MÉMOIRES

SUR

L'EXPÉDITION DE QUIBERON.

IMPRIMERIE DE C. J. TROUVÉ.

V.738m

MÉMOIRES

SUR

L'EXPÉDITION DE QUIBERON,

PRÉCÉDÉS D'UNE

NOTICE SUR L'ÉMIGRATION DE 1791,

ET

SUR LES TROIS CAMPAGNES DES ANNÉES 1792, 1793, 1794;

Par L. G. de Villeneuve-Laroche-Barnaud,

CHEF DE BATAILLON, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS, UN DES PRISONNIERS ÉCHAPPÉS AU MASSACRE DE QUIBERON.

..... Quæque ipse miserrima vidi,
Et quorum pars..... fui!....

DEUXIÈME ÉDITION.

178651
15.3.23.

PARIS.

CHEZ C. J. TROUVÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DES FILLES-SAINT-THOMAS, N°. 12.

1824.

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mmoiressurlexp00villuoft

AUX VILLES

D'AURAY ET DE NANCY.

A l'époque des proscriptions révolutionnaires qui ensanglantoient de toutes parts le sol de la France, deux villes, situées aux extrémités les plus opposées de ce royaume, semblèrent agir de concert pour empêcher l'entière extermination de ma famille.

En Lorraine, Nancy sauva la vie à un de mes frères, émigré, fait prisonnier dans la campagne de 1792, *et que les juges du temps envoyoient à l'échafaud.*

En Bretagne, je n'échappai moi-même au massacre de Quiberon, que par la protection qui me fut accordée à Auray.

Habitans d'Auray, habitans de Nancy, depuis plus de vingt-cinq ans, je garde religieusement dans mon cœur le souvenir de ce que vous osâtes entreprendre et exécuter pour secourir l'infortune : mais le moment est venu de vous adresser le public hommage de ma reconnoissance. C'est à vous que je dédie les Mémoires que de nouveaux malheurs me forcent de mettre au jour, et je vous demande la permission de

réclamer, au besoin, votre témoignage sur la vérité de mes récits.

Agréez aussi cette dédicace, Madame la comtesse DE GOUVELLO, *vous qui, après mon évasion de la prison d'Auray, ne craignîtes pas de me donner l'hospitalité, malgré les perquisitions rigoureuses dont j'étois l'objet, et qui sûtes me procurer les moyens de me rendre à bord de l'escadre anglaise, en station vers la côte* (1).

L. DE VILLENEUVE.

Paris, le 15 novembre 1819.

(1) Madame la comtesse de Gouvello, née de Dampierre, demeurant dans son château de Kerentray, près d'Auray, département du Morbihan.

PRÉFACE.

Lorsque j'arrivai à Londres en 1795, immédiatement après la fatale expédition de Quiberon, j'écrivis ces Mémoires que j'ai gardés pendant vingt-cinq ans en porte-feuille. Je n'avois pas la présomption de les croire dignes de l'attention publique : mon seul but étoit de les laisser, à ma mort, comme un monument de famille, propre à servir d'exemple de conduite, si mes neveux avoient, comme moi, le malheur de vivre dans un temps de révolution.

En les faisant imprimer, je n'ai cédé qu'à la voix de l'honneur, et j'ai cherché du moins à suppléer au peu d'importance d'un tel sujet, en le rattachant aux grands événemens, dans lesquels je ne remplissois qu'un petit rôle, et en me rendant l'interprète des sentimens généreux qui animoient tous mes compagnons d'armes. C'est dans cet esprit, que, traitant d'abord de l'émigration de 1791, et des trois premières campagnes des Émigrés, j'ai saisi l'occasion de réfuter

les éternelles diatribes que les écrivains révolutionnaires ne cessent de répandre contre ces honorables victimes de la fidélité, particulièrement celles que contient l'ouvrage posthume de madame de Staël. C'est encore dans cet esprit, que, traçant le tableau des désastres de Quiberon, je me suis plu à citer les traits d'héroïsme dont je fus témoin, soit sur le champ de bataille, soit au moment de la capitulation, soit dans cette fatale prison d'Auray, où tant de guerriers chrétiens subirent avec résignation la longue agonie qui précéda leur martyre. J'ose donc me flatter que, sous ce rapport, mon livre ne sera pas sans mérite aux yeux des nombreux amis de la monarchie légitime et de la religion : heureux, s'il pouvoit devenir utile aux hommes qui s'égarèrent dans les voies de la révolution, en leur faisant abjurer de trop dangereux principes, en leur démontrant que le vrai patriotisme est inséparable de l'amour de Dieu et du Roi! Heureux surtout, si, en inspirant à la génération qui s'élève, et à celles qui la suivront, l'enthousiasme de l'antique honneur français, il contribuoit à mettre désormais à l'abri de toute atteinte le trône de saint Louis!

Peut-être accueillera-t-on avec bienveillance un livre qui contient des détails peu connus sur l'expédition de Quiberon, une des plus affreuses

catastrophes dont la mémoire puisse être transmise à la postérité. Je dis des détails *peu connus*, car on ne les trouve dans aucun des rapports officiels qui furent publiés à cette époque par la faction dominante, trop intéressée à cacher la vérité des faits, pour ne les avoir pas présentés sous de fausses couleurs. On conçoit combien les écrivains qui entreprendront l'histoire de nos jours, seroient trompés sur tout ce qui concerne l'expédition de Quiberon, s'ils ne consultoient que *le Moniteur* du temps : dès-lors on peut apprécier la valeur des matériaux que leur offriront les relations particulières de quelques hommes qui ont tout vu, et qui semblent n'avoir survécu au massacre général, que pour rendre témoignage contre la barbare déloyauté de leurs ennemis. Or, ma relation sera, j'espère, d'autant plus remarquable, que, dans le petit nombre de celles qui l'ont précédée, aucune n'a embrassé, comme je l'ai fait, l'ensemble des circonstances sur lesquelles les historiens chercheront des éclaircissemens.

Je ne connois en effet que trois de ces relations qui aient été publiées avant la mienne; et un mot sur chacune va faire voir que le sujet n'y est traité, pour ainsi dire, que dans son rapport avec la situation où se trouvoit personnellement l'auteur.

La première est celle de M. de Chaumareix, officier de marine, le même qui, vingt ans plus tard, a eu le malheur de perdre la frégate *la Méduse*, et qui, pour ce malheur, gémit aujourd'hui sous le coup d'une condamnation dont il paroît vainement attendre l'adoucissement, tandis que, depuis la même époque, les trésors de la clémence royale ont été prodigués à tant de gands criminels!..... M. de Chaumareix a trop vécu! que ne périt-il, les armes à la main, lorsque, dans la presqu'île de Quiberon, il combattoit vaillamment les infidèles; ou pourquoi trouva-t-il une voie de salut, lorsque, tombé en leur pouvoir, il leur vit faire les apprêts de son supplice!... Ce fut à Londres qu'il fit imprimer cette relation, à laquelle la plume exercée de M. le chevalier de Pannat sut donner un haut degré d'intérêt, mais qui ne présente guère au lecteur que des faits particuliers. Au surplus, on en trouveroit à peine un exemplaire en France, et je l'ai vainement cherchée à la Bibliothèque royale.

La seconde est celle du chevalier de Montbron, l'un de mes compagnons dans la prison d'Auray; il la publia en 1815, à Paris, sous le titre suivant: *Récit de l'évasion d'un officier pris à Quiberon.* Ce titre dit assez que l'auteur n'a pas entendu faire un rapport politique et mili-

taire sur l'expédition, et l'on doit regretter qu'il n'ait point agrandi le cadre d'un sujet si digne de son talent (1). Sa brochure est terminée par un appendice, où il parle de la mort des deux frères que je perdis à cette funeste époque, et où il dit aussi quelque chose des moyens à l'aide desquels je parvins à me sauver.

La troisième fait partie d'un ouvrage intitulé : *Mémoires pour servir à l'Histoire de la guerre de la Vendée; par M. le comte de* ***. Cet ouvrage fut imprimé à Paris en 1806, et répandu avec profusion, au grand regret de la respectable famille du comte de ***, qui, détenu alors au Temple, paroît avoir racheté sa liberté aux dépens de l'honneur, en vendant sa plume à l'usurpateur Buonaparte pour outrager nos princes légitimes, et pour nuire à la cause des royalistes, dont on lui commanda de dépeindre les principaux officiers comme lâches, ou ineptes, ou dominés par l'esprit d'ambition, d'intrigue et de jalousie. A la lecture de cet odieux libelle, le cœur d'un Français se soulève d'indignation; et j'avoue que, malgré l'évidence des calomnies qui y sont entassées, je n'ai pu résister au sentiment qui me faisoit, je crois, un devoir d'en combattre plusieurs passages, surtout ceux où l'on

(1) Le chevalier de Montbron est connu dans la Littérature par son poëme des *Scandinaves*, et par plusieurs autres productions.

voit attaquer avec tant d'acharnement un auguste personnage dont les qualités aimables et les vertus chevaleresques semblent avoir excité plus particulièrement la haine de l'assassin du duc d'Enghien. Ah! sans doute les historiens ne puiseront qu'avec une juste méfiance dans cette source empoisonnée; et si, en qualité de chef d'une division de l'armée royale, le comte de *** a pu fournir d'utiles documens sur les opérations militaires de l'expédition de Quiberon, ils sauront bien distinguer ce qui lui fut dicté par la passion à laquelle on le contraignit d'obéir, peut-être sous peine de *l'étranglement* qui, dans la même prison, termina les jours du général Pichegru! Du reste, il ne dit rien des horribles exécutions qui eurent lieu, malgré la capitulation, et dont il ne fut pas témoin.

M. Alphonse de Beauchamp a donné un précis de l'expédition de Quiberon, dans son *Histoire de la guerre de la Vendée et des Chouans;* mais on y reconnoît le cachet du temps où il écrivoit, et les coups de pinceau de la censure *impériale.* Depuis la restauration, M. de Beauchamp s'est empressé de faire des changemens à son ouvrage: néanmoins la nouvelle édition ne me paroît pas encore exempte d'erreurs et de faux jugemens. D'ailleurs, en ce qui touche les événemens de Quiberon, cet ouvrage ne peut être considéré

que comme un essai historique fort incomplet; et le sujet mérite certainement d'être traité avec plus d'étendue par d'autres écrivains à qui mes Mémoires pourront être de quelque secours.

Il me reste maintenant à mettre le public dans la confidence d'une autre raison qui me détermine à lui présenter ces Mémoires.

J'ai subi, comme émigré, la perte de toute ma fortune. C'est un sacrifice honorable sans doute, et je ne crains pourtant pas de dire que j'en gémis amèrement : non que je ne sache supporter avec courage la noble misère que la plupart des défenseurs de la légitimité légueront à leurs enfans, mais parce que je me vois privé des moyens d'acquitter la dette de la reconnoissane envers deux hommes généreux, qui exposèrent leur vie pour sauver la mienne, en facilitant mon évasion de la prison d'Auray : je veux parler ici du concierge de cette prison, nommé *Bonnai,* et du sieur *Audran,* ferblantier, ancien officier chouan. Le premier n'existe plus, et il a laissé sa famille dans l'indigence; le second vit encore à Auray, du travail de ses mains, qui bientôt, glacées par l'âge, le livreront en proie au besoin (1). Je devrois être le soutien de la

(1) J'avois eu, en 1816, l'intention de faire un voyage en Bretagne pour y revoir mes libérateurs. Des circonstances particulières me retinrent à Paris, et m'ont empêché depuis d'effectuer ce

vieillesse de ce brave Audran, et tendre une main secourable à la famille de Bonnai; mais

projet. Mais comme je l'avois annoncé à Mme la comtesse de Gouvello, voici ce que cette dame me fit l'honneur de me répondre :

« Au château de Kerantray, ce 12 juin 1816.

» Vous attachez trop de prix, Monsieur, au service que j'ai eu » le bonheur de vous rendre. Il est vrai que Dieu daigna se ser- » vir de moi pour vous procurer un asile, ainsi qu'à plusieurs » autres victimes de Quiberon; mais je vous fis savoir, dans le « temps, que j'avois plus de facilité que tout autre habitant de la » contrée, pour vous mettre à l'abri des poursuites exercées contre » vous; et d'ailleurs n'étoit-il pas bien naturel que j'achevasse ce » que les braves gens d'Auray avoient déjà fait en votre faveur ? » Quoi qu'il en soit, j'aurai trop de plaisir à vous recevoir une » autre fois chez moi, pour vous détourner de revenir dans un » pays qui fut pour vous le théâtre de tant de malheurs, mais où » ces malheurs mêmes vous ont fait beaucoup de vrais amis... Je « n'aurai pas moins de plaisir à voir arriver avec vous Mme de » Villeneuve... J'ai communiqué votre lettre à l'honnête *Audran*, » qui a versé des larmes de reconnoissance en lisant l'expression » de votre souvenir; il est toujours le plus digne des hommes, et » aussi bon royaliste que vous le connûtes autrefois... J'ai en- » core le vieux domestique qui alla au-devant de vous, etc. — » *Signé*, Dampierre de Gouvello. »

Je crois devoir mettre à la suite de cette lettre celle que je reçus, quelques mois après, de Mgr l'évêque de Vannes (M. de Bausset-Roquefort, depuis nommé à l'archevêché d'Aix), à qui j'avois eu occasion de faire part également de mon projet de voyage.

« Vannes, le 18 février 1817.

» J'aurois bien desiré, Monsieur, que vos affaires vous eussent per- » mis de venir pour quelque temps dans un pays où vous avez laissé

que puis-je à cet égard, lorsque je me trouve moi-même réduit à la plus grande détresse? Or, j'ai

» d'honorables souvenirs; vous y auriez été accueilli avec cet intérêt que vous ne cesserez d'inspirer à tous ceux qui ont ouï parler » de vos malheurs, et qui y ont pris la plus grande part, ainsi qu'à » votre délivrance. Les habitans d'Auray surtout se feroient une » fête de vous revoir parmi eux; ils vous traiteroient comme un » de leurs plus chers concitoyens. Je vous avois annoncé dans cette » ville, et l'on vous y attendoit avec une véritable impatience. Le » bon *Audran* avoit les larmes aux yeux quand il sut que vous pensiez à lui, et quand il eut l'espérance de vous revoir. M^me^ la » comtesse de Gouvello vous auroit reçu dans son château avec » le même empressement qu'elle montra il y a vingt-deux ans, » et, grâce à Dieu, avec moins de dangers pour elle. — Si » vos affaires étoient terminées vers le commencement de la belle » saison, ce seroit le moment de venir nous visiter : nous parcourrions ensemble ces contrées qui, bien que souillées par tant de » crimes, seront toujours regardées comme le théâtre de tout ce » que l'honneur, la religion et le royalisme ont offert de plus héroïque et de plus frappant, etc. — *Signé*, Pierre-Frédéric, » évêque de Vannes. »

C'est ce digne prélat qui m'a procuré un exemplaire de la *Liste générale des Victimes de Quiberon*, réimprimée à la suite de ces Mémoires : je lui dois aussi quelques notes sur des faits qu'il étoit à portée de vérifier.

Enfin, qu'il me soit permis d'ajouter aux lettres précédentes un témoignage bien précieux que j'ai reçu de mon ancien colonel, M. le duc Archambaud de Périgord.

« J'ai lu avec le plus vif intérêt, mon cher Villeneuve, *vos* » *Mémoires* sur Quiberon. J'y ai reconnu avec grand plaisir » votre loyauté, votre veracité et votre noble caractère, dans le » récit des événemens. Il est difficile qu'il ne soit pas apprécié par » tous ceux qui le liront, et les plus honorables suffrages ne peuvent » vous manquer. Vous m'y traitez un peu trop bien : voilà ce qui

pensé que la publication de mes Mémoires seroit un moyen de me mettre en état de satisfaire au vœu de mon cœur; et tel est l'emploi auquel je destine le produit de la vente d'un ouvrage que je recommande instamment, sous ce nouveau rapport, à la bienveillance de tous les honnêtes gens.

Je crois pouvoir me flatter de n'être point séduit par une pieuse illusion, lorsque je proclame ainsi mon appel à la générosité des bons Français, en faveur des personnes que je viens d'indiquer. Indépendamment des preuves si multipliées qu'ils donnent de leur zèle à exercer la bienfaisance, n'ai-je pas sous les yeux l'exemple de l'intérêt avec lequel ils reçoivent tous les écrits qui rappellent les services rendus à la cause sacrée de la religion et de la royauté dans le cours de la révolution, ou seulement les malheurs de quelques victimes? N'ai-je pas vu s'écouler déjà quatre éditions des intéressans Mémoires de madame la marquise de Larochejacquelein? L'*Histoire du Siége de Toulon*, publiée par M. Gaultier de Brécy, en 1815, n'est-elle pas aussi à sa quatrième édition? Ne vient-on pas de

» arrête mes éloges; cela ne m'empêchera cependant pas d'être heu-
» reux de saisir toutes les occasions de vous parler de mon ancienne
» et tendre amitié.

» *Signé*, le Duc de TALLEYRAND. »

nous donner la *vingt-deuxième* édition de la relation de M. le chevalier de Saint-Méard, intitulée : *Mon Agonie de trente-huit heures, ou Récit de ce qui m'est arrivé, de ce que j'ai vu et entendu pendant ma détention dans la prison de l'Abbaye Saint-Germain, depuis le 22 août jusqu'au 4 septembre* 1792? Pourquoi donc n'espérerois-je pas le succès de mes Mémoires, qui ont pour sujet tout à la fois de grands événemens historiques, des considérations de haute politique, et des aventures privées, dignes peut-être à elles seules d'attirer la foule des lecteurs? Mais quand il ne s'en présenteroit pas d'autres que mes anciens frères d'armes, et toutes les familles dont le nom se trouve cité dans cet ouvrage, j'aurois beaucoup à me féliciter de l'avoir livré à l'impression.

INTRODUCTION,

OU

NOTICE HISTORIQUE ET POLITIQUE

SUR

L'ÉMIGRATION DE 1791,

ET SUR LES TROIS CAMPAGNES QUI ONT PRÉCÉDÉ L'EXPÉDITION DE QUIBERON.

Mon père servoit dans les gardes du corps de S. M. Louis XVI, compagnie Écossaise : en 1789, il étoit second maréchal des logis, avec grade de lieutenant-colonel ; il avoit sept enfans ; j'étois le troisième de cinq fils, et alors sous-lieutenant au régiment de Vivarais, infanterie ; mon aîné et mon quatrième frère étoient, comme moi, officiers de ce régiment ; le second, garde du corps, de la compagnie Écossaise.

Pendant les deux premières années de la révolution, le régiment de Vivarais occupa les garnisons de Mont-

médi, de Verdun et de Longwy : le corps des officiers avoit eu le bonheur de maintenir le meilleur esprit parmi les soldats, malgré les tentatives que faisoient les ennemis du Roi pour les entraîner à la révolte (1).

Nous étions à Longwy dans le printemps de 1791 : le marquis de Bouillé, commandant pour le Roi dans cette partie de la France, s'y rendit, au commencement de mai, suivi de quelques officiers de son état-major ; il y passa plusieurs jours à nous inspecter ; et lorsqu'il nous quitta, pour retourner à Metz, il nous fit entrevoir que nous ne tarderions pas à être mis en mouvement, pour une expédition *selon notre cœur*. Notre colonel, M. de Courtarvel, reçut l'ordre de faire partir son régiment et de le diriger sur Rocroy, où il devoit attendre de nouvelles instructions. Nous traversâmes assez paisiblement Montmédi et Carignan. Il n'en fut pas de même à Sedan : cette dernière ville avoit une populace d'ouvriers, qui, poussés au désordre par les apôtres de la révolution, voulurent forcer notre musique à jouer des airs *patriotiques* devant la porte du colonel ; mais on leur joua au contraire nos airs accoutumés, et l'attroupement s'étant porté à des voies de fait, nous fûmes obligés de lui opposer notre compagnie de grenadiers, qui parvint à le dissiper sans effusion de sang. Arrivés à Rocroy

(1) Mon respect pour la vérité m'oblige de dire qu'en 1789, ce régiment qui étoit alors à Béthune, avoit manqué gravement à la discipline ; mais tous les mutins, renvoyés aussitôt, avec *cartouches jaunes*, avoient été remplacés par des hommes sûrs.

vers le milieu du mois de juin, nous redoublâmes de soins pour préserver nos soldats de la contagion morale. Le 22 juin, le Roi fut arrêté à Varennes!... Qu'on juge du désespoir qui s'empara de nous, quand cette nouvelle nous parvint à Rocroy! Alors nous vîmes clairement le but des dispositions faites par le marquis de Bouillé : nous reconnûmes que nous avions été envoyés à Rocroy pour garantir la possession de ce point important de la frontière et la communication avec le Brabant.

J'ai dû rapporter ce fait historique, en ce qui concerne le régiment de Vivarais, parce qu'il honore à la fois le corps auquel j'appartenois, et la mémoire d'un officier-général qui auroit versé jusqu'à la dernière goutte de son sang pour arracher les illustres victimes des mains de leurs ennemis.

Nous ne restâmes à Rocroy que peu de jours après le grand événement du 22 juin; mais nous y eûmes à soutenir de rudes assauts. Les mauvais sujets de la ville, joints aux soldats de quelques détachemens d'autres corps qui s'y trouvoient dans le même temps, essayèrent, à plusieurs reprises, de soulever contre nous notre brave régiment, en disant qu'on ne devoit plus reconnoître les officiers nommés par le Roi *qui venoit de trahir la nation.* Vivarais ne se laissa point ébranler par ces suggestions coupables : les factieux entreprirent alors de le chasser à force ouverte de la garnison; mais sa bonne contenance finit par nous faire rester maîtres de la place, et nous goûtâmes du moins, à cette époque de malheur, la consolation d'avoir une preuve écla-

tante de l'attachement que nous portoient tous nos dignes compagnons d'armes.

A peine étions-nous sortis de cette crise, que nous retombâmes dans une autre bien plus sérieuse, car celle-ci a décidé du sort de notre vie entière. Le 28 juin, notre lieutenant-colonel, M. de Malière (1), convoqua chez lui tous les officiers, et leur communiqua l'ordre qu'il venoit de recevoir, de leur faire prêter sur-le-champ le nouveau serment dont la formule avoit été décrétée dans la fameuse séance que tint l'assemblée nationale, dès qu'elle fut informée du départ du Roi (2). L'ordre dont il s'agit étoit envoyé par des commissaires *ad hoc*, qui, n'osant pas l'apporter eux-mêmes à Rocroy, parce qu'ils craignoient le régiment de Vivarais, avoient eu la *prudence* de s'arrêter à Sedan, où ils attendoient un rapport sur l'accueil qui seroit fait à leur dépêche. Nous savions déjà que le serment avoit été prêté, dans le sein même de l'assemblée, par tous les militaires qu'elle comptoit au nombre de ses membres, à l'exception d'un seul qui osa monter à la tribune pour y renouveler son serment *de fidélité au Roi* (3). Nous n'hésitâmes point : notre déclaration unanime fut que nous ne reconnoissions que S. M. Louis XVI pour chef suprême de l'État et de l'armée. Quatre heures après,

(1) Le colonel étoit absent, depuis quelques jours, pour affaires de famille.

(2) Voyez *le Moniteur* du 22 juin 1791.

(3) *Le Moniteur* ne nomme pas cet officier, bien qu'il rapporte le fait.

nous sortîmes de la ville; et, avant la nuit, nous étions hors de France. Au bout de deux jours nous faisions partie du rassemblement d'Emigrés, qui se formoit à Ath, dans le Hainaut autrichien, sous les ordres de M. le comte de la Châtre. Bientôt nous y vîmes arriver notre colonel, et successivement un grand nombre d'autres officiers, de toute arme, qui venoient, comme nous, se ranger sous l'étendard des lis, pendant que d'autres royalistes, officiers, sous-officiers, ou simples soldats, arrivoient, dans le même dessein, soit à Worms, soit à Coblentz.

On voit bien, par cet exposé, quels furent les motifs de notre conduite et quelles étoient nos espérances : il s'agissoit de garder la fidélité due au Roi, de se soustraire à la violence des révoltés, et d'obéir à la voix de nos princes, seuls chefs que nous dussions reconnoître, pour le moment, puisque le Roi n'étoit pas libre de sa personne.

Pour faire l'apologie de l'émigration de 1791, il me suffira de remettre au jour quelques actes qui furent publiés dans le temps, et qui, par leur haute importance, sont des monumens précieux pour l'histoire.

Le premier de ces actes est la proclamation que S. M. Louis XVI adressoit à son peuple, le 20 juin 1791, au moment où la nécessité le forçoit à fuir de Paris, et qui fut insérée dans *le Moniteur*, avec une prétendue réfutation (1). Voici en quels termes s'exprimoit le Monarque :

(1) *Moniteur* du 22 juin 1791.

« Lorsque le Roi a pu espérer de voir renaître l'ordre et » le bonheur, par les moyens qu'employoit l'assemblée » nationale, et par sa résidence auprès de cette assem- » blée, aucun sacrifice ne lui a coûté; il n'auroit pas » même argué du défaut de liberté dont il *est privé* » *depuis le mois d'octobre* 1789; mais aujourd'hui que » le résultat de toutes les opérations est de voir la » royauté détruite, les propriétés violées, la sûreté des » personnes compromise, une anarchie complète dans » toutes les parties de l'empire, sans aucune apparence » d'autorité suffisante pour l'arrêter, le Roi, après avoir » protesté contre tous les actes émanés de lui pendant » sa captivité, croit devoir mettre sous les yeux des » Français le tableau de sa conduite. »

Suit un long détail de ce qu'a fait Sa Majesté, depuis l'ouverture des États-Généraux, pour éviter les se- cousses dont le royaume étoit menacé; et en opposition, celui de tous les outrages commis, soit envers son au- torité, soit envers sa personne, soit envers sa famille. Après quoi Sa Majesté termine ainsi :

« Français, est-ce là ce que vous entendiez, en en- » voyant vos représentans? Desiriez-vous que le des- » potisme des clubs remplaçât la monarchie sous la- » quelle vos aïeux ont prospéré pendant quatorze cents » ans?.... Français! et vous que nous appelions *habi-* » *tans de notre bonne ville de Paris*, méfiez-vous de la » suggestion des factieux; revenez à votre Roi : il sera » toujours votre ami, quand votre sainte religion sera » respectée, quand le gouvernement sera assis sur un

» pied stable, et la liberté établie sur des bases inébranlables. — Paris, le 20 juin 1791. *Signé* LOUIS. »

« *Post-Scriptum.* — Le Roi défend à ses ministres » de signer aucun acte en son nom, jusqu'à ce qu'ils » aient reçu des ordres ultérieurs; et il enjoint au garde » des sceaux de lui renvoyer le sceau, lorsqu'il en sera » requis de sa part — *Signé* LOUIS. »

Cet extrait de la proclamation royale ne laisse aucun doute sur l'état de *captivité* où le Monarque étoit réduit, depuis le mois d'octobre 1789, par les *factieux* qui dominoient dans l'assemblée nationale; ni sur l'*anarchie complète*, dans laquelle les factieux avoient plongé l'empire; ni sur l'*impuissance où se trouvoit alors l'autorité légitime, de recouvrer ses droits, puisque de tout côté le despotisme des clubs comprimoit le dévoûment des sujets fidèles;* ni, par conséquent, sur les trop justes raisons qui portèrent S. M. Louis XVI à s'échapper de Paris, dans la nuit du 20 au 21 juin, pour aller réclamer le secours de son beau-frère, l'empereur d'Allemagne, et des autres souverains de l'Europe. Ainsi, je peux dire que, sans le malheureux obstacle rencontré à Varennes, le Roi nous eût lui-même donné l'exemple de l'*émigration*, comme le Roi aujourd'hui régnant nous le donna en 1815; et certes, personne ne nieroit que notre devoir n'eût été de le suivre, si ce n'est l'homme qui a imaginé de nous faire *amnistier* pour avoir suivi à Gand S. M. Louis XVIII.

Mais, loin que l'arrestation du Roi et sa rentrée à Paris eussent fait cesser pour nous les motifs d'émigra-

tion, ces motifs n'en devenoient que plus pressans. En effet, il y avoit d'autant plus d'urgence de se mettre en mesure pour sauver la monarchie, menacée d'une prochaine dissolution, et pour délivrer le Roi, dont la *captivité* devenoit encore plus périlleuse qu'elle ne l'avoit été jusque-là. Dès-lors, nous devions régler notre conduite sur celle des princes frères du Roi, qui, déjà rendus sur le territoire étranger, s'apprêtoient à prendre les armes pour la cause que nous étions prêts nous-mêmes à défendre jusqu'à la mort.

Or, cette disposition des princes, qui devenoit notre loi, se prouve par leur propre déclaration, publiée peu de temps après notre arrivée au cantonnement d'Ath. Je veux parler ici de la lettre que LL. AA. RR. adressèrent à S. M. Louis XVI, sous la date du 10 septembre 1791, et dont je me borne à transcrire ce qui suit :

« Sire, notre frère et seigneur,

» Lorsque l'assemblée qui vous doit l'existence, et » qui ne la fait servir qu'à la destruction de votre pou- » voir, se croit au moment de consommer sa coupable » entreprise, lorsqu'à l'indignité de vous tenir captif » au milieu de votre capitale, elle ajoute la perfidie de » vouloir que vous dégradiez votre trône de votre propre » main, lorsqu'elle ose enfin vous présenter l'option, » ou de souscrire des décrets qui feroient le malheur » de votre peuple, ou de cesser d'être Roi, nous nous » empressons d'apprendre à Votre Majesté que les puis- » sances dont nous avons réclamé pour elle le secours,

» sont déterminées à y employer leurs forces, et que » l'Empereur et le Roi de Prusse viennent d'en con- » tracter l'engagement mutuel..... Les autres » cours sont dans les mêmes dispositions que celles de » Vienne et de Berlin : les princes et États de l'Em- » pire ont déjà protesté, par des actes authentiques, » contre les lésions faites à des droits qu'ils ont résolu » de soutenir avec vigueur. Vous ne sauriez douter, » Sire, du vif intérêt que les Rois *Bourbons* prennent » à votre situation : leurs Majestés catholique et sici- » lienne en ont donné des témoignages non équivoques; » les généreux sentimens du Roi de Sardaigne, notre » beau-père, ne peuvent pas être incertains ; vous avez » droit de compter sur ceux des Suisses, les bons et » anciens amis de la France. Jusque dans le fond du » Nord, un Roi magnanime veut aussi contribuer à » rétablir votre autorité (1); et l'immortelle Catherine, » à qui aucun genre de gloire n'est étranger, ne lais- » sera pas échapper celle de défendre la cause de tous les » souverains (2). Il n'est point à craindre que la nation » britannique, trop généreuse pour contrarier ce qu'elle » trouve juste, et trop éclairée pour ne pas desirer ce

(1) Le roi de Suède, Gustave III, qui avoit fait aux princes, par un envoyé *ad hoc*, des promesses formelles d'assistance, et qui eût joué un grand rôle dans la coalition, si d'infâmes conspirateurs n'avoient mis fin à ses jours, par un assassinat, au moment où il se préparoit à entrer en campagne.

(2) L'impératrice de Russie avoit aussi envoyé auprès des princes Français, à Coblentz, le comte de Romanzow, qui, au nom de sa souveraine, annonçoit de puissans secours.

» qui intéresse sa propre tranquillité, veuille s'opposer » aux vues de cette noble et utile confédération.

» Ainsi, dans vos malheurs, Sire, vous aurez la con- » solation de voir toutes les puissances conspirer à les » faire cesser; et votre fermeté, dans le moment cri- » tique où vous êtes, aura pour appui l'Europe en- » tière, etc., etc.

» *Signés* Louis-Stanislas-Xavier.
» Charles-Philippe (1). »

Je ne saurois séparer cette lettre de celle qui fut écrite, dans la même circonstance, par les princes de la Maison de Condé :

« Worms, le 11 septembre 1791.

» Sire,

» Vos augustes frères ayant bien voulu nous com- » muniquer la lettre qu'ils adressent à Votre Majesté, » nous permettent de lui attester nous-mêmes que nous » adhérons, de cœur et d'esprit, à tout ce qu'elle ren- » ferme; que nous sommes pénétrés des mêmes sen- » timens, animés des mêmes vues, inébranlables dans » les mêmes résolutions. Le zèle, dont ils nous donnent » l'exemple, est inséparable du sang qui coule dans » nos veines, de ce sang toujours prêt à se répandre » pour le service de l'État : Français et Bourbons jus- » qu'au fond de l'âme, quelle doit être notre indigna-

(1) Extrait de *l'Ami du Roi*, du 18 septembre 1791. — Se trouve aussi dans *le Moniteur* du 23 du même mois.

» tion, lorsque nous voyons de vils factieux ne répondre » à vos bienfaits que par des attentats, insulter à la » Majesté Royale, fronder toutes les souverainetés, » fouler aux pieds les lois divines et humaines, et » prétendre asseoir leur monstrueux système sur les » ruines de notre antique constitution ! Toutes nos » démarches, Sire, sont guidées par des princes dont la » sagesse égale la valeur et la sensibilité : en suivant » leurs pas, nous sommes sûrs de marcher avec fermeté » dans le chemin de l'honneur ; et c'est sous leurs » nobles auspices, que nous renouvelons entre vos » mains, comme princes du sang et comme gentils- » hommes français, le serment de mourir fidèles à » votre service. Nous périrons, plutôt que de souffrir » le triomphe du crime, l'avilissement du trône, et le » renversement de la monarchie.

» Signés *Louis-Joseph* DE BOURBON ;
» *Louis-Henri-Joseph* DE BOURBON ;
» *Louis-Antoine-Henri* DE BOURBON (1). »

Enfin, nos espérances d'être soutenus par les puissances étrangères, devenoient une certitude d'après les déclarations émanées déjà de plusieurs d'entre elles, et principalement d'après celle de l'Empereur et du Roi de Prusse, ainsi conçue :

« Pilnitz, 27 août 1791.

» S. M. l'Empereur et S. M. le Roi de Prusse, ayant » entendu les desirs et les représentations de MONSIEUR

(1) *Ami du Roi*, 23 septembre 1791. — *Moniteur* du même jour.

» et de M. le comte D'ARTOIS, se déclarent conjoin-
» tement qu'elles regardent la situation où se trouve
» actuellement le Roi de France comme un objet d'un
» intérêt commun à tous les souverains de l'Europe.
» Elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être
» reconnu par les puissances dont le secours est récla-
» mé, et qu'en conséquence elles ne refuseront pas
» d'employer conjointement avec leurs susdites Ma-
» jestés, les moyens les plus efficaces, relativement
» à leurs forces, pour mettre le Roi de France en
» état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les
» bases d'un gouvernement monarchique également
» convenables aux droits des souverains et au bien-être
» de la nation française. Alors, et dans ce cas, LL.
» MM. l'Empereur et le Roi de Prusse ont résolu d'a-
» gir promptement, d'un mutuel accord, avec les
» forces nécessaires pour obtenir le but proposé et com-
» mun. En attendant, elles donneront à leurs troupes
» les ordres convenables pour que celles-ci soient à por-
» tée de se mettre en activité.

» *Signés* LÉOPOLD
» et FRÉDÉRIC-GUILLAUME (1). »

Je reprends le fil de ma narration.

Ce fut dans la petite ville d'Ath, comme je l'ai dit plus haut, que les officiers du régiment de Vivarais se réunirent après leur départ de Rocroy, vers la fin

(1) *Ami du Roi*, du 18 septembre 1791. — *Moniteur*, du 23 du même mois.

de juin 1791. M. le comte de la Châtre avoit été chargé, par les princes, d'y organiser en corps d'infanterie tous les Emigrés qui arriveroient par ce point de la frontière. Nous formâmes une compagnie de ce corps, et nous fûmes *casernés* dans un vieux bâtiment mis à notre disposition. Ainsi, nous devînmes, d'officiers que nous étions, simples soldats, pendant que, dans l'intérieur de la France, les soldats s'élevoient au rang d'officiers, et que le petit nombre de nos camarades qui avoient pris parti pour la révolution parvenoient rapidement aux premiers honneurs militaires....

Qu'il me soit permis de consigner ici quelques-uns des témoignages honorables d'approbation, qui nous furent donnés dans cette circonstance, par un grand nombre de hauts personnages qui venoient journellement visiter notre *caserne*.

Le vieux lieutenant-général comte de Maillebois fut de ce nombre. Il avoit quitté la France depuis quelques années, par l'effet d'un mécontentement personnel contre la cour ; mais il n'en sentoit pas moins vivement les malheurs de son pays, et partageant le dévoûment de tous les chevaliers français pour le Roi, il nous dit : « Je regrette que mon grand âge et mes » infirmités ne me permettent pas de solliciter l'honneur » comme caporal d'entrer dans vos rangs. »

Le comte d'Egmont, lieutenant-général des armées du Roi, venoit souvent aussi nous voir au cantonnement : il ne se lassoit pas de converser avec nous sur les sujets d'espérance que présentoit la coalition des principaux souverains de l'Europe en faveur de notre

cause ; ce brave général eut, depuis le commandement en second du corps d'armée de S. A. S. M^gr le duc de Bourbon.

Le prince de Ligne étoit alors, avec toute sa famille, dans sa terre de *Bel-Œil*, à une lieue de la ville d'Ath : il se plaisoit également à s'entretenir avec nous sur les principes d'honneur dont nous avions suivi l'impulsion. Le fils n'entroit pas moins que son père dans nos sentimens : il me dit un jour, qu'il venoit d'écrire à l'empereur pour demander d'être employé dans la guerre de la coalition ; et que, si sa demande ne lui étoit pas accordée, il serviroit, comme simple volontaire, avec la noblesse de France. Il obtint l'emploi qu'il desiroit.... La mort l'attendoit aux champs de la gloire, et bientôt je devois pleurer sur le cercueil de cet aimable prince !

J'avois, parmi les compagnons de mon émigration, deux de mes frères, l'aîné et le quatrième : bientôt un de mes cousins-germains, de la ligne paternelle, le chevalier de Villeneuve, vint se joindre à nous, avec la majeure partie des officiers de Royal-Auvergne, son régiment, alors en garnison à Calais. Bientôt encore nous reçûmes notre oncle maternel, le chevalier Faure-Deschabert, aujourd'hui maréchal de camp, et un cousin, du même nom, capitaine dans le régiment du Perche : l'un et l'autre venoient de Brest, où ils avoient abandonné leurs soldats pour ne pas prêter le nouveau serment. Nous ne tardâmes pas non plus à apprendre que notre père et notre second frère, qui vivoient retirés dans le Vivarais depuis le renvoi des gardes du corps,

venoient, de leur côté, de se rendre à Coblentz, où la Maison du Roi se rassembloit, sous les ordres immédiats des princes. Ainsi, nous étions alors huit de notre famille, père, oncle, frères et cousins-germains, rangés sous les drapeaux de la fidélité; sans parler de beaucoup d'autres parens ou alliés, qui, pour la plupart, ont péri sur le champ de bataille, soit à l'armée de Condé, soit dans d'autres corps d'Émigrés (1).

(1) Parmi ces parens, à des degrés plus éloignés, je citerai, 1° le marquis de Surville, gentilhomme du Vivarais, qui, après avoir fait les premières campagnes des Émigrés, rentra en France, vers 1797, avec mission du Roi, pour préparer le soulèvement de nos provinces méridionales, et qui, surpris par les résultats de la catastrophe du 18 fructidor, fut arrêté au Puy en Velay, où le Directoire le fit fusiller. C'est le même dont parle M. de Vanderbourg, dans sa préface des charmantes poésies de Clotilde de Surville. Il a laissé un frère qui fit aussi toutes les campagnes de l'émigration : celui-ci étoit, depuis la seconde restauration, lieutenant-de-Roi au fort Lamalgue, à Toulon ; mais il a perdu son emploi dans ces derniers temps, comme tant d'autres serviteurs fidèles ;

2° Mon beau-frère, M. Bigonet, émigré en Espagne. Il avoit contribué à l'arrestation de Jourdan, dit *Coupetête*, conjointement avec un détachement du régiment du colonel-général des hussards. Le Roi, pour récompense, le nomma officier dans ce régiment. Après la restauration, S. M. Louis XVIII, lui donna la place de lieutenant de gendarmerie dans le département des Basses-Alpes, où il est mort d'un accident. (Voir *le Moniteur* du 22 novembre 1791);

3° Le comte de Laudun, beau-frère de ce même M. Bigonet, et aujourd'hui maréchal de camp.

Je citerai encore le marquis de Bellescise, membre de la Chambre des Députés, depuis 1815 jusqu'à la dernière session ; MM. de Cachard, trois frères ; M. de Barjac-Rocoule, tué dans la campa-

Je ne restai que trois mois au cantonnement d'Ath : au bout de ce temps, nous obtînmes, mes frères et moi, de M. le comte de la Châtre, la permission d'aller à Coblentz, où nous appeloit notre père qui desiroit nous avoir auprès de lui. Nous ne quittâmes qu'avec un regret infini cet officier-général, qui savoit allier les manières les plus affables à l'autorité du commandement. Lui-même il eut la bonté de nous témoigner qu'il ne nous accordoit pas sans peine notre demande, dont au surplus il trouvoit le motif trop juste pour ne pas y accéder. Les deux Deschabert demeurèrent sous ses ordres : le plus âgé étoit alors capitaine, commandant d'une compagnie de grenadiers émigrés ; il fut nommé peu après major de l'avant-garde de l'armée qui avoit pour général en chef S. A. S. Mgr le duc de Bourbon ; le chevalier de Villeneuve, notre cousin, fut autorisé à nous suivre.

Le jour de notre arrivée à Coblentz fut un beau jour pour nous. D'abord nous revîmes des parens bien chers, dont nous étions séparés depuis plusieurs années, et nous eûmes le bonheur de recevoir leurs éloges sur notre conduite : ensuite, nous fûmes présentés aux princes, frères du Roi. Cette présentation parut faire

gne de 1793 ; MM. de Barjac-Randon père et fils ; ce dernier fut tué dans un régiment anglais ; MM. de Barjac-Cornas, de Vanel, de Planta-Wildemberg ; MM. de Bachasson, deux frères dont l'un fut tué en Belgique ; MM. de Marquet, le père et les deux fils, tous trois morts en différentes campagnes, etc., etc.

sur LL. AA. RR. une impression d'attendrissement, dont nous fûmes nous-mêmes vivement touchés.

Monseigneur comte d'Artois, dit à S. A. R. Monsieur, en regardant mon frère : « Voyez comme il est encore » vert ! » Puis, s'adressant à mon père lui-même : « Nous voyons avec satisfaction, ajouta-t-il, que vous » pourrez faire la campagne avec nous. » Alors Monsieur, prenant la parole, lui dit : « Monsieur, nous » connoissions votre arrivée par le plaisir qu'en ont » éprouvé tous vos camarades, et que nous avons par- » tagé. »

La moitié de l'année 1792 se passa sans qu'il y eût aucun mouvement des armées de la coalition pour pénétrer en France. La mort de l'empereur Léopold, qui arriva le 1^er^ mars, et celle du roi de Suède, assassiné le 16 du même mois, contribuèrent, sans doute, pour beaucoup, au retard des opérations préliminaires. Le couronnement du nouvel empereur, François II, se fit à Francfort, dans le mois de juin, avec toute la solennité des formes consacrées par la constitution germanique. J'assistai à cette grande et imposante cérémonie, et je me trouvai aux deux revues d'une partie des corps émigrés qui furent faites, l'une par l'empereur, l'autre par le roi de Prusse.

Ces revues eurent lieu le même jour dans les environs d'Hocheim, petite ville de l'électorat de Mayence. L'empereur passa la première vers onze heures du matin; lorsqu'il arriva dans les rangs des gardes du corps, il fit arrêter sa voiture, s'entretint quelques instans avec les principaux officiers, et dit ensuite à l'impéra-

trice, qui étoit à ses côtés : « Voyez, Madame, ces » braves et fidèles gardes nobles, qui, de tout temps, » ont si bien servi les rois de France, et qui, en der- » nier lieu, ont sauvé la vie à mon infortunée tante, » Marie-Antoinette (1). » Le roi de Prusse parut sur les quatre heures de l'après-midi ; et, au même moment, s'éleva un orage des plus violens : la pluie n'empêcha pas Sa Majesté de monter à cheval ; le Roi parcourut nos lignes, sans vouloir se couvrir d'un manteau ; il eut la bonté de dire à nos chefs les choses les plus honorables sur la preuve de dévoûment que nous donnions à la Maison de Bourbon.

Peu de jours après, nous revîmes les deux souverains à Mayence : l'électeur leur donna des fêtes magnifiques, une entre autres dans ses beaux jardins de *la Favorite*, sur les bords du Rhin : l'empereur et le roi de Prusse s'y montrèrent dans la même voiture ; circonstance assez remarquable pour les spectateurs, après la longue durée de l'inimitié qui avoit divisé jusque-là les Maisons d'Autriche et de Brandebourg. Je dois faire observer que les Émigrés français invités à cette fête (et j'étois du nombre), s'abstinrent de figurer dans les danses, par un sentiment qui naissoit de leur triste position. J'avoue pourtant qu'emporté par l'irréflexion de la jeunesse, et par tout ce que l'occasion avoit de séduisant, j'allois entrer dans une colonne anglaise, à la tête de laquelle se trouvoient, d'un côté, S. M. l'impératrice, et de l'autre, le prince royal de Prusse,

(1) Nuit du 5 au 6 octobre 1789.

lorsque le duc de Guiche vint à moi, et me dit obligeamment à l'oreille : « Songez que notre roi est pri- » sonnier. »

Ce ne fut qu'à la nouvelle de l'attentat horrible commis à Paris contre S. M. Louis XVI et sa Famille, dans la journée du 10 août, que les armées de l'Allemagne s'ébranlèrent. Le 19 du même mois, Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, et le duc de Brunswick, passèrent la frontière de la Lorraine, à la tête de plus de cent mille hommes, savoir : cinquante mille Prussiens, trente mille Autrichiens, sept mille Hessois, et dix-sept mille Émigrés, ceux-ci marchant particulièrement sous les ordres de nos princes (1). Les avantages que

(1) On sait que les Émigrés qui étoient sous le commandement de S. A. S. Mgr le prince de Condé, ne faisoient point partie de cette armée. Ils avoient été placés en observation près de Landau, pour entrer en France par l'Alsace, quand l'ordre en seroit donné; ils ne firent, dans la campagne de 1792, que des attaques d'avant-postes sur les bords du Rhin. — Les dix-sept mille hommes qui suivoient alors les frères du Roi, se composoient presque en totalité de cavalerie, comme plus propre à opérer un mouvement rapide sur Paris. — J'ai calculé que le nombre des Émigrés, alors sous les armes, soit dans l'armée dite des Princes, soit dans l'armée de Condé, soit dans les différens cantonnemens où l'on incorporoit les nouveaux venus, ne s'élevoit pas à moins de trente-cinq mille hommes, et je puis dire que c'étoit là une représentation de toute l'ancienne armée française et de la France entière; car, dans ces trente-cinq mille hommes, chaque province avoit, en quelque sorte, son corps, chaque régiment sa compagnie, chaque famille au moins un de ses membres.

nous remportâmes d'abord prouvent que si, au même moment, d'autres attaques avoient été faites du côté de la Belgique, de l'Alsace, des Pyrénées et des Alpes, et si nous avions eu de nouvelles forces derrière nous pour nous soutenir, les fanatiques suppôts de la révolte se fussent trouvés dans l'impossibilité de résister à tant de moyens développés à la fois (1). Nous prîmes Longwy dès le 23 août; nous laissâmes des troupes devant Thionville, pour en faire le siége; nous investîmes Verdun, qui se rendit le 2 septembre, et nous nous avançâmes jusqu'au cœur de la Champagne, en culbutant tout ce qui s'opposoit à notre passage.

Les gardes du corps marchoient alors en troisième ligne : je passai, le 15 septembre, sur le champ de bataille de la *Croix-aux-Bois*, où, la veille, les révoltés avoient été battus; je rencontrai un convoi funèbre escorté par quelques troupes étrangères, et qui se dirigeoit vers le Hainaut.... C'étoit le corps du jeune prince de Ligne, tué dans ce combat : on le portoit à son malheureux père, dans sa terre de Bel-OEil!... Ainsi périt, à la fleur de l'âge, le digne rejeton d'une tige illustre. Avec quel intérêt j'ai lu plus tard, dans les *Lettres et Pensées du Prince de Ligne*, tout ce qui concerne ce fils chéri, auquel il donne de si touchans regrets! les desseins de Dieu sont vraiment im-

(1) Le général Jomini, dans son ouvrage publié en 1811, ne balance pas à déclarer que le résultat de la campagne de 1792 devoit être le rétablissement de l'autorité royale, si les opérations de nos alliés avoient été dirigées par un homme de tête.

pénétrables !... Qui pourra jamais dire pourquoi notre armée victorieuse s'arrêta tout à coup, et demeura dans la plus funeste inaction ?

Quoi qu'il en soit, nous perdîmes un temps précieux, dont nos ennemis, revenus de la première stupeur causée par notre marche, surent profiter pour se mettre en état de résistance. Ils réunirent aux troupes de ligne alors sur pied, tout ce qu'ils purent ramasser d'hommes *de bonne volonté* dans la garde nationale : de nouvelles levées se firent avec célérité. Ils eurent bientôt une armée nombreuse qui, partagée en deux corps, sous le commandement de *Dumouriez* et de *Kellermann*, se présenta pour nous disputer le terrain.

Ces généraux prennent des positions à l'effet de couvrir Paris contre les projets du roi de Prusse et de nos princes ; alors s'engage un conflit sérieux entre nous et les *républicains* qui nous sont opposés ; nous attaquons sur plusieurs points leurs retranchemens, ils se défendent avec vigueur ; nous leur offrons le combat en rase campagne, ils l'évitent d'abord, pour mieux se préparer à le soutenir, et pour nous laisser affoiblir par la maladie qu'un usage immodéré des fruits de la saison avoit fait déclarer parmi nos soldats.

Un jour, que nous nous disposions pour l'une de ces affaires, je me trouvois très-rapproché de M^gr^ le comte d'Artois avec mon père et mes frères : il s'agissoit de l'attaque du *Camp de la Lune*. S. A. R., conservant au moment du combat une admirable présence d'esprit, et fermant les yeux sur ses propres dangers, pour

ne s'occuper que de tout ce qui l'entouroit, eut la bonté de dire à mon père, en s'apercevant que celui-ci gardoit ses quatre fils à ses côtés : « Villeneuve, » dispersez vos enfans : il ne faut pas que le même » boulet puisse vous emporter tous à la fois. » Le vieux guerrier répondit les larmes aux yeux : « Mon prince, » c'est pour être plus près de votre personne, qu'ils » se serrent autour de moi. » Voilà comment parlent les Bourbons ; voilà comment leur répondront toujours les véritables Français !

Nous en vînmes à une bataille rangée : le titre de *duc de Valmy*, conféré, depuis, à Kellermann, en mémoire de cette bataille, atteste assez que le sort des armes fut contraire à nos efforts. Après cette défaite, Frédéric-Guillaume prit le parti d'évacuer les provinces qu'il occupoit, et de repasser la frontière.

Notre retraite fut périlleuse, et se fit en bon ordre : nous essuyâmes peu de perte ; mais ma famille éprouva particulièrement un premier malheur, qui la tint long-temps dans le tourment d'une cruelle incertitude. Le plus jeune de mes frères, un de mes camarades du régiment de Vivarais, avoit été attaqué de la maladie qui alors désoloit l'armée : il étoit à l'ambulance pendant la marche rétrograde, et il fut fait prisonnier par les républicains ; nous demeurâmes près de deux ans sans apprendre aucune nouvelle de lui, sans savoir s'il avoit péri des suites de la dyssenterie, ou si on lui avoit fait subir le sort des autres Emigrés pris les armes à la main.

Pendant que Kellermann gagnoit contre nous la

bataille de Valmy, Dumouriez se portoit sur la Belgique, où les Autrichiens, sous le prince de Cobourg, venoient de se répandre deux mois trop tard : il les forçoit d'abandonner le bombardement de Lille, et de se replier jusqu'aux plaines de Jemmapes. Là, il les battit complétement, le 6 novembre.

Ainsi finit pour nous l'année 1792! Nous nous retrouvâmes sur les terres d'Allemagne, où, peu de mois auparavant, nous nous préparions avec tant de confiance à une campagne dont nous devions attendre un tout autre résultat. Voilà comment le défaut d'ensemble dans les opérations des diverses puissances intéressées au succès de notre cause, nous fit manquer la belle occasion que nous avions de rétablir l'ordre, dès cette époque, dans notre malheureux pays. Elles ont payé cher, depuis, cette grande faute politique : combien de sang et de larmes devoit répandre toute la société européenne, pendant vingt-cinq ans, avant qu'une semblable occasion pût être mise à profit!..... Mais ce fut par le RÉGICIDE que la Convention signala d'abord la soif qu'elle avoit du sang humain (1)!..... En même temps que cette criminelle assemblée immoloit Louis XVI sur l'échafaud, nos ennemis remportèrent de nouveaux avantages vers le Rhin contre l'em-

(1) Le *régicide*! dont la première proposition fut faite par l'évêque Grégoire, par ce même Grégoire qui, après avoir vu tomber la tête de son Roi, demandoit encore la tête d'un d'Artois, d'un Condé!.....

Eh quoi, Mathan! d'un prêtre est-ce là le langage?

pereur et le roi de Prusse ; ils déclarèrent la guerre à l'Angleterre et à la Hollande. Dumouriez s'empara de presque toutes les places de la Belgique, et pénétra jusque sur le territoire des Provinces-Unies, où il prit aussi plusieurs villes.

Telle est l'esquisse historique du court espace de temps qui s'écoula depuis le mois de novembre 1792, jusqu'au mois d'avril 1793.

Il se fit une grande dislocation des corps émigrés : LL. AA. RR. Monsieur et Mgr le comte d'Artois se trouvoient alors dans l'impossibilité de continuer à supporter, pour leur part, les frais de la guerre, puisque tous leurs biens avoient été saisis par les révoltés ; ils se virent donc contraints de licencier l'armée dite *des Princes*, et même la Maison du Roi. Une partie de cette armée fut incorporée dans celle de Mgr le prince de Condé.

Ma famille ne put pas rester plus long-temps réunie, d'après ce nouvel ordre de choses : mon oncle et mon cousin Deschabert entrèrent dans le régiment de M. le comte de Viomenil (1), le premier comme capitaine des grenadiers, le second comme sous-lieutenant ; mes deux frères aînés passèrent, en qualité de simples cadets, dans un régiment de cavalerie hollandaise ; mon autre cousin, le chevalier de Villeneuve, fut admis dans les chasseurs d'Hompech ; quant à moi, je pris parti dans les hussards de la légion de Béon, n'ayant pu trouver place dans le corps où l'on avoit reçu mes frères.

(1) Aujourd'hui maréchal de France.

Mon père, ne voulant pas se séparer de ses deux premiers fils, les accompagna comme volontaire.

La campagne de 1793 va s'ouvrir sous d'assez heureux auspices : les Autrichiens, avec l'armée de Condé, pénètrent en Alsace et s'emparent de plusieurs places; d'un autre côté, ils reprennent le Hainaut, tandis que le prince d'Orange repousse les ennemis qui occupoient la partie méridionale de ses États. Bientôt Dumouriez est attaqué dans la Belgique : il perd la bataille de Nerwinde (1); on le force d'évacuer successivement Bruxelles, Anvers, Gand, Mons, Namur, etc. La légion de Béon, où je servois, prit part à ces opérations en Belgique, et reçut du feld-maréchal de Bender, dans une revue sous les murs de Bruxelles, des témoignages honorables de satisfaction, pour sa bonne tenue, et surtout pour ses faits d'armes (2).

Les Autrichiens et les Hollandais réunis prennent encore Valenciennes, Condé et Le Quesnoy; ils investissent Cambray; ils menacent de nouveau le cœur de la France. Dans le même temps, les Anglais, commandés par le duc d'York en personne, mettent le siége devant Dunkerque, pendant qu'une de leurs escadres entre à Toulon. Les Espagnols s'emparent de

(1) Il est à remarquer que, justement un siècle auparavant, le 29 juillet 1693, les champs de Nerwinde furent illustrés par une autre bataille que gagnèrent les Français sous le commandement du duc de Luxembourg, contre le prince d'Orange en personne.

(2) M. de Béon, qui avoit formé cette légion, et qui la commandoit, étoit un émigré français, ancien officier des gardes du corps.

Bagnoles et du Port-Vendre. Marseille secoue le joug de la tyrannie démagogique. Lyon rassemble un congrès qui met hors la loi les oppresseurs de l'État. Les Languedociens, qui, dès 1790, s'étoient montrés si franchement ennemis de la révolution, trouvent parmi eux de nouveaux du Saillant, et forment un nouveau *camp de Jalès*. En Normandie, Rouen, Caen, Évreux, et plusieurs autres villes renouvellent aussi leur vertueuse fédération de 1792. En Bretagne, La Rouarie donne le premier signal de l'insurrection. Sur la rive gauche de la Loire-Inférieure, la population se soulève presque en masse, à la voix du simple voiturier Cathelineau, à qui se joignent bientôt MM. de Donnissan, de Lescure, Henri de la Rochejaquelein, d'Elbée, de Bonchamp, Bernard de Marigny, de Charette, Stofflet, Charles d'Autichamp, le prince de Talmont, de Royrand et autres chefs : là, commence cette guerre sainte, cette guerre dite *de la Vendée*, qui a laissé, pour l'Histoire, des souvenirs à la fois si tristes et si glorieux. Déjà les troupes républicaines ont été défaites dans plusieurs combats; déjà Bressuire, Thouars, Parthenay, La Châtaigneraye, Châtillon, Fontenay, Chollet, Beaupreau et Saumur sont tombés au pouvoir des royalistes.

L'année 1794 n'offre qu'une série d'événemens malheureux pour la coalition, bien que honorables aussi pour ses armes.

Dans le mois de janvier, le maréchal de Wurmser, qui commandoit les Autrichiens en Alsace, fut obligé de se décider à la retraite, et de repasser le Rhin. Pourrois-je parler de cette évacuation de l'Alsace, sans payer

un juste tribut d'hommages aux Émigrés français qui eurent la gloire de protéger si efficacement les mouvemens rétrogrades de l'armée autrichienne, surtout à ces trois Condé, dont un seul, hélas! existe aujourd'hui pour pleurer avec nous les deux autres; à ces *trois générations de héros*, qui, après avoir rendu célèbres à jamais les journées de Weissembourg, de Hagnenau et de Berstheim, se couvrirent encore d'honneur, au moment même où la fortune les trahissoit?....

Peu après, le général Dugommier, nommé au commandement de l'armée des Pyrénées, reprit sur les Espagnols les villes qui étoient tombées en leur pouvoir dans la précédente campagne.

Du côté des Alpes, les passages du mont Saint-Bernard et du mont Cenis furent forcés.

Ce fut surtout au nord de la France, que les républicains ramenèrent à eux la victoire par les plus puissans efforts. Deux armées pénétrèrent à la fois en Belgique : l'une, sous les ordres du général Jourdan (1); l'autre, commandée par Pichegru. Le premier de ces généraux, après s'être emparé de Charleroy, d'Ypres et de Namur, gagna, le 26 juin, la bataille de Fleurus contre le prince de Cobourg. Le second se porta vers les côtes maritimes; il prit Ostende et Nieuport; il revint sur sa droite, et se rendit maître successivement de Malines, d'Anvers, de Louvain, de Bruxelles. L'empereur François II étoit parti depuis peu de jours de cette dernière ville lorsque Pichegru y fit son entrée :

(1) Aujourd'hui maréchal de France.

S. M. s'étoit transportée, dès le mois d'avril, sur le théâtre de la guerre, pour soutenir l'ardeur de ses troupes par sa présence au quartier-général ; il avoit même, conjointement avec le duc d'York, livré en personne la bataille de Landrecies, où ses ennemis furent battus ; mais ensuite rien n'avoit pu résister à la fougue des Français, que le fanatisme d'une fausse liberté poussoit alors aux combats. Avant la fin de l'été, toute la Belgique fut enlevée pour la seconde fois, dans cette guerre, à la Maison d'Autriche, et depuis, elle demeura réunie à la France, jusqu'aux grands et heureux événemens de 1814.

J'étois toujours au service de Hollande ; mais j'avois quitté la légion de Béon pour entrer dans le régiment de Bedeau, infanterie, où je m'étois réuni à mes deux frères aînés, qui venoient d'y être placés comme sous-lieutenans, en récompense de quelques actions d'éclat. Je me retrouvai aussi avec mon père, qui les avoit suivis dans leur nouveau corps, résolu à ne jamais se séparer d'eux, s'il étoit possible, pendant toute la durée de la guerre. Le régiment de Bedeau étoit alors en garnison à Bois-le-Duc.

Ici va reparoître mon quatrième frère, le chevalier Alexis de Villeneuve, celui qui avoit été fait prisonnier sur la fin de la campagne de 1792. A peine avois-je rejoint mes autres parens à Bois-le-Duc, que nous eûmes la surprise inexprimable de le voir arriver dans cette ville, où il venoit nous chercher, d'après des renseignemens qu'il s'étoit procurés, en marchant sur nos traces, depuis son évasion de France, qui avoit

eu lieu tout récemment. Nous l'avions pleuré comme mort : qu'on juge du plaisir dont nous jouîmes en le serrant tour à tour dans nos bras. Mes lecteurs ont peut-être quelque impatience de connoître le récit de tout ce qu'il eut à souffrir pendant les deux années de notre séparation : ce récit est, en quelque sorte, le premier chant des malheurs que l'attachement de ma famille à la cause royale devoit attirer sur nous. Voici en quels termes mon frère nous raconta ses aventures :

« Je fus conduit à Verdun, avec dix autres Émigrés malades, qui avoient été pris, comme moi, dans les chariots de l'ambulance. Là, nous sûmes bientôt le sort qui nous étoit réservé : un décret de la Convention, rendu depuis quelques jours, condamnoit à mort tous les Français qui seroient pris les armes à la main (1); en conséquence, il ne s'agissoit plus que de nous appliquer *la loi*, sans aucune forme de procès. Le fatal instrument fut dressé sur la place publique; et, pour donner tout-à-fait à notre supplice l'apparence d'une fête de cannibales, on décida que nous serions exécutés le soir à la lueur des flambeaux. J'étois le plus jeune et le plus malade : je ne sais si ce fut à cette double considération que je dus de rester le dernier dans la prison; j'avois fait le sacrifice de ma vie, et j'attendois, étendu sur la paille, élevant mon âme à Dieu, que mon tour vînt de marcher à l'échafaud.

» Cependant les sbires ne paroissoient point; un morne silence avoit succédé au tumulte qui jusque-là

(1) Décrets du 9 et du 23 octobre 1792.

frappoit mes oreilles; la nuit devenoit plus obscure, et je demeurois seul dans mon cachot, dont la porte n'étoit pas fermée. Quelques gémissemens qui m'échappèrent furent entendus d'un factionnaire qu'on venoit de relever; il vint à moi..... c'étoit un ange que le Ciel envoyoit à mon secours!..... « Êtes-vous, me demanda-t-il » à voix basse, un de ces malheureux destinés à la » mort? » Sur ma réponse affirmative, il ajouta : « En » ce cas, il paroît que vous avez été oublié; car vous » deviez tous périr ce soir. Quel bonheur si vous pou- » viez profiter de cette singulière circonstance pour » vous évader! Invoquons le Souverain arbitre de nos » destinées, et voyons ce qu'il faut faire..... Avez-vous » quelque argent sur vous? donnez-le moi. » Je n'avois que 36 fr. : je m'empressai de les lui remettre; il sortit aussitôt, sans me dire un mot de plus. Je vous laisse à penser dans quelles angoisses il m'avoit jeté : l'espoir de salut qui venoit de me luire si subitement, faisoit renaître mes forces, et je me sentois capable de tout entreprendre. — Mais ce militaire qui emporte mon argent..., peut-être qu'abusant de ma position, il n'a songé qu'à me dépouiller!... reviendra-t-il? les assassins vont-ils s'apercevoir de leur mécompte?... comment cette cruelle soirée finira-elle pour moi? — J'étois bien excusable, sans doute, de m'abandonner à de telles inquiétudes; je n'en étois pas moins injuste envers mon libérateur. Ce généreux soldat reparoît au bout de quelques minutes. « Tenez, me dit-il, en me présentant une » capote grise, je viens d'acheter pour vous ce vête- » ment; quittez votre uniforme, et sortons vîte de cette

» prison. » En achevant ces mots, il me prend sous le bras, et nous sortons ensemble; nous suivons plusieurs rues détournées; nous traversons la place où, peu d'instans auparavant, se passoit la scène tragique dans laquelle j'avois dû figurer : nous arrivons dans la modeste demeure d'un artisan qui consent à m'accorder l'hospitalité, pour la nuit, et dont la famille me donne les soins les plus touchans.

» Le lendemain matin, je fus réveillé par le même soldat : il me fit sortir de Verdun, et m'accompagna jusqu'à une certaine distance de cette ville; il m'annonça ensuite qu'il alloit se séparer de moi, pour retourner à son poste. « Vous êtes, continua-t-il, sur la » route qui conduit à Nancy : je vous engage à vous y » rendre : là, vous trouverez un régiment de chasseurs, » qui va marcher dans quelques jours vers la frontière. » Vous n'avez, suivant moi, qu'un seul parti à prendre, » c'est de vous engager dans ce corps; vous ne manque» rez pas de trouver ensuite l'occasion de déserter. — » Maintenant je veux répondre d'avance à une question » que vous allez sans doute me faire. Vous n'avez pas » besoin de savoir mon nom, et la prudence m'ordonne » de vous le laisser ignorer; je vous dirai seulement que » je suis un propriétaire de la Lorraine, et que j'ai été » forcé de m'enrôler pour me soustraire aux persécu» tions.—Adieu; je regarderai comme le plus beau jour » de ma vie celui où j'ai pu vous rendre service. » Il me tendit la main; je me jetai à son cou, et nous nous embrassâmes comme deux frères. Vainement je cherchai des paroles pour lui exprimer ma reconnoissance;

a peine pus-je proférer ces mots : « Que le Ciel m'ac-
» quitte envers vous! » déjà il étoit loin de moi.

» Dans l'impossibilité de sortir de France autrement que par une ruse de guerre, je me décidai à marcher vers Nancy. Je ne courus aucun risque sur la route, parce qu'on me prenoit pour un *volontaire national*, et, à ce titre, je fus reçu dans le régiment des chasseurs.

» J'attendois avec impatience le moment où nous devions entrer en Allemagne, pour effectuer mon projet de *désertion;* mais un incident bien inattendu vint me replonger tout à coup dans l'abîme de l'infortune.

» Je ne sais sur quels indices le colonel du régiment soupçonna que j'étois un Émigré : je fus arrêté et mis en prison. Bientôt le bruit s'en répandit dans la ville : tous les habitans surent quel étoit mon nom, à quelle famille j'appartenois, et combien cette famille avoit donné de preuves de son dévoûment à la royauté. Heureusement, la seule circonstance qui resta ignorée, fut celle de mon apparition à Verdun, comme prisonnier de guerre, ainsi que l'évasion qui m'avoit sauvé la vie : on me croyoit tout simplement un *Émigré rentré.* Il fut question de me mettre en jugement : alors se manifesta en ma faveur un intérêt des plus vifs, d'après lequel on a la preuve de l'excellent esprit qui règne dans cette bonne ville de Nancy; beaucoup de gens marquans, hommes et dames, vinrent me visiter dans la maison d'arrêt; on me prodigua les secours de toute espèce; on me pourvut d'un habile défenseur, dont le premier soin fut de me procurer un *certificat de civisme*, de la part

de ce même colonel qui avoit été mon dénonciateur, et que le corps obligea, en quelque sorte, à témoigner qu'il n'avoit aucun reproche à me faire sur ma conduite depuis mon enrôlement.

» Au jour fixé pour l'audience, la salle où siégeoit le tribunal fut remplie d'un nombreux auditoire : on fit lecture de l'acte d'accusation, par lequel j'étois déclaré coupable de conjuration contre la *patrie*, aux termes d'un décret du 9 novembre 1791, comme Émigré rentré postérieurement à l'expiration du délai fixé par ce décret. L'accusateur public fit paroître deux habitans de Saint-Péray, ma ville natale, qui avoient été mandés exprès pour me reconnoître; mais ils eurent la générosité de soutenir qu'ils ne m'avoient jamais vu, que par conséquent ils ne pouvoient dire si j'étois véritablement l'individu sur lequel on leur demandoit des renseignemens : ces braves gens craignoient de me compromettre, en avouant que j'étois connu d'eux. Lorsque le président m'interrogea sur mon nom, mon âge, le lieu de ma naissance, ma profession, l'époque de mon émigration et celle de ma rentrée, je répondis, avec assez de sang-froid, « que je m'appelois Alexis de Villeneuve; » que j'avois dix-neuf ans; que j'étois né à Saint-Péray, » dans le *ci-devant* Vivarais; que si les deux témoins » ne me reconnoissoient pas, c'étoit probablement parce » que j'avois quitté la maison paternelle depuis plusieurs » années, pour entrer au service militaire; que j'étois » officier au régiment de Vivarais en 1791; que j'avois » émigré au mois de juin de la même année; enfin, que » j'étois rentré au mois de décembre suivant, dès que

» j'avois eu connoissance du décret mentionné dans » l'acte d'accusation. »

« Ces réponses étoient concertées avec mon défenseur.

» Les questions posées pour le jury de jugement furent celles-ci : « 1° L'accusé Villeneuve, militaire, » émigré au mois de juin 1791, justifie-t-il de sa ren- » trée en France à une époque antérieure au 1^er^ jan- » vier 1792 ?— 2° S'il ne prouve pas qu'il soit rentré » avant le 1^er^ janvier 1792, est-il coupable de conju- » ration contre la patrie, suivant les articles 1, 2 et 3 » du décret du 9 novembre 1791 ?» Il faut convenir que ces questions étoient embarrassantes pour des jurés qui desiroient me tirer d'affaire : je ne rapportois aucune preuve qui fixât leur opinion sur la véritable époque de ma rentrée; ils ne purent donc répondre affirmativement, quant au premier point. Mais, d'un autre côté, comme l'accusateur public ne prouvoit pas que je fusse rentré postérieurement à l'expiration du délai fixé par le décret du 9 novembre 1791, les jurés déclarèrent qu'il *n'étoit pas constant que l'accusé se fût rendu coupable du crime prévu par la loi.*

» Il paroissoit donc que j'allois être acquitté par le tribunal, et déjà un murmure de satisfaction s'élevoit de la foule des auditeurs, lorsque le président, ordonnant de faire silence, invita ses collègues à donner leur opinion sur le jugement à rendre d'après les réponses du jury (1). Le premier qui prit la parole, déclara qu'il

(1) On suivoit alors, dans les affaires criminelles, les formes prescrites par la loi du 19 octobre 1791. Les juges délibéroient,

me considéroit comme Emigré rentré tout nouvellement, puisque je ne prouvois pas que ma rentrée fût antérieure au 1^er^ janvier 1792 : il ajouta que, dès lors, j'étois à ses yeux coupable du crime prévu par la loi du 9 novembre 1791; et en conséquence il vota *la peine de mort.* — Le second dit que, si l'époque de ma rentrée étoit incertaine, on ne pouvoit pas me condamner comme rentré postérieurement au 1^er^ janvier 1792; mais que, mon émigration étant confessée, je me trouvois dans le cas de tous les Emigrés rentrés, tenus de quitter le territoire de la république, aux termes du décret rendu le 10 novembre de la même année. L'opinant fit observer que ce décret n'avoit été promulgué à Nancy que depuis mon arrestation, et qu'ainsi je n'avois pu m'y conformer de mon propre mouvement : c'étoit donc, suivant lui, au tribunal à y satisfaire en ordonnant mon expulsion du territoire de la république. — Le troisième juge fut du même avis. — Le président se prononça pour la peine de mort, conformément au premier vote. — Voilà donc deux voix pour la mort et deux voix pour le bannissement, c'est-à-dire, partage d'opinions : la peine la moins rigoureuse devant être appliquée, le président déclara que le tribunal me condamnoit à être immédiatement banni du territoire de la république. Tous les assistans voulurent s'approcher de moi pour me complimen-

à haute voix, en présence du public ; ils étoient au nombre de quatre, et, en cas de partage d'opinions, l'avis le plus favorable à l'accusé doit adopté pour le jugement.

ter; plusieurs m'embrassèrent, en pleurant de joie comme si j'eusse été leur fils; ils m'accompagnèrent jusqu'à la maison d'arrêt, en m'annonçant qu'ils alloient s'occuper des moyens de me mettre en état de voyager.

» Le lendemain de cette pénible journée, quelques habitans notables vinrent me faire leur visite d'adieux : ils m'apprirent que les dispositions étoient prises pour m'envoyer en Suisse, sous l'escorte d'un détachement de gendarmerie, et que probablement je partirois dans peu d'heures; ils me remirent en même temps une somme d'argent qui étoit le fruit d'une collecte faite entre toutes les personnes de la ville, que mon malheur avoit touchées de compassion.

» Cependant le président du tribunal agissoit pour empêcher l'exécution du jugement qui me rendoit à la liberté : il n'avoit pas pu faire prévaloir son opinion pour la peine de mort; il voulut du moins prolonger le plus long-temps possible ma détention. A cet effet, il représenta au tribunal que, d'après les renseignemens pris sur ma famille, j'avois dans les rangs des ennemis de la patrie, mon père, mes frères et d'autres parens; que, si l'on me déportoit en Suisse, ce seroit me faciliter le moyen de me réunir à eux : qu'au contraire, l'intérêt de la chose publique exigeoit une mesure qui pût me mettre hors d'état de nuire. Cette mesure, à son avis, seroit de surseoir à ma déportation jusqu'à la paix générale, et de me garder en prison. La proposition fut adoptée par les autres juges, et le

jugement prononcé la veille, me fut signifié, avec cet *amendement*, au moment où je me croyois sur le point de me mettre en route avec les gendarmes.

» Nous étions alors dans le mois de janvier 1793 : bientôt j'eus la douleur d'apprendre la mort du Roi-martyr. A dater de cette horrible époque, les *représentans en mission* vinrent à Nancy, comme dans les autres grandes villes, pour y dresser des listes de suspects, pour mettre la délation à l'ordre du jour, et exciter la fureur des basses classes du peuple contre les familles riches, dont ils convoitoient la dépouille. Alors commencèrent les *incarcérations*, prélude des proscriptions sanglantes : je vis successivement entrer dans ma prison presque tous les honnêtes citadins, nobles et autres qui m'avoient jusque-là montré tant d'amitié; vous pensez bien que je fis tout ce qui dépendoit de moi pour leur témoigner, par les plus tendres soins, la reconnoissance que leur conduite envers moi m'avoit inspirée.

» Je croyois mon sort fixé d'une manière irrévocable : cette perspective d'une longue captivité avoit bien de quoi me désoler, sans doute, puisque je me voyois dans l'impuissance de servir notre cause sacrée; mais au moins je conservois l'espoir de profiter de quelque circonstance favorable pour m'évader et me réunir à vous. Jugez donc qu'elle dut être ma surprise, lorsque, le 29 du mois de juin, j'appris qu'au mépris de la chose jugée, et même sans aucun jugement nouveau, je venois d'être désigné pour le sacrifice du lendemain !...

» Dans le petit nombre des prisonniers que j'avois en-

core autour de moi, se trouvoit un jeune Anglais, nommé Bryan, qui voyageoit en France, au moment de la déclaration de guerre, et qui, au lieu d'obtenir des passeports pour rentrer dans sa patrie, comme le vouloit le droit des gens, avoit été envoyé à Nancy, en état d'arrestation. Il étoit, comme moi, un des doyens de la maison, et la plus étroite amitié nous unissoit. Sa qualité d'étranger, appuyée de *certaines preuves de sa libéralité*, lui avoit procuré les bonnes grâces particulières du concierge; il avoit un domestique très-dévoué, qui alloit et venoit librement dans la ville, et qui entroit à toute heure dans la prison. « Mon cher Ville-» neuve, me dit un jour M. Bryan, c'est de votre salut » qu'il s'agit en cet instant : un de nos amis du dehors » m'a fait avertir, par mon fidèle domestique, que vous » devez demain porter votre tête sur l'échafaud. Je crois » que si vous parveniez à sortir de cette prison, vous » trouveriez ensuite facilement les moyens de quitter » Nancy et de gagner la frontière. Eh bien ! mon mal-» heureux camarade, je vous offre le moyen de sortir » d'ici : Dieu fera le reste....

» J'ai déjà pourvu à tout, et il faut que vous exé-» cutiez sur-le-champ mon projet, afin de profiter de » l'obscurité de la nuit qui vient de commencer. Tenez, » voilà une paire de pistolets de poche et une traite de » cent guinées sur mon père, à Londres. Cette fenêtre, » qui n'est pas grillée, donne sur une cour voisine. Là, » vous êtes attendu par quelqu'un de confiance, qui » vous conduira dans une maison où vous demeurerez » en sûreté jusqu'à ce que vous puissiez sortir de la

» ville. C'est donc par cette fenêtre qu'il faut vous » échapper. Ne craignez pas de me compromettre, mon » cher ami : personne ne vous a vu entrer chez moi, » il n'y a plus de temps à perdre ; séparons-nous. »

» Je lui serrai vivement la main ; montant ensuite sur le bord de la fenêtre, et me laissant glisser contre le mur, je tombai sur le toit d'une écurie, d'où je m'élançai dans la cour du voisin, sans autre accident qu'une légère entorse, dont je fus guéri en moins de trois jours.

» La personne qui m'attendoit, en effet, me conduisit à quelque distance de là, dans une maison où je vis que mon arrivée ne causoit aucune surprise. « On » ne viendra pas vous chercher ici, me dit-on ; car on » ne soupçonnera pas que vous soyez chez un *citoyen* » qui tient à l'autorité municipale. » Ainsi, cet homme courageux, touché de pitié pour mon malheur, consentit a braver les dangers auxquels il s'exposoit en recélant une victime de la tyrannie ! Il m'installa dans un petit réduit, où j'étois à peu près introuvable ; et il prit ses mesures pour que sa maison restât fermée à l'heure des repas, pendant lesquels je jouissois de la société de sa famille.

» Je passai plus de quinze jours dans cette demeure vraiment hospitalière. Mon évasion faisoit beaucoup de bruit ; des visites domiciliaires avoient été ordonnées, et s'exécutoient rigoureusement : on vint même me chercher dans la maison où j'étois caché.

» Dès que la rumeur publique fut apaisée, je songeai à sortir de Nancy : je fis acheter, à cet effet, un

uniforme et des instrumens d'*officier de santé*, et j'arrivai sain et sauf, dans le pays de Luxembourg, où je fus obligé de faire quelque séjour, pour recevoir, par l'entremise d'une maison de banque, le montant de la lettre de change tirée par M. Bryan, sur son père.

« Tel est le récit que nous fit mon jeune frère (1). »

(1) J'aurois desiré nommer les habitans de Nancy auxquels mon frère a de si grandes obligations ; mais je ne le peux, en ce moment, parce que je ne suis pas en possession des notes qu'il a conservées. C'est de mémoire, que j'écris aujourd'hui ce qu'il nous raconta dans le temps.

Quant au militaire de Verdun, qui arracha mon frère à une mort certaine, et qui refusa de dire son nom, puisse-t-il, s'il existe encore lui-même, puisse-t-il apprendre, en lisant cet ouvrage, que sa belle action désormais aura pour admirateurs tous les bons Français !... Mon frère est aujourd'hui lieutenant de Roi à la Pointe-à-Pitre, île de la Guadeloupe.

Je joins ici la copie d'une lettre qui lui fut adressée à la Martinique :

Paris, le 29 avril 1817.

Il résulte de la vérification du registre n° 5, article 356, que la lettre ci-après a été écrite le 21 février 1800, à M. de Villeneuve, à la Martinique, au nom de S. A. R. Monsieur, frère du Roi, par M. le chevalier de la Pelouse.

« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous donner avis que S. A. R.
» Monsieur, frère du Roi, lieutenant-général du royaume, s'étant
» fait rendre compte de vos services, le prince m'a chargé d'avoir
» l'honneur de vous mander de sa part, qu'il les a vus avec beau-
» coup d'intérêt, et qu'il a fait une attention particulière aux mal-

Dès le lendemain de son arrivée à Bois-le-Duc, il fut incorporé, comme cadet, dans notre régiment, ainsi qu'il le desiroit.

Nous étions alors à la fin de septembre 1794 : l'armée du général Pichegru vint mettre le siége devant Bois-le-Duc. Cette ville avoit pour garnison les deux régimens de Hesse-Philippsthal, le régiment de Bedeau, et presque toute l'infanterie de la légion de Béon : le gouverneur-commandant étoit le prince de Hesse-Philipps-

» heurs que vous et votre famille avez éprouvés, par une suite » de votre courage et de votre fidélité, dans les différentes circons- » tances où vous vous êtes trouvés depuis la révolution. S. A. R. » regrette qu'il se trouve une aussi grande disproportion entre le » temps de vos services et celui qui est fixé par les ordonnances » actuelles, pour avoir la croix de Saint-Louis, et que, par cette » raison, il ne lui soit pas possible, en ce moment, de vous ac- » corder cette décoration, comme un témoignage de sa bienveil- » lance particulièrement. Mais je ne doute pas, Monsieur, que, » lorsque les circonstances le permettront, Sa Majesté et Monsieur » ne soient très-disposés à vous faire éprouver les effets de leurs » bontés, et qu'en même temps tous les vôtres ne participent à leur » bienveillance et à leurs bienfaits, comme vous êtes en ce mo- » ment, les uns et les autres, l'objet de leur intérêt et de leur » sensibilité.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» Pour extrait conforme, et pour quatriplicata :

» *Le Directeur-général du Ministère de la Maison* » *du Roi, ayant le portefeuille.*

» *Signé* Comte de Pradel. »

thal, colonel-propriétaire des régimens de son nom, vieillard de près de quatre-vingts ans. Nous pouvions faire une longue résistance, et nous nous proposions de tenir jusqu'à la dernière extrémité. Les remparts de la place, soutenus par une bonne citadelle et par deux autres forts bien garnis de troupes et d'artillerie, étoient, en outre, protégés par l'inondation de la plaine environnante, au moyen des eaux qu'on tiroit de la Meuse. Notre sûreté dépendoit principalement de la conservation du fort de Crève-Cœur, situé à une petite lieue de la ville, parce que là se trouvoient les écluses qui entretenoient l'inondation. Ce fort est l'ouvrage du fameux Cohorn, le Vauban de la Hollande. Rien n'avoit été négligé pour le rendre susceptible de la plus belle défense; mais malheureusement l'officier hollandais qui y commandoit, lieutenant-colonel du génie, le livra aux premières attaques des républicains, et ceux-ci fermèrent aussitôt les écluses. Dès-lors, la ville de Bois-le-Duc se trouvant à découvert, par la retraite des eaux, notre position devint critique : une armée considérable nous environna, et après quelques jours de tranchée ouverte, nous fûmes menacés d'un assaut général, avec sommation de capituler. Dans cet état des choses, le prince de Hesse crut devoir accepter la capitulation, dont la principale clause fut que la garnison défileroit, avec armes et bagages, et se retireroit sur la place de Grave, à six lieues nord-est de Bois-le-Duc, pour se rendre de là vers la frontière opposée de la Hollande.

Mon père n'étoit plus avec nous, au moment de la

reddition de cette ville : redoutant, pour sa santé très-affoiblie, les privations de tout genre qui résultent ordinairement d'un long siége, nous étions parvenus, non sans beaucoup de peine, à obtenir de lui qu'il se retirât en Allemagne, où, depuis, il rejoignit l'armée de Condé.

Ce fut dans la journée du 7 octobre, que la garnison évacua, aux termes du traité. Le régiment de Hesse-Philippsthal, cavalerie, défila le premier, entre les deux haies de l'armée des assiégeans, et après lui les autres corps. J'ignore si quelque *représentant en mission*, quelque digne collègue de Carrier, ou d'autres monstres semblables, se trouvoient à la queue de cette armée (1), ou si le général V*** y avoit un commandement en sous-ordre. Quoi qu'il en soit, une agitation extraordinaire se manifesta parmi les soldats ennemis à mesure que la colonne de la garnison passoit devant eux. Les Émigrés français s'aperçurent bientôt qu'ils étoient l'objet de cette rumeur, que plusieurs d'entre eux avoient été reconnus, et qu'on cherchoit à en reconnoître d'autres au milieu des étrangers qui portoient le même uniforme. Bientôt mes frères et moi, qui marchions les derniers avec le régiment de Bedeau, nous entendîmes un bruit effroyable qui se faisoit à la tête de la colonne, et nous apprîmes, par un officier d'ordonnance, revenant de notre côté, que les républicains

(1) J'ai su, depuis, qu'il y avoit en effet au quartier-général des assiégeans deux membres de la Convention, Lacombe (du Tarn), et Bellegarde.

égorgeoient, à coups de sabres et de baïonnette, les Émigrés compris dans les cadres du régiment de Hesse-Philippsthal. Peu d'instans après, il nous sembla que ce bruit se rapprochoit de nous : en effet, le même massacre s'exécutoit dans les autres corps..... Notre tour alloit donc arriver incessamment! Déjà les yeux étincelans de quelques assassins se portoient vers nous et ils avoient l'air de n'attendre que le renfort de ceux qui opéroient en avant pour se jeter sur leur proie. Dans ce péril imminent, nous n'apercevions aucun moyen de salut; car nous ne pouvions plus rentrer dans la ville, et il ne nous étoit pas possible de nous faire jour à travers la foule immense qui nous cernoit : ainsi, notre mort paroissoit inévitable. Nous fûmes sauvés par Pichegru !..... Ce général en chef étoit, à quelque distance de la place, occupé des soins de son commandement, lorsqu'il fut informé de ce qui se passoit sur les glacis : aussitôt il s'élance à cheval, il accourt, suivi d'un nombreux état-major, il se précipite au milieu des soldats ivres de sang, et leur voit immoler encore quelques Émigrés, sans que sa voix ni ses gestes d'autorité puissent arrêter les effets de leur fureur; alors, mettant le sabre à la main, il tombe à coups redoublés sur ceux qui refusoient de l'entendre, et il ne parvient à ramener le calme qu'après en avoir abattu plusieurs à côté de leurs victimes expirantes; il donne ensuite ses ordres pour faire reprendre les rangs sur toute l'étendue des deux lignes. De son côté, notre vieux général rétablit sa colonne : il fait charger sur des chariots de bagages, les cadavres mutilés de nos infortunés com-

pagnons, et nous continuons de défiler, en nous dirigeant sur Grave.

Notre marche avoit été retardée par cette cruelle tragédie; nous ne pûmes arriver avant la nuit au lieu de notre destination : nous trouvâmes les portes de Grave fermées, et le gouverneur refusa de les faire ouvrir pour nous recevoir. Cette circonstance nous laissoit exposés à de nouveaux dangers. Le prince de Hesse, touché de notre position, envoya un officier, comme parlementaire, pour prier le gouverneur de nous accorder sur-le-champ l'entrée de la ville : ce gouverneur s'empressa d'ordonner l'ouverture des portes, dès qu'on lui eut expliqué le motif de la demande.

Le lendemain, la garnison de Bois-le-Duc continua sa marche, pour se rendre dans la province d'Ower-Yssel. Alors je me séparai de mes frères, pour entrer, comme lieutenant, dans le régiment de Périgord, infanterie, qui se formoit au-delà du Wahal, sous le commandement de M. le comte Archambaud de Périgord, Émigré français.

Cependant les armées de la Convention suivoient rapidement de ce côté, le cours de leurs succès : bientôt j'appris la prise de Venloo (27 octobre), de Maëstricht (4 novembre) et de Nimègue (8 novembre); je fus presque témoin de celle de l'île de Bommel, située au confluent du Wahal et de la Meuse, et que défendit si vaillamment le régiment d'Hohenlohe.

Dans le même temps, les places de Vesel et de Manheim soutenoient avec intrépidité le plus terrible bom-

bardement. Breda et Grave, qui avoient été assiégées à leur tour, se signaloient aussi par une vigoureuse résistance. Mais plus on faisoit d'efforts pour arrêter les ennemis dans leur marche et pour préserver de l'invasion le cœur des Provinces-Unies, plus les généraux de la Convention sembloient mettre d'énergie à vaincre tous les obstacles, sans que la rigueur excessive de l'hiver pût rebuter l'impétuosité de leurs trop valeureux bataillons.

Le général Pichegru résolut de faire, d'un seul coup, la conquête de la Hollande, en marchant sur les principales villes de l'intérieur. Tout favorisoit son projet : la déroute étoit parmi les alliés ; il ne craignoit rien de la défense naturelle du pays, car les fleuves et les canaux innombrables qui, dans une autre saison, l'eussent arrêté à chaque pas, se trouvoient pris par une gelée telle qu'on n'en avoit pas vu de mémoire d'homme. Il partagea donc son armée en deux divisions : celle de droite entra dans Utrecht, le 18 janvier, et dans Amsterdam le 21 : celle de gauche prit la route de Rotterdam et de La Haye, qui furent emportées presque aussitôt. Tous les ports du Zuyder-Zée, comme ceux des embouchures de la Meuse et de l'Escaut, tombèrent successivement au pouvoir de ce général, ainsi que tous les vaisseaux de guerre et de commerce, qui, retenus par les glaces, ne purent mettre à la voile pour échapper aux vainqueurs : ce qui fit dire à ceux-ci que *leur cavalerie avoit pris la flotte hollandaise à l'abordage.*

Le prince d'Orange, ainsi dépouillé de ses Etats,

se réfugia, comme l'on sait, en Angleterre, et il ne devoit pas vivre jusqu'à l'époque marquée par le doigt de Dieu pour le rétablissement du pouvoir souverain qui appartenoit à sa Maison (1).

Quelques foibles restes des troupes qui venoient de faire cette malheureuse campagne de Hollande, se retirèrent en Westphalie : de ce nombre, fut le régiment de Bedeau, où j'avois encore mes trois frères. J'y passai moi-même, avec le régiment de Périgord. Bientôt le premier de ces deux corps fut dissous : alors mon frère aîné entra, comme lieutenant, dans *Damas;* le second, aussi comme lieutenant, dans *Rohan*; le chevalier Alexis, avec le même grade, dans *York-Rengers.*

Ici se termine la notice que j'ai cru devoir présenter au lecteur, pour lui rappeler les principaux événemens des trois premières campagnes auxquelles prirent part les Émigrés de 1791, ainsi que les royalistes

(1) A la mort de Guillaume V, au mois d'avril 1806, Guillaume-Frédéric, alors fils unique, hérita des principautés de Nassau-Dietz et de Fulde; mais, peu de temps après, elles lui furent enlevées par Buonaparte, et il se retira, pour la seconde fois, en Angleterre. C'est ce prince qui, en 1813, fit rentrer la Hollande sous son autorité, et qui est aujourd'hui roi des Pays-Bas. Les Émigrés français qui ont servi sous ses ordres en Belgique et en Hollande, conservent toujours le souvenir des marques d'intérêt et des égards dont il les combla. Ce fut particulièrement à ses bontés que nous dûmes, mes frères et moi, notre admission dans le régiment de Bedeau.

de l'intérieur, et pour le disposer à considérer sous un juste point de vue le but, l'importance et les déplorables résultats de l'expédition de Quiberon, principal sujet de ces Mémoires.

MÉMOIRES

SUR

L'EXPEDITION DE QUIBÉRON.

CHAPITRE PREMIER.

Coup d'œil sur l'état politique de l'Europe et sur la situation intérieure de la France, au commencement de l'année 1795. — Plusieurs des puissances coalisées font la paix avec la Convention. — Les Vendéens et les Chouans sont forcés de traiter aussi de la paix. — Alliance offensive et défensive entre l'empereur d'Autriche et le roi des îles Britanniques. — Reprise des hostilités dans nos départemens de l'Ouest. — Dispositions faites en Angleterre pour un débarquement sur les côtes de France. — Départ d'une première flotte. — Le comte de Puisaye, le comte d'Hervilly, etc.

On vient de voir, dans les pages qui précèdent, quels furent les résultats des trois premières campagnes que je fis avec les Émigrés et leurs alliés. On nous a vus deux fois sur le point de terminer la révolution par la prise de Paris, si nous avions été maîtres de profiter de nos avantages : deux fois aussi l'on a vu les levées en masse de la France, poussées par le vertige du temps, s'élancer, de plusieurs points de la frontière, sur le ter-

ritoire étranger, et menacer, en quelque sorte, l'Europe entière de l'invasion.

Maintenant, arrêtons-nous un instant à considérer le tableau que présentoient les divers États de la coalition, au commencement de l'année 1795.

La Hollande, subjuguée par Pichegru, rachetoit une sorte d'indépendance par le traité de paix conclu à La Haye le 16 mai, dont les principales clauses furent, 1° la cession de la Flandre hollandaise et de tout le pays d'Outre-Meuse; 2° l'abolition du stathoudérat, et l'établissement d'un gouvernement démocratique, sous la dénomination de *République batave;* 3° une alliance offensive et défensive avec la *République française.* Dès lors, non-seulement la Hollande étoit perdue pour la coalition, mais elle se trouvoit engagée dans le système révolutionnaire et elle fournissoit à nos ennemis un renfort considérable, principalement sous le rapport de la marine.

La Prusse, qui n'avoit pris part bien sérieusement à la guerre que dans la campagne de 1792, comme j'ai déjà eu l'occasion de le remarquer, et qui, dans les deux suivantes, n'avoit essuyé aucun échec important; la Prusse venoit de finir par abandonner ouvertement ses alliés, en acceptant les propositions de paix que lui fit faire la Convention. Ce fut à Bâle qu'eut lieu cet autre traité, le 5 avril. Le 17 mai, dans la même ville, les négociateurs du roi de Prusse firent déclarer la neutralité du nord de l'Allemagne.

La Suède étoit censée faire partie de la coalition, d'après les engagemens pris en 1791, par l'infortuné

Gustave III; mais à la mort de ce prince, le régent, duc de Sudermanie, resta sous les armes, sans agir directement pour la cause commune, dont il se détacha enfin, le 12 juin, par un acte d'adhésion à la paix de Bâle.

Du côté des Alpes, il n'y avoit plus de barrières qui pussent préserver l'Italie d'une soudaine irruption, puisque le roi de Sardaigne, dépouillé déjà d'une grande partie de ses possessions continentales, se trouvoit presque bloqué dans Turin.

Vers les Pyrénées, les chances de la guerre avoient été, tantôt contraires, tantôt favorables au roi d'Espagne; mais, dans les derniers mois de 1794, il perdit plusieurs places importantes, telles que Figuères et Bellegarde. Le 5 février 1795, Roses lui fut encore enlevée. Ces revers, mettant à découvert le cœur de son royaume, le forcèrent de traiter de la paix, qui, après de longues conférences, fut signée aussi à Bâle le 22 juillet.

Il résulte de cet aperçu qu'à l'exception du roi de Sardaigne, qui tenoit encore pour notre cause, mais dont les forces étoient à peu près nulles, la coalition se trouvoit réduite à trois puissances seulement, c'est-à-dire la Russie, l'Empire germanique et l'Angleterre.

Or, quelle étoit la situation de chacune de ces puissances? C'est ce qu'il faut examiner.

L'impératrice de Russie, quoiqu'elle eût rompu, dès 1791, toutes relations diplomatiques et commerciales avec la France révolutionnée, et qu'elle eût manifesté la plus parfaite adoption des motifs qui por-

toient les autres souverains à défendre les droits de la Maison de Bourbon; Catherine, dis-je, étoit restée, comme le régent de la Suède, dans un état d'observation qu'on pourroit appeler *neutralité armée :* à la vérité, elle promettoit fréquemment de faire marcher ses troupes innombrables, qui auroient pu rendre de très-grands services; mais on ne comptoit plus guère sur l'effet de telles promesses, puisque, depuis trois ans, on y avoit vainement compté.

L'empereur François II faisoit la guerre avec autant de constance que d'énergie, depuis 1792; ses armées, tour à tour battues et victorieuses, avoient donné l'exemple d'une excellente discipline, et soutenu parfaitement leur vieille réputation; il se préparoit à de nouveaux efforts devenus d'autant plus nécessaires, qu'il alloit se trouver presque seul à lutter contre toutes les forces réunies de la Convention. Heureusement pour ce monarque, les négociations diverses, dont je viens de parler, avoient ralenti l'ardeur des combats : ses ennemis sembloient reprendre haleine après la conquête si rapide de la Hollande.

Quant à l'Angleterre, on sent bien que, depuis l'évacuation de la Belgique et de la Hollande, ses troupes ne pouvoient plus combattre sur le continent, puisque la guerre alloit, selon toute apparence, se centraliser dans les États de la Maison d'Autriche, loin des bords de la mer, que les Anglais n'aiment pas trop à perdre de vue. Mais le cabinet de Saint-James n'en demeuroit pas moins disposé à se maintenir dans la confédération formée contre la révolution française; et il avoit de

grands moyens à faire valoir, en remplacement de son armée de terre, je veux dire ses vaisseaux, ses trésors, sa profonde habileté dans l'art de mettre en jeu tous les ressorts de la politique.

Ainsi donc, au commencement de l'année 1795, l'empereur François II restoit abandonné à ses propres forces, pour soutenir tout le poids d'une guerre que, peu de mois auparavant, cinq autres puissances supportoient avec lui : sauf l'assistance de l'Angleterre, par des opérations quelconques; sauf également l'espérance de voir s'accomplir à la fin les promesses de l'impératrice de Russie.

Il étoit aisé de prévoir que le premier choc, entre les armées de l'empereur et celles de la Convention, alloit être terrible, soit que tous les coups se portassent sur les bords du Rhin, soit que l'Italie devînt le théâtre d'un second plan d'attaque. Dès lors, on concevra de quelle importance il pouvoit être de trouver le moyen d'opérer une *diversion* tellement sérieuse, que la Convention se vît obligée, sinon de renoncer à porter la guerre au-delà du Rhin et des Alpes, du moins de n'y employer qu'une partie de ses forces. L'utilité de cette diversion une fois reconnue, il ne s'agit plus que d'en apercevoir la possibilité; et c'est ce qui va bientôt se découvrir, quand nous aurons jeté rapidement un coup d'œil sur l'état où se trouvoit alors la France au-dedans.

J'ai dit quelques mots, dans la notice préliminaire, sur l'origine de l'insurrection de la Vendée; j'ai parlé des premiers combats livrés dans nos provinces de

l'Ouest, pour la cause de l'autel et du trône : voici le moment de reprendre la suite des faits, en ce qui concerne cette guerre mémorable, soutenue avec tant de persévérance par les royalistes de l'intérieur.

L'armée dite *Vendéenne*, depuis sa défaite près du Mans et de Savenay, vers la fin de 1793, étoit demeurée, pendant plusieurs mois, dans l'inaction : presque tous ses chefs avoient péri.

En 1794, MM. de Charette, Bernard de Marigny, Henri de la la Rochejaquelein, Stofflet et Sapinaud jeune, soulevèrent de nouveau toute la rive gauche de la Loire inférieure, et firent une seconde campagne, qui, sans avoir d'aussi grands résultats que la précédente, ne laissa pas de frapper d'étonnement l'Europe entière par des prodiges de valeur. Ce fut le 4 mars de cette année que Henri de la Rochejaquelein, surnommé *l'intrépide* par ses compagnons d'armes, perdit la vie sur le champ de bataille, près de Trémentine : il avoit à peine atteint sa vingt-unième année. Marigny ne lui survécut que de quelques semaines..... Celui-ci succomba sous le feu des siens, victime de la discorde qui parfois ternit la pureté d'une si belle cause..... Trois frères, quatre beaux-frères et seize cousins de Cathelineau, trouvèrent une mort glorieuse dans le cours de cette campagne. Allard (de la Rochelle), ancien aide de camp du marquis de Lescure, s'y fit une grande réputation, comme chef de la division des Sables d'Olonne. Le comte de Bruc et le chevalier de Bruc, son frère, chefs de la division la plus voisine de Nantes, s'y montrèrent dignes d'un nom honorable-

ment inscrit dans les fastes de la fidèle noblesse. Le comte Charles d'Autichamp y mérita d'être élevé dans la suite au commandement en chef, après la mort de Stofflet. « Charette, surtout, y acquit une immortelle » renommée. La témérité de ses résolutions, la cons- » tance inébranlable qu'il conservoit dans une situation » presque désespérée, cet esprit de ressource incapable » de découragement, firent de lui un grand homme (1).» Je ne puis donner une plus juste idée de l'éclat que répandit au loin le nom de Charette, qu'en rapportant une lettre qui lui fut écrite de Varsovie, vers cette époque, par le général russe Suwarow, qu'on a vu depuis jouer un si grand rôle à la tête des armées de l'empereur Paul Ier, lorsque ce souverain prit part activement à la coalition : « Héros de la Vendée, illustre défenseur de » la foi de tes pères et du trône de tes Rois, salut!.... Que » l'Eternel veille à jamais sur toi ; qu'il guide ton bras à » travers les bataillons de tes nombreux ennemis ; que » ceux-ci tombent abattus devant toi, comme la feuille » qu'un vent du nord a frappée!.... Et vous, immor- » tels Vendéens, fidèles conservateurs de l'honneur » des Français, dignes compagnons d'armes d'un tel » chef, guidés par lui, accomplissez vos hautes desti- » nées, rétablissez le temple du Seigneur et le trône des » Bourbons. Alors, que la paix renaisse, et que la tige » antique des lis, courbée trop long-temps par la tem- » pête, se relève du milieu de vous, plus brillante et » plus majestueuse !.... Brave Charette, vrai chevalier

(1) Mémoires de madame la marquise de Larochejaquelein.

» français, l'Univers est plein de ton nom; l'Europe » étonnée te contemple : moi, je t'admire et je te féli- » cite. Dieu t'a choisi, comme un autre David, pour » punir les Philistins. Adore ses décrets; vole, attaque, » frappe, et la victoire suivra tes pas.... Tels sont les » vœux d'un soldat qui, blanchi aux champs de l'hon- » neur, vit constamment couronner par des succès la » confiance qu'il avoit placée dans le Dieu des combats. » Gloire à ce Dieu, car il est la source de toute gloire; » gloire à toi, car il te chérit....

» *Signé* SUWAROW-RIMNISKY. »

Pour la gloire de Charette, comme pour l'honneur de notre cause, je vais rapporter une autre lettre, bien plus intéressante encore, qu'il reçut dans le même temps; c'est celle que lui écrivit, de Vérone, MONSIEUR, régent de France, et qui est conçue en ces termes : « Enfin, Monsieur, j'ai trouvé le moyen que je » desirois tant : je puis communiquer directement avec » vous; je puis vous parler de mon admiration, de ma » reconnoissance, du desir ardent que j'ai de me join- » dre à vous, de partager vos périls et votre gloire. Je » le remplirai, dût-il m'en coûter tout mon sang; mais, » en attendant ce moment heureux, le concert entre » celui que ses exploits rendent le second fondateur de » la monarchie, et celui que sa naissance appelle à la » gouverner, sera certainement de la plus haute impor- » tance. Personne, mieux que vous, ne connoît l'utilité » des démarches que je peux faire relativement à l'in- » térieur : vous penserez qu'il est bon que ma voix se » fasse entendre partout où l'on est armé pour Dieu et

» le Roi ; c'est à vous de m'éclairer sur les moyens d'y » parvenir. Je confie cependant à votre prudence l'ex- » pression d'un sentiment que je ne puis plus contenir. » A présent que je ne puis parler moi-même à vos braves » compagnons d'armes, si cette lettre est assez heureuse » pour vous parvenir à la veille d'une affaire, donnez, » pour mot d'ordre, *Saint-Louis ;* pour mot de ralliе- » liement, *le Roi et la Régence.* Je commencerai à être » parmi vous le jour où mon nom sera associé à l'un de » vos triomphes. *Signé* Louis-Stanislas-Xavier. »

Dès la fin de 1793, le comte Joseph de Puisaye avoit organisé l'insurrection sur la rive droite de la Loire, et dans toute la Bretagne : entreprise commencée l'année précédente par le marquis Armand de la Rouarie, qui en fut aussi l'une des premières victimes ; entreprise dont l'exécution étoit devenue moins difficile alors depuis le passage de l'armé vendéenne, qui avoit donné l'élan aux paysans bretons. La guerre, soutenue par cette population nouvelle, fut appelée *guerre des Chouans*, du nom donné vulgairement dans le pays à quatre frères nommés Cotterau, des environs de Laval, qui parurent les premiers à la tête d'un parti, avant que le marquis Armand de la Rouarie eût pris le commandement en chef. Les principaux officiers qui secondèrent le comte de Puisaye dans ses efforts, et qui rendirent de grands services, furent le vicomte de Scepeaux, Georges Cadouldal, Lemercier (dit *la Vendée*), le comte et le chevalier de Silz, le jeune Picquet-Duboisguy, Desol de Grisolles, de Bourmont, de Boishardy, le comte de Rochecotte, le chevalier de

la Vieuville, le comte de Botherel et ses trois fils, le comte de la Bourdonnaye-Koëtkendeuc, le chevalier d'Andigné, d'Allegre de Saint-Tronc, le chevalier de la Crochais, de la Conterie, de la Béraudière, de Pontbriant, du Couesbouc, Julien Berthelot, le comte et le chevalier de Lantivy-du-Reste, le comte de Boulainvilliers, Bonfils de Saint-Loup, de Trescessant, Saint-Régent, Godet de Châtillon, de la Hechois, les deux frères Lamassue, Jean-Jean, Jean *Chouan* (l'un des quatres frères ci-dessus mentionnés), le médecin Focard, le chevalier de Troroux, Coquereau, Tristan-l'Hermite, le chevalier de Turpin, Geslin, le baron d'Ampherné, le Chandelier-de-Pierreville, le chevalier de Dieusie, Duparc, de Brunet, le chevalier de Magnan, Pallierne, Gazet, du Chatelier, de Péronne, Lepaige (dit de *Bar*), Deschamps-Devilliers, Guillemot, Bruslon, Cadeau, Dubouais, Troussier, Carré, Boitou, Leroy, etc. A tous ces braves s'étoient joints plusieurs chefs vendéens, depuis la déroute de Savenay, tels que Forestier, le chevalier de Chantereau, Daniaud-Duperrat, Guignard, de Poncet, le comte de Bellevue, le chevalier de Caqueray, Fabré, Jarry, Truffin d'Ussy, et autres.

Dans les premiers mois de 1794, les *Chouans* se signalèrent par plusieurs affaires sanglantes contre les *Bleus*.

A la même époque, les soulèvemens qui avoient eu lieu en Normandie, dans l'année 1792, se renouveloient sous la direction du comte Louis de Frotté, ancien officier au régiment du colonel-général, infanterie, émi-

gré, qui venoit de faire la campagne de 1792 dans l'armée des Princes, et celle de 1793 dans l'armée de Condé. Bientôt ce militaire, non moins habile qu'audacieux, se vit à la tête d'une force considérable, composée de plusieurs divisions qui se répandoient depuis les confins de la Bretagne jusqu'aux bords de la Seine, et qui touchoient presque à la banlieue de Paris, où elles jetèrent un moment la plus sérieuse alarme. Auprès de lui se distinguoit principalement le comte Henri de Frotté, son père et l'âme de son conseil : celui-ci étoit un ancien officier supérieur d'un grand mérite ; nos princes l'honoroient d'une confiance particulière, et l'avoient choisi pour agent de leur correspondance avec la Normandie ; il existe encore aujourd'hui dans cette province, où l'estime générale le console, s'il est possible, de la perte de son fils qui a fini par être arrêté et fusillé sous le Directoire, au mépris d'une capitulation qui le mettoit à l'abri de toute recherche pour le passé. Parmi les principaux lieutenans du comte Louis de Frotté, je citerai Piquot-de-Magny, le chevalier Guerin de Brulart, le vicomte d'Oilliamson, Louis de Rozière, le chevalier de Marguerie, Henri de Marguerie, le maréchal de camp Joly (qui, en 1793, fit distribuer à la Convention un Mémoire imprimé pour la défense de S. M. Louis XVI), le comte de Ruays, le chevalier Dubreuil, le baron d'Hugon, de Mandat, la Potterie, Picot, Durozet, de Curville, de la Roche, les deux frères de Caqueray-de-l'Orme (1), etc., etc.

(1) C'est pour la seconde fois que j'ai à faire remarquer le nom

On peut juger, par cet exposé, du danger qui menaçoit, dans l'intérieur, le gouvernement révolutionnaire de la France, au commencement de l'année 1794. Certes, si dans ce temps les armées étrangères, qui venoient d'obtenir de grands avantages vers le Rhin et dans la Belgique, avoient pu se porter toujours en avant, c'en étoit fait de la Convention, la coalition resta sur la défensive, et dès-lors elle perdit tout le fruit de ses vic-

de CAQUERAY : je saisis avec plaisir l'occasion de placer ici quelques détails sur une famille qui s'est distinguée entre tant d'autres par le grand nombre de défenseurs qu'elle fournit à la cause de la légitimité, dans les diverses campagnes, soit au-dehors, soit dans l'intérieur de la France.

Quarante officiers émigrés, du nom de *Caqueray*, se trouvèrent réunis dans l'armée des Princes, en 1792 : ils demandèrent à former une compagnie détachée, sous le commandement de celui d'entre eux qui étoit le plus élevé en grade; mais Mgr le COMTE D'ARTOIS ne voulut pas qu'une famille si dévouée courût le risque de se faire exterminer dans un seul combat, et S. A. R. eut la bonté d'ordonner qu'ils fussent dispersés dans différens corps de l'armée.

Deux *Caqueray-de-l'Orme* périrent sur le champ de bataille, en 1793, à l'armée de Condé.— Un autre *Caqueray-de-l'Orme* fut tué, dans la même année, au siége de Famars, après avoir précédemment été décoré d'une médaille d'or pour une action d'éclat. — Le chevalier de *Caqueray*, que nous avons vu combattre avec les Vendéens, et se joindre ensuite aux Chouans, après la déroute du Mans, a été tué plus tard dans le Morbihan. — Les deux *Caqueray-de-l'Orme*, qui figurent ci-dessus dans l'association des royalistes de Normandie, ont survécu au comte Louis de Frotté, leur chef, et ils continuèrent les hostilités : l'un d'eux fut fait prisonnier et fusillé, sous le Directoire; l'autre fut arrêté, plus tard, et détenu, pendant plus d'un an, sous Buonaparte, comme *com-*

toires : cette détermination eut des suites funestes pour les royalistes de l'intérieur. La Convention fit alors ce qu'elle avoit déjà fait en 1793 : délivrée de la crainte d'une invasion de la part de ses ennemis du dehors, elle détacha des frontières de nombreux bataillons, qui, sous les ordres du général Hoche, se rendirent en hâte dans les provinces de l'Ouest, pour renforcer les troupes opposées aux Vendéens et aux Chouans. Hoche prit le

plice de Georges Cadoudal et de Pichegru. — Deux *Caqueray-de-Mézanci* servirent dans le régiment de la Châtre, ou *Loyal émigrant :* l'un fut tué à la fameuse sortie de Menin ; le second fut du nombre des victimes de Quiberon. — Un *Caqueray-de-Bavière* se trouve aussi sur la liste des prisonniers fusillés à Quiberon. — Un autre *Caqueray-de-l'Orme* mourut, dans l'île de Jersey, des blessures reçues à Quiberon. — Un *Caqueray-de-Valmenières* périt dans la Belgique, où il combattoit avec la légion de Béon. — Un *Caqueray-de-la-Roquette* et un *Caqueray-de-Beauclos* furent tués, à l'armée de Condé, en 1796. — Un *Caqueray-de-Beaumont* se distingua parmi les Chouans, sous le nom d'*Abel*.

Le chef, actuellement existant, de cette famille, est M. de Caqueray, maréchal de camp, ancien Émigré, demeurant à Fontainebleau. Frédéric de Caqueray, fils de ce général, est honorablement cité dans les Mémoires de M. le comte Charles d'Autichamp, comme ayant pris une part très-active à la dernière campagne des Vendéens, en 1815; ce fut lui qui engagea le premier l'affaire de Vielle-Vigne, où le général Lamarque fut battu ; il reçut plusieurs blessures dans cette courte campagne.

Enfin, de ces quarante Émigrés du nom de *Caqueray*, il n'en reste aujourd'hui qu'un seul en activité de service ; c'est M. de Caqueray-de-Guillonnet, chevalier de Saint-Louis, maréchal des logis des gardes du corps, compagnie de Noailles, qui fut grièvement blessé dans la campagne des Princes.

commandement en chef, et de ce moment les choses changèrent de face : quel que fût le courage de ses adversaires, ils essuyèrent, dans plusieurs occasions, des pertes si considérables, qu'enfin, au mois de janvier 1795, ils consentirent à une suspension d'armes pour traiter de la paix, lorsqu'ils furent informés de la prise de la Hollande.

A cette époque, Puisaye se trouvoit à Londres, où il s'étoit rendu pour accélérer l'envoi d'un secours d'armes, de munitions et d'argent qui lui avoit été offert par le gouvernement britannique, à la sollicitation des princes français.

Plusieurs délégués de la Convention, venus exprès avec des pleins pouvoirs, pressoient la conclusion de la paix. Des conférences se tinrent d'abord à la Jaunaye, près de Nantes, pour le traité avec les Vendéens : Charette, en leur nom, signa ce traité le 17 février; mais Stofflet refusa de le signer, et parut vouloir simplement rester en état de trêve. La Mabilais, près de Rennes, fut le lieu choisi pour les négociations relatives à la pacification du Maine, de la Bretagne et de la Normandie : là se trouvèrent réunis plus de cent vingt chefs des trois provinces, parmi lesquels celui qui se montra le plus disposé à la paix et qui figura comme principale partie contractante, fut Desoteux de Cormatin, tout nouvellement arrivé dans le pays, pour prendre part à la guerre, et que le comte de Puisaye avoit nommé major-général avant son départ pour Londres. Il n'y en eut que vingt-un, après Desoteux, qui furent d'avis de souscrire au traité, et qui y apposèrent leur signature,

le 9 avril : tous les autres se retirèrent, en témoignant hautement leur improbation ; Frotté surtout protesta dans les termes les plus positifs, et déclara, comme Stofflet, qu'il demeureroit en état de trève; le chevalier de Tintiniac, nommé depuis peu au commandement d'une division, avec le grade de maréchal de camp, soutint chaudement l'avis de Frotté, et retourna aussitôt en Angleterre pour rendre compte de ce qui venoit de se passer. Stofflet, que son refus d'adhérer au traité de Nantes avoit mis dans une situation très-périlleuse, puisqu'il restoit seul, à la tête d'un foible corps, contre toute la partie des forces du général Hoche, qui occupoit la gauche de la Loire; Stofflet, attaqué bientôt de toutes parts, fut obligé, le 20 avril, de déclarer qu'il se soumettoit aux conditions du traité de la Jaunaye.

Ces deux traités n'étoient, dans le fait, que des actes illusoires, signés de la part des royalistes, sans autre intention que celle de détourner l'orage prêt à fondre sur leur tête, et de gagner quelques mois de repos pour se préparer à de nouveaux combats.

Quoi qu'il en soit, les délégués de la Convention avoient alors l'humeur si débonnaire, qu'ils voulurent bien se contenter d'un tel résultat des conférences, bien qu'ils n'y vissent aucune garantie de la soumission du plus grand nombre des chefs royalistes. En conséquence, ils firent proclamer, avec solennité, la nouvelle de la pacification générale; et, de ce moment, la plus grande partie des troupes républicaines reflua vers le Rhin.

C'est à ce point qu'en étoient les choses dans l'inté-

rieur de la France, au commencement de 1795. Il n'y avoit qu'une apparence de paix : la moindre étincelle devoit y rallumer le feu de la guerre civile ; les deux partis regardoient comme infaillible la reprise des hostilités ; seulement ils desiroient l'un et l'autre la retarder jusqu'au moment favorable qui se montroit à eux dans l'avenir.

Or, cette situation de la France offroit précisément le moyen de *diversion* qui pouvoit s'employer en faveur de l'empereur François II, lorsque, seul, de toutes les puissances continentales de l'Europe, ce magnanime souverain persistoit à soutenir la guerre contre le gouvernement usurpateur et monstrueux que la révolution avoit établi sur les débris du trône de Louis XVI.

Il s'agissoit donc de travailler à remettre en état d'insurrection, le plus promptement possible, les Vendéens et les Chouans ; de leur fournir des secours de toute espèce, principalement de l'artillerie et de l'argent ; surtout de leur donner, pour chef suprême, un prince de cette famille chérie dont ils défendoient les droits avec un si beau dévoûment, dans leurs propres foyers, pendant que d'autres Français fidèles se battoient pour la même cause au-delà du Rhin.

Tel fut le plan qu'arrêtèrent entre elles LL. MM. l'empereur d'Autriche et le roi de la Grande-Bretagne. Ce dernier souverain s'engagea, non-seulement à faire tous les frais des expéditions qui se combineroient avec les royalistes de l'intérieur de la France, mais encore à payer des sommes considérables pour aider S. M. I. dans les immenses préparatifs que nécessitoit l'affoiblis-

sement des forces de la coalition. En conséquence, un traité de subsides fut souscrit à Vienne, le 4 de mai. Un autre traité, sous la date du 20 de ce même mois, donna le sceau diplomatique à l'alliance qui existoit déjà de fait, et en resserra plus étroitement les nœuds.

On vit bientôt les effets de l'empressement que mit le cabinet britannique à tenir ses promesses.

Des renforts furent envoyés à l'amiral Bridport, dont l'escadre croisoit alors à la hauteur de Brest, et il reçut ordre de protéger les communications qui alloient s'ouvrir avec les côtes de France. Une correspondance officielle fut entamée avec S. A. R. Mgr Comte d'Artois, qui, à cette époque, résidoit à Edimbourg. Ce prince, sur les premières espérances que lui fit concevoir le ministère de S. M. B., expédia secrètement le marquis de Rivière, l'un de ses aides de camp, auprès de Charette, pour donner à celui-ci les avis nécessaires, et le disposer à agir, de son côté, quand le moment seroit venu.

Le comte de Puisaye, toujours à Londres, dans l'attente du résultat de ses sollicitations, fut admis à des conférences plus suivies : on lui renouvela les offres précédemment faites; on lui demanda des renseignemens précis sur les dispositions actuelles du parti royaliste dans les départemens soi-disant pacifiés; il ne balança pas à déclarer que tout s'y préparoit pour un nouveau soulèvement, qui alloit même se trouver hâté, et en quelque sorte légitimé par une circonstance dont il venoit de recevoir la nouvelle.

Cette nouvelle étoit celle de l'arrestation de Deso-

teux-Cormatin, qui avoit eu lieu à Rennes, le 25 mai, par ordre des agens de la Convention. Le chevalier Chabron de Solilhac, ancien officier vendéen, attaché, depuis quelques mois, à l'état-major des Chouans, avoit été arrêté au même moment, ainsi que Jarry et plusieurs autres chefs. On sait que Desoteux fut transféré, sous bonne escorte, à Cherbourg, où il subit une longue détention : ainsi, ce rusé *négociateur* de la Mabilais se trouva pris dans le piége qu'il avoit cru tendre aux républicains, et il n'eut point l'honneur de partager les dangers que devoient encore braver ses compagnons d'armes.

Deux autres chefs de Chouans, Tristan-l'Hermite et Geslin, avoient été arrêtés, peu de jours auparavant, près de Laval, et massacrés dans les rues de cette ville. De semblables violations du traité se commettoient en même temps à l'égard des Vendéens : le brave Allard, surpris, avec vingt des siens, dans les environs des Sables d'Olonne, venoit d'être enfermé au château de Saumur; Goulepot, chef d'une subdivision, du côté de la Garnache, eut le même sort, et fut conduit dans les prisons de Nantes (1).

(1) Il est important de donner ici la preuve de la perfidie qui présida aux traités de la Jaunaye et de la Mabilais, de la part des envoyés de la Convention. Cette preuve est dans la lettre suivante, écrite par cinq membres du comité de salut public au représentant du peuple Guezno, en mission dans l'Ouest, au mois d'avril 1795; lettre imprimée dans un Mémoire de Desoteux-Cormatin, dans une autre brochure intitulée *Réponse des Chouans*, etc., et qui vient d'être reproduite dans un journal. On y verra tout à la

Au reste, on avoit bien prévu les conséquences de ces arrestations : elles n'amenèrent pas immédiatement la rupture dans la Vendée, ni dans la Normandie, parce que Charette, Stofflet et Frotté ne vouloient reprendre les armes qu'au mois de juillet, terme fixé

fois que les chefs royalistes furent indignement trompés par la promesse de la délivrance des enfans de Louis XVI, et que l'arrestation de ces chefs étoit résolue au moment même où on leur faisoit signer la paix.

« Il est impossible, cher collègue, que la république puisse se » maintenir, si la Vendée n'est pas entièrement réduite sous le » joug. Nous ne pouvons nous-mêmes croire à notre sûreté, que » lorsque les *brigands* qui infestent l'Ouest depuis deux années, » auront été mis dans l'impossibilité de nous nuire et de contrarier » nos projets, c'est-à-dire, *lorsqu'ils auront été exterminés*. C'est » déjà un sacrifice trop odieux d'avoir été réduits à traiter de la » paix avec des *rebelles*, ou plutôt avec des scélérats dont la très- » grande majorité a mérité l'échafaud. Sois convaincu qu'ils nous » détruiroient si nous ne les détruisions pas. Ils n'ont pas mis plus » de bonne foi *que nous* dans le traité signé, et *il ne doit leur in-* » *spirer aucune confiance* dans les promesses du gouvernement; » les deux partis ont transigé, sachant bien qu'ils se trompoient. » C'est dans l'impossibilité où nous sommes d'espérer que nous » pourrons *abuser plus long-temps les Vendéens*, impossibilité » également démontrée à tous les membres des trois comités, qu'il » faut chercher les moyens de *prévenir* des hommes qui ont autant » d'audace et d'activité que nous. Il ne faut pas s'endormir, parce » que le vent n'agite pas encore les grosses branches, car il est bien » près de souffler avec violence; *le moment approche où, d'après* » *l'article II du traité secret, il faut leur présenter une espèce de* » *monarchie, et leur montrer ce* BAMBIN *pour lequel ils se battent.* » Il seroit trop dangereux de faire un tel pas; il nous perdroit

pour l'exécution des clauses secrètes des traités; mais, par une fatalité trop funeste pour tout le parti, comme on en jugera ci-après, l'insurrection éclata, dès la fin de mai, dans la Bretagne.

Les royalistes de cette province se trouvoient alors

» sans retour : les comités n'ont trouvé qu'un moyen d'éviter cette » difficulté vraiment extrême; le voici :

» La principale force des brigands est dans le fanatisme que » leurs chefs leur inspirent; *il faut les arrêter*, et dissoudre ainsi, » d'un seul coup, cette association monarchique, qui nous perdra » si nous ne nous hâtons pas de la prévenir; mais il ne faut pas » perdre de vue, cher collègue, que l'opinion nous devient chaque » jour encore plus nécessaire que la force; il faut tout sacrifier » pour mettre l'opinion de notre côté. *Il faut supposer que les* » *chefs insurgés ont voulu rompre le traité, se créer princes des* » *départemens qu'ils occupent; que ces chefs ont des intelligences* » *avec les Anglais; qu'ils veulent leur ouvrir la côte, piller la* » *ville de Nantes, et s'embarquer avec le fruit de leurs rapines...* » Fais intercepter des courriers porteurs de semblables lettres, crie » à la perfidie, et mets surtout dans ce premier moment une grande » apparence de modération, afin que le peuple voie clairement que » la bonne foi et la justice sont de notre côté. Nous te le répétons, » cher collègue, la Vendée détruira la Convention, si la Convention ne détruit pas la Vendée. *Si tu peux avoir les onze chefs,* » *le troupeau se dispersera.* Concerte-toi sur-le-champ avec les » administrateurs d'Ille-et-Vilaine; communique la présente, dès » sa réception, aux quatre représentans de l'arrondissement. Il » faudra profiter de l'étonnement et du découragement que doit » produire l'absence des chefs, pour opérer le désarmement. Qu'ils » se soumettent au régime général de la république, *ou qu'ils pé-* » *rissent;* point de milieu, point de demi-mesures, elles gâtent » tout en révolution. Il faut, en révolution, il faut, s'il est né-

sans commandant en chef, depuis qu'ils avoient perdu Desoteux. Les chefs divisionnaires ne consultent que leur indignation et leur ardeur ; ils attaquent, à l'envi l'un de l'autre, les troupes républicaines, sans qu'il y ait entre eux un centre de direction. Les généraux Hoche, Aubert-Dubayet, Humbert et Leblay, qu'ils ont à combattre, leur opposent toutes les forces que l'inaction de Charette, de Stofflet et de Frotté, permette de réunir. C'en est assez pour prévoir quel va être le résultat de cette téméraire résolution.

C'est dans le département du Morbihan qu'on en vient d'abord aux mains. Là, le comte de Silz, après quelques affaires brillantes, veut surprendre la ville de Vannes ; il est battu complètement, et meurt sur le champ de bataille, près du château de Penhouet. Georges Cadoudal, qui prend après lui le commandement de la division, en rallie les débris ; il sou-

» cessaire, *employer le fer et le feu*, mais en rendant les Vendéens » *coupables du mal que nous leur ferons.*

» Saisis, nous te le répétons, cher collegue, les premières appa- » rences qui se présenteront, pour *frapper le grand coup ;* car » les événemens pressent de toutes parts, etc., etc. — *Signé* Treil- » hard, Syeyes, Doulcet, Rabaud, Cambacérès. »

En terminant la lecture de cette lettre, on se demande si ce n'est pas là le résultat d'une délibération prise dans le conseil privé de Satan... Non... cette pièce infernale est l'ouvrage d'un comité de la Convention, et elle fut approuvée par deux autres comités de cette même assemblée! — A quelle époque! — Après le 9 thermidor, c'est-à-dire, lorsque la *saine majorité de la Convention* n'avoit plus pour président *le bon M. de Robespierre*!...

tient, pendant quelques jours, le choc d'un ennemi vainqueur et furieux; mais bientôt, accablé par le nombre, il est obligé de chercher une retraite au fond des forêts, où il attend qu'un retour de fortune lui fournisse d'autres occasions de se signaler.

Dans le département d'Ille et Vilaine, Picquet-Duboisguy (1) déploie l'étendard des lis : à peine alors âgé de dix-neuf ans, de beaux faits d'armes ont déjà rendu son nom fameux; sa division l'a reconnu pour chef, et les princes français ont confirmé cette nomination. Il marche contre le général Humbert, sort victorieux de plusieurs engagemens, et s'avance jusqu'aux portes de Fougères. Vains succès!... des renforts arrivent à son adversaire : il est repoussé, poursuivi ; sa troupe, taillée en pièces, se disperse, et laisse les républicains maîtres de la campagne : il va, comme Georges, chercher un asile dans l'épaisseur des bois.

Le chef de la division des Côtes-du-Nord, Boishardy, n'a même pas le temps de rassembler tout son monde : après quelques affaires d'avant-postes contre l'adjudant-général Crublier, il s'étoit rendu à son château de Villehemet, avec plusieurs de ses officiers, pour y concerter les opérations ultérieures. A peine y est-il arrivé, le 13 juin, que Crublier, prévenu par des espions, investit le château. Le malheureux Boishardy et ses compagnons veulent se faire jour, l'épée et le pistolet à la main; ils tombent, percés de mille

(1) Aujourd'hui maréchal de camp; il est neveu du célèbre chef d'escadre la Motte-Picquet.

coups, sous un feu roulant de mousqueterie. Une quinzaine d'autres officiers sont surpris dans une maison voisine, où ils attendoient les ordres de leur général : dix sont massacrés, trois faits prisonniers : deux parviennent seuls à s'échapper. Cette scène tragique, qui enlevoit aux royalistes des Côtes-du-Nord presque tous leurs principaux chefs, les força de dissoudre leur rassemblement. Les républicains mutilèrent le corps inanimé de Boishardy, et ils portèrent sa tête en triomphe dans les rues de *Lamballe*, au bout d'une *pique*... Affreuse rencontre de deux mots, qui rappellent la fin déplorable de la princesse de Lamballe !...

Enfin, dans l'arrondissement où commandoit le vicomte de Scepeaux, c'est-à-dire dans les départemens de la Mayenne et de la Sarthe, et dans la partie de Maine et Loire, située sur la droite du fleuve, les choses se passoient à peu près de même. Scepeaux étoit à Paris au moment où l'arrestation de ses lieutenans Tristan-l'Hermite et Geslin se faisoit à Laval : au premier avis qu'il en reçut, il se hâta de se rendre à son quartier-général, et de donner le signal des combats. Aubert-Dubayet l'attendoit avec des forces imposantes, et repoussa vigoureusement les premières attaques. L'armée royale, partagée en plusieurs corps, parvint néanmoins à faire quelques coups de main d'une grande hardiesse : Coquereau, avec l'un de ces corps, s'empara de la ville de Bazougers, et menaça presque aussitôt celle de Château-Gonthier, qui étoit sur le point d'être emportée, lorsque le général Leblay

s'avança sur trois colonnes pour la secourir ; Coquereau fut tué dans cette rencontre ; et sa troupe, mise en fuite, se rallia sous les ordres de Cadeau, chef d'un autre corps : celui-ci fut défait peu de jours après, et perdit aussi la vie sur le champ de bataille. Chassés des départemens de la Mayenne et de la Sarthe, les royalistes se replièrent sur Maine et Loire, où ils se réunirent sous les drapeaux de leur commandant supérieur, le vicomte de Scepeaux, qui, avec le chevalier de Turpin, soutint assez long-temps tous les efforts que firent les républicains pour le réduire. La guerre se prolongea, de ce côté, beaucoup plus que dans tout le reste de la Bretagne : on se battoit encore le 10 juillet ; alors Aubert-Dubayet essuya un échec qui le contraignit de faire retraite jusqu'à Angers. Le vicomte de Scepeaux eut la gloire de rester maître de ses cantonnemens, où on le laissa tranquille, parce que bientôt des ordres arrivèrent de porter les troupes républicaines sur un autre théâtre.

Telle fut donc, en Bretagne, la malheureuse issue d'une reprise d'hostilités faite avec trop de précipitation, et qui, retardée d'un mois seulement, auroit pu être décisive pour le triomphe de notre belle cause.

Cependant le ministère britannique, informé de cette reprise d'hostilités, avoit senti qu'il importoit de presser l'envoi des secours ; et, par une autre fatalité bien remarquable, comme tout n'étoit pas prêt pour la grande expédition projetée, on prit le parti de la diviser en trois flottes qui devoient se suivre à peu d'intervalle. Il fut arrêté que S. A. R. M^gr

Comte d'Artois ne partiroit que dans la troisième division, afin que les autres se trouvassent rendues à leur destination, et qu'elles eussent débarqué les troupes, ainsi que le matériel, au moment où ce prince paroîtroit pour se mettre à la tête des armées royales, qui auroient eu, par là, le temps de se préparer à le recevoir.

La première flotte fut bientôt en état de faire voile : alors le comte de Puisaye reçut ordre de se rendre à Portsmouth ; c'étoit dans ce port et dans celui de Southampton, que le convoi venoit de se former. Là un nombre considérable de bâtimens se trouvoient chargés d'armes, de munitions et d'approvisionnemens de toute espèce ; il y avoit principalement une grande quantité de pièces d'artillerie de campagne et de siége, près de cent mille fusils, des habillemens, tout confectionnés, pour soixante mille hommes. Les troupes de débarquement se montoient à peu près à cinq mille hommes, tous Français émigrés, parmi lesquels on comptoit aussi un certain nombre de prisonniers républicains, qui s'étoient enrôlés volontairement.

Ces troupes formoient cinq corps réguliers et complets, à la solde du gouvernement anglais.

1° Le régiment de *Loyal-Émigrant* ou de *la Châtre*, qui venoit de servir avec beaucoup de distinction dans la campagne de Belgique et de Hollande, et qui, au moment de l'évacuation de ce dernier pays, s'étoit retiré en Angleterre avec les débris de l'armée britan-

nique : il étoit alors commandé par M. d'Haize, son major (1);

(1) La fameuse sortie de Menin, en 1794, est le fait principal qui avoit illustré, jusque-là, le régiment de *la Châtre* ou *Loyal-Émigrant*, commandé, à cette époque, par le lieutenant-colonel marquis de Vilaines. Voici quelques détails sur cette belle affaire :

Les républicains français venoient d'envahir, pour la seconde fois, la Belgique : vainqueurs à Fleurus, ils s'étoient emparés de plusieurs places ; ils se présentèrent, au nombre de quarante mille hommes, devant la petite ville de Menin qui ne pouvoit faire une longue résistance, et où le régiment de la Châtre se trouvoit momentanément en séjour. Après un siége qui ne dura guère qu'une semaine, ils menacèrent de l'assaut, en proposant une capitulation dont un article portoit que les Émigrés de la Châtre devoient être livrés, *pour subir la peine prononcée par les lois de la république.* — Le général hanovrien, qui commandoit à Menin, rejeta cet article avec indignation, et répondit que plutôt que d'y souscrire, il se feroit ensevelir sous les ruines de la ville : mais, comme il ne vouloit pas exposer les habitans aux suites affreuses d'une escalade, il approuva la résolution que prit le marquis de Vilaines, de sortir, au milieu de la nuit suivante, et de se frayer un passage, l'épée à la main, à travers la multitude des assiégeans. Ce brave Hanovrien voulut lui-même partager les dangers d'une telle entreprise; il se mit à la tête du régiment, avec le marquis de Vilaines, et la sortie se fit, comme elle avoit été projetée. La Châtre n'avoit alors que quatre cent trente hommes; car il venoit d'essuyer précédemment des pertes considérables dans plusieurs affaires. Ce foible peloton traversa la triple ligne de circonvallation, en égorgeant tout ce qui voulut l'arrêter dans sa marche.... mais il ne lui restoit plus guère que deux cents hommes, lorsque l'appel se fit à Bruges, le lendemain!...

M. le vicomte de la Châtre fut du petit nombre des Émigrés qui sortirent vivans de cette rude épreuve du courage ; mais il étoit

2° Le régiment de *Royal-Louis* ou d'*Hervilly*, dont le commandant étoit le lieutenant-colonel, comte d'Atilly;

3° La légion de *la Marine*, composée, en grande partie, d'officiers de notre marine royale, émigrés, qui avoient à leur tête le comte d'Hector, ancien chef d'escadre;

4° La légion de *Dudresnay*, sous les ordres du marquis de ce nom et du lieutenant-colonel, comte de Talhouet;

5° Un superbe régiment d'artillerie, de six cents hommes, dont tous les officiers et sous-officiers étoient des Émigrés, de cette arme, qui, après avoir défendu Toulon contre l'armée de la Convention, en 1793, se réfugièrent en Angleterre : il avoit pour colonel M. de Rotalie, et pour lieutenant-colonel M. Portail-Noru.

Venoient ensuite une brigade de dix-huit ingénieurs, une centaine d'officiers, destinés à prendre des commandemens parmi les Chouans ou les Vendéens; des intendans, commissaires des guerres, médecins, chirurgiens et employés d'hôpitaux.

couvert de blessures qui ne lui permirent pas de se trouver ensuite à l'expédition de Quiberon.

S. M. la reine d'Angleterre, voulant témoigner au général hanovrien la satisfaction qu'elle ressentoit de cette conduite héroïque, lui envoya une riche épée, sur la lame de laquelle étoient gravés ces mots, d'un côté, *Menin;* de l'autre, *Loyal-Émigrant.* Le nom de ce général est Hammerstein.

Le marquis de Vilaines fut tué, peu de temps après, à l'affaire de Nieuport.

Les chefs supérieurs de cette petite armée étoient : le comte de Puisaye, général en chef des Chouans de la Bretagne ; le comte d'Hervilly, ancien colonel du régiment de Rohan-Soubise, nommé maréchal général des logis, et commandant particulier des troupes régulières à la solde de S. M. B.; le chevalier de Tintiniac, dont il a déjà été parlé plus haut, nommé au commandement de la division des royalistes des Côtes-du-Nord ; le comte Dubois-Berthelot, nommé aussi général divisionnaire ; le comte de Vauban, ancien colonel du régiment d'Orléans, infanterie, qui n'avoit pas encore de fonctions déterminées, mais qui, après le débarquement, reçut le brevet de maréchal de camp, et commanda de même une division; le comte de Botherel, ancien procureur-syndic des États de Bretagne, un des principaux chefs des Chouans et agent de la correspondance des princes, qui, au moment de la pacification, étoit repassé, comme Tintiniac, en Angleterre. Le duc de Lévis, les marquis de Contades, de Balleroi, de Saint-Pierre, de la Moussaye, de Guebriant, les comtes de Broglie, de Roscoët, de la Moussaye, de la Houssaye et de Jumilhac, faisoient aussi partie de cet état-major.

Enfin, à tous ces combattans se joignoit une milice sainte, une compagnie de missionnaires évangéliques, que l'on pensoit, avec raison, devoir être d'une grande influence au milieu du bon peuple de la Bretagne, et des autres provinces armées *pour leur Dieu et pour leur Roi* : son chef étoit M^gr^ l'évêque de Dol, René de Hercé, que la palme du martyre devoit bientôt cou-

ronner, non loin du diocèse où les fidèles gémissoient de son absence.

Le convoi fut mis sous la protection d'une escadre, commandée par l'amiral Waren, composée de deux vaisseaux de ligne, quatre frégates, quatre chaloupes canonnières, deux corvettes et deux cutters. L'amiral devoit rester près du lieu de débarquement, et agir, suivant les circonstances, pour seconder, de tous ses moyens, l'entreprise. Il avoit auprès de lui, comme premier aide de camp, le comte de Vaugiraud, capitaine de vaisseau de l'ancienne marine française, officier aussi brave que zélé royaliste, et qui connoissoit parfaitement les côtes de Bretagne.

Le chevalier de Tintiniac et le comte Dubois-Berthelot mirent d'abord à la voile, sur la frégate *la Galatée*, commandée par le capitaine Keath, pour annoncer aux Bretons la prochaine arrivée des secours, et pour faire les signaux convenus au moment où l'on paroîtroit à la vue de la côte.

Le 16 juin 1795, l'ordre du départ est donné, la flotte met en mer par un vent plus favorable que les auspices!....

CHAPITRE II.

Préparatifs, en Hanovre, pour l'embarquement des Émigrés reçus au service de Sa Majesté Britannique. — Le comte de Sombreuil se met à leur tête. — L'auteur et ses trois frères suivent la destination des corps auxquels ils sont attachés. — Revue générale à Stade : deux régimens restent dans cette ville. — Embarquement. — Départ du convoi pour l'Angleterre. — On jette l'ancre sur la rade de Spithead. — Nouvelle de la mort du jeune roi Louis XVII. — Nouvelles de Bretagne et de la Vendée. — Nouvelles de la première division, partie d'Angleterre le 16 juin, et du combat naval livré par l'amiral Bridport, pour assurer son passage. — La flotte reprend le large, et se dirige vers la côte de France. — Arrivée dans la baie de Quiberon.

Pendant que cette première partie de l'expédition fait route pour le lieu où elle doit aborder, reportons-nous en Hanovre, où nous avons laissé les corps d'Émigrés qui s'y étoient retirés après l'évacuation de la Hollande.

Bientôt nous fûmes informés que des ordres venoient d'arriver de Londres pour mettre en mouvement nos divers corps. Le porteur de ces ordres étoit un colonel de l'armée britannique, nommé Nesbitt, lequel annonça qu'il s'agissoit d'un embarquement, dont le but définitif ne seroit connu qu'à Portsmouth, où le convoi devoit relâcher.

Le comte Charles de Sombreuil, notre nouveau com-

mandant, étoit un jeune homme de vingt-six à vingt-sept ans, d'une haute taille et de la plus belle figure. Sa bravoure et ses qualités brillantes lui avoient ouvert une carrière honorable, depuis son émigration. Il fut aussitôt nommé colonel en second du régiment de *Salm* (hussards), et sa réputation y reçut un nouvel éclat. Il avoit été appelé à Londres, après l'évacuation de la Hollande : là il s'étoit trouvé en relation avec tous les royalistes marquans qui s'occupoient des affaires de la Bretagne, et les ministres de S. M. B. avoient jeté les yeux sur lui pour la mission importante qui venoit de lui être donnée. On ne pouvoit faire un meilleur choix : ce fut avec une vive satisfaction que tous les corps d'Émigrés réunis en Hanovre se virent placés sous le commandement du jeune comte de Sombreuil ; nous regardâmes cette circonstance comme d'un heureux augure pour le résultat de notre nouvelle campagne.

Nos corps furent mis en marche pour un rendez-vous général, fixé à Stade, ville du duché de Brême, au confluent de la Schwinge et de l'Elbe. C'étoit là que nous devions nous embarquer sur des bâtimens de transport qui avoient remonté le fleuve.

Sept régimens d'infanterie composoient notre petite armée :

1° *Rohan*, commandé par le lieutenant-colonel de la Villéon ;

2° *Salm*, sous les ordres du lieutenant-colonel de Bailly ;

3° *Périgord*, commandé par le lieutenant-colonel, comte Bozon de Périgord ;

4° *Damas*, sous le commandement du lieutenant-colonel, comte Charles de Rouhaut;

5° *Béon*, détaché de la légion du même nom, sous le commandement de M. d'Anssau;

6° *York* (chasseurs) : colonel Ramsai;

7° *York* (fusiliers) : colonel Hardy.

La totalité de ces corps réunis ne faisoit guère que quatre mille hommes : les deux derniers étoient seuls au complet (1).

J'avois encore mes trois frères pour compagnons d'armes dans cette situation nouvelle, comme je les avois eus en Hollande. Nous étions tous quatre lieutenans : l'aîné, dans le régiment de *Damas;* le second, dans *Rohan;* le troisième (moi), dans *Périgord;* le plus jeune, le chevalier Alexis de Villeneuve, dans *York* (chasseurs), autrement dit *York-Rengers*. Nous ne voulûmes pas nous mettre en route pour l'Angleterre, sans prendre congé des parens que nous allions laisser en Allemagne, et que je demande au lecteur la permission de rappeler, en ce moment, à son souvenir. Mon père étoit alors officier dans le deuxième régiment de cavalerie noble, faisant partie de l'armée de Condé, entièrement formé d'anciens gardes du corps, et com-

(1) On peut remarquer que les cinq premiers régimens étoient commandés par les lieutenans-colonels. Les colonels propriétaires, prince de Montbazon et comte Archambaud de Périgord, venoient d'être mandés à Londres, pour se ranger à la suite de S. A. R. Monseigneur comte d'Artois; le prince de Salm, le comte de Damas et M. de Béon restoient à la tête de la cavalerie de leur légion, qui devoit être embarquée plus tard.

mandé par S. A. R. Mgr le duc de Berri. Mon oncle maternel, le chevalier Deschabert, aujourd'hui cordon rouge, étoit capitaine des grenadiers dans le régiment de *Vioménil*, à *cocarde blanche*, et mon cousin, du même nom, y servoit aussi comme lieutenant; mon autre cousin, le chevalier de Villeneuve, étoit toujours dans les hussards de *Hompesch*.

Le 19 du mois de juin, le comte de Sombreuil passa une revue générale, en présence du colonel Nesbitt, et le lendemain il partit pour Londres, sur un bâtiment léger, prenant ainsi les devants afin de se faire expédier les ordres du gouvernement britannique.

Au moment où nous allions nous embarquer, des dépêches ministérielles, arrivées de Londres, autorisèrent le colonel Nesbitt à suspendre les préparatifs, en ce qui concernoit les deux régimens d'*York*. Nous sûmes bientôt que ces régimens ne devoient plus faire partie de la division, et qu'ils seroient envoyés, un peu plus tard, aux Indes occidentales.

Cette décision inattendue nous faisoit perdre deux mille hommes : il faut la regarder comme une autre fatalité de l'expédition.

Le 22 du mois de juin 1795, nous fûmes mis à bord des bâtimens qui nous étoient destinés, et nous descendîmes l'Elbe jusqu'à son embouchure, où nous trouvâmes une frégate anglaise qui nous prit sous son escorte. Le convoi se composoit d'environ cinquante voiles : nous fûmes obligés de relâcher dans le port de Cuxhaven, et d'y attendre pendant deux jours le vent favorable. De là nous fîmes route pour le Pas-de-Ca-

lais ; nous mouillâmes vingt-quatre heures sur la rade des Dunes ; longeant ensuite la côte méridionale de l'Angleterre, nous arrivâmes devant Spithead le 2 juillet, et nous jetâmes l'ancre, pour laisser au comte de Sombreuil le temps de nous rejoindre par terre.

La journée du lendemain et la suivante furent employées au chargement d'une grande quantité d'armes, de munitions de guerre et de provisions de bouche. Les dépenses faites en ce genre par le gouvernement anglais, tant pour notre flotte que pour celle de la première division, sont évaluées à plus de vingt-huit millions.

Le troisième jour, une salve d'artillerie de la frégate qui nous escortoit, nous fit présumer que cette frégate recevoit à son bord le comte de Sombreuil, et que nous ne tarderions pas à remettre à la voile. En effet, notre général étoit de retour de Londres avec ses instructions et l'ordre du départ. Une heure après, un signal de la même frégate appela auprès de lui tous les principaux officiers embarqués sur les bâtimens du convoi, et il eut avec eux une longue conférence, dans laquelle il leur fit part des nouvelles dont le détail va suivre.

La mort du jeune roi Louis XVII fut la première de ces nouvelles : nous en avions bien entendu parler avant notre départ du pays d'Hanovre ; mais nous nous étions plu à la révoquer en doute, jusqu'à ce qu'elle fût annoncée officiellement. Maintenant il n'étoit plus possible d'en douter : enfant infortuné d'un père et d'une mère plus malheureux encore, Louis XVII,

âgé de dix ans, avoit cessé de vivre le 8 du mois de juin!.... Il ne régna que dans le cœur des bons Français! une prison fut son palais! la couronne d'épines fut la seule qui ceignit son front! il n'eut, pour gardes, que les bourreaux de sa famille, pour témoins de son dernier soupir, que ses propres assassins; pour tombeau.... Mais où est-il son tombeau?... Cette fin déplorable du légitime successeur de tant de Rois nous plongea dans une douleur difficile à peindre. A nos justes regrets se joignit le sentiment de la plus vive inquiétude sur le sort que les régicides réservoient à une autre victime, non moins intéressante, qui gémissoit encore dans la Tour du Temple. Nous dîmes encore une fois, comme nous l'avions dit, à la fin de janvier 1793, sur les bords du Rhin : *Le Roi est mort, vive le Roi!* Nous jurâmes, entre nous, de rester fidèles aux Bourbons, et de combattre pour eux partout où nous rencontrerions leurs ennemis.

Le général donna ensuite des renseignemens d'une nature satisfaisante sur l'état des affaires dans la Vendée. Le marquis de Rivière, qui y avoit été envoyé par S. A. R. Mgr comte d'Artois, comme je l'ai dit aussi dans le précédent chapitre, venoit d'annoncer que tout étoit prêt pour un soulèvement qui éclateroit au même instant sur les trois points où commandoient Charette, Stofflet et Sapinaud (1). Déjà même l'armée

(1) Ce fut le marquis de Rivière qui remit au général Charette la lettre de S. A. R. Monsieur (Louis XVIII), que j'ai rapportée plus haut : il lui remit en même temps le brevet de lieutenant-général et le cordon rouge.

de Charette avoit commencé les hostilités par l'attaque d'un camp retranché des républicains dit *le Camp des Essards*, qui fut enlevé de vive force, immédiatement après la découverte d'une tentative faite par Gaudin, commissaire de la Convention, pour surprendre et charger de fers le général vendéen dans sa retraite de Belleville. Le lendemain de cette action, un frère de Charette, récemment arrivé de l'armée de Condé, et secondé par le brave Guérin, s'étoit emparé d'un convoi considérable, près de Palluau, après avoir taillé en pièces les troupes de l'escorte sous les yeux même du conventionnel Gaudin, qui ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Charette avoit fait publier un manifeste énergique, dans lequel il reprochoit à la Convention la perfidie de ses agens, et surtout l'inexécution des clauses secrètes relatives à la délivrance des enfans de Louis XVI. Par cet acte, il annonçoit la mort du jeune Roi prisonnier, et il accusoit solennellement la Convention de l'avoir empoisonné. Il proclamoit l'avènement de S. M. Louis XVIII, et il déclaroit, au nom de ce légitime héritier du trône, que tous les Français fidèles à la religion comme à la monarchie, alloient reprendre les armes pour venger tant de crimes commis envers Dieu et l'Etat. Il menaçoit surtout des plus terribles châtimens quiconque oseroit attenter aux jours de S. A. R. Madame, de ce dernier rejeton des époux-martyrs, qu'aucune force humaine ne sembloit pouvoir arracher désormais des mains sanglantes prêtes à l'immoler à son tour..... La divine Providence veilloit sur cette princesse et soutenoit son courage au milieu des plus dou-

loureuses épreuves : c'est un miracle qui l'a conservée à la France, comme un ange de consolation, comme un modèle de toutes les vertus.

Enfin, le comte de Sombreuil nous annonça qu'effectivement nous étions destinés à débarquer sur les côtes de Bretagne, et il nous fit connoître, en peu de mots, le plan de l'expédition. Nous fûmes informés alors que notre flotte avoit été précédée d'une autre plus considérable, et devoit être suivie d'une troisième plus importante encore, sur laquelle passeroit S. A. R. Monsieur, comte d'Artois, qui, d'accord avec le gouvernement de S. M. britannique, alloit se mettre à la tête des armées royales dans l'intérieur de la France.

Voici maintenant ce qu'on savoit à Portsmouth sur les événemens maritimes postérieurs au 16 juin, jour du départ de la première flotte.

La frégate *la Galatée*, qui avoit pris les devans, comme je l'ai dit au chapitre premier, s'étoit portée, à force de voiles, vers la hauteur d'Ouessant, où croisoit l'escadre de l'amiral Bridport, pour prévenir cet amiral de la destination du convoi, et pour lui remettre les instructions du gouvernement sur les manœuvres à faire conjointement avec l'amiral Waren, commandant de l'escorte, afin d'en protéger la marche. La même frégate s'étoit ensuite dirigée vers la côte de France, pour débarquer, dans le voisinage de la baie de Quiberon, le chevalier de Tintiniac et le comte Dubois-Berthelot, chargés de communiquer avec les royalistes du Morbihan, et de les préparer à favoriser de tous leurs moyens la descente des Emigrés qui venoient à leur se-

cours : elle rencontra sur sa route une division de quelques vaisseaux républicains, qui lui donna la chasse ; mais le capitaine Keath sut habilement éviter cet obstacle, il acheva de remplir sa mission.

Cependant l'amiral Bridport avoit eu connoissance de cette même division républicaine, rencontrée par le capitaine Keath, et la poursuivant à ton tour, il l'avoit forcée à se réfugier sous Belle-Isle. Alors une partie de son escadre donna audacieusement vers la côte, et y mit à terre, à la hâte, une grande quantité de barils de poudre et de caisses de fusils destinés au réarmement des Chouans. Au moment où ces vaisseaux détachés reprenoient le large, ils aperçurent sur leur droite, près de l'île de Grois, une vingtaine de bâtimens de guerre portant le pavillon tricolore : c'étoit l'escadre de Brest qui venoit de sortir, sous le commandement de Villaret-Joyeuse, et qui avoit à bord le *représentant du peuple* Topsent, en qualité de commissaire de la Convention, comme, l'année d'auparavant, on vit Jambon-Saint-André placé auprès du même amiral Villaret-Joyeuse, pour dresser le triste procès-verbal d'une trop fameuse défaite (1). Il y avoit dans cette escadre quatorze vaisseaux de ligne, dont un à trois ponts.

Le brave Villaret, informé de l'apparition des Anglais dans les eaux de Belle-Isle, se présentoit pour les combattre, et il se flattoit que le moment étoit venu de prendre sa revanche. A peine a-t-il reconnu son ennemi, que le signal de l'attaque est donné : bientôt toutes

(1) Combat naval du 4 juin 1794.

les forces républicaines s'avancent en ordre de bataille. D'un autre côté, la petite division, mouillée à l'abri de Belle-Isle, lève l'ancre pour prendre part à l'action.

Le commandant des vaisseaux anglais, trop inférieur en nombre de voiles pour accepter le combat, manœuvre pour l'éviter, et pour gagner de plus en plus la haute mer, dans l'espoir d'y attirer Villaret. En effet, celui-ci se laisse emporter par son ardeur : il met toutes voiles dehors, et s'efforce d'atteindre la proie qui va lui échapper. Le vent souffloit de la partie du nord, petit frais : par conséquent, la chasse se donnoit avec les *amures à tribord*. Tout à coup plusieurs gros bâtimens se découvrent dans le nord-ouest, et c'est ce qu'avoit bien prévu le commodore ; mes lecteurs prévoient aussi que l'amiral Bridport arrivera fort à propos pour soutenir son lieutenant. Les signaux de reconnoissance sont arborés : Bridport aussitôt ordonne, par un autre signal aux vaisseaux poursuivis, de revirer de bord, et d'engager le combat pendant que le reste de son escadre va venir se mettre en ligne. Cette escadre, ainsi réunie, se composoit de seize vaisseaux de ligne, parmi lesquels on en comptoit trois à trois ponts, sans parler d'un nombre proportionné de frégates.

L'amiral Villaret s'empresse de revirer de bord lui-même : il juge que la prudence lui commande de se rapprocher de la terre, et de se mettre en position de refuser le combat, s'il ne peut réussir à faire tourner de son côté l'avantage du vent ; mais bientôt il se trouve en calme plat, tandis qu'un reste de brise fait visiblement tomber sur lui tous les vaisseaux anglais : singu-

lière contrariété qu'on éprouve souvent sur mer dans cette belle saison.

Dès-lors, il ne fallut plus songer qu'à se battre, et les républicains s'y préparèrent avec l'intrépidité si naturelle aux Français. Je ne m'arrêterai pas à décrire les particularités de cette mémorable bataille ; elles appartiennent à l'histoire de la marine. Il suffira de dire que la victoire, disputée pendant plus de quatre heures avec un égal acharnement, resta aux Anglais, entre les mains desquels Villaret eut la douleur de voir tomber trois de ses vaisseaux : *le Formidable* et *le Tigre*, de 80 canons, *l'Alexandre*, de 74. Heureusement pour lui et pour le *représentant du peuple*, il survint un léger vent d'ouest, à l'aide duquel les autres vaisseaux de son escadre, plus ou moins désemparés, parvinrent à gagner le port de Lorient.

C'étoit à la vue des côtes du Morbihan, que ce combat venoit de se donner : les royalistes s'étoient rassemblés en foule sur le rivage, et l'on peut juger de l'anxiété avec laquelle ils en attendoient l'issue. Électrisés déjà par les discours des deux passagers de *la Galatée* et par une lettre pastorale de l'évêque de Dol, que ceux-ci avoient répandue parmi eux, ils se livrèrent aux plus vifs transports de joie, lorsqu'ils virent Villaret rentrer à Lorient. « Ainsi donc, s'écrièrent-ils, la mer reste » libre pour le passage des convois qui nous sont an» noncés ! » Aussitôt ils coururent aux armes de tous les côtés, et ils firent leurs dispositions pour se tenir prêts à recevoir les Émigrés qui venoient partager leurs nouveaux périls. L'élan de l'espérance fut tel dans

toute la contrée, qu'il s'étendit jusqu'à Lorient, malgré la contrainte que devoit y maintenir une forte garnison : la plupart des marins qui venoient de combattre si vaillamment pour la *république*, désertèrent de leurs vaisseaux aux cris de *vive le Roi!* et s'enrôlèrent avec les Chouans.

Deux jours après la bataille de Belle-Isle, c'est-à-dire le 26 juin, l'escadre de sir John Waren se montra près de la côte, avec le convoi si impatiemment attendu. MM. de Tintiniac et Dubois-Berthelot firent les signaux convenus pour prévenir que rien ne s'opposoit à la descente. Le lendemain 27, dès la pointe du jour, toute la flotte entra dans la baie de Quiberon, et le débarquement se fit, au fond de cette baie, sur le territoire du bourg de Carnac.

On conçoit que ces dernières nouvelles, sur l'anéantissement de l'escadre républicaine, et sur la situation de nos affaires dans le Morbihan, durent nous inspirer une grande confiance dans le succès présumable de l'expédition dont nous étions appelés à partager l'honneur. Aussi fîmes-nous éclater les signes de notre satisfaction, et l'impatience où nous étions de remettre à la voile, pour débarquer à notre tour. Mais, avant de parler de la fin de notre voyage maritime, je dois faire part au lecteur, ce me semble, d'une circonstance intéressante, concernant particulièrement notre général, le comte de Sombreuil, et dont nous fûmes informés par l'aide de camp qui l'avoit accompagné à Londres.

Pendant son premier séjour en Angleterre, après

l'évacuation de la Hollande, le comte de Sombreuil avoit rencontré dans la société, Mlle de la Blache, fille du marquis de la Blache, Emigré, ancien membre de l'Assemblée constituante, des plus marquans dans le côté droit : il avoit conçu pour elle un attachement fondé sur la parfaite convenance des caractères, et ses vœux avoient été agréés. On traitoit du mariage, lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre en Hanovre, pour y prendre le commandement de notre petit corps d'armée. De retour à Londres, où il alla, comme je l'ai dit ci-dessus, demander ses instructions, il voulut contracter l'union projetée. Les fiançailles furent faites, et le lendemain le jeune couple devoit recevoir la bénédiction nuptiale..... Mais à minuit, une dépêche de l'amirauté intima au malheureux Sombreuil l'ordre de monter en voiture sur-le-champ, et de partir pour Portsmouth où la flotte l'attendoit!..... J'ai vu depuis, à Londres, une lettre qu'il écrivit de Portsmouth à un intime ami. Cette lettre contenoit à la fois l'expression du juste regret que lui causoit une si cruelle séparation, et celle du triste pressentiment qu'il avoit sur le résultat de notre expédition; elle finissoit par ces mots : « Adieu.... je meurs d'amour et de désespoir! » Je dois dire aussi qu'il se garda bien de nous laisser apercevoir ce pressentiment : au contraire, il nous parut toujours rayonnant d'espérance, pour nous l'inspirer à nous-mêmes; et j'aurai plus d'une fois, dans la suite de mes récits, l'occasion de faire remarquer avec quelle grandeur d'âme il supporta les terribles coups dont l'accabla la fortune.

Le 9 juillet, vers dix heures du matin, le signal d'appareiller fut donné à tous les bâtimens du convoi : nous levâmes l'ancre, et nous reprîmes notre navigation. Comme la mer étoit parfaitement libre depuis la défaite de Villaret-Joyeuse, on ne nous donna pas d'autre escorte que la frégate qui nous avoit amenés des bouches de l'Elbe, et nous nous éloignâmes, à pleines voiles, de la rade de Spithead.

Après cinq jours d'un trajet qui ne fut contrarié que par les calmes, nous arrivâmes, le 15 juillet, vers deux heures de l'après-midi, à la hauteur de Belle-Isle. Là notre convoi défila devant l'escadre de l'amiral Bridport, qui étoit rangée en ordre de bataille, sur deux rangs. C'étoit la première fois de ma vie que je voyois un pareil spectacle : j'admirai tout ce qu'avoit de majestueux cette double ligne de forteresses flottantes, et bien plus encore le prodige de l'art de la tactique navale, qui les faisoit mouvoir et manœuvrer, avec autant de précision que peut en mettre une armée de terre, répandue dans une vaste plaine.

Le capitaine de la frégate qui nous escortoit mit en travers pendant quelques instans, à la poupe du vaisseau amiral, pour prendre les derniers ordres relatifs à notre marche : bientôt après il nous fit signal de nous diriger vers l'entrée de la baie de Quiberon.

En approchant de la côte, nous rencontrâmes un grand nombre de petits bâtimens caboteurs, appelés *chasse-marées*, qui tous portoient le pavillon blanc. Nous questionnâmes le patron d'une de ces barques qui passoit à portée de la voix : il nous dit que la flottille

dont il faisoit partie servoit pour transporter à la *grande terre* (1) les divers corps de Chouans qui, après s'être armés et organisés dans la presqu'île de Quiberon, alloient se joindre aux autres royalistes, agissant déjà sur plusieurs points du Morbihan. Nous laissâmes tomber l'ancre dans la baie, sur les cinq heures après midi. Il n'est pas besoin de dire quelle émotion s'empara de nous, quand nous entendîmes cette ancre toucher le fond, à demi portée de canon de la terre sacrée dont nous allions bientôt prendre possession.

Nous nous flattions de voir venir à notre bord quelque canot, envoyé de la presqu'île pour nous complimenter sur notre arrivée, et pour nous apprendre dans quel état étoient les choses : nous nous disputions la lunette d'approche, dans l'espérance de découvrir quelles positions occupoient les troupes royales ; nous cherchions également à savoir si les républicains étoient en vue sur quelque point de la *grande terre*. Mais notre impatiente curiosité ne fut satisfaite, ni d'un côté ni de l'autre, et la nuit nous enveloppa de son ombre avant qu'aucun renseignement nous parvînt.

Le 16, à quatre heures du matin, réveillé par le desir d'être le premier à reprendre la lunette d'approche, je monte sur le pont de mon bâtiment. A peine y suis-je rendu, que j'entends plusieurs coups de canon, dont le bruit me semble venir du fond de la rade : je porte aussitôt mes regards de ce côté, et je vois le feu

(1) Expression des marins de ces parages, pour désigner le Continent, en le distinguant des îles voisines et de la presqu'île de Quiberon.

de plusieurs autres coups, tirés avec une grande précipitation. Quelques minutes après, nouvelle décharge d'artillerie, et bientôt un feu roulant de mousqueterie vient s'y mêler. Plus de doute alors que ce ne soit le commencement d'un combat très-vif, qui se livre dans les environs du fort *Penthièvre*, situé sur la langue de terre qui joint la presque île au continent, et alors au pouvoir des royalistes. Je m'empresse d'appeler mes camarades, encore endormis : ils accourent sur le pont; tous les yeux se fixent avec inquiétude vers le théâtre du combat. Le feu continue sans interruption... et nous sommes forcés de rester tranquilles spectateurs de cet engagement, pendant que les royalistes ont peut-être besoin de notre secours!.... Chacun de nous fait ses conjectures sur ce qui se passe : les uns pensent que la victoire se déclare pour la bonne cause, puisque c'est au-delà du fort *Penthièvre* qu'on se bat; les autres disent, au contraire, que les républicains prennent le dessus; car il semble qu'on se rapproche du fort, et que par conséquent les royalistes sont repoussés dans la presqu'île. Cette dernière opinion ne tarde pas à devenir la plus probable, lorsque nous apercevons très-distinctement la fumée des canons du fort, dont la garnison veut apparemment protéger la retraite de l'armée royale.

Nous demeurâmes une partie de cette matinée, sans autres nouvelles que nos conjectures. Le feu avoit cessé vers sept heures, et nous étions loin pour voir, même avec la lunette d'approche, le mouvement des corps de troupes.

A neuf heures, nous aperçûmes enfin plusieurs canots qui venoient à nous : une de ces embarcations aborda mon bâtiment ; elle portoit un officier qui venoit demander des chirurgiens et des médicamens, pour panser les blessés. Cet officier nous apprit, en peu de mots, que le comte de Puisaye avoit voulu, à la pointe du jour, attaquer un camp retranché, formé par les républicains, à peu de distance du fort Penthièvre ; qu'un corps de Chouans, commandé par M. le comte de Vauban, devoit au même moment attaquer ce camp sur les derrières ; mais que, par un fatal malentendu, dont on ignoroit encore la cause, la seconde attaque n'avoit pas eu lieu, en sorte que les républicains, n'ayant à faire face que sur un seul point, et se trouvant bien supérieurs en nombre, avoient repoussé le comte d'Hervilly. « Notre perte est immense, ajouta » l'officier : deux de nos régimens sont presque entiè- » rement détruits ; le comte d'Hervilly est très-dange- » reusement blessé : nous sommes bien heureux encore » d'avoir pu rentrer dans la presqu'île. »

Tous les chirurgiens que nous avions à bord s'empressèrent de se rendre à terre. Quant à nous, il nous fut impossible de débarquer avant d'en avoir reçu l'ordre ; et nous restâmes livrés aux tristes réflexions que devoit produire un événement si désastreux, d'autant plus accablant pour nous, que nous avions rêvé jusque-là des triomphes! Nous nous étonnions que MM. de Puisaye et d'Hervilly, après avoir vu notre division mouiller dans la rade de Quiberon, se fussent décidés à engager le combat avec les républicains, pen-

dant que nous étions encore retenus à bord de nos bâtimens.

Nous passâmes le reste de cette journée du 16 à attendre ce qui seroit ordonné de nous, et nous eûmes soin d'intervenir dans les discours de nos soldats, pour les préserver du découragement, en leur présentant, de notre mieux, des raisons capables d'atténuer le mal dont la nouvelle s'étoit répandue parmi eux.

Vers la nuit, nos chirurgiens revinrent à bord : il en fut de même de ceux qui étoient embarqués sur les autres navires du convoi. Nous apprîmes alors des détails plus circonstanciés sur le malheureux combat de la matinée (1), et nous sûmes en même temps tout ce qui s'étoit passé depuis l'arrivée de la première flotte. Ce rapport nous fut confirmé par M. le comte Bozon de Périgord, qui étoit descendu à terre avec le comte de Sombreuil, et qui revint aussi à la nuit.

M. de Périgord nous instruisit d'un fait dont la connoissance est bien importante pour le jugement que l'Histoire doit porter un jour sur les causes du désastre de cette journée : c'est que, la veille, dès que nous eûmes jeté l'ancre dans la baie, le comte de Sombreuil s'étoit fait mettre à terre pour conférer avec MM. de

(1) Ces détails nous furent donnés par M. Desvignes, jeune homme aussi brave que zélé royaliste, remplissant alors les fonctions de chirurgien-major dans mon régiment (Périgord) : il a constamment servi la cause de la légitimité, jusqu'à la Restauration ; il est aujourd'hui chirurgien-major dans le deuxième régiment d'infenterie de la Garde royale, commandé par M. le maréchal de camp baron de Druault.

Puisaye et d'Hervilly ; qu'il avoit été prévenu du projet d'attaque, et que, réclamant pour sa division l'honneur d'en partager le péril, il avoit proposé de nous faire débarquer sur-le-champ à la grande terre, pour nous réunir au corps de Chouans qui devoit attaquer par-derrière le camp des républicains, pendant que les troupes de la première division l'attaqueroient de front. Si cette offre avoit été acceptée, il est permis de croire que le renfort de nos cinq régimens eût fait réussir l'entreprise, quelle qu'en fût d'ailleurs la témérité.

CHAPITRE III.

Débarquement des troupes de la première division, le 27 juin 1795. — Les Chouans accourent en foule, pour se réunir aux Émigrés. — L'avènement de Sa Majesté Louis XVIII au trône est annoncé à l'armée royale. — Les corps d'avant-garde, commandés par le chevalier de Tintiniac, le comte Dubois-Berthelot et le comte de Vauban, s'emparent des villes d'Auray et de Landevan. — Prise de la presqu'île de Quiberon. — L'alarme se répand parmi les républicains. — Effet que produit en Angleterre la nouvelle de ces premiers succès : lettre de S. A. R. Mgr comte d'Artois à Mgr le prince de Condé.

La victoire, obtenue par l'amiral Bridport sur l'amiral républicain Villaret-Joyeuse, avoit laissé un libre passage à la première flotte de l'expédition, qui parut sur les côtes du Morbihan le 25 juin 1795, et qui, le jour suivant, jeta l'ancre dans la baie de Quiberon. Elle se composoit à peu près de cent bâtimens de transport, de vaisseaux d'escorte, frégates, corvettes : entre autres, 1° *la Pomone*, de 44 canons, montée par le commodore sir John Borlasé-Warren, chevalier de l'ordre du Bain; 2° *le Robuste*, de 74 canons, capitaine E. Thornborough; 3° *the Thunder* (*le Tonnerre*), de 74 canons, capitaine A. Bertie; 4° *the Standard* (*l'Étendard*), de 64 canons, capitaine J. Ellison; 5° *l'Anson*, de 44 canons, capitaine P. C. Durham; 6° *l'Artois*, de 38 canons, capitaine sir E. Nagle; 7° *l'Aréthuse*, de

36 canons, capitaine M. Robinson; 8° *la Concorde*, de 36 canons, capitaine A. Hunt; 9° *la Galatée*, de 32 canons, capitaine M. Keath; et 10° *the Lark* (*l'Alouette*), de 26 canons. A ces forces maritimes, il faut ajouter deux lougres, deux cutters et six chaloupes canonnières.

Ne se trouvant pas dans l'escadre un nombre suffisant de bateaux plats, il fut convenu qu'on effectueroit en deux temps le débarquement qui devoit avoir lieu dans l'anse de Carnac, sur la côte opposée à la presqu'île de Quiberon.

Toutes les péniches furent lancées à l'eau. Le commodore Warren, ayant dans son canot les comtes de Puisaye et d'Hervilly, dirigeoit en personne les manœuvres, et le 27, au lever du soleil, toutes les embarcations partirent à la rame vers le rivage. Le feu des chaloupes canonnières repoussa bientôt une petite colonne de soldats républicains qui, descendant du bourg de Carnac, sembloit vouloir s'opposer au débarquement. Cette colonne se retira derrière une éminence de sable située à une portée de fusil de la mer. On entendit alors une vive fusillade un peu sur la gauche, au même instant qu'un semblable bruit se faisoit entendre du côté de Vannes. C'étoit un combat que livroient d'un côté M. d'Allègre (1) aux garnisons d'Auray et

(1) M. le colonel d'Allègre avoit fait, comme député du parti royaliste, un voyage en Angleterre pour y demander des secours. Revenu en France, il rendit d'importans services à la bonne cause, et devint lieutenant-général.

de Landevan, et de l'autre Georges Cadoudal et Lemercier (dit *la Vendée*) à celle de Vannes, qui s'avançoit pour défendre la plage. D'autres combats eurent lieu successivement pour la même cause, dans lesquels les républicains furent contraints à la retraite, après avoir perdu plusieurs soldats. La descente se fit alors sans trouver d'obstacle, tandis que l'air retentissoit des cris joyeux de *Vive le Roi!*

La première division qu'on débarqua se composoit des régimens *Loyal-Émigrant* ou *La Châtre*, sous les ordres du major d'Haize, et *Royal-Louis* ou *d'Hervilly*, commandé par le lieutenant-colonel comte d'Autilly. Le premier de ces régimens, plusieurs fois renouvelé depuis le commencement de la guerre, ne comptoit guère que quatre cents hommes, dont cent cinquante souffroient encore de leurs blessures. On avoit attaché à ce corps une compagnie de *cent* officiers vétérans de tous les grades, servant et recevant la paye comme des simples soldats. Ils étoient commandés par M. de Rossel, maréchal de camp, âgé de soixante-douze ans. Son fils, M. de Rossel, ancien capitaine de vaisseau, est aujourd'hui membre de l'Institut royal de France. Tous ces respectables vieillards, qui excitoient à la fois l'admiration et l'attendrissement, étoient décorés de la croix de Saint-Louis et couverts d'honorables cicatrices. L'après-midi, et par un des plus beaux temps de la saison, on mit à terre : la légion *de la Marine*, ou *d'Hector*, que commandoit le chef d'escadre comte de Soulanges; la légion *Dudresnay*, aux ordres du comte de Talhouet, lieutenant-colonel; le régiment *d'Artil-*

lerie, de M. de Rotalier; et un petit corps de dix-huit à vingt *ingénieurs*, dont les chefs étoient MM. de Lenglet, colonel, du Portail, lieutenant-colonel, et le capitaine Folmont.

Je nommerai ici, indépendamment de ceux que j'ai déjà cités à la fin du chapitre premier, plusieurs officiers, soit supérieurs, soit d'autres grades, qui devoient recevoir des emplois déterminés à mesure qu'on organiseroit l'armée royale.

Ces officiers sont :

MM. Le marquis de Goulaine.
Le marquis de Bailleul.
Le vicomte de la Moussaye.
Le comte de Chatillon.
Le marquis de Langan.
Le marquis de Beaupoil-Saint-Aulaire.
Le comte de Saint-Morys.
Brisson de Montalin.
De Caroulas.
Le chevalier de Charette-Colinière (neveu du général Charette).
Le comte de Villeneuve-Flamakens.
Le baron de Pélissier.
Le chevalier de Pélissier, fils du précédent.
Le chevalier de la Marche.
Le comte de Guernisac.
Les trois frères de Jalais.
Le vicomte de Pontbellanger.
Le comte de Lantivy.
Le comte de Marconnay.

MM. Le marquis de la Jaille.
Le baron de Gras.
Le chevalier de Botherel (fils du procureur-général-syndic, déjà nommé).
Le comte de Botherel-Moron.
Le comte de Bellau.
Le marquis de Busnel.
De Clomadeuc.
De Pontcadeuc.
Du Boettier.
De Kernène.
De Porquet.
De Marcy.

La réunion de tous ces Français fidèles étoit comme sanctifiée par la présence de Mgr l'évêque de Dol, René de Hercé, accompagné de seize ecclésiastiques, tous dans le costume qui convenoit à leur caractère sacré.

Il ne sera pas inutile de rappeler ici plusieurs autres chefs royalistes, qui devoient concourir à la délivrance de l'autel et du trône, et qui s'étoient déjà distingués dans cette juste cause; de ce nombre, sont Georges Cadoudal, Lemercier, d'Allègre, Lantivy, Saint-Régent, chefs de Chouans; le vicomte de Scepeaux, commandant l'armée royale dans les environs d'Angers; le général Picquet Duboisguy, et leurs lieutenans dans la Haute-Bretagne; le comte de Frotté en Normandie; les généraux Charette, Stofflet, Sapinaud dans la Vendée.

A peine les troupes de l'expédition s'étoient formées sur le rivage, que, au milieu de mille cris de joie, les royalistes du Morbihan y accoururent en foule; ils se

pressoient autour des bataillons, espérant y trouver des parens, des amis ; tous par de vives acclamations saluoient leurs libérateurs. Les divisions des Chouans, conduites par leurs chefs respectifs, et à la tête desquelles se trouvoient le chevalier de Tintiniac et le comte Dubois-Berthelot, s'avancèrent par colonnes, et vinrent se mettre en ligne près de leurs nouveaux camarades d'armes, en répétant plusieurs fois leur mot de ralliement *Vive Dieu! Vive le Roi!* auquel les autres troupes répondirent avec le même enthousiasme.

M. d'Allègre, après avoir présenté au général en chef tous les officiers chouans dont la valeur l'avoit puissamment aidé à chasser de la côte les soldats républicains, le prévint qu'un grand nombre de paysans, armés des fusils que les Anglais avoient débarqués avant le combat de Belle-Isle, s'étoient formés en plusieurs détachemens, gardoient tous les chemins, et qu'on pouvoit, en conséquence, s'occuper à prendre des cantonnemens. M. d'Allègre avoit réuni sous le drapeau royal dix-huit cents hommes, presque tous matelots de l'escadre de Villaret-Joyeuse. Parmi les prisonniers faits dans la matinée, les uns prirent du service dans l'armée royale, et furent incorporés dans le régiment du major-général comte d'Hervilly, et l'on envoya les autres à bord des vaisseaux anglais.

Plusieurs chaloupes s'approchèrent bientôt du rivage : elles apportoient des caisses de fusils, quatre pièces d'artillerie de campagne, des habits, des munitions. Tous les habitans, hommes, femmes, enfans, disputoient à l'envi aux soldats les fardeaux les plus

lourds, s'avançoient dans l'eau jusqu'à la ceinture, s'atteloient aux canons, et cela avec les marques de la satisfaction la plus vive; ils offrirent ensuite aux troupes un repas, à leurs frais, sans qu'on put leur faire accepter la moindre somme.

On distribua parmi les Chouans, qui manquoient de fusils, ceux des trois caissons que les Anglais avoient apportés. La joie des troupes et des habitans fut à son comble en voyant Mgr l'évêque de Dol entouré de ses prêtres, qu'on venoit de mettre à terre; les cris de *Vive Dieu! Vive le Roi!* sont alors répétés avec plus d'enthousiasme. Les tambours battent aux champs, et Monseigneur, au milieu de la foule qui, saisie d'un respect religieux, se prosterne devant lui, leur donne sa bénédiction. Les ecclésiastiques entourent le prélat dans un pieux recueillement.

On procéda ensuite à la fixation des cantonnemens. Le général en chef établit son quartier-général à *la Genèse*, village peu distant de la mer, et qui lui offroit ainsi une prompte communication avec l'escadre anglaise. Le comte d'Hervilly et son régiment occupèrent Carnac; on fit provisoirement de ce bourg la place d'armes et le dépôt des munitions débarquées; les corps de *la Marine* et de *Dudresnay* entrèrent dans deux villages situés, l'un à droite, l'autre à gauche de Carnac; *Loyal-Émigrant* prit position dans quelques hameaux plus en avant; le régiment *d'Artillerie* se logea en arrière entre Barnac et la Genèse : on confia à quatre mille Chouans la défense des hauteurs de Saint-Michel et de Kergolan; un détachement du corps *d'Artillerie* oc-

cupa le gros village de Saint-Clément, où il fut chargé de garder une partie du matériel de l'armée.

Un nombre considérable de royalistes vinrent encore le 28, à la pointe du jour, offrir leurs services au général en chef; on leur distribua des armes et des habillemens; et sous l'inspection du comte de Saint-Morys, nommé intendant-général de l'armée, ces nouveaux soldats furent réunis aux troupes arrivées la veille, et qui montoient en tout à quinze ou seize mille hommes. On en forma trois divisions, commandées par le comte de Vauban, le comte Dubois-Berthelot et le chevalier de Tintiniac, qui reçurent en même temps le brevet de maréchal de camp; on leur donna pour adjoints MM. Cadoudal, d'Allègre et Lemercier; MM. le duc de Lévis et le vicomte de Chambray furent nommés aides-maréchaux-des-logis, et M. le chevalier Berton, directeur du parc d'artillerie.

Le comte de Saint-Morys fut en outre chargé de pourvoir au manque de chevaux. D'une centaine qu'on en avoit embarqués sur l'escadre il en restoit à peine quarante propres au service. M. de Saint-Morys devoit être aidé dans cet objet important par M. Porquet, commissaire-ordonnateur, et par le trésorier-payeur de l'armée, M. Brisson de Montalin, ancien conseiller au parlement de Paris et aujourd'hui président à la Cour de cassation.

M. le comte de Botherel reprit son ancien titre de *procureur-général-syndic de Bretagne;* il eut pour adjoint M. du Boëttier, conseiller au parlement de Rennes, et fut autorisé, au nom du Roi, à organiser

l'administration civile dans toutes les villes que l'armée occuperoit. Mgr l'évêque de Dol, secondé par les grands vicaires François de Hercé, son frère, et l'abbé Castain de la Magdelaine, montra le plus grand zèle dans le rétablissement du culte; exemple qu'imitèrent les ecclésiastiques de sa suite, et tous les curés des environs, qui avoient pu se soustraire au régime de *la terreur*. Après avoir purifié les églises de Carnac et des villages, et élevé des autels provisoires, on célébra l'office divin, on chanta le *Te Deum*, et l'on fit des prières publiques pour l'heureux effet de l'expédition, qui devoit décider du sort de la France.

Il fut bientôt établi une active correspondance avec le conseil de *la Grandville* (à cinq lieues de la côte), composé de royalistes du Morbihan qui furent chargés d'expédier des courriers sur différens points, afin de rassembler les divers pelotons de royalistes, que la nouvelle de l'arrivée de l'expédition avoit sans doute mis en mouvement.

Le général en chef fit aussi envoyer aux avant-postes, et afficher dans tous les lieux occupés par l'armée, une proclamation dont il avoit apporté de Londres un grand nombre d'exemplaires imprimés, et dans laquelle il présentoit aux Français le tableau terrible des maux qu'ils avoient soufferts et ceux qu'ils souffriroient encore sous des gouvernemens illégitimes. Il les invitoit à se réunir, citoyens et soldats, aux royalistes pour rétablir sur le trône la dynastie des Bourbons, qui, pendant quatorze siècles, avoit régné sur la France avec tant de gloire.

Cette proclamation avoit été faite au nom de Louis XVII, et ce ne fut que dans la traversée qu'on apprit la mort de l'auguste enfant, arrivée le 8 juin 1795. L'avénement de S. M. Louis XVIII fut donc annoncé par une cérémonie aussi solennelle que la circonstance le comportoit. Toutes les troupes descendirent sur le bord de la mer; elles se rangèrent en bataille et formèrent un grand carré, au milieu duquel on dressa une tente en forme de *reposoir*. Toute la population des environs accourut prêter un hommage sincère au nouveau Roi de France. Mgr l'évêque de Dol célébra la messe sous la tente, prononça ensuite un discours, à la fin duquel plus de dix mille voix réunies firent entendre le cri français : *Le Roi est mort : vive le Roi!* Le prélat bénit ensuite les drapeaux que des détachemens de chaque corps, précédés de la musique, vinrent déposer au pied des autels.

Louis XVIII ayant été solennellement proclamé, on s'occupa encore d'expédier des courriers aux commandans royalistes de la Bretagne, de la Vendée, de la Normandie, pour qu'ils pussent agir de concert avec l'armée expéditionnaire. Le commodore Warren avoit déjà envoyé vers la côte des *Sables-d'Olonne* deux frégates, qui devoient mettre à terre des caisses de fusils et deux pièces de campagne.

Il n'étoit pas moins urgent, d'après les instructions du ministère britannique, de s'emparer d'un port de mer peu éloigné du lieu où mouilloit l'escadre, qui pût lui offrir un abri contre les coups de vent, et servir en même temps d'entrepôt pour les approvisionnemens

qui devoient venir d'Angleterre. Le port de *Lorient* étant le plus propre à ces divers objets, M. d'Allègre s'y étoit rendu secrètement, et trouva tous les habitans disposés en faveur de la cause royale. A la première nouvelle de la descente, ils envoyèrent un député au quartier-général qui donna, en leur nom, l'assurance qu'ils ouvriroient les portes de la ville au premier détachement que l'armée expéditionnaire enverroit pour en prendre possession. Selon le rapport du même député, les habitans du *Port-Louis*, qui est la clef de *Lorient*, étoient dans les mêmes dispositions; la prise de ces deux places devenoit d'autant plus importante qu'elle livroit aux royalistes les restes de l'escadre de Villaret-Joyeuse, qui se trouvoit en état de désarmement, et qui contenoit presque toutes les forces maritimes de la république. On décida d'effectuer cette attaque aussitôt que l'on se seroit rendu maître d'Auray et de Landevan.

Sur ces entrefaites, le commodore Warren avoit expédié, outre les deux frégates envoyées vers la côte des *Sables-d'Olonne*, un vaisseau de ligne, *the Standard*, monté par le capitaine Ellison, afin de s'emparer de *Belle-Isle*, située non loin de Vannes et de Lorient. Les habitans de Belle-Isle, quoique pleins de zèle pour la cause royale, se trouvoient dans l'impuissance de le manifester, étant contenus par les nombreuses garnisons qui occupoient divers forts et notamment la citadelle du *Palais*. Le capitaine Ellison n'ayant pas de troupes suffisantes pour tenter une attaque, se borna à bloquer *Belle-Isle*. Il écrivit au commandant, pour le prévenir

du débarquement opéré sur la côte du Morbihan, de l'insurrection générale qu'il avoit produite, et il ajoutoit..... « Je vous somme de vous rendre aux armes » victorieuses de l'Angleterre; mais je vous propose de » reconnoître *votre roi Louis XVIII.* Je vous offre l'al- » liance et la protection de la Grande-Bretagne, afin » de mettre fin aux horribles calamités qui désolent » votre patrie..... J'ai à mon bord deux commissaires » français, investis par le commandant en chef des » royalistes, de pouvoirs pour traiter, de concert avec » moi, de tout ce qui peut avoir rapport aux intérêts » de l'île en général et à ceux des particuliers, etc. »

Le commandant de *Belle-Isle* se borna uniquement à répondre qu'*il se défendroit en républicain*. Le capitaine Ellison continua le blocus, et prit, en attendant, possession de deux petites îles, *Houat* et *Hoëdic*, situées entre le continent et Belle-Isle.

Par disposition du commodore, une frégate, deux cutters et deux chaloupes canonnières mouillèrent en même temps à l'entrée de la baie du Morbihan, pour tenir en respect une corvette et deux bricks de guerre républicains stationnés au port *Navalo*. Ces bâtimens cherchèrent à s'évader, et la frégate les ayant poursuivis, les républicains les brûlèrent. Cependant l'apparition de la frégate obligea les ennemis à abandonner une batterie de trois pièces montée sur la rive gauche du *Crac* et à l'embouchure de cette rivière. Presque en même temps *le Thunder* longeoit, au nord, la côte de la presqu'île de Quiberon jusque vers la baie de Lorient, et faisoit évacuer les postes républicains qui

se réfugioient au Port-Louis : les batteries furent démontées et les canons encloués.

Cependant les divisions d'avant-garde, qui avoient quitté le quartier-général le 28, avec ordre de pénétrer dans l'intérieur du pays, et d'augmenter leurs forces de tous les royalistes en état de porter les armes, s'avançoient sur trois colonnes; M. de Tintiniac commandoit la première et marchoit sur Landevan : M. Dubois-Berthelot, avec la seconde, se dirigeoit sur Auray, et la troisième, commandée par le comte de Vauban, avoit d'abord pris la route de Vannes, mais une dépêche du général en chef lui apporta l'ordre de tourner sur la gauche, vers le bourg de *Mendon* (entre Auray et Landevan), afin d'être à portée, en cas de besoin, de secourir les deux autres divisions. Arrivé d'abord à *Ploermel* (petite ville sur le Duo, à trois lieues de Carnac), il vit grossir sa division de près de trois mille paysans : un plus grand nombre se réunirent à lui à Mendon, de sorte qu'il porta son corps d'armée à quatorze mille hommes. On distribua parmi ces nouveaux soldats dix mille fusils envoyés par un convoi du quartier-général.

Les républicains et les Chouans s'étoient livré de petits combats, dans lesquels les premiers mis en fuite se replièrent d'abord sur Auray et Landevan; mais Tintiniac et Dubois-Berthelot, les poursuivant de près, s'emparèrent de ces deux places. Le lendemain de leur départ de Carnac, ces premiers succès jetèrent l'alarme dans le parti républicain. La garnison de Vannes s'étant retirée à Ploermel, le drapeau royal y

fut arboré par les habitans. Les autres corps républicains, stationnés dans le Morbihan, se réfugièrent à Pontivy, à Hennebon, à Quimper, suivis de toutes les autorités révolutionnaires, qui allèrent se renfermer dans Rennes, où Hoche commandoit. Quatre *représentans du peuple* délégués dans ces contrées, pour y exercer leur affreux proconsulat, se rendirent à *Lorient*, et de là fulminèrent leurs *arrêts* de sang, dignes du temps de Robespierre, contre les prêtres et les Émigrés; mais ces arrêts n'excitèrent que l'indignation et le mépris. L'épouvante pénétra presque dans le sein de la Convention : *le Moniteur* et les autres journaux de cette époque en offrent un témoignage irrécusable. Le général Hoche écrivit à cette assemblée illégale, pour lui demander de prompts secours : son historien s'exprime en ces termes : « L'annonce du débarquement des » Émigrés jette dans le comité de salut public une » morne terreur : tous les membres, pâles, tremblans, » demandent ce qu'ils vont devenir... (1). » Au milieu de cette terreur générale la majorité de la France se livroit à la joie, et les habitans de Paris ne savoient plus la dissimuler : peut-être même, dès ce moment, ils résolurent de secouer le joug de leurs tyrans; et, fidèles aux Bourbons, ils organisèrent parmi eux le système de conjuration que détruisirent, malheureusement, les deux funestes journées du 13 vendémiaire et du 18 fructidor, où les révolutionnaires remportèrent encore la victoire.

(1) Vie de Hoche.

En attendant, le drapeau blanc flottoit sur la flèche des clochers dans toutes les villes et les villages du Morbihan. Les plus jeunes ecclésiastiques de la mission parcouroient le pays et faisoient rouvrir les églises, où une multitude de fidèles venoient implorer la protection de l'Éternel, pour le triomphe de la cause qui devoit décider du salut de la France. Le procureur-général-syndic, comte de Botherel, et son adjoint, publioient la proclamation, faite au nom du Roi, dans les communes où ils installoient les nouvelles autorités civiles, tandis que le conseil de l'armée agissoit sur tous les points pour effectuer une levée en masse.

Les habitans d'Auray et de Landevan, places occupées par le comte Dubois-Berthelot et le chevalier de Tintiniac, donnoient chacun à l'envi des preuves réitérées de leur devoûment au Roi. L'élite de la garde nationale d'Auray, au nombre de quatre cents hommes, et commandée par M. de Glain, se présenta au quartier-général de Carnac, avec armes et bagages, et demanda à faire partie de l'armée comme troupe de ligne. On acquiesça avec transport à cette demande; ce corps reçut la dénomination de *régiment d'Auray*, et l'on donna à M. de Glain le brevet de colonel. Il avoit apporté des lettres des trois généraux divisionnaires qui avoient pénétré dans le Morbihan; ils avoient poussé des avant-postes sur les routes de Ploermel et de Pontivy, et proposoient qu'on leur permît de pénétrer davantage dans la Bretagne; ils demandoient à cet effet quelques pièces de canon et une partie des troupes régulières. Leur avis étoit des plus sages; ce-

pendant on n'y eut aucun égard, et l'on ne s'occupa au quartier-général que de déloger l'ennemi de la presqu'île de Quiberon. Ces deux opérations auroient pu néanmoins être faites en même temps, et leur coïncidence auroit produit le résultat le plus heureux.

La presqu'île de Quiberon s'étend de deux lieues à peu près en longueur, et dans sa largeur elle peut avoir une demi-lieue; le sol, surtout le côté de la baie, est très-sablonneux. Elle renferme quatorze ou quinze villages ou hameaux, dont le plus considérable est celui de Lomaria, généralement appelé *Quiberon*. Dans son intérieur s'élèvent plusieurs monticules, sur chacun desquels on voit un moulin à vent. Des rochers à pic bordent la côte de l'ouest, inabordable et presque toujours battue par une mer orageuse : la côte orientale offre un facile accès; elle s'ouvre en plusieurs petits ports de *chasse-marées*, qui ont des batteries placées de distance en distance. Un petit fort, appelé le *Fort-Neuf*, défend le village de Quiberon et la pointe du sud contre une tentative de débarquement. La presqu'île se joint au continent par une langue de terre, ou plutôt de sable, longue de plus d'une lieue et de deux cents toises de large, et à laquelle on donne le nom de *falaise*. Le fort *Penthièvre*, placé à l'entrée de la presqu'île et qui semble la fermer, occupe le plateau d'un roc escarpé dont les deux flancs sont baignés par la mer. Ce fort est un polygone irrégulier, couvert, du côté de la grande terre, par des ouvrages avancés.

Depuis plusieurs jours la garnison de Quiberon avoit en vain reçu la sommation de se soumettre. Elle étoit

forte de huit cents hommes. Le conseil ayant décidé d'emporter la presqu'île de vive force, le 1^er^ juillet les frégates *l'Anson*, *l'Artois* et *la Concorde*, avec deux canonnières, exécutèrent une fausse attaque sur plusieurs points, dans la seule vue de connoître si les batteries des républicains seroient bien servies, et de trouver un endroit propre pour le débarquement. Dans toute l'étendue de la ligne l'ennemi fit un feu assez vif; *l'Anson* et *l'Artois* eurent quelques hommes de blessés; mais on atteignit le but qu'on s'étoit proposé. Pendant l'action, deux ingénieurs avoient été envoyés dans un canot pour examiner quelle résistance pouvoient opposer les ouvrages du fort *Penthièvre*. Ils assurèrent, dans leur rapport, que, du côté de la presqu'île, le fort ne se trouvoit pas en état de soutenir un assaut. La descente et l'attaque générale devoient donc avoir lieu dans la nuit suivante; mais un violent vent d'ouest, qui dura tout le lendemain, ne permit pas à l'escadre de mettre à la voile.

Les troupes destinées à la descente, et formant en tout trois mille hommes, furent mises, dans la nuit du 3 au 4, à bord des bateaux plats et des chasse-marées. Parmi ce nombre, il y avoit cent cinquante soldats de la marine anglaise, deux cent cinquante Émigrés du régiment de *La Châtre*, et deux mille six cents Chouans, y compris *le régiment d'Auray*, sous les ordres du duc de Lévis. Le comte d'Hervilly, à la tête du reste des corps de l'expédition, marcha sur le fort *Penthièvre* par la *falaise*. Avant le jour, les vaisseaux et frégates, embossées à portée de fusil des batteries

de la côte, attendoient le signal de l'attaque générale. Le lieu choisi pour le débarquement fut l'anse de *Saint-Clément*, un peu au-dessus du port d'Orange. Le commodore Warren s'y présenta avec *la Pomone*, tandis que deux canonnières, placées près du rivage, devoient protéger la descente. Le signal de l'attaque est donné, et le feu commence sur tous les points. En même temps le commodore, avec son premier aide de camp, le comte de Vaugiraud, et ayant pris avec lui le comte de Puisaye, saute dans un canot, et il est suivi de la flotille aux cris de *vive le Roi!* Les ennemis, regardant toute défense comme inutile, sans tirer un seul coup, abandonnent les postes de la côte et se réfugient au fort *Penthièvre*, où depuis trois jours on manquoit de pain et d'eau. A sept heures du matin, les troupes royales étoient à terre, et marchèrent vers le fort pour lui donner l'assaut. Le commandant républicain, dont j'ai toujours ignoré le nom, auroit pu opposer de la résistance contre la colonne du comte d'Hervilly qui étoit arrivée au pied des retranchemens, du côté de la *falaise*; mais il ne pouvoit tenir contre les forces qui alloient attaquer son côté foible : il proposa de capituler. La garnison se rendit à discrétion, ainsi qu'on l'avoit exigé. Les prisonniers purent conserver leurs vies et leurs effets, et l'on assura que ceux qui voudroient servir sous l'étendard royal, seroient reçus avec plaisir : quatre cents prirent ce parti, et furent, la plupart, incorporés dans le régiment d'Hervilly. La crainte de compromettre leurs familles empêcha les autres, et notamment les officiers, de suivre leur exemple : on trans-

porta ces derniers sur l'escadre pour être envoyés en Angleterre à la première occasion.

Le pavillon blanc et le pavillon anglais furent arborés sur le fort, en signe de l'alliance qui unissoit Louis XVIII à Sa Majesté Britannique. Le marquis de Senneville, chef d'escadre, cordon rouge, et un des principaux officiers du régiment de *la Marine*, fut nommé commandant-général de la presqu'île. Il avoit sous ses ordres M. de Folmont, capitaine du génie, auquel, comme major, on confia le commandement du fort *Penthièvre*. On plaça auprès du marquis de Senneville, en qualité d'adjudans, six des respectables vétérans du régiment de *La Châtre*.

On s'occupa ensuite de réparer le fort, tant du côté de la presqu'île que du côté de la *falaise*. Des redans extérieurs, des fossés, des palissades y furent ajoutés, et l'on y transporta plusieurs canons de gros calibre, qui furent retirés des batteries de la côte, et principalement du *Fort-Neuf*. On ne prévoyoit guère qu'en cas de retraite ou de quelque autre sinistre accident, on laissoit ce fort sans aucun moyen de défense. Peu de jours après, l'on s'aperçut de cette faute irréparable. L'occupation de la presqu'île étoit sans doute très-importante en ce qu'elle devint, comme on l'avoit décidé, le magasin général de l'armée, et donnoit une communication facile avec l'escadre; mais devoit-on se fier à l'inaction momentanée des républicains? Toute l'armée royale ne convenoit-elle pas des talens militaires du général Hoche, et ne devoit-elle pas craindre que les ennemis, revenus de leur première stupeur,

et lorsqu'ils auroient reçu des renforts, ne tentassent de prendre leur revanche ? Cela me porte à croire que l'avis de MM. Dubois-Berthelot, de Tintiniac et de Vauban, devoit être pris en considération par le commandant en chef. En pénétrant, comme ils l'avoient proposé, dans l'intérieur des terres, ils y auroient propagé l'insurrection, leurs divisions se seroient, de jour en jour, considérablement grossies de nouveaux combattans, ils auroient pu, en quelque sorte, tendre la main aux autres chefs royalistes, comme ceux des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine. Tous alors, par un mouvement général et simultané, en agissant d'accord et profitant et de l'enthousiasme des habitans et de la terreur des républicains, seroient parvenus à repousser ces derniers de poste en poste, jusqu'à les obliger à se renfermer dans Rennes, dont, aidés par le zèle des habitans, il n'auroit pas été bien difficile de se rendre maîtres. En même temps, les autres chefs royalistes, sûrs d'être secondés de près par l'armée expéditionnaire, auroient travaillé à la délivrance de leurs départemens.

En attendant, le bruit des avantages obtenus par l'armée de l'expédition produisoit le plus vif et le plus agréable effet en Angleterre. Les généraux français et le commodore Warren rendoient compte, jour par jour, par des *avisos* aux ministres de Sa Majesté Britannique, de leurs opérations combinées ; le commodore demandoit une augmentation de forces pour bloquer plus étroitement Belle-Isle et Port-Louis : il insistoit sur ce qu'on envoyât le plus promptement

possible le reste des troupes de l'expédition, et surtout d'accélérer le départ de S. A. R. Monsieur, comte d'Artois, dont la présence augmenteroit infailliblement l'enthousiasme et de l'armée et des habitans de la Bretagne. On répondoit en leur annonçant que la division Sombreuil étoit en route ; que la troisième division, la plus considérable, étoit sur le point de mettre à la voile, et qu'elle seroit composée de cinq à six mille hommes d'infanterie anglaise, de quelques régimens de cavalerie française, sous le commandement de lord Moira (aujourd'hui marquis d'Hastings et gouverneur-général dans les Indes orientales (1)), et enfin que le prince tant desiré venoit, avec eux et avec une suite nombreuse de fidèles gentilshommes, partager les travaux des braves défenseurs du trône légitime.

Le ministre Pitt écrivit au général en chef, pour le féliciter de ses succès, et lui annonça qu'un renfort de trois mille Anglais (commandé par le major-général Graham, et formant l'avant-garde de la troisième division) devoit être déjà près des côtes de la Bretagne.

(1) Milord Moira avoit déjà fait, en 1793, une reconnoissance de nos côtes, depuis Saint-Malo jusqu'à l'embouchure de la Charente. Il étoit accompagné de M. le comte de Vaugiraud et autres Émigrés, et avoit établi des correspondances avec les insurgés, par l'intermédiaire de M. de Tintiniac, et plusieurs autres émissaires. Il existe une très-belle carte qui fut gravée pour servir aux opérations de l'armée, après le débarquement dans la presqu'île de Quiberon. Au-dessus du titre elle a une fleur de lis rayonnante avec la légende : *In hoc signom vinces,* et plus bas ce vers : *Nil desperandum Moira duce, et auspice Moira.*

M. le duc d'Harcourt, chargé d'affaires de Sa Majesté Louis XVIII à Londres, et qui entretenoit une correspondance active avec ce monarque et le général en chef, témoignoit à ce dernier, dans une lettre, sa satisfaction de l'heureux commencement qui avoit illustré l'armée royale.

En même temps, S. A. R. Monsieur, comte d'Artois, écrivoit à Mgr le prince de Condé :

« Enfin, mon cher cousin, c'est du positif que je » puis vous donner. La première descente de M. de » Puisaye a eu un plein succès. Ce général m'a écrit pour » me dire *qu'il étoit sûr de se maintenir*, et que ma » présence pourroit produire un effet utile et peut-être » décisif. J'ai reçu en même temps une lettre de lord » Grenville, qui m'annonce, avec beaucoup de grâce, » que le roi d'Angleterre m'envoie un vaisseau et une » frégate pour me porter à la tête des royalistes. Dites- » vous à vous-mêmes, et dites, en mon nom, à votre » armée, que si je m'éloigne d'elle, c'est pour la mieux » servir, *et que c'est au centre du royaume que nous* » *nous donnons tous rendez-vous*, etc. »

Telles étoient les flatteuses espérances qu'avoient inspirées les premiers succès de l'armée royale; mais, hélas! ces lettres n'étoient pas encore parvenues à leur destination, l'avant-garde de M. Graham n'étoit pas encore arrivée, que l'armée avoit déjà essuyé de bien tristes revers; et l'inaction de quarante-huit heures renversa tous les projets, et les heureux résultats qu'on pouvoit en attendre.

CHAPITRE IV.

Hoche profite de l'inaction de deux jours, réunit des troupes, et sort de Rennes. — Il reprend les places tombées au pouvoir des royalistes dans le Morhihan. — Combat des 3 et 4 juillet. — Les avant-gardes se retirent vers la mer, poursuivies par le général Hoche. — Combat du 7 juillet. — L'armée royale est forcée de se renfermer dans la presqu'île de Quiberon, où elle se trouve dans la situation la plus critique. — Camp républicain établi sur les hauteurs de Sainte-Barbe. — Sorties des 8, 9 et 11 juillet pour attaquer le camp ennemi. — Dispositions pour une attaque générale. — Elle a lieu le 16, où le comte d'Hervilly est blessé à mort. — Désastres qui sont la suite de cette journée. — Rapport du général Hoche à la Convention.

Ce fut en vain que, pendant deux jours, les trois généraux d'avant-garde attendirent, dans leurs positions d'Auray, de Landevan et de Mendon, les renforts qu'ils avoient demandés, afin d'avancer dans le pays. Les républicains, revenus de leur surprise, et ne se voyant plus poursuivis, après s'être ralliés sous divers chefs, se rapprochèrent des avant-postes des Chouans, et ceux-ci furent contraints de se replier sur Landevan et Auray. Le général Hoche qui, deux jours auparavant, ne songeoit qu'à défendre Rennes, quitte en diligence cette ville, et avec quelques bataillons d'élite reprend Vannes, marche contre Auray dont s'empare son avant-garde, forte de six cents hommes

commandés par le général Mermet. Forcé d'évacuer Auray, le comte Dubois-Berthelot établit son bivouac à une demi-lieue en-deçà, sur la montagne de Lomaria-en-Ploermel.

Le même jour, 2 juillet, le général de brigade Josnet-Laviolais attaquoit le chevalier de Tintiniac dans Landevan; il est d'abord repoussé sur la route d'Hennebon, par où il est venu; mais le chevalier, se trouvant sans artillerie, et voyant toute défense impossible, sort de la ville, prend position en arrière de Mendon, où il peut, si le cas l'exige, effectuer une retraite.

Des dépêches du quartier-général, arrivées dans la matinée du 3, contenoient l'ordre de faire tous les efforts pour rentrer dans les places évacuées; on y annonçoit, en outre, qu'on alloit envoyer un renfort de quatre cents hommes avec quelques canons; et l'on y nommoit le comte de Vauban commandant supérieur de la troupe d'avant-garde. Ce général étoit chargé de conserver la position centrale de Mendon, de fournir les renforts nécessaires pour la réoccupation d'Auray et de Landevan; et, si les circonstances exigeoient qu'il poussât plus loin les opérations, il devoit marcher de front avec les colonnes de Dubois-Berthelot et de Tintiniac.

D'après ces instructions, le comte Dubois-Berthelot se présente inopinément devant Auray, y entre au pas de charge, malgré la vive résistance de Mermet, qui, à son tour, contraint de se retirer, se replie sur Vannes.

Le chevalier de Tintiniac avoit essayé la même opération sur Landevan, mais le général Josnet-Laviolais

vint à sa rencontre avec des forces assez considérables. Le combat s'engagea ; et, malgré le feu de plusieurs pièces de canon, les royalistes se battoient avec leur valeur accoutumée, lorsque Vauban survint avec deux mille hommes. Ils attaquèrent en flanc les ennemis, et avec tant de violence, que ceux-ci furent sur le point de se retirer en désordre. Par malheur, les Chouans, mal disciplinés, emportés par leur ardeur, rompirent les rangs ; l'ennemi s'aperçut de cette faute, en profita et mit les royalistes en déroute complète. Les Chouans dispersés, au lieu de se porter sur Mendon, où ils se seroient ralliés aux sept ou huit mille hommes qui restoient encore au comte de Vauban, s'empressèrent de gagner les bords de la baie de Betz, à peu de distance du champ de bataille, et, en cas de poursuite, ils se mirent ainsi à la disposition des républicains.

Quoique dans cette action peu d'hommes eussent été tués, on eut cependant à déplorer la mort du marquis de la Moussaye et du comte de Langan, principaux officiers du chevalier de Tintiniac. On avoit cru prisonniers le comte Joseph de Broglie, le marquis de Goëbriant, le comte de Roscoët et le vicomte de la Moussaye ; mais ces chefs, voyant leurs efforts inutiles pour retenir les corps qu'ils commandoient, voulurent regagner Mendon, où Vauban avoit opéré sa retraite, et ils ne purent y arriver que le lendemain.

Pendant ce temps, le général Hoche marchoit contre Auray. Il rencontra, à mi chemin de Vannes, Mermet, auquel il donna l'ordre de retourner sur ses pas, tandis

qu'il le suivroit à peu de distance avec le reste de ses troupes. Mermet, revenu près d'Auray, tomba dans une embuscade dressée, pour empêcher son retour, par un corps de Chouans commandé par le capitaine Hermely. Attaqué de droite et de gauche, Mermet perd la moitié de ses soldats, et les autres se livroient à la fuite, quand Hoche arrive avec deux pièces de canon. Des décharges continues de mitraille, dirigées contre le pont Saint-Gontant, ouvrent aux républicains l'entrée de la ville, où ils se précipitent avec fureur. Les royalistes combattent dans les rues, disputent pied à pied le terrain ; mais ils sont écrasés par le feu de l'artillerie, auquel ils ne peuvent répondre que par des coups de fusils. Les prodiges de la valeur devinrent inutiles, et les républicains restèrent de nouveau maîtres d'Auray. Le comte Dubois-Berthelot, grièvement blessé, se fit transporter au quartier-général de l'armée ; il céda le commandement au colonel d'Allègre, qui reprit la position de Lomaria.

Cet échec, prélude de bien d'autres, offre une réflexion qui n'est pas oisive. Ayant à commander des soldats peu faits au feu du canon, M. de Vauban auroit dû se borner à se battre suivant leur tactique, et, du premier moment qu'il vit qu'on ne lui envoyoit pas d'artillerie, ce qui étoit sans doute une grande faute, il devoit pénétrer dans le pays en y faisant la petite guerre, sans attendre d'être inopinément attaqué par des troupes disciplinées.

Après les malheureux combats livrés sur les deux ailes, M. de Vauban s'étoit placé dans une position

critique, Mendon étant situé sur la route d'Auray à Landevan, qui étoit retombé au pouvoir de l'ennemi; il avoit en outre à craindre une double attaque, qui l'auroit mis entre deux feux. Ne pouvant plus se maintenir dans Mendon, il vouloit aller se réunir à la division Tintiniac, qui se trouvoit comme embossée vers la mer, sur la gauche de Landevan, et bloquée, en quelque sorte, par le général Josnet-Laviolais.

Dans cette vue, le comte de Vauban fit faire, le 4 juillet, à la pointe du jour, une reconnoissance, du côté d'Auray, de la position du général Hoche. Il apprit que ce général étoit, avec environ deux mille cinq cents hommes, dans la plaine située entre la ville et Lomaria, et qu'il paroissoit faire ses dispositions pour marcher contre la division commandée en dernier lieu par le colonel d'Allègre. De Vauban se mit en marche avec toutes ses troupes, faisant semblant d'aller soutenir cette division, qui formoit son aile droite. Hoche, le voyant arriver en bon ordre de bataille, craignit d'être attaqué au même instant par d'Allègre, et reprit aussitôt le chemin d'Auray, pour s'y mette en état de défense. Il étoit très-inférieur en nombre d'hommes au général royaliste. Ce dernier pensa ne devoir pas le poursuivre, et se raffermit dans son premier plan, qu'un triste événement vint favoriser. Il fit donc lui-même sa retraite en vue de l'ennemi, et comme n'ayant d'autre projet que de retourner à Mendon. Après une contre-marche il changea de direction et se porta avec promptitude sur les traces de la division Tintiniac.

L'avant-garde de Vauban, forte de quatre cents

hommes, tous marins du bourg de Betz et des environs, étoit sous les ordres du marquis de Beaupoil-Saint-Aulaire, qui, arrivé près d'un village placé sur la route, le trouve occupé par l'arrière-garde de Josnet-Laviolais, et se dispose à l'attaque; mais les *Bleus* abandonnent les postes, après s'être livrés à tous les excès du pillage. Nous ne devons pas omettre ici une circonstance, qui contribua beaucoup à la victoire obtenue bientôt après par Vauban.

Le corps de M. de Saint-Aulaire avoit pour guide un sergent, dont la famille habitoit le village que les républicains venoient de quitter. Ce sergent court chez lui pour embrasser ses parens; mais un horrible spectacle se présente devant ses yeux : sa mère, sa sœur, sa femme, ses deux petits enfans gisoient égorgés sur le carreau; leur sang jaillissoit encore de leurs blessures..... A cette vue la rage l'emporte sur la douleur; il traîne les cadavres au-devant de sa porte, et les montre aux Chouans qui défiloient, en s'écriant de toutes ses forces : « Les monstres, c'est ainsi qu'ils ont » voulu se venger de moi..... Vengeance à mon tour! » mais au champ de bataille. Marchons, marchons. » A ces accens du désespoir, tous ceux que le fer des pillards avoit épargnés, les hommes, les femmes mêmes, s'arment de fourches et de faux, se joignent aux troupes royales, et demandent à grands cris qu'on les conduise à la poursuite des assassins. M. de Saint-Aulaire pousse en avant, suivi du comte de Vauban et du gros de l'armée, qui se tient à cent pas de distance. Il atteint les républicains; ceux-ci, formés en plusieurs colonnes,

continuoient à chasser la division Tintiniac. Obligés tout à coup de faire volte-face, et attaqués à l'improviste, ils se virent forcés de se retirer précipitamment, après un combat opiniâtre de trois heures, où ils eurent quinze cents morts et près de huit cents prisonniers ; le reste de cinq mille hommes, qu'avoit Josnet-Laviolais avant le combat, se réfugia soit à Auray, soit à Landevan. Cette sanglante affaire eut lieu le 4 juillet, et au même moment que les comtes de Puisaye et d'Hervilly prenoient possession de la presqu'île de Quiberon.

Ne craignant plus d'être inquiété dans sa marche, le comte de Vauban s'empressa de retourner à Mendon, pour y faire reposer ses troupes; celles de la division Tintiniac qu'il venoit de délivrer, le suivirent aussitôt; elles montoient à six ou sept mille hommes. Cependant ayant appris à Mendon que le colonel d'Allègre, menacé d'une attaque de la part du général Hoche, s'étoit retiré de Lomaria pour prendre poste à une lieue plus en arrière, il se vit obligé de suivre le mouvement rétrograde de son aile droite, et vint passer la nuit à Ploermel.

Le lendemain, 5 juillet, et le jour suivant, les généraux divisionnaires espéroient recevoir enfin du quartier-général un détachement de troupes régulières et quelques canons. Ces nouvelles forces leur auroient facilité les moyens, en les employant de concert, et tandis que Hoche avoit à peine six mille hommes, de forcer ce général à se replier sur Rennes; de ranimer ainsi l'enthousiasme des Chouans; de préparer le coup de main sur Lorient et le Port-Louis, et l'armée auroit pu

attendre, dans une belle contenance, l'arrivée des deux autres flottes et de S. A. R. Monsieur, comte d'Artois. Mais, au lieu des secours si vivement attendus, le comte de Vauban reçut le soir du 6 juillet une dépêche du quartier-général, qui ordonnoit de reculer encore davantage, et de loger ses troupes dans trois petits villages, qui n'étoient qu'à une lieue de Carnac. Cependant le général Hoche n'avoit pas fait, pendant ces deux jours, un seul pas en avant; ce qui prouvoit qu'il n'étoit guère en état de livrer de nouveaux combats.

Ces deux jours passés, il arriva de Rennes au général républicain quelques détachemens, que lui envoyoit son chef d'état-major, le général Chérin (1), auquel il avoit écrit : « Envoyez-moi six mille hommes, douze » obusiers et six pièces de canon, pour repousser les » Anglais. Du secret et du calme, etc. »

Chérin ne pouvoit guère satisfaire à toutes ces demandes; il se voyoit obligé de garder toutes les troupes disponibles à Rennes et aux environs, pour contenir Scépeaux et Picquet-Duboisguy, qui se disposoient à opérer une nouvelle insurrection dans les départemens d'Ille-et-Vilaine et de Maine-et-Loire; persuadés sans doute que l'armée expéditionnaire seconderoit ce mouvement par d'actives opérations.

Mais au lieu d'obtenir les moyens pour se rapprocher de ses frères d'armes, Vauban reçut, dans la nuit du 6 au 7 juillet, l'ordre de rétrograder encore et d'occuper le mont Saint-Michel, Carnac, Kergolan, Plouernelle

(1) Le général Chérin est fils du généalogiste du même nom.

et Sainte-Barbe. Cette ligne venoit d'être évacuée par le corps de troupes soldées, qu'on avoit, ainsi que tout le reste de l'armée, fait entrer dans la presqu'île de Quiberon. On choisit donc les quatorze ou quinze mille Chouans, épuisés de fatigue, et qui n'avoient pas cessé de se battre pendant huit jours, pour couvrir l'entrée de la presqu'île. Le comte de Vauban quitta Ploermel avant le jour, et il établit au mont Saint-Michel son aile droite, commandée par M. d'Allègre, qui avoit avec lui le comte de Lantivy et le chevalier de la Marche. Le poste Sainte-Barbe fut occupé par l'aile gauche, sous les ordres de Cadoudal et Lemercier; le comte de Vauban et le chevalier de Tintiniac, commandans-supérieurs, partagèrent le centre en trois divisions qu'ils placèrent à Carnac, Kergolan et Plouernelle.

Dans cette même nuit le général Hoche, suivant la retraite de ces divisions, et décidé à s'approcher de la mer, prit position à Ploermel avec environ sept mille hommes et huit pièces de canon. Des paysans, qui fuyoient devant les républicains et qui amenoient avec eux tous ce qu'ils avoient pu soustraire au pillage, apportèrent cette nouvelle au comte de Vauban, qui dépêcha un aide de camp au général en chef pour lui en faire part, ainsi que pour demander encore une fois de l'artillerie et quelques troupes régulières. Il est presque certain qu'avec ces renforts et quinze mille Chouans à opposer à sept mille républicains, on auroit pu gagner une bataille décisive.

Le général Hoche, sans perdre de temps, partit de Ploermel, et, s'avançant vers la côte, marchoit droit

sur Sainte-Barbe. Vauban crut que les républicains alloient lui couper toute communication avec la presqu'île, et lui ôter tout moyen de retraite. Il ordonna en conséquence à sa droite et aux trois divisions du centre de se replier l'une sur l'autre jusqu'à Brenantic, afin de présenter un front capable d'arrêter l'ennemi. Dispositions inutiles : tout sembloit annoncer les désastres qu'alloit essuyer l'armée royale. Derrière les postes qu'occupoient les Chouans, la désolation étoit à son comble; plus de dix mille vieillards, femmes et enfans, que la terreur avoit chassés de différentes paroisses, se dirigeant tout en larmes vers la *falaise*, emmenoient avec eux leurs troupeaux, et alloient demander un asile à ces mêmes royalistes d'outre-mer, que, huit jours auparavant, ils avoient reçus avec des cris de joie et de si douces espérances. On distinguoit çà et là, et au milieu de cette foule consternée, plusieurs ecclésiastiques portant les vases sacrés qu'ils avoient soustraits à la profanation. Ce triste convoi, précédé des voitures de l'ambulance, où étoient entassés les blessés des journées précédentes, encombra longtemps le chemin du *fort Penthièvre*.

Tandis qu'un tel spectacle déchiroit les cœurs de nos guerriers fidèles, le général Hoche, s'avançant à marches forcées, vers le milieu de ce jour, 7 juillet, attaqua les royalistes dans leurs dernières positions. Le feu de l'artillerie ennemie, dont ceux-ci manquoient, rendit inutile une longue résistance; il fallut se replier sur la presqu'île. Cependant la retraite se fit avec le meilleur ordre possible. Cadoudal, d'Allègre et Lemer-

cier se couvrirent d'honneur : ils commandoient l'arrière-garde, soutinrent le feu des républicains pendant trois heures; par cette intrépide résistance, ils donnèrent le temps au reste des leurs de défiler sur la *falaise*, ce qui n'étoit cependant pas sans difficulté, attendu l'obstacle qu'opposoit la queue du convoi dont je viens de parler. Le comte d'Hervilly vint les soutenir vers le milieu du combat, avec une partie des troupes soldées et plusieurs pièces d'artillerie, et il montra dans l'action la bravoure qui lui étoit si naturelle. On se battoit toujours avec un égal courage, et on lâchoit pied à pied le terrain, jusqu'à ce que les boulets du *fort Penthièvre* atteignant l'ennemi, il renonça au projet de pénétrer dans la presqu'île.

Cette journée fut plus funeste par les désastres qui en devoient être la suite, que par la perte d'hommes, qui ne s'éleva qu'à trois cents; le seul officier de marque blessé fut le marquis de Jumilhac (1), qui

(1) M. le comte de Jumilhac est aujourd'hui lieutenant-général et commandant de la 16e division militaire. Depuis son entrée au service dans le régiment du Roi, il étoit sincèrement attaché au comte d'Hervilly, qu'il suivit à l'armée du comte d'Estaing à Cadix en 1782. Il servit encore sous ses ordres, en 1791, comme lieutenant de cavalerie dans la garde de Monsieur, aujourd'hui S. M. Louis XVIII. Lors de l'émigration, il le trouva et fut nommé capitaine aide-major de son régiment à *cocarde blanche;* il en dirigea l'instruction en Angleterre.

Dans l'expédition de Quiberon, outre l'exercice de ces dernières fonctions, il fut nommé aide-de-camp, et fut du nombre des blessés qui parvinrent à se sauver de la presqu'île le 21 juillet après que le *fort Penthièvre* fut retombé au pouvoir de l'ennemi.

eçut une balle dans le bras gauche, et qui, étant resté ferme à son poste, tomba d'un second coup de feu, dont son corps fut traversé de part en part.

L'armée royale se trouvoit dans la position la plus critique; la presqu'île de Quiberon est devenue son unique refuge; mais son sol est si peu productif, qu'on y vit ordinairement des provisions qu'on tire de la grande terre, avec laquelle on n'aura plus de communication. Dans toute son étendue on ne trouve ni un seul ruisseau, ni d'autre citerne que celle du *fort Penthièvre*, à peine suffisante pour la garnison qui l'occupe. Il faut cependant pourvoir à la nourriture de l'armée et à celle de dix mille fugitifs de la grande terre. Les provisions que les magasins renferment, tirées de l'escadre, ne peuvent durer long-temps; elles n'ont pas été calculées pour des besoins aussi extraordinaires. Dans cet état de choses, le conseil décida d'acheter des familles réfugiées tous les bestiaux qu'elles avoient amenés dans leur fuite, et qui servirent d'abord à la subsistance commune, en réduisant chacun à la demi-ration. Tout ce qu'il y avoit de petites embarcations furent sur-le-champ employées à faire la pêche, et les vaisseaux et les frégates fournirent quelques barriques d'eau.

Dans le même conseil il fut résolu que, dès le lendemain, on s'occuperoit des mesures les plus convenables pour repousser l'ennemi, et pour se remettre en possession de la côte opposée à la presqu'île. C'est mesures étoient d'autant plus urgentes, qu'on avoit observé que toutes les troupes du général Hoche étoient occupées à commencer des retranchemens pour préserver

d'une surprise le poste de Sainte-Barbe, où il vouloit établir son camp. Cependant on n'observa point les formidables batteries que l'ennemi avoit dressées derrière ces retranchemens.

Le 8, à deux heures du matin, et lorsque les républicains étoient plongés dans le sommeil, le général en chef fit sa sortie; il étoit accompagné des principaux chefs : Tintiniac, Georges, d'Allègre et Lemercier à la tête des Bretons; d'Hervilly avec son régiment et une partie de celui de la Marine; le duc de Lévis, le comte de Contades, le marquis de La Jaille, le vicomte de Chambray et le baron de Gras, officiers d'état-major et aides de camp. Leur corps de troupes montoit à quatre mille hommes, moitié de ligne et moitié Chouans. Ils tombèrent sur les avant-postes, les emportèrent au premier assaut, tuèrent quelques hommes, en firent d'autres prisonniers; mais, en poussant en avant, ils furent tout à coup arrêtés par les batteries, composées de canons et d'obusiers, qui firent pleuvoir une grêle de boulets et de mitraille. La retraite devint indispensable; elle se fit en bon ordre, et l'ennemi ne la troubla pas. M. de Carneville, lieutenant de vaisseau et sous-officier du régiment de la *Marine*, fut tué sur la place; M. de Lomaria de Kergariou, du même régiment, reçut une blessure assez grave; le régiment d'*Hervilly* eut dix-huit hommes mis hors de combat. Il y eut aussi trois soldats blessés ainsi qu'une vingtaine de Chouans.

Le commodore Warren, toujours prêt à seconder les opérations de l'armée, lui rendit, dans cette circonstance, un important service. Au moment de l'évacua-

tion de la côte de Carnac, il se trouvoit dans la baie du Morbihan, avec le projet de s'emparer de trois bâtimens, ainsi que je l'ai dit plus haut, et qui furent brûlés par les républicains. Il étoit de retour de cette expédition, lorsque les Chouans venoient de se retirer dans la presqu'île. Informé, dans la nuit suivante, que le général en chef se disposoit à attaquer les retranchemens ennemis, il avoit envoyé quatre chaloupes canonnières vers la *falaise*, pour protéger la colonne dans tout sinistre événement. Cette mesure fut des plus utiles; car, dans le même jour, le général Hoche fit successivement avancer deux détachemens pour interrompre les travaux qui s'exécutoient au dehors du *fort Penthièvre*. Le feu des chaloupes obligea deux fois les ennemis à regagner Sainte-Barbe, après avoir eu cinquante hommes tués ou blessés. Par ce secours on put terminer une demi-lune avec deux redans, qui devoient couvrir un camp retranché. Les travaux de ces fortifications étoient dirigés par les chefs de la brigade du génie, MM. de Lenglet et du Portail. On garnit ces nouvelles batteries de canons débarqués de l'escadre.

Afin de reconnoître l'état des retranchemens auxquels les républicains travailloient avec une assiduité très-active, le comte d'Hervilly, à la tête de trois cents hommes, sortit du *fort Penthièvre*, et s'avança vers Sainte-Barbe à la portée du canon. Le général Hoche, qui parut ne pas les apercevoir, détacha seulement quelques soldats, au moment que les royalistes se retiroient; mais quelques heures s'étoient à peine écoulée

que le général républicain, avec la majorité de ses forces, s'avança lui-même vers la *falaise*, pour tenter une troisième attaque contre la presqu'île. Une flotille de chasse-marées, qui étoit sortie de Lorient, longeoit au même instant la côte opposée de la *falaise*. Elles apportoient aux républicains quelques troupes de renforts, de l'artillerie et des munitions. Mais, par la sage prévoyance de l'infatigable commodore, sir Warren, la frégate *l'Anson* croisoit dans ces lieux avec une canonnière, et elle chassa le convoi, qui fut contraint de se réfugier dans la baie de Betz, tandis que la batterie flottante, dirigée par le comte de Vaugiraud, força Hoche à rentrer dans ses retranchemens.

Les attaques réitérées de ce général contre le *fort Penthièvre*, son armée qui s'élevoit déjà à dix mille hommes, et qui grossissoit de jour en jour, firent croire au commandant royaliste que, au lieu de se tenir sur la défensive jusqu'à l'arrivée des autres troupes de l'expédition, il devoit le déloger de Sainte-Barbe; mais, pour tenter ce coup décisif, avoit-il consulté ses moyens et ses forces? en avoit-il pu prévoir les résultats?..... Nous le verrons dans la suite : bornons-nous à présent à connoître les dispositions qu'il prit pour réaliser son plan d'attaque.

Il fit embarquer, le 10 juillet, le chevalier de Tintiniac avec six mille Chouans dans des bateaux plats, que protégeoit une chaloupe canonnière, commandée par M. Smith, lieutenant de la marine anglaise. Parmi les Chouans, il y avoit une compagnie du régiment de *La Châtre*, sous les ordres du capitaine Coquet. M. de

Tintiniac avoit sous ses ordres Georges, Lemercier et d'Allègre, avec son inséparable compagnon d'armes, le brave d'Hermely. Les principaux officiers émigrés qui formoient son état-major étoient le vicomte de Pont-Bellanger, le chevalier de La Marche, le marquis de Bunel, le comte de Guernisac, le vicomte de la Moussaye; MM. de Karoulas et de Clomadeuc, et enfin le comte de Châtillon et le marquis de la Houssaye, maréchal de camp. Le premier devoit se rendre auprès des généraux Scepeaux et Duboisguy pour les charger de porter leurs forces dans le Morbihan, et le second avoit l'ordre de passer dans la Vendée pour presser Charette et Stofflet de seconder les royalistes de la Bretagne.

Quant à M. de Tintiniac, il devoit, sur la fin du jour, s'approcher d'abord de l'anse de Carnac, afin d'attirer de ce côté l'attention de l'ennemi; se porter ensuite, et pendant la nuit, sur la droite de la baie du Morbihan, à l'embouchure de la Vilaine; débarquer le lendemain au pied du château de *Sarjeau*; pénétrer aussitôt dans le pays; réunir à son corps tous les royalistes armés; tourner Vannes, et traverser la route qui sépare cette ville de Ploermel.

Le jour suivant, dans l'après-midi, les bateaux qui avoient transporté la division de ce général furent de retour, apportant avec eux des provisions de toute espèce, et notamment des bœufs et des barriques de vin, qui furent partagées avec les officiers de l'escadre anglaise, comme un témoignage de reconnoissance des importans services que leur zèle constant rendoit à l'armée royale. Le chevalier de Tintiniac faisoit part

au général en chef que, dès la pointe du jour, il avoit effectué sa descente à Saint-Jacques, près Sarjeau; que trois cents républicains qui gardoient la côte s'étoient repliés vers un village occupé par un corps plus considérable, et enfin que ces troupes réunies étant venues à sa rencontre, il les avoit facilement repoussées. D'après le même rapport, beaucoup de royalistes s'étoient joints à lui, et il alloit s'enfoncer dans les terres. Il donnoit les plus justes éloges à la conduite de M. Smith, qui commandoit la canonnière d'escorte.

Une autre division de cinq mille Chouans (qui n'avoit pu partir avec la première, faute de bateaux plats) fut embarquée dans ceux qui étoient de retour. Ces troupes avoient à leur tête M. Jean-Jean et son adjoint, le comte de Lantivy. Ils avoient l'ordre de faire leur descente au-delà du port de Lorient, près de Pont-Aven; d'envoyer aussitôt après un détachement de sept cents hommes à Quimper, ville alors sans garnison et toute royaliste, afin de délivrer quinze cents prisonniers anglais qui ne manqueroient pas, dans l'espoir de rejoindre l'escadre, de se réunir à leur libérateur. Il devoit, en outre, parcourir les environs de Rosporden, de Quimperlé et toute cette partie du Finistère, où M. Jean-Jean avoit des liaisons avec les royalistes, qui l'auroient aidé à faire prendre les armes aux habitans des campagnes. Les corps de Tintiniac et de Jean-Jean, augmentés de tous les Chouans qu'ils auroient pu recruter dans leur marche, devoient se réunir le 14 à Baud, petite ville à quatre lieues au nord de Landevan; se diriger ensuite vers la côte; attaquer, le 16, à la

pointe du jour, le général Hoche sur le flanc droit et sur les derrières, tandis que le comte de Vauban, avec un autre corps de Chouans, donneroit du côté de Carnac, et dans la nuit du 15 au 16, sur le flanc gauche ; au même instant, le reste des troupes sortiroit de la presqu'île, et formeroit une attaque de front.

Le lieutenant Smith fut encore chargé de l'escorte destinée à protéger la division de Jean-Jean ; mais il devoit se joindre, vers l'île de Grois, à la frégate *l'Anson*, et remettre alors son commandement au capitaine Durham. Dans la matinée du 12, la descente de cette division se fit sans obstacles, et au lieu qu'on avoit indiqué.

Telles étoient les dispositions prises pour tenter le 16 une affaire décisive et générale, mais ces mesures étoient par malheur trop tardives. La première stupeur des républicains avoit fait place à un système établi de défense et d'attaque : ils n'étoient plus réduits à de petits pelotons qui fuyoient à l'approche d'un ennemi supérieur en nombre ; ils avoient repris Auray et Landevan ; le général Hoche avoit déjà dix mille hommes de troupes aguerries ; les échecs éprouvés par l'armée expéditionnaire avoient déjà répandu l'alarme dans le pays, et les républicains, ayant marqué leur passage par le sceau de la terreur, les royalistes ne pouvoient plus agir avec la même confiance et le même enthousiasme. Les difficultés qu'on auroit pu vaincre dès le premier moment pour communiquer avec les chefs fidèles de la Bretagne et de la Vendée, étoient devenues des obstacles presque insurmontable par la vigilance

de l'ennemi qui les tenoit en échec, et épioit tous leurs mouvemens. Et, en résumé, il falloit, lorsque toutes ces dispositions auroient répondu au plan qu'on s'étoit proposé, que tous les corps séparés ayant manœuvré de concert, eussent pu parvenir au même but; il s'agissoit enfin d'opposer à une armée de dix mille hommes disciplinés, retranchés, et défendus par une multitude de batteries, des troupes bien plus nombreuses, il est vrai, mais dont la grande majorité, quoique pleine de fidélité et de courage, étoit sans ordre et sans discipline. La défaite de l'armée royale commença depuis la retraite de Landevan et d'Auray, et elle tira sa principale origine d'une inaction de deux jours.

En attendant, et pour faire une diversion en faveur de l'expédition du chevalier de Tintiniac, le général en chef et le comte d'Hervilly, firent encore (le 11) une sortie du *fort Penthièvre*. Ils avoient avec eux quinze cents hommes des régimens d'*Hervilly*, de *Dudresnay*, et deux cents Chouans, y compris le régiment d'*Auray*. Un détachement du corps d'artillerie, avec deux pièces de canon, étoit conduit par M. de Rotalier. Le commodore Warren se plaça vers la *falaise* avec deux canonnières. M. Keath, capitaine de *la Galatée*, et le comte de Vaugiraud, commandoient plusieurs chaloupes, portant chacune une caronade de dix-huit livres de balles. Les avant-postes du général Hoche furent attaqués à cinq heures du matin. Ils étoient gardés par six ou sept cents hommes, qui, après une vive résistance, se retirèrent dans le camp retranché. Les royalistes demandoient d'être conduits à

l'attaque du camp ; mais cette fois-ci on ne crut pas, par une tentative très-dangereuse et d'un espoir peu certain, devoir les exposer au feu destructeur des batteries. Les ennemis eurent quelques blessés, et plusieurs prisonniers. Un grand nombre de tirailleurs républicains accoururent pour inquiéter les royalistes dans leur retraite au fort. Mais l'habileté du comte de Rotalier contint les tirailleurs jusqu'à ce que les royalistes fussent entrés dans la presqu'île : le feu de ces deux pièces, placées sur de petites éminences, leur causa une assez grande perte.

Le commodore Warren (ses canonnières devenant inutiles pour protéger la retraite), s'étoit dirigé vers le flanc gauche du camp de Sainte-Barbe, pour y reconnoître une batterie de trois canons nouvellement élevée. Il fut d'abord reçu par un feu très-bien soutenu, qui coula bas un canot de *la Galatée*. Mais, la flottille s'avançant à portée de fusil, en moins d'une demi-heure les canons de l'ennemi furent démontés ; une muraille construite en avant de la batterie tomba tout entière et démasqua environ deux cents hommes, dont une trentaine furent tués.

La journée du 16 juillet s'approchoit : celles des 12, 13 et 14 furent employées à perfectionner les fortifications de l'entrée de la presqu'île et à d'autres dispositions relatives à l'importante affaire qui devoit décider de la grande cause qu'on défendoit. Dans cet intervalle, on avoit résolu de lever, parmi les Chouans, une légion moitié infanterie légère, moitié cavalerie, qui, en signe de reconnoissance pour le commodore Warren, devoit

porter son nom. Le commodore agréa le titre de colonel-propriétaire ; et le ministère britannique, en approuvant cette résolution, annonça que S. M. Georges III prenoit ce régiment à sa solde, et sur le même pied que l'étoient déjà les régimens d'Émigrés de l'expédition.

Tout étoit disposé pour attaquer l'ennemi, lorsque, le 15, la seconde flotte de l'expédition, qui portoit la division Sombreuil, arriva dans la baie de Quiberon.

Cette division contenoit quinze cents hommes d'excellentes troupes qui faisoient la guerre depuis trois ans, et qui avoient donné des preuves éclatantes de la valeur qui les distinguoit. Un aussi précieux renfort, les provisions de bouche, les munitions, les fusils et les pièces d'artillerie qu'apportoit l'escadre nouvellement arrivée, tout cela répandit la joie et l'espérance qui firent éclater de nouveau les cris de *vive le Roi !* La flotte jeta l'ancre sur les cinq heures de l'après-midi, par un des plus beaux temps de la saison ; mais quoiqu'il restât encore assez de jour, il n'y eut de débarqués que le comte de Sombreuil et le comte de Bozon de Périgord. Ils firent une visite au commodore Warren, à bord de *la Pomone*, d'où le comte de Vaugiraud les conduisit dans sa chaloupe et les présenta au général en chef. Le brave Sombreuil, informé de la prochaine attaque contre Sainte-Barbe, demanda de joindre ses régimens au corps de Chouans commandé par Vauban, qui devoit se porter par mer contre le flanc gauche de l'ennemi. On lui objecta que les troupes de ce général étoient déjà embarquées, et qu'il n'y avoit pas un nom-

bre *suffisant* de bateaux plats à fournir à ses troupes. M. de Sombreuil pria alors qu'on différât l'attaque de vingt-quatre heures ; il eut pour réponse qu'il n'étoit pas possible, dans ce moment, d'envoyer un contre-ordre à MM. de Tintiniac et Jean-Jean.

Quoi qu'il en soit, la fatale journée du 16 juillet arriva, et la désolation fit place aux douces illusions de l'espérance.

Le comte de Vauban s'étoit embarqué entre sept et huit heures du soir, ayant avec lui le marquis de Saint-Pierre, commandant en second, deux mille Chouans et deux cents soldats de la marine anglaise : toujours constant dans son zèle pour la bonne cause, sir John Warren escorta lui-même le convoi avec plusieurs chaloupes canonnières et des bateaux qui portoient des caronades. Vauban avoit l'ordre de mettre les troupes à terre, un peu avant le jour, dans la petite anse de Carnac : il devoit ensuite emporter de force le village de Saint-Clément, à gauche, et on en donneroit avis par une fusée ; une seconde seroit lancée s'il étoit forcé de se rembarquer, et, hors cet inconvénient, il marcheroit sans délai contre les retranchemens de Sainte-Barbe. On crut pouvoir se flatter que, dans le même temps, ou peu après, le chevalier de Tintiniac et Jean-Jean attaqueroient ce camp sur la droite et les derrières.

Les troupes destinées à l'attaque du front se mirent en marche à une heure du matin, et descendirent du *fort Penthièvre* sur la *falaise*. Elles avoient à leur tête le commandant en chef et le comte d'Hervilly, et formoient un corps de quatre mille six cents hommes,

dont trois mille de troupes régulières d'Émigrés, commandés par le comte d'Hervilly, et seize cents Chouans partagés en deux divisions, sous les ordres, la première, du duc de Lévis, et où se trouvoit le régiment d'*Auray*; la seconde avoit pour commandant le chevalier de Saint-Pierre. Les régimens de la *Marine* et de *Dudresnay* marchoient à droite par deux colonnes suivies de quatre canons. Le régiment d'*Hervilly*, le seul au grand complet, et également en deux colonnes, côtoyoit le bord opposé de la *falaise*: il avoit quatre canons, et son arrière-garde étoit composée de huit cents Chouans du chevalier de Saint-Pierre. Le régiment *La Châtre*, soutenu par huit canons, formoit l'avant-garde. La majorité des artilleurs de l'armée étoit employée, sous les ordres du comte de Rotalier, au service de ces différentes pièces. On avoit laissé un petit nombre des premiers à la garde des batteries du fort.

L'aube du jour commençoit à paroître qu'on étoit déjà arrivé, dans le plus grand silence, aux deux tiers de la *falaise*. On aperçut alors une fusée qui parut annoncer la descente du comte de Vauban : peu après quelque coup de canon se firent entendre. On fit halte; et une seconde fusée ne paroissant pas, on crut que Vauban étoit aux prises avec l'ennemi, et l'on remarqua en effet des mouvemens sur la gauche des républicains. On envoie un officier en avant pour faire une reconnoissance; il est aussitôt de retour pour dire qu'il lui semble que ce mouvement de l'ennemi est occasioné par la descente de Vauban. Il ajoute encore qu'il avoit entendu une fusillade au loin, sur les derrières du

camp. Le général en chef s'avance pour se convaincre lui-même de l'exactitude de ce rapport, et il revient en criant : « C'est Tintiniac! *vive le Roi !* chargeons ! »

Cependant pour acquérir la certitude de l'arrivée de Tintiniac et de Jean-Jean sur les deux points qu'ils devoient assaillir, afin que l'attaque fût générale, on auroit dû convenir avec eux, comme on avoit fait avec M. de Vauban, *des signes* qui devoient annoncer cette arrivée. La direction du vent peut tromper sur l'endroit d'où part le bruit d'une fusillade ; elle-même peut être l'effet d'une ruse de l'ennemi. Dans la guerre, il est permis, et on est parfois obligé de se fier aux chances du sort ; mais ce n'est que pendant le combat. Avant de le livrer, il faut prévenir ces chances, éviter tout malentendu, et fixer irrévocablement toutes les opérations. D'ailleurs la fusillade qu'on avoit entendue ne partoit pas des derrières, mais de la gauche du camp de Sainte-Barbe, et elle venoit, comme on le sut dans la suite, d'un combat que livroit M. de Vauban, après lequel il fut contraint de se rembarquer. Le chevalier Tintiniac et Jean-Jean ne pouvoient remplir leur mission, le premier n'existoit plus, et le second étoit à plusieurs lieues de la presqu'île de Quiberon. Ainsi, sans avoir une certitude moralement vraisemblable que les autres points alloient être attaqués, l'armée destinée à assaillir de front s'élança impétueusement sur les avant-postes, que commandoit le général Humbert.

Ils furent enlevés à la baïonnette, comme dans la matinée du 8 ; un grand nombre de républicains périrent dans l'action, et on fit une centaine de prison-

niers. Le reste, accompagné par un feu roulant d'artillerie et de mousqueterie, se retira précipitamment jusqu'au pied des lignes qui entouroient le penchant des hauteurs de Sainte-Barbe. L'ardeur de nos troupes sembloit s'accroître, et leur courage étoit bien digne d'un meilleur succès. Les régimens de *La Châtre*, de *Dudresnay* et de la *Marine*, se développoient en bon ordre, en s'approchant des lignes, et à mesure que le terrain s'élargissoit ; ils alloient les franchir, tandis que le régiment d'*Hervilly*, suivi des corps des Chouans accouroit en toute hâte : plusieurs des jeunes volontaires de *La Châtre* avoient déjà pénétré dans le camp ennemi... Mais ni Tintiniac, ni Jean Jean, ni Vauban, ne paroissoient, ce n'étoit donc que quatre mille six cents hommes qui combattoient contre dix mille, défendus par leur position et par leurs batteries. L'ennemi, de son côté, ne paroissoit opposer à toute l'ardeur des royalistes, qu'une défense foible et mal ordonnée..... Nul doute qu'il ne voulût les entraîner, ainsi que dans la matinée du 8, à portée de leur artillerie. Seuls, et en nombre très-inférieur, sans le secours des divisions Vauban et celles de deux autres chefs, comment pouvoient-ils aspirer à la victoire, quand tout annonçoit une prompte et terrible défaite? Il falloit donc penser à une retraite honorable, et réserver, pour une occasion plus propice, la vie de tant de braves, trop précieuse pour ne pas la ménager.

Les républicains, feignant toujours de se replier sur leurs lignes, laissent approcher la tête de la colonne de l'armée royale jusqu'à demi-portée de pistolet : alors ils

lâchent leur bordée, prenant l'armée, pour ainsi dire, *de tête à queue.* Les batteries des lignes, celles placées sur les hauteurs vomissent les boulets, les obus, la mitraille, qui écrasent les rangs des royalistes. Leurs officiers parviennent à les rallier sous le feu de l'ennemi ; l'attaque des retranchemens est renouvelée avec un courage opiniâtre, que les républicains eux-mêmes ne peuvent s'empêcher d'admirer. Le feu de l'ennemi redouble, il foudroie les royalistes, et fait tomber encore des rangs entiers. Le désordre est affreux, le carnage des plus horribles. De nouveaux désastres attendoient encore les royalistes : leur déroute étoit complète, lorsque les républicains sortent de leurs lignes, et les attaquent de toutes parts. Tous les officiers et le comte d'Hervilly à leur tête, au milieu d'un feu roulant d'artillerie et de mousqueterie, font des efforts inouïs pour réunir leurs soldats ; ces braves guerriers forment un front, pour donner le temps à leurs gens de se rallier, et font un rempart de leurs corps qu'ils exposent à tout le feu de l'ennemi. Dans cette position dangereuse, ils appellent par leur nom leurs soldats ; ceux-ci, à leur voix, se rallient : une espèce d'ordre se rétablit, et la retraite est ordonnée. Mais le comte d'Hervilly, qui venoit de donner de si grandes preuves et de ses talens et de son intrépidité, atteint d'un coup de biscayen, tombe blessé mortellement ; quatre soldats le transportèrent au *fort Penthièvre.*

L'armée républicaine, sortie de ses retranchemens et accompagnée d'une forte artillerie, poursuit les royalistes, et semble vouloir forcer l'entrée de la presqu'île.

Ils attaquent d'abord avec fureur les corps de *La Châtre*, de la *Marine* et de *Dudresnay* (1); le comte d'Autilly, à la tête du régiment d'*Hervilly*, accourt pour couvrir ces troupes. Les tirailleurs ennemis, arrêtés par un feu de pelotons bien servi, se replient jusque sur les ailes de leur armée. Dans cette attaque fut tué l'adjudant-général Vernot-de-Jeu, ami de Hoche. Les républicains, soutenus par leurs canons, marchent toujours en avant; leurs rangs se rétrécissent à mesure qu'ils approchent de la *falaise*, dont la première dune sert de rempart au régiment d'*Hervilly*. Notre artillerie répondoit vivement à celle de l'ennemi; le comte de Rotalier s'étoit établi sur une éminence avec huit pièces de canon; le feu de deux pièces, placées à droite, dirigé par M. de Chièvres, défendoit le passage du bord de la mer; le passage de gauche étoit défendu par deux autres pièces, sous les ordres du capitaine de la Tullaye, aujourd'hui colonel. Un combat sanglant s'engage de nouveau; les républicains reviennent à la charge avec plus de fureur; ils se jettent sur les deux côtés de la dune pour enlever les quatre pièces qui tiennent en respect leurs colonnes.

(1) Le comte de Puisaye donne, dans ses *Mémoires*, de la cavalerie aux républicains; c'est une erreur. Je n'en ai pas vu dans l'affaire du 21. M. de Beauchamp lui-même dit à ce sujet, et en parlant de l'expédition de Quiberon : « Hoche recevoit aussi du » canon de gros calibre, et tout ce qu'il falloit enfin pour reprendre » l'offensive, excepté de la cavalerie dont son armée étoit dépourvue, » malgré ses demandes réitérées. » (*Mémoires sur la Vendée*, pag. 473.)

Cependant, malgré la valeur constante de nos troupes, il fallut se replier sur la seconde dune; l'habileté du comte de Rotalier fut alors d'un grand secours ; mais il venoit de perdre deux canons, et en vit démonter encore deux autres en exécutant cette manœuvre. L'ennemi, en poussant des cris de joie, franchit alors l'espace qu'on avoit été forcé d'abandonner. Le combat recommença; mais il ne put durer long-temps; les royalistes se replièrent sur la troisième dune, qui fut aussitôt assaillie par l'ennemi.

Dans ce moment le commodore Warren, qui étoit de retour de la malheureuse expédition de M. de Vauban, avoit fait embosser six chaloupes canonnières et les autres bateaux carénés (1) le plus près du rivage que la marée le permettoit; il avoit, en outre, placé les soldats et les canonniers de marine auprès de toutes les batteries basses, pour bien recevoir les ennemis. Le détachement anglais, auquel on avoit confié la garde du *fort Penthièvre* pendant la durée du combat, commença à faire jouer les canons du fort; leur feu terrible,

(1) Dans un article de journal, on a trouvé impropre le mot *caréné*.

J'observe que tout vaisseau et tout bateau, qui a une quille, est par ce fait, caréné dans sa construction.

Voyez dans le *Nouveau Vocabulaire*, par MM. de Wailly, *caréné*, qui a un angle formé par la rencontre des deux côtés.

Carène, quille et flanc d'un vaisseau jusqu'à fleur d'eau.

Donner la carène, comme le dit l'auteur de l'article de *la Gazette de France*, n'a nul rapport avec ce que je dis des bateaux carénés ; il n'y a que les bateaux plats qui ne soient pas carénés.

celui des batteries basses et de la flottille, arrêtèrent l'ennemi, qui auroit sans doute devancé les royalistes dans la presqu'île, et qui se vit enfin forcé de se retirer à son camp de Sainte-Barbe. Aussi on ne sauroit donner trop d'éloges à la marine anglaise et à son brave commandant, sir John Warren, qui cette fois-ci sauvèrent les restes de l'armée royale.

Telle fut la fin de la malheureuse journée du 16 juillet : la perte de l'armée étoit considérable, surtout en officiers ; dans le seul régiment de la *Marine* on en comptoit soixante parmi les morts ; ce régiment, et celui de *La Châtre*, qui perdit aussi beaucoup d'officiers, furent réduits au tiers de leur nombre ; les compagnies légères du régiment de *La Châtre*, s'étant éparpillées en tirailleurs, n'eurent pas beaucoup d'hommes de tués ; mais la compagnie des braves et respectables chevaliers de Saint-Louis périt presque tout entière sur le champ de bataille ; le régiment d'*Hervilly* perdit fort peu d'hommes, se trouvant plus éloigné du feu de l'ennemi ; le corps d'*Artillerie* essuya une perte de près de cent hommes et de trois pièces de canon ; le régiment d'*Auray* et les Chouans du duc de Lévis furent très-maltraités, mais ceux que commandoit le chevalier de Saint-Pierre restèrent presque intacts.

La perte qu'essuya notre armée s'éleva de douze à quatorze cents hommes, sans compter les blessés. Dans la liste d'officiers-supérieurs et autres de différens grades morts dans cette action, on trouve les noms suivans :

Le brave comte d'Hervilly, qui expira peu de jours

après des suites de sa blessure, avec le courage d'un guerrier et la résignation d'un vrai chrétien.

Le commandeur de la Laurencie, chef d'escadre, commandant en second dans le corps de la *Marine*, ayant eu les deux jambes emportées d'un coup de canon, mourut au milieu d'une amputation douloureuse. Quand il tomba sur le sable de la *falaise*, le seul cri qu'il fit entendre fut celui de *vive le Roi!* Il encouragea ses soldats qui l'entouroient à faire leur devoir, distribua parmi eux une partie de l'or qu'il avoit sur lui, et, à sa prière, le reste fut remis ensuite à son frère, Mgr l'évêque de Nantes. M. de la Laurencie étoit oncle du marquis de Charras, aujourd'hui brigadier-fourrier des gardes du corps du Roi, compagnie de Noailles; ce dernier a épousé Mlle de Barentin.

MM. de Mélaise, de Bélizal, de Mervé, de La Voltais et de Saret, officiers de différens corps, moururent des suites de leurs blessures.

Le comte de Talhouet, lieutenant-colonel, commandant le régiment de *Dudresnay*, fut tué dans le combat. Sa mort offrit une des scènes les plus touchantes : son fils, âgé de quinze ans, qui se trouvoit à ses côtés, fit tous les efforts imaginables pour enlever le corps; il s'étoit déjà emparé de ce précieux fardeau; mais, atteint lui-même par une balle, il fut obligé de le lâcher; lors de la retraite il fut entraîné par ses camarades.

M. Vaillant de la Ferrière, premier lieutenant au même régiment de *Dudresnay*, et chevalier de Saint-Louis, fut aussi tué sous les yeux de son fils. Ce pieux

jeune homme, qui étoit à peine dans sa seizième année, alloit retirer les restes sacrés de l'auteur de ses jours, au moment qu'une blessure dans l'épaule le renversa sur ce père expirant, dont il venoit de recevoir le dernier adieu. Hélas! c'étoit au champ du supplice que ces deux enfans infortunés devoient trouver une mort plus douloureuse.

M. de Saint-Cren, major dans le régiment d'*Hervilly*, et servant pendant l'action d'aide de camp au général de ce nom, fut emporté par un boulet à une portée de pistolet des retranchemens ennemis; il alloit dans ce moment, par ordre du comte d'Hervilly, faire battre la retraite aux régimens de *La Châtre*, de la *Marine* et de *Dudresnay*, qui combattoient sur la droite (1). Son frère unique, ancien receveur des finances, périt sous la hache révolutionnaire, le 12 mai 1794.

Parmi les nombreux officiers du corps de la *Marine* qui périrent dans cette fatale journée, j'ai entendu beaucoup regretter trois capitaines de vaisseau: MM. le comte de Mehérenc de Saint-Pierre, de Concise et de

(1) M. Feugeret de Saint-Cren, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de cavalerie *Royal-Cravate*, étoit en 1789, lieutenant-colonel du régiment *Royal-Picardie*. Il émigra avec son colonel, le marquis de Lostanges, fit la campagne de 1792 dans l'armée des princes, et accompagna lord Moira dans la reconnoissance des côtes de France. Il fut nommé, à son retour, major au régiment d'*Hervilly*. M. de Saint-Cren étoit l'ami et le camarade d'un de mes oncles, M. Alexandre de Faure-Deschabert, dans le régi-

Trecessan (1). D'autres officiers de différens grades furent également regrettés, tels que MM. de Kerguan,

ment *Royal-Picardie*. L'un et l'autre étoient liés avec M. le marquis de Puivert, ancien major en second de ce régiment. Celui-ci avoit épousé, en premières noces, une fille du comte de Langeron, ancien commandant en Bretagne; il la perdit dans l'émigration. Rentré en France, et soupçonné d'être un agent secret de S. M. Louis XVIII, il devint l'objet des persécutions du gouvernement de Buonaparte. Il fut enfermé à Vincennes, où il épousa Mlle de Badens, sa parente, qui, par un sentiment de tendresse conjugale, se constitua prisonnière, et souffrit avec lui, avec la plus noble constance, une détention de dix années : elle lui donna cinq enfans. M. le marquis de Puivert, aujourd'hui maréchal de-camp, est aussi gouverneur de Vincennes où il fut captif si long-temps. Cette récompense est digne et de l'esquise délicatesse d'un monarque juste et bienfaisant, et des services d'un sujet brave et fidèle qui a donné tant de preuves de son dévoûment pour la cause de la légitimité. C'est à cette loyauté qu'il doit d'être choisi pour veiller sur les restes précieux du jeune héros en qui finit la race illustre des Condés. Honoré de l'amitié de M. le marquis de Puivert, je ne devois pas omettre de placer son nom dans un ouvrage où j'ai pris à tâche de faire ressortir, autant que possible, le courage héroïque des constans défenseurs de l'autel et du trône.

(1) Le premier étoit gendre de Mme la baronne de Marcilly, alors sous-gouvernante des enfans de S. A. R. Monsieur comte d'Artois. Il a laissé deux filles, dont l'une est mariée à M. le marquis de Créqui, maréchal-de-logis des gardes du corps du Roi, compagnie de Noailles. Le second, gentilhomme du bas Poitou, avoit misérablement perdu son épouse et sa fille. Ces dames, qui suivoient l'armée vendéenne en 1793, tombèrent entre les mains des *Bleus*, au passage de la Loire. Condamnées à Nantes au supplice du *bateau à soupapes*, inventé par le farouche Carrier, un officier républicain voulut sauver une de ces victimes. Malgré les instances

de Caux, de Viart, de Sillard, de Menou, de Champelos, de Kerever, de la Roche, de Kerouart, du Quengo, d'Orvilliers.

Je puis citer encore du régiment de *Dudresnay*, M. Duvergier, capitaine de grenadiers, ancien garde-marine : il servoit à bord de la frégate *la Surveillante*, lors du glorieux combat livré par M. du Couëdic contre la frégate anglaise *le Québec*, sous le commandement de M. Jarmer. La fille de cet intrépide capitaine, qui sauta en l'air pendant le combat, est devenue Française en épousant M. le comte de Barthe, colonel, secrétaire honoraire de la chambre et du cabinet du Roi (1).

Dans le régiment de *La Châtre*, périrent, entre autres officiers, MM. d'Espagne, Dujai, le chevalier de La Peyrouse, frère du célèbre et infortuné navigateur, le chevalier de Maurville-Lafauchère, dont le frère, M. le comte Bidé de Maurville, est aujourd'hui contre-amiral, major-général de la marine à Rochefort; il avoit émigré, et perdit deux autres frères dans l'émigration.

Ce relevé succinct ne peut donner qu'une très-foible idée des Émigrés qui perdirent la vie dans l'affaire du 16 juillet; la noblesse française y fit une perte considérable, et il est bien facile de s'en convaincre, si l'on

de sa fille, M^me^ de Concise voulut se dévouer. Le troisième, M. de Trecessan, commandoit la compagnie des élèves de la marine.

(1) Deux frères, la Barthe de Thermes, se trouvent sur la liste des victimes de Quiberon, fusillées à Auray.

considère qu'un grand nombre de soldats de différens corps, officiers autrefois, étoient aussi des Émigrés.

Le nombre des officiers blessés fut en proportion des morts; excepté quelques-uns d'entre eux qui se trouvoient trop engagés au pied des retranchemens ennemis, tous avoient été retirés du champ de bataille; on les transporta à l'ambulance et au *fort Penthièvre*, qui en étoit encombré. Ils furent déposés avant la nuit dans le bourg de Quiberon, situé à l'autre bout de la presqu'île, et placés dans l'église, où le maître-autel fut uniquement réservé pour le service divin.

Les blessés des journées précédentes, parmi lesquels se trouvoit le marquis de Jumilhac, avoient été distribués dans les meilleures maisons de ce même bourg et des villages voisins.

Les chirurgiens de l'armée ne suffisant pas pour un aussi grand nombre de malades, à la sollicitation de M. de Selles, chirurgien-major-général, on réclama et on obtint l'assistance des chirurgiens de la division Sombreuil. Dans cette triste circonstance Mgr l'évêque de Dôle et les ecclésiastiques de sa suite signalèrent leur zèle, en prodiguant à ces héros de la fidélité, gisant sur le lit de douleur, tous les secours de l'humanité et de la religion.

Parmi les blessés de la journée du 16 je puis nommer: le comte de Boissieux, cordon rouge, lieutenant-général, capitaine des grenadiers au régiment d'*Hervilly*, qui montra un courage à toute épreuve, surtout à la défense de la première dune: il eut le bras droit fracturé vers l'épaule; le comte de Soulanges, chef d'es-

cadre et cordon rouge; dans l'absence du comte Hector il commandoit le régiment de la *Marine;* une balle lui perça le cou et lui brisa la mâchoire; M. de Froyer de l'Éguille, capitaine de vaisseau, major dans le régiment de la *Marine*, officier d'un grand mérite, intime ami du comte de Vaugiraud : il ne guérit de ses blessures que pour recevoir peu après, et avec son jeune frère, la palme du martyre.

Il y eut dans le corps d'*Artillerie* trois officiers de blessés : MM. de Vente, lieutenant de la première compagnie; Deply de la Roche, quartier-maître; le chevalier de Rotalier, lieutenant d'état-major, et fils du comte de Rotalier. Il étoit tombé sous les yeux de son père, qui l'avoit cru mort dans le premier moment; son frère aîné, capitaine dans la quatrième compagnie, est maréchal de camp et commandant du département de la Haute-Saône.

M. le duc de Lévis et M. de Missy, officier du génie, furent blessés presque en même temps d'un coup de feu à la jambe; M. le duc échappa par prodige aux douleurs de l'amputation; M. de Missy est actuellement directeur des fortifications d'Arras; il est frère de M. de Blaire, conseiller d'État.

Je dois rappeler aussi le marquis de la Jaille, le baron de Gras, Baraudin, de la Corbinière, de Cheux, Douzel, de Potier, du Ruel, de Gatiny et de Moncœur. Quoique la blessure de M. de la Jaille fût légère, il la reçut dans une circonstance qu'on ne doit pas taire pour l'honneur de l'humanité. Ayant vu un soldat qui venoit d'avoir une cuisse enlevée par un boulet, il des-

cendit de cheval pour le tirer hors des rangs, mais au moment qu'il le tenoit dans ses bras, un second boulet emporta l'autre cuisse de cet infortuné, et renversa le marquis lui-même en le blessant à la hanche. Je citerai encore les deux jeunes volontaires âgés, l'un de seize ans, l'autre de quinze : MM. de Talhouet et Paul Le Vaillant de la Ferrière, qui furent blessés au moment qu'ils alloient secourir leurs pères expirans.

Le nom du jeune de Féletz, qui se distingua aussi par sa bravoure, mérite de n'être pas oublié. Il fut un des plus intrépides assaillans aux retranchemens de Sainte-Barbe ; il étoit le frère du littérateur, aussi estimable qu'instruit et élégant, nommé, après la Restauration, conservateur de la bibliothèque Mazarine ; voici comme il s'exprime à l'égard de ce frère chéri :

« O mon frère, tu étois au nombre de ces braves et » malheureux royalistes ! Des relations fidèles m'ont » appris que, défendant courageusement le drapeau » qui t'étoit confié, ce ne fut que lorsque tu tombas » épuisé par tes blessures qu'on put l'arracher de tes » mains défaillantes. Mais hélas ! tout ton sang ne fut » pas versé sur le champ de bataille ; il t'en resta encore » pour le champ du supplice, et tu mourus, pour ainsi » dire, deux fois dans cette fatale expédition, pour la » cause sacrée ! Pouvois-je parler au public des malheurs » de Quiberon, sans te rendre un témoignage de mes » vifs et longs regrets ? Heureux du moins qu'un autre » frère, qui avoit toujours combattu à tes côtés, et qui » accouroit pour y combattre encore, fût arrivé trop » tard en Angleterre pour s'embarquer avec toi ! Lors-

» qu'il espéroit pouvoir te rejoindre, il apprit ton sort
» funeste : il partit en pleurant, pour aller chercher
» de nouveaux travaux et de nouveaux dangers, et
» porter sur un autre théâtre le même dévoûment et le
» même courage (1).

Je manquerois à la justice si je n'affirmois pas que toute l'armée donna, dans cette terrible occasion, des preuves d'une valeur peu commune, les officiers de tous les corps se couvrirent de gloire; et leurs chefs, ceux même qui ne furent pas blessés, se distinguèrent soit par leur courage, soit par l'importance de leurs services. De ce nombre sont :

MM. le comte de Rotalier, commandant de l'artillerie; le comte d'Atilly, commandant du régiment d'*Hervilly*; le comte de Contades, officier d'état-major; MM. d'Haize, major, commandant du régiment de *La Châtre*; le chevalier Dudresnay, major du régiment de son père : il prit le commandement après la mort de M. de Talhouet; MM. de la Garrigue et de Barrès-Dumolard (2), tous deux majors dans le corps d'*Artillerie*. Pendant tout le combat ils furent exposés

(1) *Journal des Débats*, 26 janvier 1815, article sur la brochure intitulée : *Récit de l'évasion d'un officier pris à Quiberon.*

(2) M. de Barrès-Dumolard, gentilhomme du Vivarais, étoit voisin et ami de ma famille. A cette époque, il avoit le grade de colonel, et fut nommé maréchal-de-camp le 15 mai 1796. Rentré en France en 1801, il mourut le 9 juillet 1809 à Chomerat, département de l'Ardèche, et laissa trois fils et une fille. Un de ces fils, M. le vicomte de Barrès, est actuellement chef de bataillon au corps royal d'artillerie, régiment de Valence.

au feu de l'ennemi en dirigeant, avec le comte de Rotalier, celui des diverses pièces ; et bien d'autres officiers-supérieurs, dont les noms se sont effacés de ma mémoire.

De nos vaisseaux nous avions été spectateurs inactifs de cette scène tragique, et le cœur nous saignoit qu'on ne nous eût pas permis de partager les dangers de nos compagnons d'armes. Des cris d'une douleur impuissante se faisoient entendre ; des larmes paroissoient dans les yeux de ces guerriers qui avoient prodigué leur sang dans les combats, et auxquels on n'avoit pas permis de le répandre encore pour défendre la cause du Roi légitime. Notre inaction forcée excitoit encore davantage notre désespoir. Tandis que je partageois la douleur générale, mille tristes réflexions se succédoient dans mon esprit troublé : nous devions vaincre, et, par des fautes inconcevables, je voyois s'éloigner l'heureux moment de la Restauration tant desirée. Ce fut sans doute une faute de se laisser enfermer dans la presqu'île, qu'on devoit considérer uniquement comme une place d'armes ; mais la plus grande avoit été celle de se persuader qu'on se trouvoit en état de déloger inopinément, et sans avoir reçu de nouvelles troupes, un ennemi établi dans une formidable position ; et dans ce cas, si l'on étoit en mesure de s'y opposer, ne l'avoir pas déjà fait, c'est s'avouer bien coupable ; et si l'on n'avoit pas de forces pour le déloger, comment avoit-on osé l'attaquer sans attendre d'autres secours, et lorqu'il s'étoit mis à couvert dans un camp retranché, hérissé de batteries et grossi en nombre d'hommes, tandis que

le nôtre ne faisoit que diminuer? Et quand même le plan d'attaque sur tous les points eût pu se réaliser, le résultat n'en étoit pas moins très-difficile, en ce qu'on manquoit de troupes de ligne, et, je le répéterai encore, en ce qu'on vouloit mesurer seize mille Chouans, la plupart nouvellement recrutés, soutenus seulement par trois mille hommes de troupes régulières, contre dix mille soldats aguerris, retranchés dans un camp, dont les hauteurs fortifiées défendoient leurs avant-postes, et pouvoient balayer la plaine. Cependant la division Sombreuil auroit pu être d'un grand secours dans cette circonstance, mais l'on ne crut pas devoir l'employer; et l'objetion fondée sur le manque de temps et de bateaux, est détruite par les faits suivans. Notre convoi avoit dû être signalé par l'escadre stationnée dans la rade de Quiberon, sur les onze heures de la matinée du 15 juillet; cet avis devoit avoir été communiqué au quartier-général de l'armée royale sur le midi du même jour; on étoit donc prévenu de notre arrivée, et l'on avoit eu le temps, en conséquence, de prendre des mesures pour que nous pussions coopérer à une action d'où dépendoit le salut de l'armée. Nous jetâmes l'ancre dans la rade de Quiberon sur les cinq heures de l'après-midi, au moment que le comte de Vauban s'embarquoit pour son expédition. On avoit donc, alors même, le temps ou de nous donner une place dans les bateaux, ou de nous faire sur-le-champ transporter sur les derrières de l'ennemi. Rien ne pouvoit empêcher ces dispositions : le temps étoit des plus beaux; les *avisos* se succédoient rapidement, et nous avions sur nos bords

un assez grand nombre de chaloupes pour aider à notre débarquement. Nos troupes, habituées aux combats, seroient devenues plus utiles que des recrues, remplis de zèle, mais sans expérience, peu accoutumés au feu du canon. De toutes ces mesures la plus sage et la plus juste, étoit celle d'attendre S. A. R. Monsieur, comte d'Artois, dont on avoit annoncé la prochaine arrivée, et qui eut lieu peu de semaines après. La présence de ce prince auroit ranimé le courage abattu des royalistes de l'intérieur; et un renfort de quatre mille hommes de bonnes troupes qui l'accompagnoient, méritoit la peine de différer l'exécution d'un projet si hardi; enfin, la gloire qu'on supposoit vainement d'acquérir par une attaque générale, il étoit bien convenable de la réserver pour l'auguste frère de notre Roi. Indépendamment de toutes les probabilités, ou de l'évidence qui devoient faire pressentir la mauvaise issue de cette attaque, un autre motif y contribuoit puissamment : c'est que l'ennemi y étoit préparé d'avance, comme l'attestera le rapport suivant, cité dans *le Moniteur* du 31 juillet 1795 :

« *Lazare Hoche, général en chef de l'armée des côtes* » *de Brest, à la Convention nationale.*

» Au camp de Sainte-Barbe, le 28 messidor » an III (16 juillet 1795).

» Citoyens Représentans,

» Deux transfuges du camp ennemi arrivèrent à nos » avant-postes dans l'après-midi du 27 messidor (15 juil-

» let), et prévinrent le général Lemoine, commandant le
» camp de Sainte-Barbe, que les ennemis se disposoient
» à l'attaquer aujourd'hui 28, de très-grand matin. Ces
» avis ayant été répétés par deux autres déserteurs, le
» général Lemoine fit sur-le-champ les dispositions
» ordonnées en cas d'attaque, et attendit l'ennemi, qui
» bientôt fut aperçu s'avançant dans la plaine, sur trois
» colonnes serrées en masse, et marchant dans le meil-
» leur ordre.

» Arrivé à portée de l'avant-garde de l'armée, l'en-
» nemi déploya un feu d'artillerie assez *conséquent*:
» Suivant ses instructions, le général Humbert re-
» ploya ses troupes jusque sur le feu de la ligne. L'en-
» nemi, *croyant qu'il fuyoit devant lui*, le poursuivit,
» gardant toujours un ordre profond. Il fut recom-
» mandé partout *de le laisser approcher jusqu'à la*
» *portée du pistolet ;* alors quatre batteries de pièces
» de 12 et de 8, prenant les prolongemens sur ses co-
» lonnes, les foudroyèrent : ébranlé tout à coup, sa
» retraite dégénéra bientôt en déroute, et il n'a dû son
» salut qu'au feu de cinq chaloupes canonnières, qui,
» placées sur notre flanc gauche, nous empêchèrent
» d'entrer avec lui dans le *fort Penthièvre*.

» Les troupes de la république, officiers et soldats,
» se sont conduites à merveilles : la manière dont elles
» furent commandées par les généraux Lemoine et Val-
» teaux mérite les plus grands éloges.

» L'ennemi a laissé sur le champ de bataille *plus de*
» *trois cents morts. Parmi eux sont beaucoup d'of-*
» *ficiers, le comte de Talhouet et autres ; cinq pièces*

» *de canon, des caissons, fusils de munition, beau-*
» *coup d'épées d'officiers et une vingtaine de chevaux*
» *de trait.*

» Nous avons eu vingt-trois hommes tués, au nombre
» desquels se trouve l'adjudant-général Vernot-de-Jeu
» (toute l'armée a donné des larmes à ce brave officier),
» et soixante-onze blessés, dont plusieurs officiers d'un
» mérite reconnu.

» Afin de faire diversion, l'ennemi avoit voulu dé-
» barquer quelques troupes à la hauteur de Beaumer :
» il effectua sa descente ; mais la présence du chef de
» brigade Roman, à la tête de quelques colonnes mo-
» biles, lui fit regaguer promptement ses chaloupes.

» *Signé*, L. Hoche. »

On a déjà vu que la perte des royalistes étoit de douze à quatorze cents hommes ; celle des républicains devoit être aussi considérable, attendu le grand nombre de morts qu'ils laissèrent dans les combats sur la *falaise*. Lors de l'attaque, le général Hoche se trouvoit absent : il avoit été averti du débarquement de Tintiniac et de Jean-Jean, et s'étoit rendu le 14 à Auray, afin de pouvoir observer la marche de leurs corps. C'étoit le général Lemoine qui commandoit au camp de Sainte-Barbe. Il est bien loin de moi de penser que le premier, connu par ses talens et ses victoires, ait voulu, en diminuant la perte des deux armées, ravir à Lemoine une partie du mérite d'un succès facile ; et je crois plutôt que, pour ne pas alarmer la Convention, il diminua notre perte pour ne pas avouer la sienne.

Cependant dans les rapports des républicains sur l'affaire du 21, on ne remarque pas cette prudente réserve ; et ils tombent au contraire dans l'exagération la plus outrée.

Pour ne pas trop m'arrêter sur ce triste tableau dont je n'ai donné qu'une foible esquisse, j'ajouterai seulement que les désastres de la fatale journée du 16 juillet peuvent à peine être comparés à ceux du combat d'*Oberkamlach* (1), livré treize mois plus tard par l'armée du prince de Condé, et où tant de fidèles gentilshommes furent immolés.

Cependant nos malheurs devinrent plus déplorables encore que ceux qu'essuya l'armée du Rhin, en ce qu'ils entraînèrent les plus tristes résultats, qu'ils firent évanouir les plus belles espérances, et qui se seroient réalisées si l'on avoit su calculer ses moyens et les faire agir dans l'occasion opportune. Que ne devoit-on pas attendre d'une armée assez nombreuse quand elle auroit réuni toutes ses forces, et qu'elle auroit été soutenue par la présence de l'auguste prince qu'elle adoroit? Les premiers succès des royalistes avoient réveillé dans la majorité des Français, et des Parisiens surtout, leur amour pour le Roi légitime. Les braves chefs de la Vendée et de la Bretagne étoient prêts à donner de nouvelles preuves de leur fidélité; l'Autriche avoit, sur nos frontières, une force imposante. Condé, dans ce moment, recevoit les propositions du général

(1) Le lecteur trouvera à la fin du volume (note A) une liste des noms des illustres victimes qui périrent au combat d'*Oberkamlach*, et une Elégie faite à cette occasion, par M. de Godel.

républicain Pichegru (1), commandant de l'armée du Haut-Rhin : il assuroit le prince que, aussitôt que

(1) « Le général républicain Pichegru, commandant l'armée du » Haut-Rhin....., et qui avoit toujours cherché les moyens d'être » utile à la cause du Roi, avoit eu, pendant l'été, son quartier- » général à Huningue. Il avoit profité de son rapprochement avec » le prince de Condé, qui, occupant Manheim, n'étoit presque » séparé de lui que par le Rhin, pour entrer en négociation. Son » premier soin fut de faire connoître au prince le desir et l'inten- » tion où il étoit de lui donner des preuves de son zèle pour le » rétablissement de la monarchie. Une correspondance suivie avoit » eu lieu pendant l'été; des commissaires respectifs en étoient por- » teurs. Un des intermédiaires les plus affidés étoit Mongaillard, » dont le dévoûment pour le Roi et pour sa famille paroissoit, à » cette époque, n'avoir pas de bornes.

» Pichegru, dont le but étoit de faire naître dans son armée les » sentimens royalistes qui l'animoient lui-même, avoit, depuis » plusieurs mois, modéré l'impatience du prince de Condé, en » lui mandant qu'il ne vouloit pas faire le second tome de La » Fayette et de Dumouriez, ni rien hasarder sans avoir la certi- » tude du succès. Il se trouvoit alors à Strasbourg, et la position » du prince de Condé et de son corps à Bühl, présentant la chance » la plus favorable, Pichegru lui fit savoir qu'il étoit assuré du » succès de son plan, lequel consistoit dans les points suivans : » *Faire passer le Rhin au prince de Condé et à son corps, le joindre* » *à l'armée républicaine, qui auroit arboré la cocarde blanche,* » *proclamé le Roi, et marché sur Paris sous les ordres du prince* » *de Condé, dont le corps eût formé l'avant-garde de l'armée.* » Pichegru offroit les principaux généraux comme otages, pour » prévenir toute espèce de méfiance sur la pureté de ses inten- » tions....., etc. » (Campagnes du corps sous les ordres de S. A. S. Mgr le prince de Condé; par M. le marquis d'Ecquevilly, tom. Ier, pag. 401 et suiv.

S. A. S. auroit passé le fleuve, il joindroit ses troupes à l'armée royale ; que l'armée républicaine auroit sur-le-champ arboré la cocarde blanche, proclamé le Roi, et marché sur Paris, sous les ordres du prince de Condé, dont le corps auroit formé l'avant-garde. La Convention, cernée presque de toutes parts, ayant à combattre ses ennemis intérieurs et extérieurs, quelle défense auroit-elle opposée à tant de forces combinées ensemble, et mises en action en un même instant? Notre triomphe, qui étoit alors presque certain, auroit épargné tant de nobles victimes et accéléré de vingt ans le rétablissement du trône des Bourbons.

Peu de jours suffirent pour dissiper ces espérances flatteuses, auxquelles succédèrent le deuil, les souffrances et la mort.

CHAPITRE V.

Nouvelles des expéditions de Tintiniac, Jean-Jean et Vauban, qui ont un résultat funeste. — Mort du premier de ces généraux. — Arrivée des troupes de la seconde division, sous les ordres du général Sombreuil, le 15 juillet. — Leur débarquement, le 17. — Désertion de plusieurs soldats du régiment d'*Hervilly*. — Tallien et Blad, commissaires de la Convention, arrivent le 19 au camp de Hoche. — Des transfuges du régiment d'*Hervilly* proposent à ce général de lui livrer le fort *Penthièvre*. — Hoche, après avoir tenu un conseil de guerre, se décide à ce coup de main. — Attaque nocturne du fort, du 20 au 21. — Les républicains s'en emparent. — Carnage affreux qui s'ensuit. — La division Sombreuil sort de ses cantonnemens, et se dirige vers le fort *Penthièvre*. — Affaire du 21 juillet, où les royalistes sont entièrement défaits.

Avant de nous occuper du débarquement de la division Sombreuil, il me paroît nécessaire, pour ne pas interrompre la suite immédiate des faits, de faire connoître les motifs auxquels on attribua l'absence de MM. de Tintiniac, Jean-Jean et Vauban, au moment de l'attaque de Sainte-Barbe. Ces motifs cependant ne furent connus que dans la journée du 19 juillet. Ils étoient détaillés, dit-on, dans les dépêches que le conseil du Morbihan envoyoit en secret, par un bateau de correspondance, au quartier-général.

Le chevalier de Tintiniac, ainsi que je l'ai dit plus haut, avoit débarqué le 11 avec son corps de six mille

hommes au-dessous de Sarjeau, où il avoit battu les républicains qui vouloient s'opposer à sa descente. Il tourna ensuite la baie du Morbihan, afin d'arriver le plus promptement possible au rendez-vous de Baud, où la division de Jean-Jean devoit le joindre. Ses troupes furent considérablement augmentées par un grand nombre de paysans des paroisses qu'il traversoit. Il s'étoit à peine éloigné de la côte, qu'un officier royaliste se présenta à lui, et, au nom de son chef, agissant dans la Bretagne pour la cause commune, mais étranger à l'expédition de Quiberon, lui remit une lettre qui lui enjoignoit, au nom de S. M. Louis XVIII, de se rendre à Elven pour y recevoir des ordres ultérieurs. Tintiniac crut pouvoir se conformer à cette invitation, sans manquer au rendez-vous de Baud qui ne devoit avoir lieu que le 16. Il espéroit en outre grossir sa petite armée de deux ou trois mille Chouans qui se trouvoient près d'Elven sous les ordres du chevalier de Silz (1). Le soir du même jour, il fut poursuivi dans sa marche par des troupes républicaines. Elles avoient à leur tête le général Grouchy, qui avoit passé la Vilaine, et alloit joindre le général Hoche au camp de Sainte-Barbe. Le combat s'engagea; il recommença le lendemain à la pointe du jour; et, malgré tous les efforts de l'ennemi, les royalistes gagnèrent la forêt de Mollac, où ils se réunirent aux troupes du chevalier de Silz qui étoit dans la forêt. Il se mit en

(1) Le comte de Silz, frère du chevalier, avoit été tué dans les combats du mois de mai précédent.

marche avec Tintiniac qui avoit rassemblé douze mille hommes sous ses drapeaux. Ils entrèrent au pas de charge dans Elven, et taillèrent en pièces une foible garnison qui avoit voulu faire résistance.

On lui remit encore à Elven une lettre du chevalier de La Vieuville, qui, après la mort de l'infortuné Boishardy, avoit pris le commandement des Côtes-du-Nord. D'après le contenu de cette lettre, il devoit se porter, à marches forcées, au château de *Coëtlogon*, à dix lieues d'Elven vers le nord. C'est là qu'il recevroit définitivement les instructions sur le but de cette marche.

Il arriva, au soleil levant du 13, près de Josselin. Cette ville étoit occupée par une garnison de six cents soldats, qui, après une courte défense, s'enferma dans le château. Quoique son armée fût forte de douze mille hommes, comme nous l'avons dit, il pensa ne devoir pas laisser derrière lui ces six cents républicains qui pourroient inquiéter son arrière-garde. Il attaqua le château, et voyant qu'il avoit perdu deux cents hommes tués au pied du rempart, il battoit en retraite, lorsqu'il lui fallut faire volte-face : les républicains avoient fait une sortie pour chasser les Chouans, mais ils se virent bientôt forcés de rentrer dans le château.

Le chevalier de Tintiniac se remit en marche le lendemain 14, traversa Mohon sans obstacle ; mais il eut à livrer un nouveau combat en passant par la *Trinité*. Dans ce bourg s'étoient réunis quinze cents sol-

dats républicains ; il les attaqua, les enfonça, et partit en laissant trois cents morts des leurs sur la place.

Les royalistes arrivèrent enfin à *Coëtlogon*, où Tintiniac et les officiers supérieurs de son armée furent reçus par plusieurs dames au nombre desquelles étoient la malheureuse veuve Mme Boishardy avec Mlle sa fille, ainsi que Mme et Mlle de Guernisac qui reconnurent parmi eux, l'une son frère, et l'autre son mari. Dans la Bretagne, comme dans la Vendée, les femmes royalistes, animées par l'enthousiasme si naturel à leur sexe, bravoient tous les dangers pour servir la correspondance entre plusieurs chefs de leur parti. Le commodore sir Sidney Smith servoit aussi efficacement cette correspondance (1) : soit en plein jour, soit au milieu de l'obscurité de la nuit, il se faisoit mettre à terre sur quelque point solitaire de la côte pour aller conférer avec les chefs royalistes.

Les dames Boishardy et Guernisac étoient des émissaires du chevalier de La Vieuville : elles apportoient, de la part de ce chef, des instructions verbales pour M. de Tintiniac, en vertu desquelles ce général devoit « s'emparer de la ville de Saint-Brieuc, afin d'y établir son quartier-général ; se rendre aussitôt sur la côte de la Manche, pour seconder une attaque sur

(1) C'est dans une de ces missions qu'il fut pris à l'embouchure de la Seine avec son ami le capitaine Wright. Son évasion romanesque du Temple, sa belle défense à Saint-Jean d'Acre contre Buonaparte, le service important qu'il rendit à S. M. le roi de de Portugal, ont fait connoître honorablement son nom dans l'Europe.

Saint-Malo, qui seroit effectuée par mer et par l'amiral anglais Strachan, qui croisoit dans la Manche avec une escadre. Cet amiral auroit pris à bord de ses vaisseaux les nombreux Emigrés qui se rassembloient dans les îles de Jersey et de Guernesey, et parmi lesquels se trouvoient les princes d'Auvergne et de Léon. Devenus maîtres de Saint-Malo, tous les royalistes des Côtes-du-Nord marcheroient avec le chevalier de Tintiniac pour aller combattre ou cerner le général Hoche. »

Ainsi, de marche en marche et de combat en combat, M. de Tintiniac n'étoit parvenu qu'à recevoir des instructions d'une exécution difficile, d'un résultat incertain, et en contradiction avec celles à lui données par son véritable chef, qui n'étoit pas M. de La Vieuville. Et, en un mot, au moment où il s'agissoit d'une action générale contre le camp de Sainte-Barbe, son obéissance envers son chef devoit être absolue et exclusive. Ce qu'il y a de plus incompréhensible dans la mission qu'on vouloit lui confier, c'est que toutes les instructions qui y étoient relatives lui furent données au nom de S. M. Louis XVIII. Comment ce monarque pouvoit-il prévoir d'avance la marche qui, d'après les ordres du général en chef, devoit porter M. de Tintiniac sur la côte du Morbihan (où il reçut la lettre du chevalier de La Vieuville), lorsqu'on ignoroit encore si l'on attaqueroit le camp de Sainte-Barbe, projet qui donna lieu aux différentes manœuvres, dont furent chargés Tintiniac, Jean-Jean et Vauban? On ne peut trouver la solution de ce problème que dans le zèle de

ces fidèles royalistes qui, agissant pour le Roi, croyoient pouvoir sanctionner leurs dispositions par ce nom auguste. Cependant ce sont ces volontés dissidentes, quoique tendant toutes au même but, ce sont ces autorités partagées, cette émulation à diriger plusieurs dispositions contradictoires qui, excluant l'ordre et l'ensemble dans ces opérations, ont, avec les desirs les plus purs, souvent nui à la bonne cause.

Quoi qu'il en soit, le chevalier de Tintiniac n'eut pas le temps de motiver son refus aux invitations de Mmes Boishardy et Guernisac, le bruit d'une fusillade vint interrompre leur entretien, et l'alarme se répandit dans tout le château. Un corps assez considérable de républicains, arrivé du côté de Loudéac, avoit attaqué l'armée royale qui bivouaquoit dans l'avenue et les champs voisins. Tous les chefs accoururent aussitôt; les républicains furent enveloppés, et on en fit un affreux carnage. Cette victoire fut cependant suivie des plus amers regrets; et les lauriers qu'y cueillirent les royalistes furent teints du sang de leur général. Emporté par son ardeur, M. de Tintiniac s'étoit mis à la poursuite des fuyards. Il découvre, en traversant l'avenue, un grenadier républicain qui s'étoit réfugié derrière une haie: il le somme de mettre bas les armes; le grenadier, loin d'obéir, le couche en joue, et le tue sur la place.

Non moins intrépide que le héros de la Vendée, Henri de Larochejaquelein, il périt comme lui à la fleur de l'âge, et à Coëtlogon, comme à Trémentine la valeur du soldat l'emporta sur la prudence du géné-

ral. Le chevalier de Tintiniac appartenoit à une des plus nobles et des plus anciennes familles de la Bretagne. On voit encore son antique manoir dans le département d'Ille-et-Vilaine, près de Hédée, sur la route de Rennes à Saint-Malo. Deux de ses ancêtres s'illustrèrent dans le fameux combat des *Trente* (1), livré en 1351, non loin de Coëtlogon, à la *mi-voie*, entre Josselin et Ploërmel.

Le vicomte de Pont-Bellanger, qui succéda au chevalier de Tintiniac dans le commandement de l'armée, ne croyant pas pouvoir se rendre pour le 16 au rendez-vous de Baud, se porta auprès du chevalier de La Vieuville.

Nous n'avons, d'ailleurs, rapporté ces faits que d'après les *Mémoires du comte de Puysaie*, où l'on cite un *Rapport* du général d'Allègre, du 15 mai 1796, postérieur par conséquent de dix mois à la mort du chevalier de Tintiniac. Je me suis permis d'accompagner ces mêmes faits de quelques réflexions qui m'ont été suggérées par les faits eux-mêmes. Du reste, l'armée, avant et après la bataille du 21 juillet, resta dans une ignorance complète de ce qu'étoient devenus Tintiniac et Jean-Jean.

Ce dernier, ayant effectué sa descente à Quimperlé, trouva aussi sur la côte un officier royaliste, M. Bonfils de Saint-Loup, qui lui apportoit un ordre, encore au nom du Roi, et de M. de La Vieuville, de se rendre à Saint-Brieuc. Il n'y eut qu'un petit nombre de Chouans

(1) *Voyez* la note (B) à la fin du volume.

qui se laissa conduire à cette nouvelle destination ; les autres rentrèrent dans leurs foyers. Dans ce moment, sept à huit mille paysans des environs de Quimperlé étoient accourus pour se réunir aux troupes de Jean-Jean.

L'expédition du comte de Vauban eut à peu près le même résultat que les précédentes. Ce chef se dirigea, d'après les instructions de son général, vers l'anse de Carnac ; et il n'y débarqua qu'au lever du soleil. Les ennemis l'ayant découvert, un corps de républicains, conduit par le général de brigade Roman, battit les royalistes, et les força à se rembarquer.

Il me faut à présent parler de la division Sombreuil qui avoit jeté l'ancre dans la baie de Quiberon le 15 juillet, c'est-à-dire la veille de la malheureuse attaque de Sainte-Barbe. Elle reçut l'ordre du débarquement dans la soirée du 16, et fut mise à terre, le lendemain 17 avant midi, vers le port d'Orange (1).

La douleur et le découragement étoient peints sur tous les visages, personne n'interrompit notre morne silence ; à peine parut-on s'apercevoir de notre arrivée. Ce n'étoit pas comme au débarquement du 27 juin.

(1) Nous avons déjà fait remarquer, que notre division se composoit de cinq régimens (deux de *Yorck*, qui devoient nous accompagner, avoient été destinés pour les Indes-Occidentales), savoir : de *Rohan*, *Salm*, *Périgord*, *Damas* et *Béon* ; tous ces corps composant 1600 hommes. Après avoir passé une revue générale à Stade, nous fîmes voile vers Spithead, y jetâmes l'ancre le 2 juillet, et le 9 du même mois, nous reprîmes notre route vers la baie de Quiberon.

Les époques étoient bien différentes. L'espérance avoit fait place à un présage terrible, l'enthousiasme à la consternation. Une foule empressée n'accourut plus au bord de la mer, l'air ne retentissoit pas de cris d'allégresse, nous n'étions pas reçus par des acclamations. Nous ne vîmes personne, sinon quelques officiers d'état-major qui vinrent apporter les instructions relatives aux logemens qui nous étoient destinés.

Les régimens de la première division occupoient tous les villages de la partie supérieure de l'île. Ceux du centre étoient encombrés par les Chouans et les familles réfugiées de la Grande-Terre. On nous cantonna donc provisoirement à Saint-Julien, Kermorvan, Port-Aliguen, Ropnoc, etc., vers la pointe du sud. Le quartier-général se trouvoit à *Kerdavi*, *Portivi* et *Kerostein*, où étoient aussi les principaux magasins et le parc d'artillerie de campagne. Si, dès ce moment, il eût été possible de nous loger dans le *fort Penthièvre*, on auroit pu vraisemblablement garantir l'armée de toute trahison, et éviter la catastrophe qui amena la malheureuse affaire du 21 juillet.

En attendant, les royalistes étoient maîtres de la mer; on avoit vu par expérience que, avec le secours des vaisseaux anglais, l'ennemi pourroit être repoussé de la *falaise*, seul point où il pût attaquer la presqu'île. Les ingénieurs, après avoir examiné de nouveau les fortifications de cet isthme, assurèrent qu'on pouvoit soutenir, pendant un mois, toutes les attaques des républicains. Cependant, ces ingénieurs, s'étant aperçus que la basse-mer laissoit à découvert une plage

de quarante à cinquante toises de largeur, qui auroit pu, pendant la nuit et en tournant le fort, offrir une entrée dans la presqu'île, établirent une nouvelle batterie de onze pièces de canon, du côté de la baie, et au-dessous du *fort Penthièvre*. Le commodore Warren fournit encore des pièces de gros calibre pour monter cette batterie. On plaça en dehors de la baie, au sommet d'un rocher appelé l'île *Thévice*, deux autres pièces de vingt-quatre livres de balle, et qui pouvoient faire un feu croisé avec celui des chaloupes canonnières. Cette opération fut exécutée par M. de Flavigny, lieutenant du corps d'artillerie, et le lieutenant anglais M. Howell. Ce dernier reçut l'ordre du commodore de rester à l'ancre avec les deux bateaux armés qu'il commandoit, entre l'île de Thévice et la *falaise*, afin de coopérer à défendre ce passage contre les tentatives de l'ennemi.

Plusieurs officiers de l'armée firent une reconnoissance des nouvelles fortifications auxquelles les républicains travailloient sur le front de leur camp. Ils aperçurent alors un corps ennemi de tirailleurs qui venoit à leur rencontre ; ils avoient à leur tête le général Humbert, qui commanda aux siens de faire halte, et qui venoit, sans doute, faire à son tour une reconnoissance sur nos nouvelles fortifications. Il s'approche ensuite des royalistes, tandis qu'un de ses officiers faisoit flotter un mouchoir blanc sur la pointe de son épée, comme pour manifester l'intention de parlementer. Le comte de Marconnay et le comte de Contades piquent leurs chevaux, et engagent une conversation avec le général Humbert ; celui-ci, montrant les

sentimens les plus philantropiques, témoigne le desir de mettre un terme à l'effusion du sang français : il dit que, si l'on vouloit écrire à Tallien, qui venoit d'arriver à Lorient, comme délégué de la Convention, on pourroit conclure un traité favorable aux deux partis ; selon le général Humbert, le traité auroit eu pour base le rembarquement des Émigrés. Cette conversation fut interrompue par l'arrivée d'un officier détaché par le commandant-général, et chacun retourna à ses quartiers respectifs.

Par une dépêche du conseil du Morbihan on apprit, comme l'avoit annoncé le général Humbert, que Tallien étoit arrivé avec Blad, son collègue au comité sanguinaire de salut public, avec de pleins pouvoirs et sur le département et sur l'armée républicaine.

Ce même Tallien étoit fils du portier d'un grand seigneur, à qui il dut son éducation. Successivement homme d'affaires du marquis de Bercy, clerc de procureur, employé dans les bureaux du commerce et des finances, copiste du député Brostaret, prote dans l'atelier du *Moniteur*, rédacteur du journal *l'Ami des Citoyens*, secrétaire-général de la Commune au 10 août 1792, et enfin député de Seine-et-Oise à la Convention, où il vota la mort de l'infortuné Louis XVI, Tallien fut à la fois l'ennemi constant des Émigrés et de Roberspierre. Menacé de périr comme Danton et autres rivaux de ce tyran, et ayant acquis une réputation digne de cette époque, il devint le héros du 9 *thermidor*. En haine aux *Montagnards* et accusé par eux d'avoir trempé dans la conjuration du royaliste *Ville-*

heurnois, il aspiroit à trouver l'occasion de désarmer ses ennemis par d'éclatantes preuves de *jacobinisme*, telles qu'il en avoit déjà données à Bordeaux, qui devint le théâtre de ses fureurs. Il trouva cette occasion dans la mission qu'il sollicita de délégué extraordinaire contre les royalistes de la Bretagne. *Le Moniteur* du 2 juillet 1795 annonçoit le départ, dans la nuit précédente, des deux proconsuls, ainsi que le but de leur mission.

Par suite du discours véhément de Doulcet, qui rendoit compte du combat de Belle-Isle et de la descente des Émigrés, et qui terminoit par les mots favoris de *la république, ou la mort*, la Convention, à sa requête, adopta le projet de décret suivant : « La Convention, après avoir entendu le rapport du » comité de salut public, décrète ce qui suit : — *Ar-* » *ticle Ier.* Les représentans Tallien et Blad, membres » du comité de salut public, envoyés dans les départe- » mens de l'Ouest, par arrêté de ce comité, pris la » nuit dernière, en vertu de la loi du 14 floréal, sont » investis des pouvoirs précédemment attribués aux » représentans du peuple près les armées et dans les » départemens. — *Article II.* Ils sont autorisés à tirer » des mandats sur les receveurs des districts. — ..... » — *Article IV.* Toutes les autorités sont tenues, sous » leur responsabilité, d'exécuter les arrêtés que les re- » présentans du peuple, Tallien et Blad, pourront pren- » dre; et tous les citoyens en état de porter les armes, » sont tenus de marcher à leur réquisition, pour re- » pousser les ennemis de la république. »

Tallien et Blad arrivés le 8 juillet à Vannes, et

apprenant que les royalistes, repoussés vers la mer, s'étoient enfermés dans la presqu'île de Quiberon, semblèrent reprendre courage, et ordonnèrent la levée en masse des habitans par une proclamation, où ils disoient entre autres choses : « ..... Les Émigrés sont vomis sur » nos côtes par les Anglais pour opérer la contre-révo- » lution, assassiner les républicains fidèles, et ravager » leurs propriétés ; ils ont osé remettre le pied sur la » terre natale : *la terre natale les dévorera !* » Notre nouvel échec du 16 décida les deux commissaires à se rendre au camp du général Hoche.

Dans cet intervalle, la division Sombreuil avoit pris ses cantonnemens, et je devins dès-lors témoin oculaire des faits qui suivirent le 16 juillet ; quant aux autres faits antérieurs, j'en obtins la connoissance des hommes les plus sensés de l'armée, et ne les transmis dans mon journal qu'après avoir mûrement examiné la concordance des divers récits qui y étoient relatifs. J'ose donc assurer au lecteur que tout ce que je mets sous ses yeux n'est pas tiré de notions vagues ou contradictoires, mais de celles que je croyois, de ma propre conviction, moralement et physiquement certaines.

Malgré les divers échecs essuyés par l'armée, elle avoit encore quelques chances d'un meilleur sort ; mais il falloit, pour les rendre possibles, une sage et active prévoyance. Il n'y a pas de doute que l'arrivée prochaine de S. A. R. Mgr comte d'Artois ne dût redoubler le zèle et le courage des royalistes de toute la Bretagne ; les nouveaux renforts qui l'accompagnoient, auxquels se seroient jointes nos troupes régulières, pouvoient

faire face au général Hoche; et si en même temps les chefs Scepeaux et Duboisguy dans la Vendée, et le comte de Frotté en Normandie, eussent secondé les mouvemens des royalistes de la Bretagne, on seroit parvenu, sinon à battre le général Hoche au milieu de ses formidables retranchemens, au moins à le cerner, et à lui couper tout secours et toute retraite.

Puisqu'on n'avoit pas attendu la réunion de toutes les forces des trois expéditions pour porter un coup décisif, et probablement certain; puisqu'on n'avoit pas accordé aux généraux d'avant-garde, lorsqu'ils étoient maîtres de trois positions importantes, des renforts pour pénétrer dans le pays au moment du premier enthousiasme; qu'on avoit livré une attaque imprudente, et qu'on s'étoit vu contraint de s'enfermer dans la presqu'île de Quiberon; le seul point de défense qui restoit pour s'y maintenir (jusqu'à l'arrivée du Prince chéri, qui devenoit pour nous un ange tutélaire), c'étoit le *fort Penthièvre*. Il ne falloit donc pas s'y tenir seulement prémunis contre une attaque ouverte, mais le garantir encore d'un coup de main, en le confiant à des hommes sûrs, et d'une fidélité ancienne et éprouvée.

Cette précaution devenoit d'autant plus nécessaire, que l'on n'ignoroit pas que des transfuges du régiment d'*Hervilly*, composé en grande partie de prisonniers républicains, avoient averti le général Hoche de l'attaque que les royalistes préparoient contre son camp de Sainte-Barbe. Il faut remarquer que deux de ces transfuges s'étoient échappés du *fort Penthièvre*. Plus de trente s'en échappèrent encore dans la nuit du 18 au 19,

emportant avec eux armes et bagages. Ils eurent le temps de franchir le parapet; et, descendant le long des rochers de la côte de l'ouest, profitèrent ensuite de la marée basse. Pour éviter nos avant-postes, ils marchèrent dans l'eau plus d'une demi-lieue, et se rendirent au camp du général Hoche. Il est vrai que le général en chef instruit de cette défection, fit doubler le nombre des factionnaires dans l'intérieur du fort, et établir de fréquentes patrouilles sur la *falaise;* mais toutes ces précautions ne pouvoient-elles pas devenir inutiles dans une nuit sombre et orageuse, ainsi qu'on l'apprit bientôt par une fatale expérience? les déserteurs n'avoient-ils pu, dans leur complot, établir des intelligences avec leurs camarades qu'ils laissoient dans le fort? d'ailleurs ne devoit-on pas craindre, ou présumer d'avance, que ces prisonniers républicains, devenus royalistes en Angleterre, au moindre échec de notre part ne redevinssent encore républicains en trahissant la nouvelle cause qu'ils n'avoient apparemment embrassée que pour obtenir leur liberté?.... Tout faisoit donc une loi de changer aussitôt la garnison du *fort Penthièvre*, composée en grande partie de ces républicains d'une fidélité équivoque, et d'en confier la garde à des hommes sûrs et dévoués. Alors, pourquoi ne pas choisir pour cette importante surveillance les troupes fraîchement arrivées de la division Sombreuil? Le général en chef avoit montré le desir d'avoir ces troupes autour du *fort Penthièvre;* il n'avoit donc qu'à faire un seul pas : il devoit les installer dans l'intérieur de ce fort, et éloigner la partie suspecte de la

garnison jusqu'aux cantonnemens du sud, où l'on avoit relégué la division Sombreuil.

Cependant ces simples mesures, qui n'auroient pas échappé à la pénétration la plus commune, furent négligées, et nous subîmes, en conséquence, le dernier coup du malheur.

Tallien et Blad arrivèrent au camp de Hoche le 19 juillet, et ce fut ce même jour que nos trente déserteurs passèrent à ce même camp. Deux d'entre eux, nommés *Nicolas Litte* et *Antoine Mauvage*, anciens sergens au 41^e^ régiment, et faits prisonniers en Hollande par les Anglais, demandèrent avec instance d'être introduits auprès du général. Quand ils sont en sa présence, ils lui apprennent par quel moyen ils se sont évadés du *fort Penthièvre ;* lui démontrent que, par le même chemin qu'ils ont suivi, on pouvoit assurer un coup de main ; ils offrent de servir de guides, et ajoutent que beaucoup d'autres soldats du régiment d'*Hervilly* sont prêts à lui livrer le fort, et qu'un nouveau transfuge doit infailliblement apporter le lendemain le mot d'ordre.

Étonné d'une proposition aussi hardie, Hoche croit d'abord que c'est une ruse de l'ennemi pour le faire tomber dans un piége ; il adresse plusieurs demandes aux deux sergens sur le nombre de soldats de la garnison disposés à favoriser ce coup de main, sur les moyens qu'ils ont pour y réussir, et sur l'ordre de service dans l'intérieur du fort. Satisfait des réponses de Litte et de Mauvage, il finit par goûter leur projet, se décide à l'attaque du fort, et fait aussitôt assembler un conseil

de guerre, où assistent les deux délégués de la Convention; on n'ignore pas que la présence de ces proconsuls dans les armées balançoit de beaucoup l'autorité des généraux.

Le général Hoche rend compte au conseil de la proposition qui lui a été faite par les deux transfuges, et ne cache pas que son avis est de ne pas la rejeter; il trouve quelque opposition de la part des officiers du génie : ils pensent que le *fort Penthièvre* ne peut être pris que par blocus ou par un siége en forme ; mais Hoche leur fait observer qu'il ne s'agit pas ici d'une attaque dans toutes les règles, mais d'une surprise, d'un coup de main, secondés par une partie de la garnison du même fort. « Les règles de l'art sont bonnes à » suivre, répond le général Hoche; mais il est des cas » d'exception, et nous nous trouvons dans un de ces » cas. Il nous faut de l'audace; il nous faut une affaire » prompte et décisive. Laisserons-nous aux ennemis » intérieurs de la république le temps de se rassembler » et de venir fondre sur nos derrières, tandis que nous » combattrons de front ceux du dehors? Notre armée » manque de tout : lui laisserons-nous le temps de se » décourager par les privations? Voyez avec quel em- » pressement les Bas-Bretons courent au-devant de nos » ennemis. Les Émigrés ne sont-ils pas sur une terre » amie et hospitalière? Je viens de la parcourir : le » deuil étoit sur notre passage; les mères, en nous mon- » trant à leurs enfans, leur disoient : *Voilà les sou- » tiens de cette horrible Convention!* Jamais la haine » aveugle des habitans de ces contrées contre tout ce

» qui tient à la république, n'a éclaté avec tant de » fureur. Ne savez-vous pas, d'ailleurs, que les Émigrés » attendent d'autres renforts? S'ils obtenoient un avan- » tage, je déclare que je ne répondrois plus du salut » de l'armée. N'hésitons donc plus, etc. (1). »

Ce discours est fortement appuyé par Tallien, qui, avec sa modération ordinaire, s'exprime en ces termes : « Ce seroit, dit-il, compromettre la dignité des armes » républicaines que d'attaquer le repaire des Émigrés » suivant les règles de l'art; *ce seroit leur ménager la* » *possibilité d'une fuite qui pourroit les soustraire à la* » *rigueur des lois : il faut à la vengeance nationale* » *un exemple terrible, qui effraie quiconque seroit* » *tenté de les imiter*. L'âme de mon collégue, celle du » général en chef et la mienne, ne forment à cet égard » qu'un même vœu; c'est aussi celui de l'armée qui » chaque jour demande à marcher à l'ennemi. C'est » sur cette plage qu'il faut sauver la république. »

Sans arrêter notre réflexion sur cette diatribe, nous relèverons, par le discours du général Hoche, la position critique de son armée, l'esprit de royalisme du pays où elle se trouvoit, et ses justes craintes que les nôtres ne reprissent le dessus s'il leur arrivoit de nouveaux renforts. Il est donc prouvé que, si nous avions su bien garder la seule barrière qui pouvoit arrêter l'ennemi, nous aurions pu nous livrer encore à l'espoir d'un heureux succès.

(1) *Histoire de la guerre de la Vendée*, par M. Alphonse de Beauchamp. — *Victoires, conquêtes, désastres, revers et guerres civiles des Français*, etc.

L'avis unanime du conseil arrêta donc de prendre le *fort Penthièvre* par surprise ; il falloit fixer le jour : le suivant, 20 juillet, sembla le plus favorable. Sur les deux heures de l'après-midi le temps humide et nébuleux présageoit une nuit orageuse ; le nouveau transfuge, qui devoit apporter le mot d'ordre, arriva au camp de Sainte-Barbe à dix heures du soir. Il s'étoit évadé par la même voie et les mêmes moyens que Litte et Mauvage ; il s'appeloit Philippe David, prisonnier enrôlé en Angleterre, étoit, comme eux, sergent au régiment d'*Hervilly*, et confirma toutes leurs dépositions. Le général Hoche ne balança plus, et fit ses dispositions en conséquence. Humbert devoit, avec mille hommes, suivre, par la gauche de la *falaise*, la laisse de basse-mer pour tourner en même temps le fort et le village de Kerostein, afin de pouvoir, en cas d'alarme, contenir nos troupes cantonnées dans la presqu'île ; si cet obstacle ne se présentoit pas, il avoit ordre de se porter sur le fort. Cette manœuvre seroit soutenue par le général Botta, qui commandoit le reste de l'avant-garde. L'adjudant-général Ménage, à la tête de trois cents grenadiers d'élite, devoit s'avancer, en longeant la mer, sur la droite de la *falaise*, jusqu'au pied du fort, et l'escalader aux cris de *vive la république ! bas les armes ! à nous, les patriotes !* C'étoit le signal convenu pour avertir les conspirateurs d'égorger les canonniers du fort, et de s'emparer de leurs pièces. Le général Valteaux étoit chargé de seconder Ménage, en attaquant les ouvrages avancés ; la garde du camp fut confiée par Hoche au général Lemoine, qui avoit ordre

de soutenir ; si le cas l'exigeoit, avec un corps de réserve, les troupes engagées.

Sur les onze heures du soir, les troupes républicaines se mettent en marche. La pluie tombe par torrens, le ciel est en feu, le vent et les coups redoublés du tonnerre s'unissent aux mugissemens assourdissans des vagues furieuses, qui se brisent contre les rochers de la presqu'île, et notamment contre celui plus élevé où est placé le *fort Penthièvre*. Tous les élémens favorisent la marche de l'ennemi, qui s'exécute dans le plus grand silence. C'est au régiment d'*Hervilly*, qui renfermoit tant de traîtres, qu'est principalement confiée la garde du fort, où il n'y a qu'un seul détachement tiré des régimens de *Rohan* et de *Périgord*. Dans une nuit affreuse et si favorable à un coup de main, on ne plaça ni sur les éminences du fort, ni sur les avant-postes, ni sur la *falaise*, aucun feu qui pût nous avertir d'une surprise. Il n'est pas présumable que sir John Warren, dont le zèle nous étoit bien connu, nous eût refusé, à défaut d'autres combustibles, quelques livres de goudron pour faire des pots à feu.

Minuit étoit sonné, lorsque l'adjudant-général Ménage et ses trois cents grenadiers, guidés par les transfuges, s'avancent par le côté droit de la *falaise ;* et, marchant dans l'eau jusqu'à la ceinture, atteignent le bas du fort, après avoir égorgé tout ce qu'ils ont rencontré dans leur passage ; ils gravissent un petit sentier praticable, qui de la mer conduit aux murs du fort, et arrivent aux premières sentinelles sans être découverts, malgré les aboiemens d'un chien, appartenant à un

capitaine de grenadiers, et qu'on fut contraint de tuer à coups de baïonnette. Les sentinelles, se tenant dans le fond de leurs guérites pour s'abriter contre le mauvais temps, furent assaillies et égorgées sans qu'elles eussent le temps de donner l'alarme. Les républicains, arrivés au pied du parapet occidental, donnent le signal convenu aux conjurés de l'intérieur, qui accourent aussitôt pour leur faciliter l'escalade, en les aidant de la main et de la crosse de leurs fusils. Introduits ainsi dans la place, ils voient leur troupe augmentée presque du double par les traîtres du régiment d'*Hervilly*. Cette défection subite produit le plus grand désordre parmi les soldats demeurés fidèles; cernés de toutes parts, ceux qui échappent au massacre, sont forcés de se sauver dans la presqu'île; le même massacre a lieu sur les canonniers du fort, qui, surpris dans leur sommeil, sont égorgés autour de leurs pièces.

Sur ces entrefaites, et tandis que la trahison triomphoit de la fidélité, le général Hoche, ayant auprès de lui Tallien et Blad, suivoit les colonnes avec une partie du corps de réserve; à mesure qu'elles s'avancent, l'ouragan devient plus terrible : un vent furieux pousse la pluie contre le visage des soldats; leurs yeux sont éblouis par de fréquens éclairs, dont la lueur ne découvre cependant pas à nos sentinelles des postes l'approche de l'ennemi. Les républicains n'osent plus lutter contre la force des élémens; ils ne peuvent se tenir dans leurs rangs et s'arrêtent deux fois; la seconde ils n'écoutent plus la voix de leurs chefs. Hoche court tantôt vers les généraux, tantôt vers les soldats; les encourage, les presse

d'aller en avant ; mais ses prières, ses menaces, tous ses efforts sont inutiles. Cependant l'orage semble se calmer un peu, et les républicains reprennent leur marche ; ils ne sont éloignés que de cent pas de nos premiers retranchemens.

Les généraux Humbert et Botta, à la tête de leur colonne, arrivent en même temps de gauche, près de la batterie basse nouvellement construite ; enlèvent les premiers postes, et passent au fil de la baïonnette tous ceux qui veulent leur résister. Les ouvrages avancés du front, et défendus par six cents Chouans et une compagnie du régiment de *La Châtre*, sont aussi attaqués par le général Valteaux, qui s'empare des postes de surveillance, placés au dehors des palissades.

Ces attaques avoient lieu au moment qu'une trahison perfide avoit livré aux républicains la partie occidentale du fort, et où tout périssoit sous le fer des républicains. Les cris des premières victimes se font entendre : les royalistes se pressent, courent aux armes, ils vont en foule défendre les retranchemens. Les braves canonniers Toulonnais, qui gardent les postes avancés, et qui n'avoient pas abandonné leurs pièces, font un feu terrible contre l'ennemi, qu'on distingue à peine. Les républicains reculent : Valteaux, Humbert et Botta, pour donner l'exemple à leurs soldats, se précipitent intrépidement sur les batteries, mais le feu des royalistes les force encore à rétrograder ; Botta est blessé dangereusement, et alors la confusion et le désordre se mettent dans tous les rangs des républicains ; Tallien,

le brave représentant du peuple, est le premier mis en fuite par ces mêmes royalistes qu'il a tant persécutés.

Cependant Hoche lui-même est venu, avec la réserve du général Lemoine, pour soutenir une troisième attaque; mais on est sourd encore à ses prières et à ses menaces; les colonnes, ébranlées par le feu de notre artillerie, vont se réfugier dans le camp de Sainte-Barbe. Hoche court à la première colonne qui abandonne l'attaque, réitère ses ordres : il n'est point obéi; d'un coup de sabre il abat la tête d'un soldat qui, comme les autres, s'est refusé à marcher. Après cet exemple, il les ramène à l'assaut. Cependant il croit avoir donné dans un piège, et, en frémissant de rage, il doute s'il doit reprendre le chemin de son camp. Dans ce moment les soldats de Ménage, maîtres du fort, dirigent leurs coups contre les royalistes. Le jour venoit de poindre; des cris tumultueux de *rendez-vous : à nous, républicains! vive la république!* retentissent dans l'intérieur du fort. Le général Lemoine lève les yeux et voit le drapeau tricolore flotter au mât de pavillon et le rempart garni de grenadiers républicains. « Lâches, crie le général Hoche aux soldats » qui l'entourent; vous fuyez, et vos camarades sont » maîtres du fort! » Les fuyards sont bientôt ralliés. Ils s'élancent avec fureur contre les batteries, où ils sont reçus par un feu toujours croissant; mais parmi les soldats de ligne de service aux batteries des toulonnais, se trouvent des prisonniers républicains qui ont participé au complot. Ils répètent les mêmes cris qui ont retenti dans le fort, *à nous, camarades! vive la république!* Ils sortent de leurs rangs, tournent leurs armes

contre leurs officiers; et M. le comte d'Atilly est leur première victime. Les canonniers, se sentant attaqués par derrière, tournent la tête, et c'est alors qu'ils aperçoivent le drapeau tricolore flotter sur le *fort Penthièvre*, dont les batteries, dirigées contre eux, les écrasent; ils sont entre deux feux; environnés de traîtres, ils n'ont plus à espérer de salut; cependant leur courage, ou, pour mieux dire, leur héroïsme redouble. Ils méprisent la mort et n'aspirent qu'à périr avec gloire. En attendant, les prisonniers républicains aident leurs camarades à franchir les retranchemens; les palissades sont enlevées; l'ennemi se précipite dans l'intérieur des fortifications, le carnage devient horrible; les braves canonniers ne reculent pas; ils combattent toujours avec la même valeur, et leur dernier soupir est encore consacré à la défense de la bonne cause. L'ennemi, en pénétrant dans les batteries, ne marche que sur des cadavres couverts de blessures: tous ces fidèles canonniers, dont la valeur avoit excité l'admiration des républicains eux-mêmes, périrent auprès de leurs pièces, ne cédèrent qu'en mourant, et laissent à regretter que leurs noms n'aient pas orné les pages de l'Histoire.

Ménage, en suivant le petit sentier écarté qui de la mer conduisoit au fort, avoit évité les ouvrages avancés qui défendoient l'entrée de la presqu'île; ces ouvrages une fois au pouvoir de l'ennemi, maître déjà du *fort Penthièvre*, il n'eut plus d'obstacle à surmonter, et l'irruption fut générale. Toute résistance devenue inutile,

le courage le plus héroïque se vit contraint de céder à la surprise, à la force et à la trahison.

Le général Humbert, avec sa colonne, venoit d'attaquer en même temps le passage du bord de la mer, tandis que le général Valteaux, avec les grenadiers, étant sorti de la porte opposée du fort, avoit pris à dos les royalistes chargés de la défense de ce passage. Cette opération exécutée, Humbert s'empara bientôt de Kerostein, et Portivi fut emporté de vive force par le général Valteaux. Les garde-magasins, les employés du parc d'artillerie, avoient presque tous été faits prisonniers. Le commandant du parc, M. de Verton, put cependant se sauver après avoir encloué quelques pièces de campagne (1).

Dans l'attaque intérieure du *fort Penthièvre*, il n'y eut qu'un bien petit nombre de nos camarades qui pût échapper au fer de l'ennemi en s'élançant du haut des remparts du fort dans les ouvrages extérieurs. M. de Folmont, commandant du fort, se sauva de cette manière. C'est encore par erreur que M. de Puisaye, dans ses *Mémoires*, le compte parmi les morts. Je vis depuis M. de Folmont à Auray, où il fut une des victimes de

(1) Tous les canonniers périrent dans cette opération, excepté le brave d'Aragon, qui l'avoit secondée avec ce dévoûment et cette intrépidité dont le corps entier fit preuve dans cette déplorable affaire. D'Aragon habite la ville d'Hyères (Var), il est âgé et dans la misère. Son digne chef, M. de Verton, est lieutenant-colonel d'artillerie.

la mauvaise foi de la Convention (1). Le détachement de la division Sombreuil, qui étoit de garde au fort, périt presque entièrement. Je connois quatre personnes seulement qui aient survécu à ce massacre. Ce sont MM. de Lamoignon frères, l'un capitaine, l'autre lieutenant; deux volontaires, M. Leschassier de Méry et M. de Rancourt. Nous regrettâmes beaucoup, parmi ceux qui périrent, le jeune Tristan-l'Hermite : il étoit parent du célèbre chef des Chouans, qui, après la fausse pacification de la Jaunaye, fut assassiné dans les rues de Laval.

Pendant que cette scène d'horreur se passoit au *fort Penthièvre*, nos troupes cantonnées dans leurs différens quartiers étoient livrées au sommeil. Je dormois moi-même tranquillement dans le village de Saint-Julien, qui est à une lieue du *fort Penthièvre*, quand, vers minuit, je fus éveillé par le violent orage qui ébranloit la chaumière où je me trouvois avec quelques-uns de mes camarades du régiment de *Périgord*. M. de Ménard, ancien officier du *régiment du Roi*, et mon plus proche voisin de lit, me manifesta ses craintes sur la probabilité que l'ennemi ne profitât d'une nuit aussi orageuse pour s'emparer de la presqu'île. Nous ignorions cependant que la défection s'étoit mise dans le régiment d'*Hervilly*, et que nous étions livrés à une

(1) M. de Folmont avoit un frère qui servoit avec moi dans le régiment de *Vivarais :* il étoit aussi à Quiberon, comme capitaine dans le régiment de *Béon*. Il est du nombre de ceux qui ont eu le bonheur de se sauver.

infâme conspiration. N'ayant pu nous rendormir, à deux heures du matin nous crûmes entendre un coup de canon, mais la pensée que ce pouvoit être le tonnerre calma, pour le moment, notre inquiétude. Elle redoubla bientôt : plusieurs autres coups de canon se succédèrent rapidement, qui furent suivis par le bruit d'une vive fusillade. Nous ne doutâmes plus que la presqu'île ne fût attaquée, et nous nous mîmes en état d'exécuter les ordres qui pourroient nous être communiqués. A deux heures et demie une ordonnance, envoyée par le comte de Sombreuil, qui au premier coup de canon s'étoit porté au quartier-général, vint nous donner l'ordre de faire battre la générale et de nous approcher du *fort Penthièvre*.

Ma compagnie fut bientôt sous les armes. Je la commandois en l'absence du comte Charles Lamoignon, et la réunis au reste du régiment : il fut rejoint par ceux de *Rohan*, *Damas*, *Salm* et *Béon*, tous sous les ordres de mon colonel, le comte de Bozon de Périgord, le plus ancien des chefs de corps. Nous dirigeâmes notre marche vers le nord de la presqu'île, par la côte de l'ouest, d'où nous entendîmes plus distinctement le feu de l'artillerie et de la mousqueterie, qui cessoit par intervalles. A cinq heures du matin nous parvînmes au hameau appelé le *Roc*, sans avoir rencontré personne qui pût nous instruire de ce qui étoit arrivé. Nous poussâmes un peu plus en avant, et nous nous déployâmes en bataille à portée de canon du *fort Penthièvre*, demeurant dans cette position à peu près un quart d'heure, tandis qu'un de nos officiers alloit demander de nouveaux ordres au

comte de Sombreuil. Pendant ce temps nous aperçûmes à notre droite et dans l'éloignement, une foule considérable d'hommes qui sembloient fuir des batteries de la *falaise*, et se diriger précipitamment vers le port d'Orange. Alors M. Hugues de La Garde, officier à la suite de mon régiment, fut le premier d'entre nous à s'apercevoir que le drapeau tricolore étoit arboré sur le *fort Penthièvre*. Deux volontaires de *La Châtre* vinrent, un instant après, prendre place dans nos rangs, et leur récit nous confirma l'événement funeste que nous avions si justement redouté. Pour que rien ne manquât à cette triste certitude, les républicains, maîtres du fort, nous ayant découverts, nous tirèrent quelques coups de canon, et nous forcèrent de changer de position. Nous attendîmes ainsi l'arrivée des ordres de notre général le comte de Sombreuil.

Enfin, celui sur qui repose notre confiance vient mettre un terme à nos incertitudes. Nos regards sont fixés sur lui, et nous écoutons, dans le plus grand silence, ce discours qu'il nous adresse d'un air calme et avec la fermeté d'un guerrier :

« Ce n'est pas à des hommes tels que vous qu'il faut » cacher la vérité. Nous sommes trahis : d'infâmes trans- » fuge sont livré à l'ennemi le *fort Penthièvre*. Le général » en chef s'est embarqué. Dépourvus, comme nous le » sommes, de munitions et de pièces de campagne, » je me flattois que le parc d'artillerie auroit pu nous » en fournir; vaine attente : il est aussi au pouvoir des » républicains. Il ne nous reste plus que ce courage, » dont vous avez donné tant de preuves dans les glorieux

» combats que vous avez déjà soutenus pour le Roi lé-
» gitime. Je ferai tous mes efforts pour sauver le reste
» de l'armée, ou je périrai avec elle. Apprenons à l'en-
» nemi ce que peuvent faire, par leur seule valeur, de
» loyaux et vrais royalistes; et, dans ces instans, où
» nous devons braver les périls qui nous menacent, ré-
» pétons ce cri, qui animera nos actions jusqu'à la fin
» de nos jours : *vive le Roi! vive la France!* »

Ce cri chéri fut répété dans toute la ligne avec l'enthousiasme d'une vive joie.

Peu de momens après nous vîmes sortir du *fort Penthièvre*, une colonne ennemie assez considérable, qui se dirigeoit du côté opposé à la rade où l'escadre étoit ancrée. S'étant emparé de nos positions de défense, le général Hoche étoit entré dans le fort avec douze ou quinze cents hommes; après un court repos, et, afin de compléter sa victoire, il envoyoit cette colonne pour nous couper la retraite sur l'extrémité de la presqu'île; c'étoit le seul point où nous pouvions espérer de l'escadre un secours pour notre défense ou pour notre rembarquement. Le comte de Sombreuil s'aperçut bientôt de l'intention de l'ennemi, et ordonna de suite un mouvement rétrograde.

Depuis Saint-Julien nous avions effectué notre marche sur le centre de la presqu'île, en faisant de nombreux circuits autour des clôtures de différentes propriétés. Ces clôtures étoient bâties en pierres sèches et d'une hauteur de trois pieds. Quand nous reçûmes ce nouvel ordre, l'affaire étoit déjà engagée entre nos tirailleurs et l'avant-garde de la colonne ennemie. Ayant de nouveau circulé

autour des murs ci-dessus indiqués, nous nous mîmes en bataille, non sans être incommodés par le canon des républicains, auxquels nos tirailleurs ne pouvoient répondre que par quelques coups de fusil. Cependant ces murs, qui sembloient offrir une espèce de retranchement, devinrent bientôt funestes : les pierres, qu'en détachoit l'artillerie des ennemis, tomboient sur nos soldats, et leur causoient des blessures dangereuses; le comte de Rouvenac, ancien officier aux Gardes-Françaises, capitaine au régiment de *Béon*, et commandant les avant-postes, fut tué sur la place par un de ces éclats.

Cette lutte ne pouvoit pas être de longue durée : nous manquions d'artillerie, et même de cartouches; mon régiment n'en avoit pas même six par homme, et le régiment de *Salm;* de brigade et en bataille avec nous, n'en avoit pu obtenir au parc d'artillerie, parce que, leur dit-on, elles n'étoient pas confectionnées; ce qui prouve encore cette inconcevable imprévoyance qui causa tous nos malheurs. D'après les ordres du comte de Bozon-Périgord (1), mon régiment partagea ses cartouches avec celui de *Salm*. En attendant, l'ennemi, dans sa marche progressive, manifestoit toujours l'intention de nous couper la retraite; tandis que nous faisions tous nos efforts pour longer la côte vers la rade, afin que, placés enfin à vue de l'escadre, elle pût nous donner quelques secours. Je m'arrête sur

(1) Il étoit le frère cadet de M. le prince de Talleyrand-Périgord. M. le prince est l'aîné, et le puîné M. Archambaud de Périgord.

ces détails parce qu'ils regardent les dernières opérations des restes de notre armée, et donnent une idée, quoique imparfaite, des efforts du brave Sombreuil pour empêcher notre perte totale.

Après avoir encore fait un mouvement en arrière, nous prîmes position sur un point un peu élevé, où le feu de l'ennemi nous faisoit beaucoup de mal. Parmi ceux qui en furent atteints, un cadet du régiment de *Rohan* reçut une blessure bien singulière : une balle, à bout portant, lui traversa la poitrine, la bourre du coup paroissoit au dos et sur l'ouverture opposée à la blessure ; cependant elle ne fut point mortelle, et je le vis depuis en parfaite santé.

Une seconde colonne ennemie parut sur les flancs de celle que nous avions en tête ; aussi, ne pouvant plus rester dans notre nouvelle position, le comte de Bozon, qui étoit à cheval et toujours à portée de recevoir les ordres du général, vint au galop me donner celui de conduire, le plus promptement possible, mon régiment au Fort-Neuf ; le régiment de *Salm* avoit reçu le même ordre. L'ennemi faisoit des progrès rapides pour nous couper la retraite, tandis que dans le reste de la presqu'île tout étoit dans l'alarme et la confusion.

A la situation terrible où nous nous trouvions, de ne pouvoir opposer qu'une foible résistance à un ennemi nombreux et muni d'artillerie, venoit se joindre encore un spectacle plus déchirant. En jetant nos regards sur la mer, de laquelle nous nous étions rapprochés à la hauteur du port d'Orange, nous pûmes

voir différens tableaux, dont chacun auroit excité la compassion dans le cœur le moins sensible. Sur les rochers on distinguoit des femmes éplorées, mêlant leurs larmes à celles de leurs enfans, qui tous étoient dans l'état le plus déplorable ; des vieillards tremblans et cherchant un refuge contre l'ennemi vainqueur ; des hommes presque nus et prêts à se jeter à la mer, qui étoit horriblement agitée, et couverte de cadavres qu'elle rejetoit en fureur contre les pointes escarpées des rochers. Sur cette mer orageuse on voyoit des chaloupes errant çà et là pour aller porter quelques secours aux malheureux qui luttoient contre la violence des flots ; des débris de quelques embarcations, épars de tous les côtés, et auxquels étoient attachés d'autres infortunés, qui, échappés au fer de l'ennemi, étoient venus, en cherchant leur salut, trouver une mort encore plus cruelle ; vers la côte, des ballots, des sacs, des armes et autres effets militaires qu'avoient abandonnés les malheureux dont nous voyions les cadavres, flottoient au gré de la mer, qui sembloit, avec nos ennemis, conjurée à notre perte ; enfin, au milieu de la baie, une forte escadre, avec cent vaisseaux de transport battus par la tempête, rendoit ce spectacle aussi terrible qu'imposant. Une secrète horreur s'étoit emparée de nos âmes, mais elle fit bientôt place au sentiment de notre devoir.

Nous suivions notre marche en silence, lorsqu'un nouveau spectacle vint frapper mes yeux. Je vis, sur le rivage, un officier en porter un autre sur ses bras, le conduire dans une embarcation, et se retirer ensuite.

Je m'étonnois que lui-même eût négligé son salut, et qu'il n'eût pas profité de l'embarcation pour se transporter au bord de l'escadre. Peu d'instans après, je m'entends appeler par mon nom ; je me tourne, et le comte de Lamoignon (1), que je croyois mort, est dans mes bras. C'étoit lui que je venois de voir sur le rivage ; il avoit sauvé son frère, blessé à la jambe, et étoit, aussitôt après, revenu se ranger sous nos drapeaux. Après son récit touchant : « Pourquoi, lui » dis-je, n'avez-vous pas suivi votre frère, vous le pou» viez sans danger ? — Non, je ne le pouvois pas, me » répondit-il avec énergie, puisque mon régiment se » bat encore. » Cette réponse étoit digne d'un sort meilleur que celui qui l'attendoit. Il se rendit cependant aux avis du comte de Bozon, qui admira avec nous ce beau trait de piété fraternelle et de devoir militaire, et il nous précéda au Fort-Neuf, espérant y trouver les secours dont il avoit un véritable besoin par suite des fatigues qu'il avoit endurées.

En attendant nous avions pu, par une marche rapide, devancer l'ennemi ; il fit halte, et nous l'imitâmes pour reprendre haleine, mais non sans échanger quelques coups de fusil. Sur ce nouveau point, et à peu de distance du Fort-Neuf, toute la division Sombreuil se trouvoit réunie. Je ne veux pas omettre ici un nouveau trait, de ceux qui honorent l'homme dans quelque rang que l'ait placé la Providence.

(1) Le comte Charles de Lamoignon étoit frère de M. le comte Christian de Lamoignon, pair de France depuis la restauration.

Parmi les personnes qui, dans le désordre général, avoient pu se rembarquer, je croyois pouvoir compter mon domestique; tout à coup il se présente à moi, tenant un fusil dans sa main. Il n'avoit pas voulu quitter son maître, et m'apportoit un peu de nourriture et quelque linge qu'il avoit réussi à me conserver ; il se place aussitôt dans nos rangs, résolu à courir ma bonne ou ma mauvaise fortune.

Nous continuons notre marche, toujours suivis par les républicains, et nous arrivons enfin au Fort-Neuf. Ce fort est situé sur un rocher et à l'extrémité de la presqu'île dont, comme je l'ai déjà dit, le *fort Penthièvre* ferme l'entrée du côté de la *falaise*. On avoit eu pour but, dans sa construction primitive, d'opposer une résistance à un débarquement; un mur le défend du côté de la mer, et un double mur l'entoure du côté de la presqu'île. Quelques travaux, pratiqués en avant de ces deux murs, auroient pu présenter une résistance dans quelque sinistre événement.

Ce fut en vain que nous crûmes trouver dans le Fort-Neuf des moyens assurés de défense, au moins jusqu'à ce que nous pussions gagner l'escadre anglaise. Ce fort étoit négligé et abandonné depuis long-temps; on en avoit même ôté, lorsque la première division s'étoit emparée de la presqu'île, le peu de canons qu'il y avoit, sans prévoir, ainsi que je l'ai fait observer plus haut, que, dans le cas d'une retraite, l'armée n'avoit plus aucun point où elle pût se défendre et se rallier. L'entrée du Fort-Neuf n'étoit formée que de l'éboulement d'environ une douzaine de toises d'un vieux mur

non terrassé et qui lui servoit d'enceinte. Nous n'y trouvâmes qu'une pièce rouillée en fonte, couchée par terre, sans affût, et dont on ne pouvoit se servir aucunement.

Mon régiment, ayant fait halte dans la place d'armes de ce misérable fort, nous prîmes chacun nos postes d'après les ordres du comte de Bozon : un corps fut placé à l'entrée dont je viens de parler ; d'autres corps de la première division, restés en ordre, étoient déjà postés derrière le premier mur d'enceinte ; mon régiment se rangea auprès du second mur ; l'ennemi avoit pris sa position à une demi-portée de canon du fort.

Dès que la division Sombreuil, dans l'ordre le plus parfait, eut opéré sa retraite dans le Fort-Neuf, une corvette anglaise, *l'Arc*, embossée non loin du fort, lança sa bordée contre les républicains. L'ennemi, de son côté, s'étant formé en ordre de bataille, fit entendre dans toute sa ligne ces cris : *Rendez-vous, braves Émigrés ; il ne vous sera fait aucun mal : nous sommes tous Français !*

Du haut de nos remparts nous aperçûmes alors huit à neuf hommes qui, à travers mille dangers, traînoient une pièce d'artillerie à laquelle ils s'étoient attelés, et nous l'amenoient, sachant que nous étions entièrement dépourvus de cette défense nécessaire. Le feu de la corvette cessa un instant pour laisser passer ces hommes intrépides. Quand ils furent arrivés au Fort-Neuf, nous reconnûmes un des capitaines du brave régiment de *Rohan*, qui venoit à nous avec huit volontaires de sa compagnie. Quelle fut leur douleur,

quand ils apprirent que nous manquions de munitions, et que, par conséquent, leur dévoûment nous devenoit inutile!

La corvette recommença son feu contre les républicains, devant lesquels nous nous rangeâmes dans une seule ligne, sans cependant tirer un seul coup de fusil; les ennemis faisoient de même, malgré le feu du bâtiment anglais. Mais leurs cris de paix, qu'ils répétoient toujours, produisirent un effet bien dangereux sur les soldats de la première division, qui étoient le plus près du premier mur d'enceinte. Un grand nombre d'entre eux jettent leurs armes au-delà du mur, le franchissent et courent à l'ennemi, qui, à ce premier succès, redouble ses cris, pour nous inviter à mettre bas les armes. Les officiers, les sous-officiers des fugitifs, avec quelques soldats fidèles, prennent la place que les premiers ont abandonnée; et, tous d'accord, nous étions résolus à suppléer par notre courage à nos moyens de défense que la défection de ces lâches venoit de diminuer.

Je parcourus les rangs pour encourager mes soldats, et tous presque unanimement me répondirent : « Soyez » tranquille, commandant; nous allons prouver aux » ennemis qu'ils n'ont pas affaire à des recrues ni à des » traîtres. » Notre situation critique rendoit ces paroles plus dignes d'admiration.

Les républicains, persistant toujours dans leur dessein, ne sembloient faire aucune opération hostile, et se bornoient à répéter les mêmes expressions d'amitié,

en ajoutant : « Vous n'êtes plus assez nombreux pour » nous résister ; rendez-vous donc ; nous admirons votre » courage ; nous sommes tous Français. » Nous n'avions alors qu'une ou deux cartouches par homme, et cependant tous nos soldats ne répondirent aux invitations réitérées de l'ennemi que par une contenance ferme et le plus morne silence. Chacun attendoit sans crainte le moment du combat.

On ne pouvoit pas se dissimuler la position affreuse où nous nous trouvions ; et l'ennemi, par les rapports de nos nouveaux transfuges, devoit déjà la connoître. Son artillerie s'avançoit à grands pas, comme pour nous battre en brèche ; et alors, indépendamment de leurs boulets, les éclats des murs auroient porté la mort parmi nos rangs, jusqu'à ce que, tombés en ruines, ils nous eussent laissés à découvert à tout le feu des républicains. La mer étoit encore tellement orageuse que les embarcations pouvoient à peine s'y tenir, et se trouvoient dans l'impossibilité de s'approcher de la côte pour nous recevoir à leur bord. Il ne nous restoit plus que huit cents à mille hommes, qui n'avoient pour toute défense que leur courage et leurs baïonnettes. Toutes ces considérations portèrent le comte de Sombreuil à tenir un conseil de guerre avec les principaux officiers pour prendre une résolution définitive. Elle fut d'envoyer un parlementaire au général Hoche, sur l'invitation duquel le comte de Sombreuil se rendit auprès de ce général, accompagné de ses officiers supérieurs. Manquant de part et d'autre des choses nécessaires pour écrire, on stipula verbalement une capitulation, ga-

rantie par la parole d'honneur des deux chefs, et basée sur les conditions suivantes :

Le général comte de Sombreuil se dévoue, et fait le sacrifice de sa vie, pour celle de ses compagnons d'armes renfermés dans le Fort-Neuf.

Tous les Émigrés pourront se rembarquer.

Les soldats seront prisonniers de guerre, et libre à la république de les incorporer dans les rangs de ses troupes dès qu'elle le jugera à propos.

Tels furent les articles succincts d'une capitulation, à laquelle devoit indignement manquer un gouvernement dont l'orgueil vouloit en imposer à toute l'Europe ; gouvernement despotique qui, par malheur, étoit soutenu par des soldats braves, mais fanatisés, et par des généraux habiles, mais bien souvent mal récompensés, et soumis à un proconsul aussi inepte militaire qu'insolent législateur.

C'est en vain que je chercherois des expressions convenables pour exalter l'action héroïque du brave Sombreuil ; tout cœur noble et sensible saura l'apprécier à sa juste valeur. Ce Curtius français, qui se donne en sacrifice pour le salut des siens, offre un exemple peu commun, même dans l'antiquité la plus reculée. Toujours fidèle à la cause des Bourbons, il avoit volé sous les étendards des lis le jour et au moment même où il alloit s'unir à une jeune personne (Mlle de Lablache) aussi belle qu'estimable, et qu'il aimoit tendrement. La bénédiction nuptiale l'attendoit, lorsqu'au premier appel il oublia l'amour, le repos, pour le devoir et la

gloire, et vint rejoindre à Portsmouth la seconde expédition. Il devoit trouver la mort en France, mais non sur le champ d'honneur. Victime de la tyrannie, il périt peu de temps après, à la fleur de l'âge, lorsque ses aimables qualités et un avenir brillant lui promettoient une tranquille existence ; et il périt sans que sa mort pût racheter la vie de ses compagnons d'infortune, pour lesquels il s'étoit si généreusement dévoué.

Le comte de Bozon vint me communiquer les ordres du général Sombreuil, de mettre bas les armes. Ce ne fut qu'à la seconde interpellation que je pus me résoudre à lui obéir. Obligé de faire connoître à mes soldats l'ordre que je venois de recevoir, je vis ces braves militaires laisser tomber avec lenteur, et en soupirant, leurs armes, dont ils sembloient ne pouvoir se séparer.

Pendant ce temps, le comte de Bozon se rendit au rivage, où une chaloupe, qui croisoit vers la côte, le transporta à bord d'un vaisseau de l'escadre. Pourquoi ne pûmes-nous pas prévoir le sort qui nous étoit préparé? nous aurions tous péri à notre poste, mais comme guerriers, et non comme un misérable troupeau.

Quand les soldats, formés en groupes autour de leurs officiers, eurent appris le sort auquel leur général s'étoit volontairement livré, la rage étincela dans leurs regards, et les portant sur leurs armes, ils alloient de nouveau s'en saisir ; mais dans ce moment, une colonne de grenadiers républicains avoit déjà pénétré dans le fort ; ils nous tendoient la main en signe d'amitié ; et bientôt habits bleus et habits rouges, républicains et

royalistes se mêlent ensemble, se confondent et fraternisent (1).

(1) Quoique je ne fusse que simple lieutenant, on me vit cependant, dans cette déplorable journée, commander le régiment sous les ordres de M. le comte de Bozon, aujourd'hui comte de Talleyrand, lieutenant-général, cordon-rouge et gouverneur du château de Saint-Germain-en-Laye. Comme ce fait pourroit paroître étrange aux lecteurs, je ne crois pas inutile d'en donner quelques explications :

1°. Je ferai observer que le régiment, lors de notre embarquement à Stade, n'avoit encore que trois compagnies au complet, et dont les capitaines pussent avoir reçu leur brevet : tel est l'usage en l'Angleterre.

2°. Notre colonel, M. le comte Archambaud de Périgord, aujourd'hui duc de Périgord, lieutenant-général, un des hommes qui possèdent au plus haut degré les qualités aimables et désintéressées qui attirèrent dans son corps, au temps du malheur et des plus grandes privations, les nombreux volontaires gentilhommes auxquels il se plaisoit à prodiguer les plus généreux secours, et qu'il appeloit journellement à sa table ; notre colonel, dis-je, avoit été obligé de se rendre à Londres, pour les intérêts de son régiment. Il avoit emmené avec lui un de mes anciens, M. Donadeï.

3°. Notre major, M. Duprat, officier supérieur d'un grand mérite, se trouvoit, à la même époque, à Hambourg, pour y traiter des fournitures nécessaires au régiment.

4°. Le capitaine de la première compagnie, M. le comte de Saint-Astier, aujourd'hui lieutenant-général, cordon-rouge, avoit quitté le régiment, pour aller, à l'armée de Condé, y prendre son rang dans son ancien corps que l'on venoit de former de nouveau sous la dénomination de *deuxième régiment de cavalerie noble*.

5°. M. le comte Charles de Lamoignon, commandant de la deuxième compagnie, etoit, depuis la veille de cette affaire, de service au *fort Penthièvre*, avec son frère, M. le comte de Menard,

Mon premier soin fut alors de chercher mes deux frères, lorsque je les aperçus qui venoient à ma rencontre. J'ai déjà dit que nous servions dans trois régimens différens; aussi, dans cette malheureuse journée, nous avions agi sur trois divers points; mes deux frères s'étoient rencontrés au Fort-Neuf, et ils se trouvoient dans le plus déplorable état. On ne sauroit exprimer la joie avec laquellle nous nous embrassâmes réciproquement; chacun de nous avoit fait son devoir, et nous ne pouvions accuser que la mauvaise fortune.

Nous liâmes insensiblement conversation avec un capitaine de grenadiers républicains, homme franc et qui sembloit compatir à notre sort; il paroissoit le deviner. « Vous êtes tous des Émigrés, me dit-il, il faut » donc vous rembarquer; ici, vous n'êtes pas en sûreté.» En parlant ensuite des événemens de la journée, il ajouta : « Nous avons admiré le bel ordre que vous avez » tenu dans votre retraite, et celui que présentèrent » vos colonnes à l'attaque de notre camp; mais aussi

ancien officier au régiment du Roi, avoit reçu une grave blessure au tendon d'Achille, et ne pouvoit faire aucun service.

6°. Le capitaine de la troisième compagnie n'étoit pas encore nommé lors de notre embarquement. Il ne le fut que pendant la traversée. S. A. R. le duc d'Yorck, lieutenant général de l'armée anglaise, nomma commandant de cette compagnie le chevalier de Menard, aujourd'hui comte de Menard, officier général et aide de camp de feu S. A. R. Mgr le duc de Berry. Ces officiers étoient absens, et ne purent nous rejoindre qu'avec le convoi qui portoit la troisième division expéditionnaire, sous les ordres de S. A. R. Monsieur, comte d'Artois.

» nous ne pouvions concevoir votre aveugle confiance
» de venir nous attaquer en colonne serrée, et préci-
» sément sur le point le plus hérissé de batteries. Notre
» étonnement a été le même en voyant le peu de soin
» que vous avez apporté pour garantir le *fort Penthièvre*
» d'une surprise, que favorisoit surtout une nuit obs-
» cure et orageuse. Certes, on ne croit pas qu'on pût
» porter l'imprévoyance jusqu'à ne pas garder le passage
» du petit sentier qui conduit au fort du côté de la mer;
» elle étoit en outre si agitée, que les chaloupes canon-
« nières n'auroient pu la défendre, quand même elles
» nous eussent aperçus au milieu des ténèbres les plus
» épaisses. En entrant le premier avec ma compagnie
» dans le fort, après avoir gravi le sentier sans trouver
» la moindre résistance, malgré les aboiemens de mon
» chien, que je me suis vu contraint de tuer, mon éton-
» nement étoit au comble en observant la tranquillité
» parfaite qui y régnoit. Il y avoit si peu de surveillance,
» qu'il nous a fallu donner l'alarme pour reconnoître
» ceux des soldats qui étoient dans le complot. Nous
» rendons justice à votre valeur, vous en avez donné de
» grandes preuves; mais aussi vous vous êtes définiti-
» vement perdus par un excès de confiance, et cela avec
» seulement trois mille hommes de troupes régulières.
» Dans l'affaire du 16, en vous voyant marcher contre
» nous, l'arme au bras, comme si vous alliez à une ma-
» nœuvre, vous paroissiez nous insulter, et cela a piqué
» notre amour-propre et augmenté notre courage. Ce-
» pendant, je le répète encore, malgré nos différentes

» opinions, nous avons admiré en vous cette valeur in-
» trépide, qui ne vous a jamais abandonnés. »

J'ai rapporté ce discours, parce qu'il coïncide avec plusieurs des réflexions que je me suis permis de faire sur les causes de nos malheurs.

A peine le capitaine républicain eut fini de parler, que nous vîmes paroître M. de Folmont, naguère commandant du *fort Penthièvre*, qui, par son air morne, abattu, sembloit déplorer les événemens de la journée.

Je m'entretenois avec mes camarades sur les articles de la capitulation, lorsqu'en tournant les yeux j'aperçus un homme, d'assez bonne mine, à cheval, et dont le riche uniforme me parut être celui d'un général républicain; je le saluai et lui donnai ce titre. Après m'avoir examiné d'un air sérieux et colère : « Monsieur, me
» dit-il, vous ne devriez plus avoir votre épée.... (Et
» en me montrant de la main la mer) Allez, Monsieur,
» rejoindre vos amis. »

Cette brusque repartie me fit bientôt retourner auprès des autres officiers, dont j'appris que l'orgueilleux personnage à qui je venois de parler étoit le représentant Tallien. Peu d'instans après, le général Hoche arriva avec le comte de Sombreuil : le premier n'avoit qu'un mouchoir blanc sur la tête; sa physionomie étoit noble et son ton affable; il nous adressa ce peu de paroles, qui nous furent répétées par le comte de Sombreuil : « Messieurs, vous allez tous vous rembarquer.»

Nous nous rendîmes au bas du fort, du côté de la mer et sur un rocher, au haut duquel se placèrent

les deux généraux ; les grenadiers républicains nous y avoient accompagnés. Le feu de la corvette continuant encore, nous lui fîmes tous des signes avec des mouchoirs blancs, et nous réussîmes enfin à le faire cesser. Alors quelques mouvemens dans l'escadre, nous firent espérer qu'on se disposoit à nous envoyer des embarcations de transport. Nous distinguons ensuite une chaloupe parlementaire, qui single directement vers nous ; mais bientôt, en ralentissant sa marche, elle arrive à la portée du canon, et tout à coup elle revire de bord et retourne à l'escadre. Il est difficile de décrire les sentimens qui nous agitoient ; une demi-heure s'écoule sans que nous apercevions dans l'escadre aucun indice qu'on vienne nous arracher d'un rivage témoin de nos calamités. Pendant ce laps de temps, la conversation du général Hoche et du comte de Sombreuil s'étoit graduellement animée : le premier vouloit apparemment tenir les articles de la capitulation, mais il ne vouloit pas accorder au comte de Sombreuil un plus long délai pour notre rembarquement, de crainte de se compromettre avec l'inexorable Tallien.

Ne pouvant plus espérer de secours de la part de l'escadre, je résolus, avec mes deux frères, d'y parvenir à la nage ; nous fûmes bientôt déshabillés, et mes frères attachèrent sur leurs cheveux le peu d'argent qui leur restoit. Les grenadiers républicains qui nous entouroient ne montrèrent pas même le desir de s'emparer de ces effets, ce qu'ils auroient pu faire impunément ; ils étoient Français, et ils respectoient l'infortune. Nous allions nous jeter à la mer, lorsque nos camarades, auxquels se

joignirent les grenadiers républicains eux-mêmes, nous convainquirent, en nous montrant la mer toujours violemment courroucée, que nous allions nous exposer à une mort inévitable, tandis que, par la capitulation, nous étions sûrs de conserver la vie. Au moment que ces militaires raisonnoient ainsi d'après les principes de l'honneur, Tallien envoyoit au général Hoche émissaire sur émissaire pour lui donner des ordres réitérés de nous faire marcher au *fort Penthièvre*. Hoche fut forcé enfin de déférer à ces ordres : il commande aux grenadiers de nous faire mettre en marche ; ceux-ci, touchés pour nous d'un visible intérêt, n'obéissent pas, et ils partagent nos craintes ; un quart d'heure se passe encore. Hoche, pressé de nouveau par le représentant, court aux grenadiers et leur répète l'ordre de nous conduire au *fort Penthièvre ;* ils hésitent de nouveau, et aucun d'eux ne semble disposé à lui obéir : le général perd patience et frappe de son sabre un grenadier, qui lui dit avec fermeté : « Général, je n'avois jamais reçu un pareil » outrage..... » Il alloit continuer, mais Hoche fait approcher un peloton armé, et somme le capitaine d'exécuter les ordres que jusqu'alors il avoit inutilement donnés. C'est avec un regret véritable que ces braves soldats obéissent, et, pour ne plus leur faire éprouver de désagrémens, nous marchons sous leur escorte.

En gravissant le rocher, nous retournions nos regards vers la mer, et aucune embarcation ne vient à notre secours ; nous ne pouvions deviner la cause qui nous livroit ainsi à notre sort. Le zèle constant qu'avoit montré pour nous le commodore Warren rendoit en

effet cette conduite incompréhensible ; mais il la justifia ensuite devant le parlement. Il apporta, entre autres raisons, le refus formel des commandans des transports de mettre leurs chaloupes à la mer, à cause du mauvais temps qui les auroit, disoient-ils, empêchés d'approcher de la côte. Quant à la chaloupe dont j'ai parlé, il paroît que les hommes qui la conduisoient, nous ayant vus entourés de républicains, reconnoissables à leur habit bleu, nous avoient crus en leur pouvoir, et que leur secours nous devenoit tout-à-fait inutile.

Nous continuâmes notre marche accablés de nos pénibles réflexions. J'allois pieds nus, couvert d'une seule capote, et dans l'état où je m'étois mis quand j'avois voulu m'élancer à la mer. Arrivés à la hauteur du petit port d'Orange, où, quatre jours auparavant, nous avions débarqué avec tant de joie et d'espoir, des tableaux déplorables vinrent encore augmenter l'amertume de notre situation. Partout où nous jetions les regards nous y voyions des marques de notre défaite ; parmi les débris de nos dépouilles éparses sur le sol, gisoient des corps mutilés, des cadavres et des malheureux blessés, qui réclamoient notre assistance. Nous nous empressions de leur donner tous les secours qui étoient en notre puissance, sans que nos gardes missent aucun obstacle à ce devoir de l'humanité ; je me croirois coupable si je gardois le silence sur tous les traits qui l'honorent, et qui s'offriront souvent dans le cours de mon récit.

Un soldat républicain, ivre, vouloit de vive force arracher le porte-manteau de la croupe d'un cheval,

sur lequel étoit monté un pauvre blessé ; celui-ci lui remontroit inutilement qu'il n'avoit dans son portemanteau qu'un peu de linge pour panser ses blessures : un jeune officier, aussi républicain, témoin de cette dispute, s'élance, le sabre à la main, sur le soldat, lui fait lâcher prise, en lui disant : « Lâche ! ce n'est plus un ennemi que tu vas combattre, mais un malheureux, un Français !.... »

Après une marche lente et silencieuse, nous arrivâmes au *fort Penthièvre ;* la tempête avoit cessé, et le ciel étoit pur et sans nuages. Je monte sur le parapet, et mes yeux se portent tour à tour sur les vaisseaux qui encombroient la baie, sur les ouvrages avancés et sur ceux de l'intérieur du fort, et je gémis encore en pensant qu'avec tant de secours et de moyens de défense, je ne vois autour de moi que des ruines et des morts.

Il étoit trois heures après midi ; épuisés par la fatigue et la faim, nous avions besoin de repos et de nourriture. Les républicains, après s'être partagé les vivres qu'ils avoient trouvés dans nos magasins, en gardoient une petite réserve pour ceux de leurs camarades absens, qui n'avoient pu assister à ce partage. Selon leur coutume, en pareil cas, ils avoient leur pain au bout de leurs baïonnettes ; je m'approche de l'un d'eux, et, prêt à tomber en défaillance, je lui demande une partie de son pain : « Je le ferois volontiers, me répondit-il, mon ami, » mais je le garde pour un autre qui en aura autant » besoin que vous. » Ce colloque avoit été entendu par un sous-officier, qui s'approche de moi en me présentant son pain, et me dit : « Prenez, camarade, voilà ma

» réserve. » Le soldat qui m'avoit refusé, sensible aux reproches que lui adressoit le sous-officier, s'empressa d'offrir aussi son pain à un de nos prisonniers; tous les soldats alors imitèrent cet exemple, et en un instant les morceaux de pain disparurent des baïonnettes.

J'appris, du sous-officier républicain, de nouveaux détails qui rendoient notre défaite plus cruelle à supporter. Selon lui, « l'attaque du *fort Penthièvre* avoit été un coup désespéré, et n'avoit eu lieu que pour prévenir une défection dans l'armée républicaine; défection qui seroit arrivée si l'on avoit manqué le coup : de sorte que, si nous nous étions tenus tranquilles pendant dix à douze jours, leurs soldats se seroient indubitablement dispersés, puisqu'ils étoient *au comble du dégoût.* »

Deux heures s'étoient écoulées depuis notre arrivée dans le fort, lorsqu'on battit la générale, et l'on vint bientôt nous donner l'ordre de marcher vers le camp de l'armée républicaine. Au sortir du fort on nous rangea en colonne, à la tête de laquelle étoient le comte de Sombreuil et les officiers-supérieurs de sa division, marchant à pied comme nous; les comtes de Lamoignon et de Menard étoient au milieu de la colonne où je me trouvois avec mes deux frères. Le comte de Menard, appuyé sur un bâton, pouvoit à peine se soutenir : « Villeneuve, me dit-il, ne m'abandonnez pas, de grâce. » Touché de sa situation, je le pris sur mon dos; et ensuite, épuisé moi-même, je réclame l'assistance d'un de mes amis, et prenant le bâton de chaque bout nous l'y fîmes asseoir, et nous pûmes ainsi le

transporter à notre nouvelle destination. Plusieurs des nôtres rendoient le même service aux blessés.

Nous fîmes halte au milieu du camp retranché; on introduisit alors dans nos rangs les autres prisonniers faits dans la journée. Parmi la foule de curieux qui vinrent nous voir, nous eûmes la douleur de reconnoître plusieurs des transfuges qui nous avoient si perfidement trahis. Pendant ce temps les généraux républicains tenoient un conseil pour décider de notre sort. Au bout d'une heure le général Humbert se présente à nous; un morne silence règne sur toute notre ligne; que devons-nous attendre? la vie, ou la mort? Le général, après s'être entretenu quelque temps avec le comte de Sombreuil, nous adresse la parole en ces termes : « Messieurs, j'ai reçu l'ordre de vous conduire » à Auray. Nous aurons pour vous tous les égards » qu'exige le malheur; mais à condition que vous vous » engagerez par votre parole d'honneur de ne pas » chercher à vous évader pendant le trajet; autrement, » en vertu des mêmes ordres, je dois faire peser sur » les innocents la faute des coupables. »

Nous donnâmes tous notre parole d'honneur d'exécuter ce qu'on venoit de nous prescrire, et nous demandâmes ensuite quelques secours en vivres et des transports pour les blessés. Le général Humbert nous répondit d'un air de bonté amicale : « Qu'il étoit affligé de ne pouvoir accéder à nos demandes, son armée même manquant de vivres; mais qu'à Auray nous trouverions toute espèce de secours; et quant aux blessés,

on ne pouvoit avoir que le lendemain des voitures pour les transporter. »

Plusieurs bouquets d'arbres placés çà et là sur notre route, la nuit qui survint, et le peu de surveillance de notre foible escorte, dont les soldats sembloient plutôt nos amis que nos gardiens, toutes ces circonstances nous auroient facilité les moyens de nous évader : mais la parole d'honneur que nous avions donnée l'emportoit sur notre propre salut, et aucun de nous n'osa trahir son engagement sacré. A force de torturer notre esprit pour deviner ce qu'on feroit de nous pour ne pas s'écarter de la capitulation, nous nous arrêtâmes à la pensée qu'on nous enfermeroit dans des citadelles jusqu'à la paix; c'étoit aussi l'opinion des officiers nos surveillans : mais notre captivité seroit devenue alors éternelle; car il étoit plus que vraisemblable que la république ne seroit jamais en paix avec ses voisins. « Quand même vous » seriez enfermés dans des places fortes, me dit un de » ces officiers, vous seriez moins à plaindre que nous. » Tous les habitans de la France s'empresseront de » vous prodiguer leurs secours, tandis que, sous ce » gouvernement *détesté*, nous sommes les *bêtes noires*, » et souvent nous manquons de tout..... »

Le capitaine de l'escorte, appartenant à la gendarmerie, n'imita pas la politesse qu'avoient eue pour nous les autres militaires. Après m'avoir fait plusieurs questions qui me concernoient personnellement, il me demanda pourquoi nous étions venus faire la guerre à la France? Je tâchai de lui en expliquer les raisons avec franchise, mais de la manière la plus honnête.

« Quoi, Monsieur, me dit-il d'un air furibond, sont-
» ce là les motifs qui vous ont fait porter le fer et la
» flamme dans votre patrie?.... Vous mériteriez d'être
» tous fusillés. » Dans ces dernières paroles il venoit de prononcer notre arrêt.

CHAPITRE VI.

Evénemens qui suivirent la défaite du 20 au 21 juillet. — On nous conduit à Auray, et on nous enferme dans une église. — Nous y trouvons de nos camarades blessés. — Le général Sombreuil est avec nous. — Nous sommes transportés dans les prisons. — M. de Sombreuil va loger avec les généraux républicains. — Bienfaits que nous recevons des dames d'Auray. — Des officiers républicains viennent nous visiter. — Le comte de Sombreuil est reconduit en prison. — Il est défendu à nos bienfaitrices de venir nous apporter des secours. — On manque définitivement à la capitulation. — Premières victimes. — Commissions établies pour juger les royalistes. — Plusieurs d'entre eux, et mes deux frères, sont envoyés à la mort. — Quelques-uns de nous obtiennent un sursis. — Je suis de ce nombre. — Nous revoyons nos bienfaitrices.

La grande catastrophe terminée, il me reste à en retracer les suites non moins funestes, et dont l'histoire doit conserver le souvenir en lignes de sang. Ce ne sont plus les tristes vicissitudes de cette armée digne de la victoire, que je dois décrire, mais les souffrances de ceux qui, captifs au sein de leur patrie, ne survécurent à ces désastres que pour devenir les victimes de l'atrocité. Toute prévention sera bannie d'un récit où ne doivent présider que la vérité et la justice; et je suis certain que les scènes déchirantes que je ne puis qu'ébaucher, intéresseront les âmes sensibles, prêteront un nouveau lustre aux sentimens loyaux de ces royalistes

dont je rappelle les malheurs, et exciteront l'horreur que doit inspirer la plus insigne perfidie.

Il y avoit huit heures que nous marchions quand, à une heure après minuit, nous arrivâmes aux portes d'Auray, exténués par le besoin et épuisés de fatigue. En entrant dans la ville, nous la trouvons livrée à la plus morne solitude; des lumières, placées à toutes les fenêtres, éclairent notre marche : c'étoit une mesure ordonnée par les autorités, qui enjoignirent en outre aux habitans de se tenir dans leurs demeures respectives; aussi le mari, le fils, le frère, passoient devant leurs habitations sans apercevoir un seul des êtres qui intéressoient son cœur. Il ne restoit plus dans cette ville fidèle que les vieillards, les femmes et les enfans; car tous ceux qui étoient en état de porter les armes partageoient notre captivité.

On nous conduisit dans une grande église, éclairée par une lampe qui dissipoit à peine les ténèbres de la nuit. L'église est bientôt encombrée, et ceux qui ne peuvent y trouver de place sont obligés de rester debout; nous nous relevons tour à tour pour leur céder la nôtre. Le brave Sombreuil, assis sur un tombeau et entouré de ses officiers, partage notre sort sans former la moindre plainte. Dès que le jour commença à poindre, nous pûmes mieux nous convaincre de notre triste situation. Sans avoir eu même de la paille pour reposer nos membres fatigués, dépourvus de toute espèce de secours, nous ne savions encore quel seroit le terme de tant de tourmens. Des blessés, des jeunes gens étendus par terre, faisoient entendre leurs sourds gémissemens,

tandis qu'une faim dévorante alloit leur arracher le dernier soupir. Nous ne pouvions leur offrir d'autres secours que celui que nous permettoient les circonstances, nous soutenions leurs têtes appesanties ; par de fréquens frottemens du côté du cœur, nous excitions la circulation du sang ; et nous élevions nos pensées à l'Éternel, afin qu'il adoucît leurs souffrances.

Une femme, modèle des épouses, nous aidoit dans ce secours : c'étoit M^me^ de Lavillavicencio. Douée d'un courage au-dessus de son sexe, elle avoit toujours suivi son mari, officier au régiment de *Périgord*, et avoit porté de Quiberon, sur son dos, un sac de soldat, où elle avoit conservé quelques hardes de son époux : ayant appris que j'étois presque tout-à-fait dépourvu d'habillemens, elle voulut partager avec moi ces hardes.

Ce ne fut qu'à huit heures du matin qu'on vint ouvrir les portes de l'église, où entrèrent des officiers municipaux qui introduisoient d'autres prisonniers royalistes. Parmi ceux-ci je vis reparoître mon frère puîné ; ne l'ayant pas vu la nuit précédente, nous croyions tous qu'il avoit pu se sauver. Il avoit reçu l'hospitalité chez un officier républicain ; mais, esclave de sa parole d'honneur, il étoit venu ensuite se réunir à ses compagnons d'infortune. Les nouvelles qu'il nous donna n'étoient pas faites pour nous rassurer. Il nous apportoit un morceau de pain, et tel étoit l'état de misère où on nous laissoit, que je ne balançai pas à en offrir une partie au comte de Sombreuil qui n'avoit pas quitté sa position sur le tombeau..... C'est là qu'il attendoit bientôt la fin de son honorable carrière. Les officiers municipaux

avoient fait enlever ceux des nôtres à qui il ne sembloit plus rester qu'un souffle de vie. Ils étoient venus pour nous compter, afin, disoient-ils, de nous faire délivrer des vivres. Cependant onze heures étoient sonnées, et nous n'en reçûmes pas d'autres, si ce n'est quelques morceaux de pain que des personnes compatissantes nous jetoient par les fenêtres de l'église, que le vandalisme républicain avoit dépouillée des vitres ainsi que de tous les ornemens. Ce cruel abandon nous sembloit comme une annonce de notre fin prochaine; enfin, un officier entra, tenant une liste à la main, d'après laquelle il appela les officiers et cadets du régiment *Royal-Emigrant;* ensuite ceux des autres régimens : il faisoit sortir successivement corps par corps; nous ne doutâmes plus que leur mort et la nôtre étoient décidées, et nous nous préparâmes à la subir avec résignation. Dans cet intervalle, le comte de Sombreuil, avec cette noblesse qui le distinguoit, adressa la parole à l'officier républicain, l'invitant « de sommer en son nom et en celui de l'honneur le général Hoche de tenir ses promesses concernant la capitulation. » L'officier répondit qu'il n'avoit d'autre mission que celle de nous séparer des soldats. Il fit sortir le comte de Sombreuil, ce qui excita nos alarmes; mais les officiers de mon régiment ayant été appelés en dernier ressort, nous trouvâmes, en franchissant la porte de l'église, notre général entouré d'un fort détachement. Plusieurs curieux de l'armée étoient venus pour voir cet intrépide guerrier qui s'étoit offert en sacrifice pour le salut des siens. Je remarquois qu'on contemploit

avec une espèce de respect son air distingué, sa belle contenance et la noble sérénité qui régnoit sur sa figure. Il ne cessa de répéter aux officiers républicains les mêmes paroles qu'il avoit dites à l'un d'eux à l'église, sommant toujours le général Hoche de tenir les articles de la capitulation. On ne lui répondoit qu'en baissant les yeux et gardant le silence.

On nous fit mettre encore en marche, et, jetant les yeux sur les hommes qui nous servoient d'escorte, je m'aperçus à leur mine qu'ils n'étoient pas des soldats disciplinés, mais de ces *compagnies franches* qui ont si horriblement figuré dans les fastes sanguinaires de la révolution.

Après avoir traversé une partie de la ville, on nous fit faire halte devant un édifice que nous reconnûmes bientôt être une prison. Cet édifice étoit composé de deux étages; comme ils se trouvoient déjà occupés par ceux des nôtres qui nous avoient précédés, on nous plaça dans un grenier très-vaste qui formoit comme le troisième étage, mais qui, ainsi que les autres chambres, étoit dégarni de toute espèce d'ameublement.

Il y avoit une demi-heure que nous étions dans notre nouveau local, et toujours dans le plus complet dénûment, lorsqu'une dame (la première que nous vîmes depuis notre arrivée dans la ville), précédée du geôlier, y entra et présenta au comte de Sombreuil un panier rempli de provisions. Elle étoit plongée dans la plus profonde tristesse; frappée de notre situation misérable, et surtout de celle du brave général, dont elle n'igno-

roit pas le noble sacrifice, un torrent de larmes coula de ses yeux. Elle ne put nous rien apprendre de positif sur notre sort, sinon que les généraux étoient toujours assemblés, et qu'il étoit arrivé de nouvelles troupes. Elle parut accompagnée des expressions de notre reconnoissance. Je regrette d'avoir oublié son nom. Le comte de Sombreuil voulut partager avec nous les provisions qu'on lui avoit apportées, ce qui restaura un peu nos forces abattues. Nous devions être encore témoins d'une scène bien plus attendrissante.

Le geôlier revint pour savoir, de la part de deux dames, si un officier, appelé M. de Talhouet, étoit avec nous. C'étoit un jeune homme d'une belle physionomie, âgé de quatorze ans, et qui servoit au régiment d'*Hector*. Après avoir répondu affirmativement, il va vers l'escalier; il en avoit descendu deux marches lorsque nous entendîmes un cri perçant qui laisse distinguer ces paroles : « Ah! mon fils!... » Et en même temps le bruit d'une chute se laisse entendre. Nous accourons tous... Quel spectacle s'offre à nos yeux! Une femme évanouie étoit soutenue par le jeune homme, que pressoit dans ses bras une aimable fille; et celle-ci avec un tendre empressement couroit tantôt à lui, tantôt au secours de la malade. La plus vive douleur étoit peinte dans les traits des trois personnes qui formoient ce groupe intéressant. C'étoient la mère et la sœur de M. de Talhouet : il embrassoit les genoux de sa mère avec les marques de la plus tendre affection. Revenue à elle-même : « Mon fils, s'écrie cette mère éplorée en serrant contre son sein ce fils chéri, mon

fils, c'est moi, c'est moi qui dois mourir !... » A ces mots elle perd de nouveau connoissance; les plus prompts secours la rendent encore à la vie, mais ce n'est que pour sentir sa douleur avec plus de force. Il fallut se séparer, et ce moment fut bien terrible, et pour la mère, et pour le fils, et pour la sœur. Ils étoient comme identifiés dans les bras l'un de l'autre, et ne pouvoient s'en arracher. Aux instances réitérées du geôlier, les deux dames furent enfin contraintes de quitter ce lieu où elles laissoient tout ce qu'elles avoient de plus cher, cet adieu étoit le dernier. La mère, appuyée sur sa fille tremblante et noyée dans les larmes, s'éloigna en s'écriant toujours... « Mon fils !... c'est moi, c'est moi qui dois mourir !... »

M. de Talhouet étoit très-jeune lors de l'émigration de son père, le comte de Talhouet, lieutenant-colonel au régiment d'*Hector;* et il resta avec sa sœur auprès de sa mère. Celle-ci, ayant reçu de son époux l'avis qu'il étoit à Quiberon avec les autres Émigrés, son jeune fils arracha, pour ainsi dire, la permission de sa mère pour aller joindre son père, combattre sous ses yeux et partager ses dangers. Dès son arrivée à la presqu'île, il fut placé sous ses ordres, combattit toujours près de lui, et eut la douleur d'être témoin de sa mort, causée par un coup de feu que le comte de Talhouet reçut à l'affaire du 16 juillet.

Le sort de cet intéressant jeune homme et les deux scènes qui venoient de se passer sous nos yeux, navrèrent nos âmes d'une tristesse qui rendoit plus sensibles et nos malheurs présens et ceux que nous avions

à craindre pour l'avenir. Nous ne pensions plus, nous souffrions. Tout à coup nous sommes tirés de cette espèce d'engourdissement par le bruit tumultueux de la générale qui retentit sur tous les points de la ville. Nous entendons ce signal comme un arrêt de notre mort. L'intrépide Sombreuil, qui étoit, ainsi que nous tous, couché sur le sol, se lève, et, d'un visage imperturbable : « C'en est fait, Messieurs, nous dit-il ; il ne » nous est plus permis de conserver d'espérance ; le » parjure des hommes nous livre à la mort. Consolons- » nous ; Dieu voudra bien la prendre en rémission de » nos fautes. »

A ces mots, chacun de nous, dans un recueillement religieux, se prosterne devant le Tout-Puissant. Le son du tambour nous annonce la marche des troupes : elles se rangent en bataille devant la porte de la prison. Bientôt le geôlier arrive et nous invite à descendre. Nous le suivons sans proférer un seul mot. Arrivés à la porte, on nous place entre deux files de soldats. Pendant notre marche, nous n'apercevons que quelques femmes en pleurs. Au sortir de la ville nous apprenons que nous sommes sur la route de Vannes ; et, à quelque distance de nous, une forte colonne se laisse apercevoir : c'étoient ceux de nos camarades, qui habitoient les autres étages de la prison, qui nous avoient devancés d'un demi-quart d'heure, et auxquels on avoit joint les soldats et les Chouans partagés dans les églises. Non loin d'eux, et à la droite de la route, se trouvoit un petit bois ; nul doute que ce ne soit là le lieu de notre exécution. Pour le vrai soldat, périr sur le champ d'honneur,

c'est une gloire ; mais il est bien cruel de mourir sans défense, et par l'effet d'une trahison!...

Quand nous eûmes rejoint la première colonne, nous vîmes à sa tête le général Humbert accompagné de plusieurs officiers. Sa vue nous rassura ; et en effet, nous nous convainquîmes bientôt que le but de notre marche, d'abord si lugubre et si mystérieuse, n'étoit que pour faire un recensement de tous les prisonniers, Émigrés, soldats et Chouans. Cette opération terminée, le général Humbert se porta à notre centre, et nous dit, avec son affabilité ordinaire et d'un air de satisfaction (1): « Messieurs, je vous annonce avec un véritable plaisir » que j'ai reçu l'ordre du général en chef de vous traiter » avec les égards que l'on doit à un ennemi malheu- » reux : vous recevrez les mêmes rations que nos trou- » pes. » S'adressant ensuite au comte de Sombreuil : « Général, ajouta-t-il, dans votre prison, vous ne devez » pas être bien ; veuillez donc venir partager notre » habitation. Vous n'y serez que sous la surveillance » d'un officier. » Le comte refusa d'abord ; mais cette invitation lui offrant le moyen et le loisir de rédiger ses rapports pour rendre compte aux princes français et au ministère anglais de ses opérations militaires, il finit par céder à nos prières et à celles du général Humbert. Il se sépara de nous avec des marques d'af-

(1) Comme je me suis proposé, dans ces Mémoires, de ne dire que la vérité, je ne puis que donner des éloges à la conduite que ce général tint envers nous. Je tâche de peindre les hommes que je connus dans cette expédition malheureuse, d'après le jugement impartial que j'en formai.

fliction, et nous dit à tous d'un accent très-expressif : « Adieu, Messieurs ; j'espère me trouver encore avec vous avant *mon heure dernière.* »

Les paroles consolantes du général Humbert avoient ranimé notre espoir ; ceux des soldats de notre escorte, qui appartenoient aux troupes de ligne, sembloient le partager. Cet espoir s'accrut en rentrant dans la ville. Les vieillards, les femmes, les enfans à qui on avoit permis enfin de quitter leurs maisons, étoient tous venus à notre rencontre pour revoir et embrasser, les uns leurs fils, les autres leurs époux et leurs pères. Des larmes d'espoir et de joie paroissoient sur tous les visages. On nous tendoit la main de toutes parts en criant : « Vous conserverez la vie, vous êtes sauvés ! » La plupart des officiers républicains que nous apercevions dans notre passage nous donnoient eux-mêmes des témoignages de leur satisfaction à cette heureuse nouvelle. Il paroît qu'elle étoit une suite de la résolution prise par le conseil des généraux, dans lequel Hoche avoit fait valoir les articles de la capitulation ; mais il dépendoit lui-même d'un pouvoir tyrannique pour qui l'humanité et la justice étoient des sentimens étrangers.

Comme notre prison étoit vaste et bien aérée, on y plaça avec nous plusieurs blessés, jusqu'à ce qu'on pût les conduire ailleurs. Ces malheureux, dont les plaies n'avoient pas été pansées depuis le 20, c'est-à-dire depuis trois jours, souffroient des douleurs aigues. Pendant la nuit leurs gémissemens interrompoient notre repos, sans que nous pussions leur donner de secours

d'aucune espèce. Un officier municipal vint par bonheur dans la matinée, et prit de suite les moyens de faire transporter les blessés à l'hôpital. Presque en même temps, le geôlier nous apporta la nouvelle que dorénavant nous pourrions prendre l'air dans la cour, une heure le matin, et une heure l'après-midi. Nous descendîmes à huit heures, et là nous attendoient la plus agréable surprise et le spectacle le plus touchant.

Un grand nombre de femmes de toute condition et de tout âge, portant sur leurs bras des paniers remplis de provisions, s'empressoient de nous les offrir, en nous consolant d'avance par l'espoir que la capitulation seroit tenue. Nous apprîmes avec admiration et reconnoissance qu'elles avoient instamment sollicité et obtenu du général d'être mises en réquisition pour nous donner leurs soins. Parmi nos officiers bretons et chouans, plusieurs eurent le plaisir de revoir et d'embrasser leurs femmes et leurs enfans. Beaucoup d'officiers républicains, même de grades supérieurs, reconnurent parmi nous leurs anciens chefs, et particulièrement ceux qui appartenoient jadis au régiment de *Vexin*, qui faisoit alors partie de la garnison d'Auray. La plupart de leurs anciens officiers se trouvoient dans le régiment de *Damas*. Les chances du sort avoient rendu ces officiers prisonniers de ceux qui étoient auparavant leurs soldats et leurs subalternes ; mais et les uns et les autres oublioient le passé et le présent pour s'entretenir amicalement ensemble. Aucun d'eux ne doutoit qu'on n'observât les articles de la capitulation, y étant surtout intéressé par l'équité et l'honneur mi-

litaire. Ils nous croyoient réservés à une réclusion dont le terme auroit été fixé par les circonstances politiques. Des dames compatissantes pourvurent dans ce jour-là même aux choses les plus essentielles qui nous manquoient; et cela avec cette douce prévenance qui rend si chers les bienfaits.

Après avoir rempli les soins de l'humanité, celles qui l'exerçoient se portèrent en foule vers Mgr l'évêque de Dol pour recevoir sa bénédiction. Accompagné de ses prêtres, il occupoit le rez de chaussée; il étoit malade, couché dans le lit du geôlier, qui étoit le seul lit qui existât dans toute la maison. Ce digne prélat avoit beaucoup souffert, et par nos désastres, et par la fatigue qui l'avoit épuisé en venant à pied depuis Quiberon jusqu'à Auray. Nos bienfaitrices, en nous quittant, nous assurèrent que tous les jours, à la même heure, elles viendroient nous apporter les mêmes secours; et elles furent fidèles à cette parole.

Tout sembloit nous annoncer un avenir moins funeste. Nous n'étions plus enfermés que par la porte où aboutissoit l'escalier, et nous pouvions ainsi visiter réciproquement les autres chambres où étoient détenus nos compagnons de captivité. Peu après, les officiers républicains avec lesquels nous avions fait connoissance, eurent la permission de venir nous voir à toutes les heures de la journée. Nous cultivions ces connoissances avec d'autant plus d'intérêt qu'elles nous mettoient à même d'apprendre les nouvelles relatives à notre situation.

Le lendemain, comme les jours suivans, nous trou-

vâmes nos bienfaitrices qui nous attendoient avec la même impatience et les mêmes marques de bonté : leur nombre, au lieu de diminuer, augmenta, et c'étoit deux fois par jour qu'elles venoient nous apporter leurs secours et leurs consolations. Chacune, pour ainsi dire, avoit adopté un de nous, et ses regards expressifs le distinguoient bientôt parmi le nombre, et elle se montroit heureuse de nous revoir et d'avoir pu apporter quelque variation aux mets qu'elle venoit nous offrir avec la plus tendre sollicitude. Tout étoit en mouvement dans la ville et dans la campagne pour s'en procurer. Jusqu'à la simple villageoise s'empressoit d'apporter l'offrande de son laitage et des fruits de son jardin. Ma bienfaitrice, dont les sentimens auroient honoré la plus illustre naissance, étoit la femme d'un artisan ; et ses procédés pour moi méritoient d'autant plus d'éloges qu'elle avoit une mère âgée et tombée en démence. La modique bourse de mon frère aîné étant devenue commune pour ses deux autres frères, c'est cette femme estimable qui nous procuroit ce dont nous avions le plus pressant besoin. Puisse-t-elle apprendre que les sentimens de la plus juste reconnoissance ne s'effaceront jamais de mon cœur!

L'exemple suivant prouvera combien étoit active la bienfaisance de nos protectrices. Une femme vint un jour demander M. de Cazeau. Un jeune officier du régiment de *Rohan*, né à Bordeaux, se fait connoître, et lui dit qu'il portoit ce nom. La femme alors lui offre un panier de provisions de la part de M^me^ de Gouvello. J'aurai occasion de parler de cette dame que des rai-

sons impérieuses empêchoient de se montrer en public. L'officier, après diverses questions, s'aperçoit que ce n'est pas lui qu'on recherche et refuse le présent. La femme alors, versant des pleurs en abondance, le supplie de l'accepter. Nous unissons nos instances aux siennes qui l'emportent enfin sur la délicatesse scrupuleuse du jeune officier. Depuis ce jour, Mme la comtesse de Gouvello lui fit passer sa subsistance.

Ces secours nous étoient d'autant plus nécessaires que nous ne reçûmes notre ration de pain qu'une seule fois. L'officier municipal étoit venu nous avertir que, attendu les troupes nombreuses qui arrivoient successivement dans Auray, il nous falloit opter entre ces secours et la ration qu'on nous distribuoit : nous ne balançâmes pas à choisir les premiers. Ces troupes, qui encombroient la ville, n'avoient pas permis qu'on nous accordât aucune espèce de meubles, et ni même de la paille pour nous coucher. Aussi le sol nu étoit le seul endroit où nous pussions prendre quelque repos; repos troublé pendant la nuit, par les chants licencieux et révolutionnaires des soldats républicains détenus dans les salles de discipline; mais les sollicitations de nos protectrices auprès du commandant de la place firent ensuite cesser ces chants scandaleux.

C'est dans les momens les plus critiques de la vie que l'on connoît les sentimens qu'on a pu inspirer aux autres. Et ces sentimens deviennent plus recommandables encore chez les personnes en qui l'éducation ne les a pas développés, et qui ne les doivent qu'à la bonté

de leur cœur et à la droiture de leurs principes. Malgré les dangers qui menaçoient leurs maîtres, d'ailleurs dépourvus de tout moyen, plusieurs fidèles domestiques ne voulurent point les quitter. De ce nombre fut le mien, que je n'avois pas revu depuis notre départ du camp des républicains. Il reparut un jour, et lui montrant mon chagrin qu'il fût venu s'exposer à des périls qu'il pouvoit éviter en restant parmi les soldats prisonniers : « Que voulez-vous, Monsieur, dit-il, » je vous savois malheureux, et je n'ai pas eu de repos » jusqu'à ce qu'on m'eût permis de partager vos peines. » Attendri jusqu'aux larmes, je le pressai dans mes bras, et dès ce jour je ne le considérai plus que comme un frère et un ami.

On nous donnoit toujours l'assurance que nous conserverions la vie, en vertu des articles de la capitulation; mais cela ne pouvoit nous tranquilliser dans l'incertitude où nous étions de notre sort. Cependant, malgré ces justes craintes, malgré notre captivité, et les privations qui en étoient la suite, nous chérissions toujours la cause que nous avions embrassée, et rien ne pouvoit porter atteinte à la fidélité que nous avions jurée à notre Roi légitime. Ce sentiment, indélébile dans notre cœur, donna lieu à une querelle qui pouvoit avoir des conséquences fâcheuses.

Je m'entretenois avec un capitaine républicain, celui avec qui j'avois parlé au Fort-Neuf, à Quiberon, lorsque nous entendîmes une discussion assez vive : elle avoit lieu entre un capitaine de *Rohan*, Breton de naissance,

le même qui avoit aidé à traîner un canon vers le Fort-Neuf, et entre un chef de bataillon. Le capitaine aperçut que le hausse-col de celui-ci n'avoit plus le médaillon où jadis étoient sculptées les armes de France; et il lui demanda la raison pour laquelle le hausse-col étoit dégarni de la sorte. Le républicain répond naïvement : « J'y ai fait ôter les armes de France, parce » qu'elles ont été changées. » Le Breton, plein de feu et de colère, répliqua sur-le-champ : « Au lieu » de les ôter, vous auriez mieux fait de les défendre; » cela auroit mieux valu pour votre honneur. » — « Vous êtes prisonnier, repartit l'autre; sans cela, vous » me rendriez sur l'heure raison de votre observation. » La dispute alloit s'échauffer davantage, mais nous accourûmes tous, et parvînmes à la faire cesser. Nos bienfaitrices, très-affligées de cette scène, et craignant les résultats, recommandèrent au capitaine d'avoir la prudence que notre situation exigeoit : son adversaire cependant fut assez honnête homme pour ne rien laisser transpirer au dehors; et ceux de ses camarades qui en furent témoins imitèrent sa discrétion. Je connus encore mieux cet officier dans une des positions les plus difficiles où je me trouvai pendant le cours de ma détention.

Si l'humanité élève l'homme, la dureté le dégrade et l'abrutit. Par bonheur, les marques d'intérêt que nous montroient nos vainqueurs eux-mêmes, ne se démentirent que dans un seul être obscur, et par son éducation, et par ses sentimens. C'étoit un des transfuges qui nous avoient vendus à l'ennemi. Il avoit été

enrôlé dans le régiment où servoit le comte d'Avaray, que j'avois connu à Coblentz, lorsqu'il étoit dans les gardes de Monsieur. Il reposoit à côté de moi pendant la grande chaleur du jour, lorsqu'il fut éveillé en sursaut par une voix forte et rauque : il reconnoît son ancien soldat, et lui demande la raison de cette visite si peu attendue : le misérable, pour toute réponse, sans honte ni remords, et sans avoir égard à notre triste situation, l'accable d'injures les plus grossières, et lui reproche les différentes punitions qu'il avoit dû lui infliger pour son inconduite. M. d'Avaray l'écoutoit avec le mépris le plus profond ; mais cela ne faisoit qu'augmenter son audace, et il n'auroit pas fini, si un autre militaire républicain qui se trouvoit présent ne lui eût pas reproché sa lâcheté de traiter ainsi un homme sans défense, en le menaçant d'en rendre compte au commandant du poste, s'il ne partoit pas sur-le-champ. Ses injures ne tarirent cependant que quand il eut franchi le seuil de la porte.

J'oubliai bientôt cette scène désagréable par la visite de quelques soldats de mon régiment qui vinrent au guichet, accompagnés d'un planton et d'un surveillant. Ils étoient réduits, comme tous les autres prisonniers, à la plus affreuse misère. M. de Lamoignon leur donna trois guinées pour les partager avec leurs compagnons malheureux. Ce fut d'eux que nous apprîmes que M. de Lagarde, que nous n'avions pas rencontré dans la prison, se trouvoit parmi eux : sa petite taille l'avoit fait passer pour tambour ; tous les soldats gardèrent scrupuleusement le secret, et c'est à la faveur de cette

mesure qu'il put sauver la vie qu'il conserve encore au moment où j'écris.

Ce même jour, le quatrième de notre détention, nous reçûmes la visite du général Humbert, que nous estimions tous, à cause de ses procédés honnêtes. Il étoit venu nous témoigner ses regrets de n'avoir pu rien faire pour adoucir notre situation, les troupes républicaines elles-mêmes manquant, par leur nombre, des choses les plus nécessaires, et n'ayant pas les secours des habitans du pays. Il nous donna des nouvelles du comte de Sombreuil, qui, par sa noble conduite, s'étoit captivité l'admiration de tous ceux qui l'approchoient. Nous avions déjà reçu de sa part des nouvelles particulières, qui nous apprirent qu'il avoit envoyé ses rapports sur les journées du 20 au 21, aux princes et au gouvernement anglais. Pendant que le général Humbert s'entretenoit amicalement avec nous, un de nos camarades, officier dans un régiment de la première division, lui dit : « Général, je porte le même » nom que vous ; je serois heureux de vous appar» tenir. » Le général lui répondit avec un air aussi franc que modeste : « Il n'est pas possible, Monsieur, » que j'aie cet honneur, car je suis le fils d'un simple » fermier. » Il seroit à souhaiter que certains parvenus fissent oublier leur succès par une aussi louable modestie. Humbert étoit généralement aimé dans la ville ; nos bienfaitrices en faisoient l'éloge, ainsi que celui du commandant de la place qui se prêtoit, autant que possible, à toutes leurs demandes en notre faveur. Nous n'avions qu'à nous louer de la plupart des mi-

litaires ; nous avions tout à espérer de la parole de leur chef; mais, je le dirai encore, que n'avions-nous pas à craindre de la part d'un gouvernement anarchique, ennemi acharné des Bourbons?

Nous employions nos tristes journées à rendre des visites à nos camarades qui occupoient les autres chambres de la prison, à recevoir les leurs et celles de quelques officiers de la garnison; nous allions souvent aussi offrir nos hommages à Mgr l'évêque de Dol, qui étoit toujours malade, et dont la conversation édifiante adoucissoit nos malheurs. La présence de nos bienfaitrices, et leur amitié toujours croissante, versoient également un baume sur nos cœurs ulcérés, et plusieurs d'entre nous embrassoient, dans cette occasion, un parent, un ami, qui étoient venus le voir des lieux les plus éloignés de la province. Renfermés dans notre grenier, nous nous entretenions de nos craintes et de nos espérances; et la nuit, étendus sur le sol, et ayant une pierre pour oreiller, nous goûtions un sommeil troublé souvent par l'agitation de nos esprits, qui nous représentoit des regrets amers sur le passé, et de justes craintes pour l'avenir.

Dans cette situation précaire, nous nous étions partagés en autant de groupes vis-à-vis de nos relations extérieures; et les personnes qui composoient chacun de ces groupes avoient tâché de se faire un ami parmi les officiers de la garnison, et notamment parmi ceux qui, avant la révolution, avoient servi sous les ordres de leurs prisonniers actuels. Cela, comme je l'ai fait remarquer, nous mettoit à même d'obtenir quelques

renseignemens sur notre destinée. Mes frères et moi nous voyions souvent un adjudant-major du bataillon de Seine-et-Oise. Il avoit été chasseur au régiment du Vivarais, sous les ordres de mon frère aîné. Nous reçûmes de lui les marques les plus touchantes d'amitié; il nous offrit tous les services qui pouvoient être compatibles avec son honneur : il tint parole. Je regrette d'avoir oublié son nom; mais sa personne et son amitié ne s'effaceront jamais de ma mémoire.

Les comtes de Lamoignon et de Rohault, tous deux anciens amis, avoient lié connoissance avec un officier dont le père avoit été intendant d'un de ces messieurs. Il seroit impossible de décrire tout ce que cet officier, doué de l'âme la plus généreuse, a fait pour parvenir à leur être utile, même en se compromettant, et ce ne fut pas sa faute si le succès ne couronna pas ses espérances. Je pourrois citer d'autres ennemis généreux qui s'intéressèrent efficacement à notre sort, et qui prouvèrent que le cœur d'un vrai Français ne sauroit jamais se démentir à la vue de l'infortune.

Pendant le cours du cinquième jour de notre détention, des bruits vagues circulèrent sur quelques mouvemens qui avoient eu lieu dans la Vendée, et opérés par Charette : il venoit, disoit-on, de lever une nouvelle armée; cependant notre défaite ayant frappé de terreur toute la Bretagne, il ne marcha plus que de revers en revers, jusqu'à ce qu'enfin, vaincu par le général Travot, et ramené à Nantes, il y fût fusillé le 29 mars 1796. Charette mourut en bon royaliste,

et avec la même intrépidité qu'il avoit montrée dans les combats.

Le soir de ce même jour, vers les onze heures, nous fûmes éveillés par un bruit causé par des gens armés qui traversoient la cour de la prison. Nous entendimes distinctement prononcer le nom du comte de Sombreuil, et formâmes des conjectures bien sinistres : notre inquiétude ne cessa que le lendemain. Nous apprîmes alors que c'étoit en effet le comte de Sombreuil qu'on avoit amené la nuit dans la prison. Cette nouvelle détruisit tout à coup le peu d'espoir qui nous restoit; mais nous oubliions notre malheur pour déplorer celui qui menaçoit notre brave général.

Nous l'aperçûmes enfin au moment que nous nous entretenions avec nos bienfaitrices : elles sembloient très-affligées de cet événement. Le comte vint à nous en nous tendant la main, et témoigna sa satisfaction de se trouver au milieu de ses fidèles officiers. Sa physionomie, si belle et si noble, étoit empreinte d'une mélancolie qui la rendoit et plus expressive, et plus imposante. Nous restions autour de lui dans un silence respectueux et dans l'admiration que nous avoit inspirée son héroïsme. S'adressant ensuite à nos bienfaitrices qui le regardoient avec une égale admiration, il les remercia avec les expressions les plus touchantes des soins qu'elles nous prodiguoient. Ces dames ne purent lui répondre que par leurs soupirs et leurs larmes.

On avoit placé le comte de Sombreuil dans l'appartement qu'occupoit Mgr l'évêque de Dol. Il venoit

nous rejoindre tous les jours dans la cour où nous nous réunissions tous, et nous fit l'honneur de venir ensuite nous visiter dans nos chambrées respectives.

Depuis qu'il nous avoit quittés, il avoit été conduit dans la principale auberge de la ville où logeoient les généraux républicains. Il mangeoit à leur table, recevoit d'eux toutes les marques d'estime et de considération, et étoit sous la surveillance d'un officier appelé Ulysse, jeune homme doué d'un cœur sensible et des plus belles qualités. J'aurai lieu de rapporter plusieurs traits de sa part, qui justifieront cet éloge. Quelque honnêteté que les généraux missent à l'égard du comte de Sombreuil, il se trouvoit comme gêné dans la société d'hommes dont l'opinion étoit diamétralement opposée à la sienne : il souffroit trop en outre de se voir séparé de ses compagnons d'armes; et son âme noble se reprochoit de ne pas partager tous les désagrémens de leur captivité. Il avoit plusieurs fois manifesté ce desir aux généraux républicains, jusqu'à ce qu'un soir sa résolution devint inébranlable, et on le fit accompagner à la prison. Ce fut alors qu'il nous communiqua le rapport adressé par lui aux princes français et au gouvernement britannique, rapport dans lequel il attribuoit nos désastres aux fausses opérations du général en chef.

L'aimable obligeance de nos protectrices n'avoit pas de bornes, mais nous voyions avec peine que leur tristesse s'accroissoit visiblement. Malgré tous leurs efforts pour nous la cacher, nous lisions dans leurs regards humides de pleurs, l'attente d'un avenir funeste.

Cependant la nouvelle de la reprise des hostilités dans la Vendée, l'assurance que nous avions obtenue que l'escadre stationnoit toujours dans la rade de Quiberon, et qu'au lieu de diminuer, elle augmentoit encore, sans doute pour protéger les nouveaux efforts des royalistes; l'espoir que S. A. R. Monsieur, comte d'Artois, s'y joindroit bientôt avec de nouvelles troupes; tout cela nous faisoit oublier nos malheurs pour ne penser qu'au triomphe tant desiré de la bonne cause.

Neuf jours s'étoient écoulés depuis que nous étions dans les prisons d'Auray; et chaque jour, depuis le second, nous comptions avec impatience les heures, les minutes, jusqu'au moment que la voix du geôlier nous avertissoit de descendre pour aller, pendant une ou deux heures, recevoir les consolations de nos bienfaitrices. Chaque jour nous les revoyions avec une égale reconnoissance, et nous éprouvions toujours le même chagrin à nous en séparer. La tristesse où elles paroissoient plongées rendoit ce jour-là notre impatience encore plus vive. Nous ne tardâmes pas à en connoître le motif.

Il seroit impossible de décrire notre étonnement lorsque, descendus dans la cour, nous la trouvâmes silencieuse et déserte. En promenant les yeux de toutes parts, nous n'apercevons que deux femmes habillées en noir, et portant une coiffure de religieuse, occupées à préparer pour nous, dans deux grandes chaudières, une bouillie faite avec de la farine de millet. Ne pouvant acquérir aucun renseignement sur un changement aussi subit, nous nous approchons d'elles; mais

nous n'en pouvons tirer aucune parole. Tel étoit peut-être l'ordre qu'elles avoient reçu à notre égard. En outre, et ainsi que nous le sûmes après, elles ne parloient que le bas-breton. Quelques-uns de nos camarades, qui connoissoient ce patois, leur adressèrent des questions; même silence. Mais l'expression de leurs figures et de leurs yeux, où elles pouvoient à peine retenir les larmes, nous indiqua assez ce que nous devions attendre de ce nouvel ordre de choses. La frugalité de notre repas nous fut bien moins sensible que l'absence de nos généreuses protectrices.

On nous donna une ration de mauvais pain; dans l'après-midi, et sur les trois heures, nous ne vîmes encore que les deux femmes taciturnes qui nous distribuèrent le même repas. Il nous fut facile de nous apercevoir qu'elles étoient surveillées, et qu'on avoit doublé le nombre des gardes. Plus de doute, notre sort étoit décidé. Dans cette certitude, mille projets, suggérés par l'indignation et le désespoir, se présentèrent en foule à notre esprit. Ceux qui avoient osé manquer à une capitulation, ne méritoient pas qu'on gardât plus de ménagemens. Mon frère aîné, d'un caractère vif, proposa de mettre le feu à la prison, de désarmer les soldats pendant le tumulte causé par l'incendie, et de nous abandonner ensuite à notre bonne ou mauvaise fortune. Mais des innocens auroient péri dans l'exécution de ce projet. Nous le rejetâmes aussitôt; et, après avoir délibéré entre nous, nous résolûmes d'attendre notre sort avec une résignation chrétienne et le courage d'un soldat.

Notre digne général, indifférent sur sa destinée, ne s'affligeoit que pour nous ; nous lui devenions plus chers à mesure que nos périls étoient plus imminens.

Le lendemain, et lorsqu'on nous distribuoit nos rations, le bruit circule parmi nous qu'il y a une forte opposition dans la création des commissions militaires qui devoient nous juger. Nous ignorions la source d'où ce bruit provenoit; mais comme l'esprit des femmes est si fertile quand il s'agit d'être utile aux malheureux, nous crûmes, et nous en acquîmes ensuite la certitude, que l'une de nos constantes protectrices s'étoit servie d'un grenadier pour glisser à quelqu'un de nous un billet contenant cette nouvelle.

On avoit donc définitivement décidé de manquer à la capitulation. L'indignation du comte de Sombreuil étoit à son comble. L'air morne de l'officier républicain qui s'étoit montré sincèrement attaché aux comtes de Lamoignon et de Rouault, et qui put parvenir jusqu'à eux, nous raffermit dans cette persuasion. Je m'entretenois avec mes frères sur notre fatalité. Périr tous les trois à la fois! et périr après être sortis en vie de plus de quarante combats soutenus pour notre Roi légitime!... Au milieu de ces pensées, nous nous réjouissions que notre frère cadet, après avoir échappé à une mort certaine, restât pour conserver le nom de notre famille. On avoit fait croire qu'un sursis seroit accordé à tous ceux qui auroient émigré avant l'âge de seize ans. Mon frère saisit cette idée; et, par un effet de sa tendresse : « Il est à souhaiter, me dit-il, que » l'un de nous ne périsse pas, et tu peux te sauver Il

» est vrai que tu as émigré après ta seizième année ;
» mais ta jeunesse, et un peu de précaution et de soin,
» feront disparoître la différence de trois à quatre ans. »

Décidé à périr avec mes frères, je combattis fortement ce projet ; mais leurs instances affectueuses, celles de nos autres camarades me forcèrent à y consentir. Il me répugnoit de devoir la vie à un mensonge, et mes doutes ne furent calmés que par les conseils d'un pieux ecclésiastique de la suite de Mgr l'évêque de Dol. « Vos » ennemis, me dit-il, n'ont aucune juridiction légale » contre les Émigrés ; leur mort seroit un assassinat ; en » sauvant votre vie, vous leur épargnez un crime, et » vous pouvez encore être utile à la chose publique. » Celui qui me parloit ainsi étoit près, d'un moment à l'autre, de suivre la destinée du respectable prélat qui nous donnoit à tous l'exemple d'une résignation vraiment évangélique.

Comme on nous avoit procuré de l'encre et du papier, et que tout présageoit notre fin prochaine, personne ne perdit, le lendemain, les instans précieux qui lui restoient encore, soit pour mettre ordre à ses affaires, soit pour écrire à un père, à une mère, à une épouse ou à une sœur. Dans l'après-midi, après avoir descendu dans la cour, et tandis que nous entourions notre brave général, un officier supérieur se présente, jette sur nous des regards incertains, et demande ensuite le général comte de Sombreuil. « C'est moi, » répond celui-ci avec calme en s'approchant de l'officier. Un frisson subit parcourut alors tous nos membres ; le comte parle à voix basse, pendant deux secondes, avec l'offi-

cier, se retire dans sa chambre, et reparoît aussitôt. C'est dans ces momens, et loin de l'ardeur des combats, que se montre le grand courage : on n'aperçut aucune altération sur le visage du comte, sa sérénité formoit un contraste frappant avec la désolation de son fidèle domestique; il ne veut pas le quitter. « Mon » ami, lui dit son maître, au nom de Dieu, reste..., » je vais revenir. Messieurs, poursuivit-il en s'adressant à nous, veuillez bien le retenir. J'ignore ce que » l'on veut de moi, mais je m'en doute; excusez mon » erreur, et soyez convaincus que, si j'avois pu imaginer que des militaires pussent manquer à leur parole donnée sur le champ de bataille, je n'aurois » jamais consenti à une capitulation; elle me cause des » regrets amers qui me suivront jusqu'au tombeau. » Adieu, Messieurs, nous trouverons justice et clémence devant un tribunal où la fraude des hommes » ne sauroit jamais parvenir. »

Son domestique, fondant en larmes, s'élance à la porte pour le suivre; il fut ramené par deux grenadiers.

Ce départ, le noble dévoûment de la victime qu'on alloit immoler, nous avoient frappés d'une douleur qui ne pouvoit s'exprimer que par un morne silence. Il fut bientôt interrompu bien cruellement encore : un autre officier se présente, et demande Mgr l'évêque de Dol et les prêtres de sa suite; au bout de quelques instans, nous les voyons paroître : la contenance de ce vénérable prélat étoit celle d'un homme juste, qui court avec joie recevoir la palme du martyre. Un mouvement involontaire nous fait tomber à ses genoux; il nous bén

en nous adressant les paroles les plus consolantes sur la miséricorde divine.

Il étoit parti, et nous restions encore à la même place, des larmes couloient de nos yeux. Notre douleur se renouvela lorsque nous passâmes devant les chambres où avoient demeuré Monseigneur et notre général bien-aimé.

Rendus à notre réclusion, nous nous préparâmes à mourir comme des chrétiens. J'allois reprendre ma place accoutumée, lorsque je remarquai avec surprise une chaise, la première que je voyois dans ces lieux, auprès de laquelle se tenoit un homme que je ne connoissois pas. L'ayant questionné, il me dit qu'i étoit un des aumôniers de notre armée, et que, d'après les ordres qu'il avoit reçus, il avoit pris le costume de séculier pour rester avec nous *jusqu'à la fin*, afin de nous donner les secours de son ministère; il avoit choisi notre grenier comme le moins exposé aux regards des profanes. Nous mîmes le lendemain dans le secret le geôlier, homme naturellement bon et peu fait pour son état; il permit que pendant la nuit les autres prisonniers, nos camarades, vinssent recevoir auprès du prêtre vénérable les secours de la religion; il nous les prodigua jusqu'au moment où il fut lui-même traîné au supplice.

Dans le calme et les ombres de la nuit, les soupirs de ceux qui s'humilioient devant le tribunal de la pénitence, les douces exhortations du zélé ecclésiastique, le bruit de la marche et le cliquetis des armes des sentinelles, qui veilloient dans la cour, tous ces sons

divers produisoient sur nos âmes une impression lugubre, qui invitoit à la tristesse et au recueillement.

Le jour parut, et nous ne savions pas encore s'il devoit être le dernier pour nous. On avoit défendu au geôlier de quitter la prison, aussi on ne put rien apprendre sur Mgr l'évêque de Dol et notre infortuné général. En descendant dans les cours, nous y vîmes régner la même solitude que les jours précédens, excepté les deux femmes qui nous fournissoient nos tristes repas, et quelques gendarmes placés sur la porte d'entrée; leur maréchal des logis appela divers officiers supérieurs de notre armée, puis les officiers du régiment de *Béon*, et à leur tête M. le comte Danceau, leur lieutenant-colonel, son neveu M. de Caffarelli, et ensuite le plus bel homme et le plus brave de ce corps, M. de Brumeau, ancien garde du Roi. Ils partent, après nous avoir fait leurs adieux; leur départ ne nous étonne plus : ils ne font que nous précéder à la mort de quelques heures ou de quelques instans.

Dans la matinée, nous fûmes étonnés de voir entrer dans notre prison un officier républicain; il venoit voir un de ses anciens commandans au régiment de *Vexin*. Comme il paroissoit compatir à notre sort, un capitaine au régiment de *Rohan*, et dont j'ai déjà parlé, lui dit avec son feu ordinaire : « Monsieur, nous n'a-» vons pas besoin d'exciter votre pitié : fusillez-nous, » et laissez-nous tranquilles. — Monsieur, lui répliqua » l'officier républicain, vous ne rendez pas justice à la » grande majorité de l'armée. Les débats occasionés » par la création des commissions militaires pourroient

» vous prouver la vérité de nos sentimens. Nous sommes » des soldats, non des bourreaux; mais le général Hoche » a été rappelé ailleurs, et nous sommes tous soumis à » une autorité supérieure, et vous n'avez pas de défen- » seurs. Les ordres viennent de la capitale, et les géné- » raux eux-mêmes y sont soumis. Je conviens que votre » sort est affreux, et nous en gémissons. » J'ai rapporté cette réponse pour l'honneur du nom français. Au reste, il étoit vrai que Hoche se trouvoit absent; le général Lemoine commandoit à sa place.

Descendus à la cour, nous n'y trouvons plus les deux femmes qui pourvoient à notre modique nourriture, ni les gendarmes, dont la présence étoit d'un sinistre présage, mais, à leur place, nous apercevons derrière le guichet un grand nombre de nos bienfaitrices, qui, par leurs touchantes sollicitudes auprès du commandant, avoient obtenu la permission de nous apporter quelque nourriture. On leur avoit néanmoins défendu de nous parler et de nous rien remettre par écrit; plusieurs soldats étoient à côté du guichet pour visiter les objets que nous recevions d'elles. Notre joie, en les revoyant, fut des plus vives; leurs regards expressifs qui suppléoient au silence auquel on les avoit condamnées, nous firent, pour quelques instans, oublier nos maux; et le plaisir, la plus juste reconnoissance, succédèrent à la douleur.

L'ingénieuse persévérance d'une femme compatissante surmonte presque toujours les obstacles les plus difficiles. On trouva parmi les mets que nous avoient remis nos protectrices, plusieurs petits billets, qui nous

donnèrent quelque lueur d'espérance : M. Danceau et les autres officiers vivoient encore. Ils avoient été traduits devant la commission établie à Auray, qui montroit de la répugnance à prononcer un jugement contre l'honneur militaire. Le comte de Sombreuil et Mgr l'évêque de Dol n'existoient plus; mais ce fut par degrés que nous sûmes quelque chose de positif sur leurs derniers momens.

Ils avoient été transportés à Vannes, et le lendemain ils furent conduits au lieu de leur supplice. Un général républicain s'approcha du comte de Sombreuil, et le pria de lui permettre qu'il lui rendît le dernier devoir, celui de lui bander les yeux. « Non, répondit le » comte de Sombreuil, je veux voir mon ennemi jus- » qu'au dernier instant. » Invité ensuite de se mettre à genoux, il répliqua, après un moment de réflexion : « Je le veux bien; mais je fais observer que je mets » un genou pour mon Dieu et l'autre pour mon Roi. » Le coup fatal partit; et il expira avec le courage d'un soldat, d'un vrai royaliste et d'un chrétien. Il paroît que les grenadiers auxquels nous avions livré nos armes, avoient refusé de prendre part à cette exécution, et qu'elle fut confiée aux transfuges qui nous avoient si perfidement trahis.

Mgr l'évêque de Dol périt avec tous les dignes prêtres de sa suite, et montra en mourant la même résignation dont il avoit donné l'exemple dans tout le cours de ses malheurs.

M. Danceau, de son côté, fit preuve, devant la commission militaire, de cette énergie qui l'avoit dis-

tingué au conseil de Bois-le-Duc, quand il s'opposa à accepter la capitulation que le général Pichegru offroit à la garnison de cette place. Aux demandes d'usage que lui fit la commission, il répondit ces paroles : « Nous » sommes des Émigrés, il est vrai, mais notre émigra- » tion n'a eu d'autre but que celui de tenir à nos ser- » mens; nous n'avons porté les armes que pour la dé- » fense de la royauté et le rétablissement de l'ordre dans » notre malheureuse patrie. C'est aussi dans ce but que » nous sommes venus à Quiberon. Notre armée por- » toit les couleurs de la monarchie reconnue par toutes » les puissances de l'Europe ; notre marche étoit osten » sible, mais légale; on a traité vos prisonniers de guerre » avec humanité; nous avons tenu religieusement la » capitulation conclue avec votre garnison du *fort Pen-* » *thièvre ;* quoique nous eussions pu encore vous faire » beaucoup de mal à l'arme blanche, et nous rembar- » quer, protégés par le feu de l'escadre anglaise, nous » avons voulu épargner le sang français, et accepter la » capitulation que vous nous avez offerte : observez-la » avec la même fidélité que nous avons observé la vôtre. » Cette capitulation porte que nous devons nous rem- » barquer ; donnez-nous-en donc les moyens, et ne » souillez pas l'honneur français par un crime. »

La justesse de ce discours frappa ses juges, qui, ce jour-là au moins, n'osèrent pas prononcer son arrêt.

L'incertitude de la commission se laissoit connoître par la nouvelle conduite qu'on tenoit avec nous, après le supplice du brave comte de Sombreuil. Il sembloit que son sang avoit, quoique temporairement, calmé

la rage de nos ennemis. Nous revoyions encore nos constantes bienfaitrices, quoiqu'elles fussent toujours obligées au même silence. Plusieurs officiers de la garnison vinrent renouer connoissance avec nous ; et ceux qui sembloient s'intéresser à notre sort, n'offroient, ni dans leurs discours, ni sur leurs figures, aucun présage funeste. Cet état de calme trompeur ne dura que quarante-huit heures. Au bout de ce terme nous apprîmes que des bataillons belges étoient arrivés à la ville dans la soirée du second jour. Ce changement inattendu dans la garnison coïncidoit assez avec la répugnance que témoignoient les soldats français à prêter leur ministère contre leurs compatriotes. L'officier républicain, qui avoit servi sous les ordres de mon frère, vint nous apporter en outre une non moins triste nouvelle. Le général Lemoine, pressé par la Convention, étoit furieux contre les commissions militaires, qui hésitoient encore à nous assassiner juridiquement. Il les avoit cassées, et en avoit créé d'autres, dont la majorité étoit composée d'étrangers. Cette mesure inattendue précipita la mort de M. Danceau et de la plupart des officiers, qui, avec lui, furent mis en jugement. Les commissions étoient au nombre de six, dont deux à Vannes, deux à Auray, et deux à Quiberon. Une si grande multiplicité de juges et de tribunaux prouve assez quel étoit l'empressement de nos ennemis pour parvenir à notre prompte destruction. Les plus jeunes d'entre nous comptoient encore sur un *sursis ;* on le devoit au représentant Blad, qui l'avoit accordé à M^me^ de Talhouet.

Cette mère affligée, d'après les conseils et les instructions de M. Ulysse, le même officier qui avoit surveillé le malheureux comte de Sombreuil, alla se jeter aux pieds du représentant Blad ; il passoit pour être un homme moins dur que Tallien. Ses larmes le touchèrent : « Madame, lui dit-il, je ferai pour vous tout ce » que ma position peut me permettre, mais je ne puis » être juste à demi : je vais, en conséquence, prendre » un arrêté portant *sursis* au jugement de tous ceux » qui ont émigré avant l'âge de seize ans. » Ce sursis fut transmis sur-le-champ à toutes les différentes commissions militaires.... ; mais, il ne fut qu'une plus longue agonie qui nous éloignoit de la mort.

Le même jour, le quatorzième depuis notre entrée à Auray, et celui où nous apprîmes le renouvellement des commissions militaires, plusieurs de nos camarades furent arrachés de la prison et mis en jugement. Ces séparations étoient pour nous tous bien déchirantes ; les grenadiers de garde, eux-mêmes, s'en montroient affectés : un sentiment d'honneur leur disoit qu'une telle conduite étoit aussi barbare qu'injuste.

Mes frères insistèrent alors plus efficacement sur ce que je fisse en sorte de profiter du sursis. « J'en pro- » fiterois aussi, disoit mon frère aîné, si mon âge me » le permettoit... » Et, en jetant ses regards vers un endroit de notre mansarde, il s'écria tout à coup : « Si » je ne craignois pas de mourir de faim, je tâcherois » même de me cacher derrière cette cloison. » Je transcris cette idée, parce que ce fut à elle que je dus ensuite mon salut.

Les premières victimes immolées, on ne devoit pas se flatter qu'on voulût épargner les autres. L'espérance n'étoit plus dans nos cœurs; elle ne paroissoit plus sur les yeux de nos bienfaitrices, où l'on voyoit des pleurs prêts à couler. Ce ne fut qu'avec bien des instances qu'on nous permit de déposer en leurs mains les lettres qui contenoient nos derniers adieux aux personnes qui nous étoient chères. On exigea que ces lettres fussent décachetées et soumises au plus scrupuleux examen.

L'officier du bataillon de Seine-et-Oise, anciennement soldat, sous mon frère, instruit du sursis qu'on m'avoit porté à demander, me promit de parler en ma faveur à un sergent de sa connoissance qui faisoit partie d'une des commissions établies à Auray; mais des circonstances imprévues m'empêchèrent de paroître devant cette commission; et je ne pouvois, en outre, me résoudre à me séparer du sort de mes frères.

Ce fut cependant avec un vrai contentement que je vis reparoître parmi nous M. de Cazeau, le seul, de ceux jugés avec M. Danceau, qui eût obtenu un sursis. Il étoit inconsolable de la perte de ses camarades.

Nous nous montrions tous préparés à subir la mort avec constance; cependant deux, parmi ceux qui la croyoient irrévocable, témoignoient, l'un le plus absolu stoïcisme, et l'autre la résignation la plus exemplaire : c'étoient MM. les comtes d'Avaray et de Rohault. Le premier, homme d'environ vingt-cinq ans, couchoit à mes côtés; il assistoit comme les autres aux devoirs de la religion; il aimoit son Dieu et son Roi, et, sensible aux maux d'autrui, il n'étoit indifférent que pour lui-

même; jusqu'au dernier moment, son visage ne perdit pas son imperturbabilité ordinaire. Le comte de Rohault, dans la force de l'âge, portoit sa fermeté jusqu'à nous donner des consolations, et à nous distraire pour quelques instans de l'idée de nos malheurs. Il avoit un véritable talent pour la déclamation, et nous récitoit souvent des passages de Corneille et de Racine, les plus analogues à notre situation.

Comme on s'attendoit d'un moment à l'autre d'être menés au supplice, il communiqua à son domestique ses dernières volontés, afin que celui-ci les fît connoître à la comtesse son épouse, qu'il chérissoit tendrement. Le domestique, dans un morne silence, étoit comme pétrifié à sa place. M. de Rohault ajoute : « Dis-lui » bien, mon ami, que je meurs en portant son image » dans mon cœur. — Non, mon cher maître, répond » le domestique, non, je ne veux pas vous quitter, je » veux mourir avec vous. » Ils se serrent mutuellement dans leurs bras, et tombent tous les deux sans connoissance. Il eût été heureux pour eux de ne plus revenir à la vie; nous leur prêtâmes de prompts secours; mais quand tout est perdu, même l'espoir, les secours ne sont plus que la prolongation de nos peines.

Nous savions tous, dès la veille, que plusieurs d'entre nous alloient ce jour-là subir leur jugement. Tourmenté par un pressentiment sinistre, j'allai voir mes frères, qu'on avoit placés dans les autres chambrées. Notre entretien fut des plus affligeans. Ils vouloient demander à être conduits devant la commission

de Quiberon ; ils se flattoient que pendant le trajet, ils auroient pu se soustraire à leurs assassins ; mais cet espoir devint inutile. Mon frère aîné me donna trois guinées, se réservant, à tout événement, une petite somme qu'il se proposoit de me faire parvenir si le sort trahissoit ses espérances.

Mes pressentimens ne m'avoient pas trompé ; au lieu d'entendre la voix du geôlier pour nous inviter à descendre à la cour, nous vîmes paroître un officier avec sa troupe, qui nous parut tirée des bataillons belges ; il appela ceux des prisonniers qui vouloient être jugés à Vannes ou à Quiberon. Sans se permettre aucune observation, les interpellés se mirent en devoir de suivre la troupe. Je vais rappeler le moment le plus cruel de ma vie!... mes deux frères alloient me quitter pour jamais.... Je les suis jusqu'à la cour, et ne puis même trouver la parole pour leur dire le fatal adieu. Le comte de Lamoignon vient me réveiller de l'espèce de léthargie où je paroissois plongé ; après m'avoir fait ses tristes adieux : « Si, comme nous l'espérons tous, me dit-il, » vous parvenez à vous sauver, et si vous revoyez un » jour Christian, mon frère, dites-lui combien, dans » mes derniers momens, j'éprouve de consolation d'a- » voir pu le sauver (1), et que j'emporte au tombeau la » certitude qu'il conservera le souvenir d'un frère qui » lui a toujours été bien attaché. — Mais, mon cher

(1) On se rappellera que le comte de Lamoignon avoit, le 21, transporté son frère, le vicomte Christian (actuellement pair de France), sur une embarcation anglaise.

» capitaine, répondis-je avec précipitation, je vous suis,
» je partagerai votre sort et celui de mes frères. — De
» grâce, ajoutèrent ceux-ci, en me serrant dans leurs
» bras, mon ami, mon frère, pourquoi veux-tu rendre
» notre situation plus cruelle? Tâche de sauver ta vie,
» c'est la dernière faveur que nous réclamons de toi.
» Pense que cet espoir peut seul adoucir notre sort,
» et qu'il rendra moins pénibles nos derniers instans. »

Embrassé tour à tour par eux et par mes camarades que je ne devois plus revoir, je retombe dans mon premier état de stupeur léthargique, dont je ne revins que par le bruit du tambour qui accompagnoit la marche des victimes. Je fus alors soulagé par un torrent de larmes : quand c'est la nature qui les fait répandre, elles ne sont pas une foiblesse, même dans les yeux d'un soldat.

Lorsque mes sens abattus furent un peu ranimés, je ne crus plus voir qu'abandon et solitude. Il ne restoit plus que les prisonniers destinés à paroître devant la commission d'Auray ; ils s'empressoient autour de moi, me rappelant les instances de mes frères pour que j'obtinsse un sursis ; mais ils furent bientôt interrompus dans ce pieux office : un corps de gendarmes, qui se présente tout à coup, en emmène dix encore ; mais, au bout de trois quarts d'heure, plusieurs d'entre eux revinrent : ils avoient obtenu le sursis.

Mon tour alloit arriver : je me souvins de la promesse que m'avoient arrachée mes frères, et, quoique avec une véritable répugnance, je pris des soins pour paroître plus jeune que je ne l'étois en effet. Appelé

par le brigadier, je me mets en marche avec d'autres de mes camarades; en franchissant le seuil de la porte, un des grenadiers de service, que je connoissois, me » tend la main et me dit : « Allons, mon camarade, » du courage. — Suivez-nous, lui dis-je; vous jugerez » vous-même de notre fermeté. »

Nous traversâmes la rue et la place sans rencontrer que des militaires; on nous fit faire halte devant la halle, au-dessus de laquelle s'élevoit un bâtiment en bois. Après en avoir monté l'escalier et traversé un corridor qui nous séparoit de la salle d'audience, on nous dit d'attendre jusqu'au moment où l'on devoit nous introduire.

Appelé enfin devant la commission, je porte mes regards autour de la salle où l'auditoire étoit composé de quelques officiers et un grand nombre de soldats, parmi lesquels j'aperçois le grenadier qui m'avoit naguère invité à avoir du courage; tous me rendirent mon salut.

Un brigadier de gendarmes me fait asseoir sur une sellette placée au bas d'une espèce de théâtre où siégeoient mes juges, et aux deux côtés de laquelle s'asseyent deux gendarmes, munis de leurs sabres et de leurs fusils. Ce fut, je l'avoue, avec quelque appréhension que je remarquai siéger comme président le même chef de bataillon qui avoit eu une discussion avec le capitaine au régiment de *Rohan*, au sujet des armes de France; mais mon appréhension étoit injuste.

Le président, après les questions d'usage, me demanda depuis quand j'étois émigré. « Je ne le suis pas,

» lui dis-je avec assurance. » Voici en résumé ce que j'imaginai de répondre :

« J'étois encore très-jeune, lorsque mon père me » conduisit en pays étranger pour y faire mon éduca- » tion. Voulant ensuite passer à la Nouvelle-Angleterre » pour chercher à y faire fortune, nous fûmes rencon- » trés par un vaisseau anglais, dont le commandant » obligea tous les Français qui étoient à notre bord de » s'enrôler dans les régimens de l'expédition de Qui- » beron.... Le corps où l'on m'avoit placé faisoit partie » de la seconde division. Débarqué le 17, de ce jour » au 20, je ne pouvois pas, même en le voulant, avoir » l'occasion de prendre aucune décision, me trouvant » d'ailleurs stationné à l'autre extrémité de la presqu'île, » et dans l'intervalle des combats du 16 au 21..... » Je suis né en 1774, je quittai la France en 1789, et » j'ai à présent vingt et un ans. — De sorte, répliqua » le président, que vous n'aviez pas encore seize ans » quand vous fûtes conduit à l'étranger? — Non, ré- » pondis-je. »

Pendant l'interrogatoire, mes yeux s'étoient portés sur le grenadier, qui, par des signes expressifs, me faisoit entendre qu'il étoit content de mes réponses. Au moment de sortir de la salle tous les autres grenadiers s'approchèrent de moi, me prirent gaîment par la main : « Courage, me dirent-ils, camarade; courage, tout ira » bien. »

Nous quittâmes ce lieu, non sans qu'un sentiment secret ne me reprochât d'avoir cherché à sauver mes jours à la faveur d'un mensonge. Ce scrupule cessa de

me tourmenter, quand je m'aperçus qu'on ne nous ramenoit pas à la prison, mais vers un endroit écarté de la ville. Là nous attendoit un fort détachement, qui s'ouvrit pour nous laisser entrer dans une chapelle, que cette même troupe entouroit. Cette chapelle conservoit encore un grand tableau placé sur l'autel; plusieurs matelas, pour notre usage, étoient étendus dans la sacristie; et, dans celle-ci, ainsi que dans la chapelle, on voyoit épars par terre plusieurs objets abandonnés par ceux de nos camarades qui venoient d'être conduits à la mort. Les militaires républicains appeloient ce lieu de dernière misère *l'antichambre de la mort.*

Nous y trouvâmes, en entrant, plusieurs des nôtres, qui, dans la matinée, avoient passé avant nous aux deux commissions militaires, savoir : deux frères, chevaliers de Malte, attachés à la première division : ils avoient suivi au tribunal M. Danceau, mais, appartenant à cet ordre, ils espéroient, en vertu d'un décret, être considérés comme étrangers; un membre de l'ancien parlement de Bretagne, employé dans l'intendance de l'expédition; il avoit demandé, comme magistrat, d'être jugé par les tribunaux ordinaires; et, d'après ce motif, la commission avoit suspendu son arrêt. Sur le matelas où je me plaçai, je vis un respectable vieillard, M. de Gimel, ancien garde du Roi; il y avoit long-temps qu'il étoit en retraite, lorsqu'il vint rejoindre son corps à Coblentz avec deux de ses fils; tous les trois étoient, en dernier lieu, au régiment de *Périgord.* L'aîné de ses fils avoit été tué à l'affaire du 21; l'autre

est aujourd'hui un des chapelains de S. A. R. Monsieur. Je remarquai, en outre, un ancien capitaine de vaisseau, blessé à la jambe à l'affaire du 16; il étoit avec son neveu, jeune homme très-intéressant. On demanda à ce dernier, attendu le peu d'âge qu'il paroissoit avoir, pourquoi il n'avoit pas sollicité le sursis. Il répondit, avec une douceur et à la fois une fermeté qui me firent presque rougir : « J'ai préféré la mort à un mensonge. » Nous comptions aussi parmi nous un hussard allemand qui pouvoit à peine s'expliquer en français. Fait prisonnier, et s'étant échappé, il avoit pu se rendre sur les points où il y avoit des corps royalistes; et, par son courage, il étoit parvenu au commandement d'un petit corps de Chouans. Il avoit conservé son costume de hussard, et toujours bien monté, il avoit, à l'affaire du 16, parcouru deux fois la colonne ennemie, sabrant tous ceux qu'il rencontroit, sans qu'il fût atteint d'aucun coup de feu (1). Ce brave homme ne pouvoit se persuader, précisément parce qu'il avoit été capitaine de Chouans, qu'on osât le faire mourir; il sauva cependant sa vie. Je ne dois non plus omettre de citer, dans le nombre de ceux que je rencontrai dans ce même local, le valet de chambre de M. de Soulanges; le service qu'il nous rendit est trop éminent pour que je puisse jamais l'oublier.

Nous étions entrés dans la chapelle à onze heures du

(1) Cela peut servir d'une preuve incontestable que l'ennemi n'avoit pas de cavalerie dans ses rangs, ainsi qu'on l'affirme dans les *Mémoires* du comte de Puysaie.

matin ; sur les deux heures, on permit à plusieurs dames charitables de venir nous apporter des alimens en quantité plus que suffisante pour ceux auxquels il ne restoit que peu d'instans à exister. Parmi les personnes qui étoient venues nous visiter, se trouvoit le grenadier qui avoit paru satisfait de mes réponses à la commission. Il me témoigna sa surprise de me voir en ces lieux ; elle redoubla quand je lui appris que nous n'avions plus à attendre que la mort. Aussitôt que nous fûmes restés seuls, nous nous y préparâmes.

C'est dans cette circonstance difficile que le valet de chambre de M. de Soulanges nous fut du plus grand secours. Il savoit par cœur beaucoup de prières, et étoit plus instruit que nous des devoirs religieux qu'il nous restoit à remplir. Il partagea nos instans jusqu'à notre heure dernière. Tous à genoux, autour de celui auquel les circonstances prêtoient le ministère d'un ecclésiastique... (celui qui l'avoit rempli dans notre prison n'existoit plus)... nous suivions sa voix, et écoutions dans le recueillement ses exhortations édifiantes.

Sur les quatre heures, on vint retirer tous ceux qui avoient obtenu le *sursis* dans l'autre commission que celle où l'on m'avoit interrogé. Je crus alors qu'on avoit décidé de ma vie.

Accablés par l'extrême chaleur, et dans un des intervalles de repos que nous laissoit notre consolateur, nous priâmes le commandant du poste d'ouvrir, pour quelques instans, la porte de la chapelle : il y consentit; et, comme il se tenoit sur le seuil de la porte, je m'en approchai pour lui dire : « C'est étonnant, qu'ayant

» dû obtenir le sursis à la commission, je me trouve » encore en ces lieux. » Il me répondit d'une manière aussi laconique que précise : « Mon ami, vous êtes un » homme, je puis donc vous dire que tous ceux qui » sont restés ici seront fusillés demain à quatre heures » du matin. »

A cette intimation positive, notre directeur spirituel nous fit reprendre les prières; et, d'après ses conseils et notre libre consentement à nous tous, il s'adressa aux deux sentinelles placées près d'une fenêtre qui éclairoit la sacristie et leur dit : « Messieurs, veuillez » transmettre à vos camarades le pardon que nous ve- » nons de prononcer devant Dieu pour vous et tous nos » ennemis. »

Sur les sept heures du soir je vis paroître un officier de la garnison de ma province, et que je connoissois déjà; il arrivoit de Quiberon où il avoit vu mes frères, qui l'avoient chargé de venir me visiter. « Vous » venez m'annoncer leur mort..., lui dis-je, mais de- » main j'irai les rejoindre... » Après avoir en vain essayé de me donner quelque espoir, il se retira sensiblement affligé.

A peine fut-il parti, que l'adjudant-major du bataillon de Seine-et-Oise arriva, et me reprocha avec émotion de n'avoir pas demandé à être traduit devant la commission où il avoit intéressé en ma faveur le sergent, son ami, et autres personnes du même tribunal. Je m'excusai sur la douleur où m'avoit plongé le départ de mes deux frères, dont je venois d'apprendre la mort. Il avoit été alarmé de ne pas m'avoir trouvé à la prison;

« Mais, dit-il, puisqu'on a dû vous accorder le sursis, » vous ne devez pas rester dans ces lieux. Je connois le » président de votre commission; je m'en vais de ce » pas en demander la cause. Comme il sera trop tard » quand je reviendrai, et que je ne pourrai entrer dans » la chapelle, je prononcerai au dehors quelques mots, » en cas que j'aie à vous donner une heureuse nou- » velle. » Il alla sur-le-champ remplir cette promesse.

A la tombée de la nuit, nous vîmes paroître, à notre grand étonnement, un prêtre, vieillard d'un aspect vénérable, et ancien curé de Belle-Isle-en-mer. Il venoit pour nous offrir les derniers devoirs de son ministère. Nous les avions tous déjà reçus dans la prison et auprès du digne ecclésiastique dont j'ai parlé plus haut. Un seul d'entre nous n'avoit pas eu la possibilité de se confesser; il s'approche du respectable vieillard, se met à genoux, et se relevant presque aussitôt : « Non, je » ne veux pas me confesser à vous, vous devez être un » prêtre constitutionnel.... — Non, Monsieur, répond » le vieillard fondant en larmes, non, Monsieur, je ne » le suis pas. Je me suis tenu caché jusqu'à ce moment » que le commissaire de police est venu me dire que le » commandant, vivement sollicité par les dames de la » ville, permettoit que je vinsse vous rendre les devoirs » de mon état. » Nous demandâmes tous des excuses à ce pieux ecclésiastique de la vivacité de notre camarade, qui ne fit plus de difficulté de se confesser. Ce devoir rempli, le premier nous quitta, après nous avoir exhortés d'oublier les hommes pour n'espérer qu'en Dieu.

Il étoit neuf heures, quand je m'entendis appeler d'une voix forte de l'extérieur de la chapelle ; j'écoute avec une espèce d'anxiété, et j'entends distinctement ces paroles : « Villeneuve, bon ! » C'étoit le signal convenu avec l'officier de Seine-et-Oise ; mais l'espoir étoit banni de mon cœur, et rien ne pouvoit plus l'y faire rentrer.

Je prenois un pénible repos lorsque je fus réveillé par la vibration du cadran d'une montre placée exprès à un clou attaché au mur, afin qu'elle nous indiquât les instans qu'il nous restoit à vivre. A la foible lueur d'une lampe, qui éclairoit une partie de la chapelle, je regardai la montre; il étoit minuit : « Encore quatre heures, me dis-je à moi-même, et le monde disparoîtra pour moi.... Je meurs heureux, puisque je péris pour mon Dieu, pour mon Roi et ma patrie. »

Le bon domestique, devenu notre directeur, nous rappela alors à nos occupations religieuses ; nous les reprîmes à deux heures du matin. Il étoit si pénétré du ministère qu'il remplissoit, et telle étoit l'onction, même l'éloquence qu'il mettoit dans ses exhortations, que cet homme, habitué à un humble service, avoit dans ses paroles, dans ses regards et dans toute sa personne quelque chose de surnaturel. Trois heures sonnent..... nos prières deviennent plus ferventes, mais notre courage ne s'affoiblit pas. Nous nous dépouillons du peu d'argent et autres effets qui nous restent, et nous prions les militaires qui sont près de la croisée de vouloir les accepter en signe de réconciliation. Le jour paroît; la montre, et bientôt l'horloge de la paroisse nous

donnent le dernier signal. La porte est alors ouverte : un brigadier, une liste à la main, suivi de gendarmes tenant des cordes, fait l'appel nominal ; et, pour comble d'ignominie, on attache les victimes deux à deux. On prévient le capitaine de vaisseau qu'on s'est procuré une charrette pour transporter les blessés ; il demande en grâce d'aller à pied. Notre directeur et un de ses amis, qui étoit avec lui dans la chapelle, et qui sont déjà attachés, demandent aussi d'aller pieds nus au lieu du supplice, desirant, disent-ils, *imiter notre Sauveur ;* il leur est accordé. Quand le tour de M. de Gimel arriva, il dit au brigadier, avec une naïveté, déchirante dans ce moment : « Mon ami, vous vous » trompez ; regardez-moi, je n'ai jamais fait de mal à » personne ; il est impossible que vous en veuillez à » mes jours !.... » A ces mots, le vieillard infortuné présente son bras, se laisse attacher, et reste plongé dans une méditation profonde.

J'allois aussi tendre mon bras, quand le domestique d'un officier de mon régiment, et qu'on alloit emmener, se jette à mes genoux en s'écriant : « M. de Ville- » neuve, je suis perdu si vous m'abandonnez ! » Je fais observer aux gendarmes que cet homme, par son état, ne devoit pas être compris dans le nombre des condamnés ; on le fit cependant sortir ; mais je le vis bientôt rentrer dans la chapelle.

Ne comptant plus sur la vie, j'attendois, un des derniers, qu'à mon tour on vînt m'attacher à la corde ; mais les gendarmes partent avec leurs prisonniers, qui tous me font leurs adieux. Étonné, je regarde à l'en-

tour, et me trouve avec six des nôtres, parmi lesquels je vois les deux chevaliers de Malte, M. de Montbront et son jeune camarade. Je connus alors que l'adjudant-major, qui s'étoit employé en ma faveur, ne m'avoit pas trompé; et que les paroles qu'il avoit prononcées le soir précédent à l'extérieur de la chapelle, étoient en effet d'un bon augure. Je ne saurois peindre ma gratitude envers cet homme sensible, qui, pour lors au moins, m'avoit conservé une vie qu'il est toujours cruel de perdre par les affreux calculs de la vengeance et de l'injustice.

Les dames qui étoient venues la veille arrivèrent bientôt après le départ de nos camarades, avec du café; sans doute, pour nous remettre des émotions que nous devions avoir éprouvées. Mêmes prévenances de leur part, mêmes sentimens de la sensibilité la plus exquise, même empressement à nous être utiles et à déplorer nos malheurs. Elles nous paroissoient comme des anges descendus du ciel pour verser dans nos âmes toute espèce de consolations.

Jamais elles n'avoient paru plus dignes de notre admiration que dans ces momens, où elles déployoient toute la bonté de leur âme. Ne pouvant nous sauver de la mort, elles cherchoient à en diminuer l'horreur par des discours pleins d'onction, et en s'identifiant avec nos peines.

La plupart d'entre elles appartenoient à des familles distinguées d'Auray, et les moins riches avoient sacrifié leurs économies, s'étoient privées de tout ce qui peut flatter l'amour-propre d'une femme, même de quelques

douceurs que l'habitude rend comme indispensables, pour voler à notre secours pendant notre détention dans leur ville. Et quoique leurs cœurs fussent oppressés par des chagrins particuliers, et eussent à pleurer un père, un frère, un époux, morts sous les drapeaux royalistes, ou persécutés, emprisonnés ou proscrits, leur sensibilité devenoit, par ces chagrins mêmes, plus active à partager les nôtres et à les adoucir.

Recevez, vous qui existez encore, recevez, âmes angéliques, le témoignage de la plus juste reconnoissance que rien ne saura effacer de mon cœur.

Nous étions à converser avec ces excellentes dames, à imaginer de vains projets de salut, à chercher la lueur de quelque espérance, qui paroissoit et disparoissoit aussitôt, quand notre entretien fut interrompu par l'arrivée du président d'une des commissions, non de celle où j'avois été présenté. Une dame nous dit qu'il falloit se méfier de cet homme; l'avis n'étoit pas à dédaigner. Par des demandes malicieuses, il chercha à nous mettre en contradiction avec les dépositions que nous avions faites pour obtenir le sursis; ne pouvant y réussir, il nous quitta. Le président de ma commission ne tarda pas à paroître; il parut indigné de la conduite de son collègue : « Puisqu'il a fait sortir la veille, dit-» il, ceux qui avoient obtenu le sursis à sa commis-» sion, il ne peut être venu ici qu'avec de mauvais des-» seins. Quant à moi, mes amis, je vous ai fait bien » souffrir, mais je n'ai pas eu la force de vous séparer » de vos camarades; je croyois que je pouvois encore » leur ménager quelque espoir. » Sur les prières que

nous lui fîmes, secondées par celles de nos bienfaitrices, un détachement vint au bout d'une demi-heure nous tirer de ces lieux, où tout rappeloit les souvenirs les plus tristes. J'eus cependant la douleur d'y laisser les deux chevaliers de Malte : leur sort n'étoit pas encore décidé.

Le même domestique qui avoit déjà réclamé mon assistance, se précipita de nouveau à mes genoux ; on ne lui permit pas de nous suivre. Ce pauvre homme étoit en démence. Cuisinier de son état, et fait prisonnier avec son maître, un officier républicain l'avoit pris à son service. J'ignore les torts qu'il se donna dans sa nouvelle condition ; mais, aux plaintes de l'officier, il fut mis dans un cachot, et livré ensuite à une commission militaire. Il fut fusillé le lendemain avec les deux frères, chevaliers de Malte : la résolution qu'on attendoit arriva ; elle les condamnoit au dernier supplice.

Nous fûmes amenés à une grande église. Tous les soldats qui s'y trouvoient, et parmi eux mon fidèle domestique, nous témoignèrent leur joie de nous revoir encore en vie. Je m'étonnois que, d'après le *sursis* obtenu, on ne nous eût pas conduits à la prison. Je sus, après, qu'on avoit agi contre les intentions du président. Une des dames compatissantes qui veilloient à notre conservation, ne nous ayant pas trouvés à la Conciergerie, s'étoit rendue de suite à l'église : elle nous fit écrire une lettre au commandant de la place, et, au bout d'une heure, nous fûmes conduits à la prison.

Ceux qui nous y avoient devancés, et le geôlier lui-

même, vinrent à notre rencontre, et se précipitèrent dans nos bras. Parmi les premiers se trouvoient, MM. le comte de Rieux, capitaine au régiment de *Rohan;* de Montbront et son jeune ami, de La Tour; trois jeunes élèves de la marine, et le domestique de M. le comte de Sombreuil. On nous donna une des chambres du deuxième étage. La prison me sembloit déserte. Combien de nos camarades avoient déjà quitté ce lieu pour aller à la mort! C'est aussi dans ces lieux que j'avois embrassé mes deux frères.... ils n'existoient plus!

CHAPITRE VII.

Le nombre des prisonniers augmente dans notre prison. — Dissidence entre les commissions militaires de Quiberon. — Tentative pour s'évader de l'hôpital. — Sort précaire des prisonniers détenus à Vannes. — Plusieurs d'entre nous obtiennent un sursis. — Nouvel espoir. — Calomnie de Tallien devant la Convention. — Nouveau trait de générosité de nos bienfaitrices. — On nous accorde la permission de sortir pendant une journée. — Il arrive de Paris l'ordre de nous fusiller. — Vains projets de fuite. — Nous nous préparons à mourir. — Vivement pressé par mes camarades, je choisis un endroit où me cacher. — Leur généreux dévoûment. — On les conduit par détachemens au lieu du supplice. — Tortures cruelles que j'endure dans le réduit qui me cache aux recherches des soldats. — Trait inhumain d'un caporal. — Je suis transporté dans une étable à cochon. — Le geôlier, sa femme, et un brave chouan, favorisent mon évasion. — Mon arrivée chez Mme de Gouvello. — Mon départ, et mon arrivée à l'escadre anglaise, où je suis présenté à S. A. R. Mgr. comte d'Artois. — Nous partons pour l'Ile-Dieu. — Vaines tentatives. — Je demande une permission et pars pour l'Angleterre, où j'arrive après avoir été sur le point de périr.

Après avoir lutté trente-six heures entre la vie et la mort, un peu de repos nous devenoit bien nécessaire; mais nous étions encore trop agités pour espérer de goûter un sommeil tranquille. Le jour parut, et n'ayant pas le courage de nous adresser la parole, nous retombions à chaque instant dans nos tristes réflexions. Ce ne fut qu'à la seconde fois que nous entendîmes la voix

du geôlier qui nous invitoit à descendre. Nos peines se mitigèrent un peu, lorsque, arrivés à la cour, nous y trouvâmes nos bienfaitrices qui mêlèrent leurs larmes aux nôtres, et ne se retirèrent qu'après s'être informées de tout ce dont nous pouvions manquer.

Je m'entretenois souvent avec le domestique de M. de Sombreuil, nous parlions de son maître qu'il pleuroit toujours. Le comte, avant de mourir, l'avoit recommandé, ainsi que son hussard d'ordonnance, au général Hoche : le hussard avoit suivi ce général, mais le domestique avoit préféré rester dans la prison. Au bout de deux jours, il obtint sa liberté, et l'offre de passeports pour se rendre à un lieu de son choix. Il reçut cette nouvelle avec indifférence, ce qui sembloit d'autant plus étonnant, que presque tous les domestiques restés auprès de leurs maîtres avoient péri avec eux. Il sembloit ne pouvoir se séparer des lieux où il avoit demeuré avec son bon maître ; et il le pleuroit encore quand, plusieurs mois après, j'eus l'occasion de le voir à Londres.

Le lendemain de notre rentrée dans la prison, notre nombre se grossit par ceux de nos camarades qui avoient été jugés à Quiberon et auxquels on avoit accordé le sursis. J'eus la satisfaction de revoir, du régiment de *Périgord*, MM. de Fondenis, de Lieuray et de Chamillard ; leur arrivée étoit en partie l'effet d'un incident qui compromettoit encore notre sûreté commune.

Les deux commissions, séant à Quiberon, étoient composées, la première d'officiers tirés d'un bataillon d'Arras, et ceux de la seconde appartenoient à un

bataillon belge. La première, qui vouloit nous être favorable, accordoit le sursis sur les raisons les plus plausibles : celle des Belges, au contraire, n'en respectoit presque aucune, condamnoit indistinctement et Français et étrangers, et accusoit l'autre d'aristocratie. Ces dissidences devinrent funestes au comte de Rohault.

D'après l'indult qu'on accordoit aux étrangers, il avoit imaginé de passer pour Liégeois; mais la commission belge, qui avoit envoyé des espions à l'autre commission pour être instruite des jugemens qu'elle auroit portés, attacha un de ces misérables, Liégeois de nation, auprès du comte de Rohault qu'il reconnut pour être major au régiment de *Damas*, et comme ayant été à Liége pour recruter des hommes. Malgré les instances de celui-ci, et après que le Liégeois lui eut fait de fausses promesses, il le dénonça à ses supérieurs qui, par leurs remontrances, mirent la commission française dans la nécessité de le condamner à mort. Il la subit avec une courageuse résignation.

Ce procédé de la part des Belges excita l'attention parmi les membres de l'autre commission qui s'empressèrent de renvoyer à Auray ceux auxquels elle venoit d'accorder le sursis. Leur bonne intention ne s'en tint pas là. L'escorte qui accompagnoit les prisonniers les laissa marcher à volonté, comme pour leur donner un moyen de prendre la fuite. Le commandant de l'escorte témoigna ensuite ses regrets de ce que personne n'eût voulu profiter de son peu de surveillance. « J'espérois, disoit-il, n'introduire à Auray que les » soldats de mon régiment. » En différentes occasions,

d'autres braves militaires facilitèrent les mêmes moyens à d'autres prisonniers, mais dont ils ne se prévalurent pas pour ne point manquer à leur parole d'honneur. Outre la mort de M. de Rohault, j'eus à déplorer celle de M. de Lavillavicencio : son épouse ne le quitta qu'au dernier moment.

Ce même jour, je vis encore l'adjudant-major de Seine-et-Oise, auquel j'exprimai toute ma reconnoissance. Il nous apportoit une nouvelle qui nous affligea sensiblement.

M. de Menard avoit été mis à l'hôpital avec les autres blessés. Il arriva qu'un jour l'officier du poste se trouva être M. Ulysse, cet excellent jeune homme dont j'ai déjà parlé. Il paroît qu'il eut une entrevue secrète avec le comte de Menard, d'après laquelle M. Ulysse s'assura, pour le coup qu'on vouloit tenter de la discrétion de ses soldats. Pendant la nuit, et à l'aide d'un drap de lit attaché à une croisée, les prisonniers blessés parvinrent à descendre dans la rue ; plusieurs d'entre eux s'étoient déjà sauvés. M. de Menard tâcha de les suivre. Ne pouvant se servir de ses jambes pour s'appuyer au mur, à cause de sa blessure au tendon d'Achille, et ses mains n'étant pas suffisantes pour le soutenir, il étoit tombé par terre de tout le poids de son corps. Le bruit de sa chute avoit attiré une sentinelle assez éloignée, que l'officier avoit placée à une certaine distance, ne croyant pas pouvoir la mettre dans le secret. La sentinelle donna l'alarme, et obligea M. Ulysse, qui dormoit ou feignoit de dormir, à sortir ainsi que tous les soldats qui arrêtèrent les fugitifs. Le

poste fut presque aussitôt renouvelé, et M. de Menard et ceux qui n'avoient pu s'évader périrent le même jour.

Nous ne tardâmes pas à voir entrer dans notre prison M. Ulysse qui ne paroissoit affligé que pour nous et pour ceux qu'il n'avoit pu sauver. Cette noble conduite lui avoit attiré la colère de son général, qui le menaçoit même de le faire fusiller. Loin d'en être effrayé : « Je me ferois honneur, disoit-il, de mourir » pour une si belle cause. »

Par la médiation de nos protectrices, on nous avoit donné quelques matelas ; je priai M. Ulysse de vouloir partager le mien : il accepta, et se trouva avec nous comme avec d'anciens amis, et des hommes qui rendoient justice à ses qualités estimables. Il étoit aimé de tous les officiers de la garnison, dont un grand nombre vinrent lui rendre visite. Tout leur corps avoit fait une pétition pour demander sa mise en liberté au général Lemoine, et au représentant qui résidoit à Vannes.

Les commissions militaires alloient statuer sur le sort de nos soldats et des Chouans. On étoit convaincu que les premiers ne subiroient aucune punition s'ils apportoient pour leur défense qu'ils étoient prisonniers et dans la misère lorsqu'on les avoit obligés à s'enrôler dans les rangs des royalistes. Les Chouans, simples soldats, seroient condamnés à une détention limitée ; mais que ce ne seroit pas de même à l'égard de leurs chefs, qui subiroient le sort des Émigrés, à moins qu'ils ne fissent valoir des motifs assez impérieux pour qu'on atténuât cette peine.

Nous reçûmes, par l'intermédiaire de nos dames compatissantes, des détails concernant ceux des nôtres détenus à Vannes : leur sort étoit aussi précaire que celui de tous les prisonniers. Nous apprîmes cependant avec une véritable joie que M. de Talhouet étant tombé malade, l'autorité avoit permis qu'il fût transporté chez sa mère. Elle avoit obtenu cette faveur d'après les conseils de M. Ulysse, qui ne sembloit exister que pour se rendre utile. D'ailleurs, M. de Talhouet n'avoit pas émigré, et il n'étoit qu'à sa quatorzième année, hélas ! cet acte d'indulgence ne fit que retarder sa mort. M. Ulysse obtint sa liberté le jour suivant, après une courte détention d'à peu près vingt-quatre heures. Il nous quitta avec les témoignages les plus vifs d'attachement ; et, tant qu'il resta à Auray, il vint tous les jours nous voir, et nous donner les mêmes marques d'affection.

Une des choses qui rendoient notre situation plus pénible encore, c'étoit l'énumération que nous faisoient les officiers républicains des fautes que l'on avoit commises depuis l'arrivée de notre première division, au moment, assuroient-ils, que le mécontentement étoit presque général dans les provinces et dans l'armée.

Le troisième jour de notre rentrée dans la prison fut une des époques les plus tristes de ma vie. L'officier municipal, qui venoit exactement faire ses visites, et dont nous n'eûmes qu'à nous louer, me remit, de la part d'une dame, dont il ne voulut pas me dire le nom, la montre de mon frère aîné, quatre guinées et deux

lettres. Il avoit déposé ces objets au moment de mourir, en priant de me les remettre si j'étois encore vivant, et si j'avois péri, de les adresser à notre mère. Une des lettres étoit pour mon père qui se trouvoit à l'armée du prince de Condé, et l'autre pour une jeune personne qu'il appeloit son épouse, et qu'il avoit connue en Hollande dans une de ses dernières garnisons. Ces deux lettres contenoient les expressions les plus touchantes et les plus tendres adieux. Il recommandoit à la jeune personne de faire passer à son père ses effets, qui, attendu son grand âge, pouvoient lui être de quelque utilité. Toutes mes plaies s'étoient rouvertes; mes larmes coulèrent encore; et, pendant toute la journée, je ne pus prendre ni nourriture ni repos.

Le lendemain, nous vîmes arriver d'autres jeunes gens qui avoient obtenu le sursis. C'étoient des volontaires et des cadets qui jusqu'alors avoient demeuré avec les soldats. Cependant tant que dura le sursis, on ne nous distribua aucune ration. Plusieurs de nos camarades, peut-être dans l'espoir de sauver leur vie, étoient restés dans les églises, confondus parmi les soldats. De ce nombre, et de mon régiment, je citerai trois frères, MM. de Montlezun, dont deux avoient servi dans le régiment *Dauphin*, et le troisième dans les gardes du Roi. Deux venoient de périr, n'ayant pas voulu suivre l'exemple de leur frère aîné. Celui-ci obtint le sursis à la faveur des rapports supposés qu'il fit sur son compte à la commission, et sous lesquels il cacha son état et sa naissance. Les deux autres frères, soit dans leurs réponses à leurs juges, soit en se ren-

dant à la mort, montrèrent une intrépidité qui surprit la garnison elle-même.

Cependant son aspect est souvent terrible aux hommes les plus courageux. J'en vis un exemple frappant. Parmi les prisonniers à qui on avoit accordé le sursis, on amena un jeune sergent du régiment de *Périgord*, fils du geôlier de Caen : circonstance qui lui fit éviter le supplice. Il étoit un des soldats les plus intrépides du régiment, et son courage le faisoit respecter et presque redouter de ses camarades. La crainte de la mort dans un état paisible et tranquille produisit subitement sur lui un tremblement dans tous ses membres dont il n'a pu jamais se remettre.

Cette mort si peu méritée avoit déjà fauché le plus grand nombre de nos malheureux compagnons d'armes; de sorte que des officiers de tous grades, composant l'armée royale débarquée à Quiberon et faits prisonniers, il n'en restoit dans notre prison que quatre-vingts à peine. Afin d'éviter la confusion et d'établir parmi nous le bon ordre, la prison fut mise sous la surveillance d'un officier municipal et d'un président qui régla nos occupations diverses, en les fixant à des heures déterminées. Elles furent consacrées d'abord à la prière, ensuite à la propreté des chambres et des personnes, à la conversation, et enfin à des jeux innocens, etc. Nous choisîmes M. de Montbront pour président de notre chambrée, et nous exécutions le réglement avec cette gaîté si naturelle aux Français, et qui ne les abandonne pas même dans les momens les plus fâcheux de leur vie.

Notre gaîté avoit sa source dans le nouvel espoir que nous avoient communiqué nos bienfaitrices et les militaires qui nous visitoient, dans la liberté qu'on nous laissoit dans la prison, et dans les marques de cordialité que nous donna le président de ma commission. Il étoit alors commandant de la place; il nous fit une visite, et nous connûmes en lui un cœur noble et généreux, et prêt à nous rendre tous les services compatibles avec sa responsabilité.

Un seul d'entre nous sembloit ne pas partager la gaîté générale; c'étoit M. de Kerlerek, officier de marine, au printemps de l'âge, et aussi aimable qu'instruit. Il avoit émigré avec son père et deux oncles, dont l'un étoit capitaine de vaisseau, et l'autre grand-vicaire du diocèse de Langres (1). De même que l'infortuné comte de Sombreuil, il alloit s'unir à une jeune personne, lorsque le devoir l'appela sous les drapeaux du Roi légitime. Il l'avoit laissée à Londres, où demeuroit également un de ses amis, M. de Laroque, auquel il avoit écrit plusieurs lettres pour lui recommander celle qu'il aimoit tendrement. M. de Kerlerek avoit connu ma famille à Dusseldorf, quelque temps après qu'elle eut émigré en 1793.

Nos espérances naissoient et s'évanouissoient comme une vapeur légère; aussi nous ne tardâmes pas à retomber dans la tristesse, dont nous voulions tirer M. de Kerlerek. On avoit reçu les papiers de la capitale; ils contenoient le faux rapport de Tallien à la Convention

(1) Aujourd'hui évêque d'Aire.

sur la prise du *fort Penthièvre ;* mais il n'y étoit pas dit un seul mot de la capitulation. Il nous accusoit au contraire de nous être battus avec des *poignards empoisonnés*. Ces poignards supposés n'étoient, en rigueur, autre chose que des couteaux de chasse que les officiers anglais portent sur leurs vaisseaux, et dont ils avoient fait présent à nos officiers du régiment d'*Hector*, qui étoient tous du corps de la marine française. Talhien, pour donner plus de poids à son affreuse accusation, après avoir empoisonné un de ces couteaux qu'il s'étoit procuré, avoit fait apporter un chien, l'en fit frapper devant l'assemblée, et l'animal mourut en d'horribles convulsions.

Ce rapport controuvé sembloit devoir empirer notre sort ; mais, grâce au représentant Blad, plus humain que son collègue, et qui vouloit maintenir le sursis comme une décision par lui prononcée ; grâce à la bienveillance que nous témoignoient la majorité de la garnison et le commandant de la place, notre situation sembla au contraire s'améliorer pendant quelque temps. Cependant le onzième jour, nous eûmes une fausse alarme qui nous inquiéta beaucoup. Pendant la nuit, il arriva un ordre pour que nous fussions transférés à Lorient. Dans la matinée du lendemain, et au moment que nous étions tout prêts à partir, on donna un contre-ordre qui différoit notre départ, et nous laissa le temps de réclamer l'assistance de nos protectrices. Parmi celles-ci il y en avoit plusieurs des premières maisons de la ville, parentes ou anciennes connoissances de nos officiers nés en Bretagne. Avec cet empressement qui

est si naturel aux cœurs sensibles, elles coururent chez le commandant de la place, qui, pour leur complaire, écrivit au général, et obtint que définitivement on ne nous feroit pas sortir d'Auray. Comme on donnoit pour motif de notre départ le manque de vivres, elles s'engagèrent à nous en fournir journellement, sans détriment pour la garnison de la ville.

Ainsi qu'il arrive à toutes les femmes, et à celles sur-tout inspirées par l'humanité, nos protectrices multiplioient leurs demandes en proportion de leurs succès; et une grâce accordée étoit pour elles comme l'invitation à en demander et en obtenir une autre. Quand elles ne doutèrent plus que nous resterions à Auray, elles furent si activement pressantes auprès du commandant et des autres autorités, qu'on leur accorda la permission de nous faire sortir de la prison, deux de nous chaque jour, à la demande de la dame qui, ce jour-là, auroit bien voulu nous avoir chez elle. Ces excellentes bienfaitrices nous avoient déjà annoncé les démarches qu'elles faisoient pour obtenir cette permission; une fois obtenue, ce fut moins par leurs paroles que par l'expression de leurs physionomies que nous apprîmes cette heureuse nouvelle. Nous pouvions sortir sous la garantie de notre parole d'honneur de rentrer à l'heure qui nous seroit indiquée, et sous la responsabilité de deux grenadiers qui nous accompagneroient.

D'un commun accord, la préférence du premier jour fut donnée à notre président, M. Montbront, qui eut la faculté de se choisir un compagnon. Dans l'espoir que notre tour arriveroit, et, par cet instinct de liberté

si cher et si naturel aux hommes, nous les vîmes franchir le seuil de la porte avec une joie qui ne sauroit être sentie que par ceux qui ont connu la captivité : il y avoit bien des jours que nous avions perdu la première, et dix-huit que, pour la seconde fois, nous étions détenus dans la prison.

Enfin mon tour arriva ; j'eus la permission de sortir, à la demande de la dame qui prenoit soin de moi, et qui s'appeloit Mlle Duparc. Elle étoit la fille d'un ancien officier garde-côte. Une autre dame avoit obtenu la même permission pour le prisonnier qui en jouissoit avec moi. Nous reçûmes les félicitations de presque tous les militaires que nous trouvâmes sur notre route, et notamment des femmes que nous rencontrions, chez qui la sensibilité est plus énergique et plus expansive.

Après un repas aussi recherché que cordial, nous fûmes engagés d'aller visiter le château du Plessis-Kier, à une petite lieue de la ville. Nous y fûmes comblés de prévenances par Mme Marquet et par Mlle sa fille. La première étoit chargée de diriger les affaires du château dont le maître avoit émigré avec son épouse. Elles nous firent remarquer une jeune enfant, que, à leur départ, les deux époux lui avoient confiée. Cette enfant qui, malgré son âge, sembloit compatir à notre situation, étoit habillée en paysanne : on la faisoit passer pour la fille de la fermière qui étoit sa nourrice (1). Mme Marquet avoit un fils à bord de l'escadre :

(1) Lors de mon arrivée en Angleterre, la mère de cette enfant, qui demeuroit dans une des provinces de cette île, m'écrit

il s'étoit trouvé à Quiberon, et avoit été assez heureux pour se sauver du massacre. C'est elle aussi qui avoit eu soin de M. de Folmont, le commandant du *fort Penthièvre*, jusqu'au moment de sa mort. Il lui avoit laissé cent louis pour remettre à sa veuve; ce que, attendu les circonstances, elle ne croyoit pouvoir réaliser de long-temps.

Le château étoit situé sur la rivière, dans le pays, dite d'Auray, et au-delà de laquelle on apercevoit une vaste campagne entrecoupée de petits bois. Nous parcourions le château hors de la surveillance de nos grenadiers, et nous avions ainsi tous les moyens de nous évader; mais nous fûmes retenus dans cette pensée, et par notre parole et par la crainte de compromettre nos camarades.

En rentrant dans la ville, nous visitâmes encore nos protectrices. Elles nous avoient fait préparer un souper; nous étions à table avec les grenadiers qui nous avoient accompagnés pendant notre promenade : le sergent de garde à la prison, impatient de ne pas nous voir rentrer, nous envoya chercher avec quelques menaces; alors un de nos grenadiers prenant la parole, dit avec humeur : « On voit bien que c'est encore un sergent » de révolution, sans quoi nous aurions passé ici au » moins la moitié de la nuit. » Nous avions dépassé d'une heure celle qui nous étoit prescrite, quand nous fûmes de retour dans la prison.

pour avoir des nouvelles de sa fille, qui, depuis, se maria à un comte de Talleyrand. Mlle Marquet épousa M. Jolivet, ex-député. Elle a cessé de vivre depuis quelques années.

De même qu'il arrivoit à tous ceux d'entre nous qui étoient allés dans la journée en ville, nous fûmes entourés par tous nos amis qui nous accablèrent de questions pour savoir quelque nouvelle. Nous n'avions rien appris, par les personnes que nous avions vues ce jour-là chez nos protectrices, sinon qu'on attendoit encore de Paris une décision définitive sur notre sort. La communication avec la capitale se faisoit avec une grande lenteur, et les courriers, à cette époque, ne pouvoient voyager en sûreté qu'accompagnés d'une nombreuse escorte. Cela peut seulement expliquer l'espèce d'oubli où le gouvernement nous avoit laissés depuis plusieurs jours.

Le lendemain, à peine avions-nous terminé nos prières, que nous vîmes paroître l'officier municipal, inspecteur de la prison. Cette visite si matinale nous donna quelques inquiétudes. Il étoit devenu l'ami de M. de Montbront qui avoit de puissantes protections dans la ville. Il s'adressa à lui, en lui disant : « Je » viens vous chercher, Monsieur; le commandant, ayant » égard à votre maladie, m'a autorisé à vous conduire à » l'hôpital de la ville. » A notre inquiétude succéda l'étonnement, car nous ignorions que M. de Montbront fût malade. Nous l'aimions tous à cause de ses aimables qualités ; il nous embrassa tendrement, et suivit l'officier municipal. Nous eûmes la consolation d'apprendre bientôt qu'on n'avoit transféré M. de Montbront à l'hôpital que pour lui faciliter l'occasion et les moyens de s'évader (1).

(1) M. de Montbront, qui m'honore de son amitié, est actuel-

Son absence donna lieu à l'élection d'un autre président, et ce choix tomba sur M. le comte de Rieux. J'ai déjà fait remarquer qu'au milieu des plus grands chagrins notre gaîté nationale ne nous abandonna jamais. Aussi nous célébrâmes cette élection avec une espèce de pompe, et telle que nos moyens nous le permettoient. Notre joie bruyante duroit encore le jour suivant, lorsque le geôlier vint me dire qu'une dame vouloit me parler. Il nous avoit été permis de descendre quand quelqu'un venoit nous demander. Par un de ces pressentimens ou cet instinct indéfinissable qui souvent nous annonce quelque malheur, et qui prouve encore qu'il existe en nous quelque chose au-dessus de la matière, ma joie se changea tout à coup en tristesse, et les espérances en craintes... Jamais elles n'avoient eu un plus juste fondement.

En entrant dans la cour, j'aperçus Mlle Marquet, qui, avec sa mère, m'avoit si bien reçu au château du Plessis-Kier. Elle s'approche de moi, et avec l'ac-

lement membre de la Chambre des Députés. Me trouvant un soir, avec mon cousin le baron Dubay, député de l'Ardèche, chez S. Exc. le Ministre des Affaires étrangères, M. le duc de Montmorency, M. de Montbront s'avança vers moi, et me dit en présence de mon cousin et de nombre d'autres députés. « Mon cher ami, la » lecture de vos Mémoires a r'ouvert toutes mes anciennes plaies; » vous savez que j'ai aussi écrit sur cette malheureuse affaire; mais » ma mémoire des plus ingrates m'a bien mal servi; tandis que la » vôtre m'a rappelé avec la plus grande fidélité et une exactitude » admirable, jusqu'aux moindres détails des causes qui amenèrent » mes désastres et ceux de notre captivité à Auray. »

cent de la douleur : « Ah ! Monsieur, me dit-elle, nous » avons appris dans la nuit de bien tristes nouvelles » de Vannes : *vous êtes tous perdus*. L'ordre est arrivé » de vous mettre à mort, sans excepter personne. A » Vannes, les fusillades ont commencé déjà. Le jeune » de Talhouet, malgré son âge, a été arraché des bras » de sa mère pour être conduit au supplice... Que je » regrette que nous n'ayons pas profité des momens » que vous étiez au château !... Mias le mal est fait. » Vous n'avez d'autre ressource que dans votre énergie. » Tâchez de trouver un moyen de sortir de la prison. » Une fois en ville, toutes les portes vous seront ouvertes » pour vous soustraire à vos ennemis. »

A ce discours, le premier sentiment que j'éprouvai fut celui de l'indignation. Je promis à Mlle Marquet que j'essaierois tous les moyens pour suivre ses avis ; mais l'exécution en étoit presque impossible : elle n'avoit pu pénétrer dans la prison qu'en disant qu'elle étoit ma parente. Après ce court entretien, et m'avoir donné quelques fruits qu'elle m'apportoit dans un panier, elle se retira pour ne pas éveiller de soupçons.

Rentré dans ma chambrée, je trouvai mes compagnons d'infortune s'égayant entre eux et livrés à la plus entière sécurité. Je n'eus pas le courage de la troubler, et aux demandes qu'ils me firent sur la visite inopinée que je venois de recevoir, je ne leur répondis que par des paroles évasives : je partageai avec eux mes fruits ; mais à l'heure de la récréation ils acquirent, à leur tour, la certitude du sort dont nous étions menacés. Chaque dame, tirant à l'écart son protégé, lui donna

la même nouvelle et les mêmes conseils. Cette fois-ci elles ne purent garder qu'un seul instant une contenance rassurante : leurs soupirs et leurs larmes les trahissoient. Mlle Duparc, ma bienfaitrice, m'assura de l'assistance d'un grenadier qui logeoit chez elle. J'y avois vu cet homme, dont la figure, très-basanée, sévère et presque repoussante, m'avoit donné mauvaise idée de son cœur : l'expérience me prouva que j'avois conçu de lui une opinion bien injuste.

Après le départ de nos protectrices, chacun de nous réfléchit aux moyens de s'évader de la prison ; mais ces moyens étoient impraticables. Les murs qui entouroient la cour étoient très-hauts, trois soldats en gardoient l'intérieur, et il eût fallu s'élancer pour les atteindre au risque, presque certain, de tomber sur la pointe des baïonnettes des sentinelles.

Avec un prétexte plausible, je me rendis au jardin dont les murs étoient moins élevés, mais pour cela même les sentinelles y étoient doublées. Cependant je crus cet endroit le plus propre à ma délivrance, et je choisis, pour la tenter, le moment après la seconde récréation, où, à la rentrée dans nos chambres respectives, il y avoit toujours du désordre et de la confusion.

En attendant, et ainsi que me l'avoit promis Mlle Duparc, je vis paroître le grenadier qui logeoit chez elle ; et que je nommerai Joseph. Son air étoit, sans contredit, plus consterné et plus sombre que le mien. Je m'entretenois alors avec un autre grenadier sorti de l'ancien régiment de *Vexin*, qui avoit cherché, quoi-

qu'en vain, à me rendre d'importans services. Après avoir tous les trois ensemble formé des projets vagues pour mon évasion, Joseph m'indiqua le caporal de garde, qui étoit de mon pays, comme le seul homme qui pouvoit la faciliter. Il alla l'appeler : il étoit à trois lieues de distance de Saint-Peray, où je suis né. Notre conversation fut d'abord des plus amicales. Les deux autres grenadiers s'étant séparés de nous, je m'efforçai de lui peindre ma situation, qu'il ne pouvoit pas ignorer, et..... « comme compatriote, lui dis-je, ne feriez-vous » pas pour moi une bonne action, la plus belle qu'on » puisse faire pour son semblable? celle de sauver la » vie qu'on veut m'ôter injustement? » Je lui fis ensuite envisager la reconnoissance qu'il s'attireroit, non-seulement de ma famille, mais de tous mes concitoyens. Cet homme dur, dont je tairai le nom pour l'honneur de ma province, me répondit froidement : « Vous êtes » d'un âge à savoir mourir. » Je le quittai aussitôt en lui lançant un regard d'indignation et de mépris.

Tout autre moyen de salut m'étant refusé, je m'arrêtai à mon premier plan d'escalader le jardin. Je m'y rendis encore; j'examinois tour à tour le mur et les sentinelles, et j'attendois le moment favorable où celle qui étoit le moins éloignée de l'endroit où je me trouvois, tournât le dos en se promenant, pour profiter de cet intervalle et m'élancer sur le mur; j'étois certain que, si j'atteignois la rue, je trouverois un asile sûr dans la première maison qui s'offriroit à mes regards. Je m'étois cependant aperçu que les sentinelles épioient mes mouvemens. Sans perdre courage, j'allois exécuter

mon projet, lorsque la sentinelle la plus proche s'avance, et, dans un mauvais patois, m'invite à me retirer tout de suite, ajoutant « qu'il seroit fâché d'être contraint à » me tirer son coup de fusil. » Ces sentinelles appartenoient à un bataillon de réquisitionnaires de la Dordogne, chez lesquels, ainsi que chez les compagnies franches, la sévérité de la discipline ajoutoit encore à leur fanatisme républicain. En général, les soldats des troupes de ligne étoient tous bons pour nous; la chose n'étoit pas aussi générale parmi les officiers, parce que, pour la plupart, ils avoient été pris parmi nos anciens sous-officiers les plus marquans par leurs opinions révolutionnaires.

Dans les bataillons de département, c'étoit le contraire : les jeunes officiers de ces corps appartenoient presque tous à de bonnes familles et avoient reçu de l'éducation : ils compatissoient à notre sort et faisoient tous leurs efforts pour l'améliorer; au lieu que leurs soldats, presque tous nouveaux conscrits, soit par crainte, soit par tout autre motif, au moindre ordre nous auroient tous fusillés. Toujours ferme dans mon idée, je me proposai d'attendre qu'on changeât les sentinelles : je me flattois qu'elles seroient remplacées par d'anciens militaires auxquels nous avions généralement inspiré de l'intérêt.

Il fut défendu ce jour-là à nos bienfaitrices de pénétrer dans la cour : nous ne les vîmes que derrière le guichet, d'où, après nous avoir donné nos provisions, on les força à se retirer. Leur affliction nous disoit assez

ce qui se passoit dans leurs âmes, dont elles nous avoient prodigué tant de preuves de sensibilité.

Il étoit environ quatre heures de l'après-midi ; et tous réunis dans la cour et formés en petits groupes, nous visions encore aux moyens possibles de nous sauver, en suivant les conseils de nos bienfaitrices qui, cependant, ne pouvoient agir que dans l'extérieur. De mon côté, j'attendois le retour de Joseph, résolu d'aller encore au jardin pour essayer la seule chance qui me restoit, au risque de mourir ce jour même, plutôt que d'être fusillé le lendemain. Un détachement de cinquante hommes entre dans la cour, se divise, nous cerne, nous fait rentrer dans nos chambrées, où nous sommes sur-le-champ enfermés sous les clefs et les verroux, et le moment de l'agonie commence de nouveau.

Pendant la journée j'avois remis à l'officier municipal la montre de mon frère aîné, afin qu'il la fît tenir à une personne qui devoit l'envoyer à ma mère infortunée (1).

Plus de projets d'évasion ; désormais notre mort étoit certaine : nous en vîmes la confirmation dans l'arrivée d'un confesseur auquel on avoit permis de venir nous rendre les derniers secours religieux. C'étoit le même bon prêtre que nous avions vu à la chapelle, où pendant plusieurs heures nous avions été déjà dans l'attente de la mort.

On choisit une chambre non occupée pour être le

(1) La montre fut fidèlement envoyée à ma mère : depuis sa mort elle est revenue entre mes mains ; gage bien précieux que je conserve avec soin, et que je transmettrai à mes neveux.

tribunal de la pénitence ; et nous allâmes tous successivement réclamer la bonté de ce Dieu, auprès duquel ne peuvent atteindre les injustices du méchant. Pendant cet exercice de piété, nous n'étions enfermés que par la porte du vestibule.

Ce devoir étant rempli, je vis encore arriver Joseph, le brave grenadier, dont la figure contrastoit avec la beauté de son âme. Il étoit mon compatriote ; et, dans la ferveur de son zèle, il me proposa de m'apporter un habit de grenadier, espérant que, sous ce costume, il auroit effectué mon évasion ; mais il étoit déjà trop tard pour qu'il pût, dans la soirée, avoir accès dans la prison. Je lui offris, en signe de reconnoissance, la seule guinée qui me restoit ; il la refusa constamment, et je ne parvins à la lui faire accepter qu'en lui disant qu'elle serviroit pour acheter l'habit de grenadier. Il alla se le procurer ; et son émotion étoit telle que ses jambes pouvoient à peine le soutenir.

Rentrés dans notre chambrée, nous recommençâmes nos prières, seule consolation qui nous restoit, et qui nous occupèrent jusqu'à la tombée de la nuit. La situation de notre esprit ne nous faisoit pas même songer à prendre de nourriture, quand on vint apporter quelques alimens à un jeune élève de la marine. Selon notre coutume, il les partagea avec ses compagnons de malheur. En ouvrant une pomme, il y trouva un billet écrit par la dame qui avoit soin de lui, et dans lequel elle lui disoit que plusieurs des nôtres détenus à Vannes avoient réussi à s'évader, et qu'ainsi nous ne devions omettre aucun moyen, quelque difficile qu'il fût, pour

obtenir le même succès (1). Cette dame parloit d'après les sentimens de son cœur, mais elle ignoroit qu'enfermés, et surveillés comme nous l'étions, nous ne pouvions plus essayer de tentatives d'aucune espèce.

Cependant nous mîmes notre imagination à la torture pour penser encore à quelque expédient salutaire. Nous étions quinze jeunes gens dont le plus âgé avoit à peine atteint sa vingt-cinquième année ; tous pleins de santé, pleins d'ardeur pour la bonne cause, et utiles par conséquent à notre Roi et à notre patrie. Après différens projets, nous nous arrêtâmes à celui d'intéresser le geôlier en notre faveur.

Comme l'or est le mobile le plus puissant pour faire agir la plupart des hommes, tous vidèrent leurs bourses, dont l'argent forma une somme d'environ cent guinées. On la posa sur une table, la seule que nous avions; et quand le geôlier vint faire sa visite, l'un de nous s'adressant à lui, et après l'avoir remercié des bons

(1) Dans le nombre des officiers qui eurent le bonheur de se sauver des prisons de Vannes, se trouvoient MM. de Chaumareix, d'Entrechaud et de Lecharon : ce dernier auroit pu se rembarquer après la prise du *fort Penthièvre ;* mais après avoir fait passer dans une embarcation les drapeaux de son corps, il revint courir notre mauvaise fortune.

Je ne dois pas omettre non plus de citer M. de Bertier, aujourd'hui capitaine dans la Garde royale : quoique très-jeune, alors comme depuis, il donna des preuves et de sa valeur et de son dévoûment à la cause royale; il a épousé à Auray une nièce du comte de Sombreuil et reçu la bénédiction nuptiale dans la même église, où nous fûmes renfermés après notre translation.

procédés qu'il avoit eus avec nous : « Vous n'ignorez » pas, lui dit-il, que plusieurs de nos camarades ont » pu se sauver de l'hôpital de cette ville et des prisons » de Vannes. Seroit-ce seulement dans ces lieux que » nous ne trouverions pas un cœur sensible? et, pouvant » nous arracher à la mort, voudriez-vous nous voir périr » si injustement, à la fleur de l'âge et lorsque le sursis » nous flattoit de conserver la vie?..... Non, vous ne » serez pas si inhumain. Nous vous offrons en récom- » pense tout ce que nous possédons. Cette somme que » vous voyez sur la table vous appartiendra si vous voulez » faciliter la sortie de cette prison à quatre,... trois,... » deux d'entre nous, et que nous tirerons au sort. »

Le geôlier interdit, après avoir réfléchi quelques instans, nous dit, d'un ton peiné : « Messieurs, je le » voudrois bien ; mais vous me demandez l'impossible. » Il nous fit remarquer les moyens qu'avoient eus de se sauver plusieurs d'entre nous, soit quand nous étions accompagnés d'escortes volontairement peu surveillantes, soit dans nos sorties dans les derniers jours. Il s'étonnoit fort, disoit-il, de nous voir rentrer le soir, d'autant plus que les chefs de la force armée et presque toute la garnison ayant montré un vif intérêt à notre sort, nous n'aurions compromis personne. « Mais à » présent, ajouta-t-il, vous êtes tous comptés, l'auto- » rité a un état de vous tous, individuellement et par » chambrée. Ma vie en répond, et, outre cela, la prison » est tellement cernée de troupes, qu'il me seroit im- » possible de faire sortir quelqu'un, car il m'est défendu » de sortir moi-même. » Ces raisons étoient trop justes

pour qu'elles pussent admettre de réplique. Le geôlier, comme par réminiscence, ajouta encore tandis que nous restions tristes et silencieux..... « Oui, vous avez eu » mille occasions de vous sauver. Vous auriez pu aussi » vous cacher... » — « Nous cacher ! mais où?... lui » demanda-t-on. — « Que sais-je? même là dedans... » Et il montra de la main, précisément l'endroit de la mansarde que mon frère aîné m'avoit indiqué la veille de sa mort. Il se retira aussitôt, craignant de nous en avoir trop dit, et referma sur nous la porte. L'endroit en question étoit entre deux croisées et du côté de la cloison, que couvroient les poutres et chevrons de la toiture. Nous ne perdîmes pas de temps, et quoique nous n'eussions qu'un mauvais couteau et un marteau de cordonnier, que le hasard nous avoit procurés, nous entreprîmes de détacher une planche de la cloison, afin de voir s'il y avoit place pour deux ou trois de nous; mais, avec les foibles ustensiles que nous possédions, il devint tout-à-fait impossible et d'arracher les clous, et de remuer les planches étroitement unies. Après des efforts inutiles et redoutant en outre d'être entendus par les sentinelles, nous abandonnâmes le travail, harassés de fatigue.

Plus persévérant que les autres, je vais essayer de détacher une autre planche, moins difficile à remuer, et située entre une fenêtre et la porte d'entrée, mais qui n'auroit laissé de capacité que pour une seule personne. Je recommence mon travail : il est déjà nuit, et, dans le calme qui règne à l'entour, j'ai à craindre que mes coups ne soient entendus..... je dois tâcher

également de faire à la planche le moins de dégradations possibles, pour ne pas éveiller les soupçons des militaires qui devoient venir le lendemain pour nous conduire au supplice.

Ce que je redoutois arriva. Malgré toutes mes précautions, les coups sourds de mon marteau attirèrent l'attention d'une sentinelle de la cour, qui en prévint le geôlier. Celui-ci ne put éviter de faire sa tournée dans toutes les prisons; pendant ce temps, j'éteignis ma chandelle et cachai mes outils sous mon matelas, sur lequel je me couchai. Cependant nous ne reçûmes aucune visite, et on se borna à ouvrir et refermer la porte du vestibule.

Tout étant devenu tranquille, je voulus rallumer la chandelle à l'aide d'un briquet que me prêta un de mes camarades, mais nous ne pûmes venir à bout d'en tirer aucun profit. Il me fallut reprendre mon travail dans l'obscurité, mais non avec moins de persévérance. Je n'entretiendrai pas mon lecteur du détail minutieux des obstacles que j'eus à surmonter. Le jour paroît (nous étions dans le mois d'août); encore trois heures, et si pendant ce temps je ne réussis pas, tout espoir est perdu. A sept heures arrivera le détachement qui doit nous traîner à une mort si peu méritée.

Après être parvenu à arracher les têtes de deux ou trois clous, je m'avise, mon couteau servant de scie, de couper une des rainures qui enchâssoient les planches l'une dans l'autre. Enfin, les clous, dont les têtes sont tombées, n'offrent plus de résistance, et je vis mes longs efforts couronnés d'un plein succès. Immobile

devant l'ouverture qui s'offre à mes yeux, j'entends M. de Kerlerek s'écrier en la voyant, avec l'accent d'un cœur noble et généreux... « Bon ! Villeneuve se sauvera ! » Ces mots sont répétés par tous mes camarades, et avec la même joie. Mais il me répugne de me sauver seul, et je veux insister pour qu'on tire au sort... Tous s'y refusent : cette généreuse abnégation de soi-même et aux portes du tombeau, me touche jusqu'aux larmes. Je résiste encore, lorsqu'un bruit se fait entendre ; c'est le geôlier qui vient faire sa visite du matin. « Il » n'y a pas un moment à perdre, » dit avec anxiété M. de Kerlerek, et, sans me laisser le temps de prononcer une parole : « Cette place vous appartient, » s'écrient-ils tous ; et, en me soulevant presque comme un enfant, ils m'introduisent dans l'ouverture. Ils remettent la planche, en enclavant la partie saillante qui n'avoit pas été coupée dans la rainure de la planche supérieure, et dans un clou sans tête qui étoit resté à la poutre sur laquelle la planche s'appuyoit.

Cette opération à peine finie, le geôlier entra accompagné d'un Chouan de ses amis, et prisonnier comme nous. M. de Kerlerek s'approcha de lui : « Puisque » vous n'avez pu hier accéder à nos demandes, lui dit- » il, vous pouvez, par le silence, être utile à un de » nos camarades bien malheureux, et que vous con- » noissez particulièrement..... il a déjà perdu deux de » ses frères. C'est Villeneuve : il est caché dans cette » cloison ; et, sans vous compromettre, vous pouvez le » sauver. » Le geôlier ne savoit que répondre, lorsque son ami (il s'appeloit Audran) prit la parole pour dire :

« Oui, il le sauvera; c'est moi qui en réponds. » Le geôlier ne balança plus; il promit de me sauver, et partit en recommandant à mes généreux camarades de faire disparoître toutes les traces qui pourroient décéler mon asile, d'où je le remerciai du fond de mon cœur.

Étant resté seul, je détachai la planche, et je sortis de cet asile, que mon affreuse position pouvoit à peine rendre supportable. M. de Kerlerek, avec l'inquiétude de l'amitié, me reprocha mon imprudence; hélas! je touchois aux derniers instans que je devois passer avec mes compagnons d'armes. Ce fut encore en vain que je les conjurai de nouveau de rendre le sort arbitre de la vie d'un de nous : rien ne put les ébranler, et tous me répétèrent encore : « Cette place vous appartient de » droit, et nous serons heureux si nous pouvons con- » tribuer à sauver un de nos camarades. »

M. de Kerlerek convint avec les autres que je demeurerois le jour dans ma retraite, et que, après les exécutions, *ceux qui resteroient* m'en feroient sortir à nuit close. Ils me donnèrent une bouteille de vin mêlé avec de l'eau, que j'attachai avec une ficelle, à la portée de ma bouche, à une poutre qui traversoit horizontalement ma cachette. Il étoit près de sept heures du matin quand j'y rentrai : mes camarades venoient d'y ajuster la planche quand un cliquetis d'armes frappa mes oreilles : le bruit s'approche de notre chambre; la porte en est ouverte; un détachement y pénètre, et le sous-officier qui le commande appelle à haute voix : « Villeneuve? » Personne ne répond : il répète encore mon nom; même silence. Le geôlier alors, pour donner

le change, s'emporte en mille injures contre moi. M. de Kerlerek dit au sous-officier qu'il y avoit long-temps que je ne faisois plus partie de cette chambre, et que peut-être on pourra me rencontrer dans les autres.

Le sous-officier et son détachement étant partis, suivis du geôlier, M. le comte de Rieux s'écria : « Quel bonheur que nous ayons insisté à ce qu'il ne ressortît » pas ! » Tel étoit le langage de celui qui attendoit la mort par instans ; tels étoient les sentimens de ces nobles victimes de l'anarchie.

Le détachement revint bientôt, et le geôlier, feignant la plus grande colère de ne m'avoir trouvé nulle part, vomit contre moi de nouvelles injures. Le sous-officier appelle alors le comte de Rieux et cinq autres de nos camarades. Le premier, jeune homme des plus intéressans, en prenant congé de ses tristes amis, et ne » voulant pas m'oublier : « Adieu, dit-il, adieu à tout » le monde ! » Cet adieu retentit dans mon cœur.

Peu d'instans se passèrent, lorsque, ouvrant la porte avec fracas, une nouvelle troupe entre, ayant à sa tête ce même caporal, mon compatriote, et qui, le jour auparavant, m'avoit refusé durement son assistance. Ses soldats étoient postés de sorte que, tenant les armes aux bras, le bout de leurs baïonnettes touchoit la planche peu affermie qui me séparoit d'eux. Se tournant vers le geôlier, le caporal lui dit d'un ton de fureur : « Il n'a pu s'envoler par cette croisée, où je » l'ai encore aperçu hier soir à la tombée de la nuit.... » Je l'entends soulever les matelas, parcourir la mansarde, tandis qu'il n'épargnoit pas les plus grossières

apostrophes contre le geôlier, qui, lui remettant les clefs, l'invite à visiter lui-même toute la maison.

Ayant enfin conçu l'espoir de sauver ma vie, je ne dirai pas quelles étoient mes pensées pendant ces différentes scènes où un homme barbare se montroit si avide de mon sang. Il n'y eut d'endroit, comme je le sus depuis, qu'il ne visitât, pour me trouver, avec l'exactitude la plus minutieuse, et toujours en apostrophant le geôlier. Celui-ci, perdant patience, l'incrimina à son tour de vouloir le rendre responsable de son manque de surveillance; l'accusa même de s'être laissé suborner pour faciliter mon évasion. Cette inculpation peu attendue déconcerta le caporal, et il ne proféroit plus un mot quand l'officier municipal, qui venoit d'arriver, irrité des invectives qu'avoit lancées ce furibond, le menaça de porter plainte contre sa prévarication ou sa négligence.

Les alarmes n'étoient pas encore finies pour moi. L'officier municipal fit transférer dans notre mansarde les prisonniers chouans encombrés dans un galetas, en nombre égal de ceux de nos camarades qui venoient de nous quitter. On n'osa pas mettre dans le secret ces nouveaux venus, ce qui m'ôta tout espoir de sortir pour quelques instans de mon pénible asile. Les souffrances que j'y endurois sont incalculables : il n'y a que l'amour de la vie qui pût les faire supporter. Je n'avois sur moi que ma chemise et un pantalon blanc. Les chaleurs de la canicule étoient excessives. J'étois forcé, dans mon étroite demeure, de m'appuyer entièrement sur mes genoux qui, par une pression incommode et continue,

commençoient à saigner. Il ne m'étoit permis presqu'aucun mouvement. A peine pouvois-je remuer la tête, appuyée sur une partie inclinée de la cloison ; atteindre la bouteille pour rafraîchir l'ardeur de mon sang, et apaiser un peu une soif dévorante; tandis que mes cheveux, accrochés aux planches non rabotées, me causoient des douleurs aiguës. Une pomme étoit la seule nourriture que j'avois, et que je ne pouvois prendre qu'avec des précautions et des peines inouïes.

Parfois M. de Kerlerek, par des expressions indirectes, et parlant avec quelqu'un des nôtres, m'exhortoit à la patience, en m'apportant pour exemple les souffrances de notre divin Sauveur.

La fraîcheur de la nuit vint apporter quelque calme à mes tourmens. Lorsque tout le monde dormoit, un ami de M. de Kerlerek, dont l'âme étoit des plus bienfaisantes, s'approche de la planche qui me recéloit, y colle sa bouche, et me dit à voix basse : « Portez votre » main contre cette fente, je vais vous faire passer quatre » guinées dont je n'aurai plus besoin. » Mes mains tremblioient en recevant ce dernier témoignage de l'amitié; mes yeux étoient humides de larmes. Cependant comme tout reposoit, et que je ne craignois pas d'être entendu par nos nouveaux voisins, mes mouvemens étoient plus libres.

Au point du jour, on commença à réciter les prières des agonisans; j'y joignis silencieusement les miennes. A l'heure précise, on entend ouvrir les portes des autres chambrées; des malheureux en sortent pour n'y retourner jamais. Le tour de la nôtre arrive. M. de Ker-

lerek est appelé ; je tressaille ; mais il demande pour lui et un de ses amis qu'on diffère sa mort jusqu'au lendemain, afin de mettre ordre à ses affaires. Cette demande lui fut accordée. Les quatre autres victimes appelées au supplice nous quittèrent en nous répétant les mots adoptés parmi nous : *Adieu, adieu à tout le monde!* Ils portoient le déchirement dans mon âme.

On apprit dans la journée, par le geôlier, que M. le comte de Rieux et le camarade avec lequel il étoit attaché, avoient manqué se soustraire à la mort. Arrivés au lieu du supplice, et prétextant de vouloir donner leurs capotes à deux soldats avant qu'elles fussent criblées par les balles, ils avoient obtenu d'être détachés. Ils ne pensèrent plus qu'à se sauver, et ils avoient franchi un long espace de chemin, lorsque, tombés dans un marais, et atteints par une partie de la troupe, ils y furent fusillés impitoyablement.

Ce jour-là s'écoula encore sans apporter aucun soulagement à ma pénible position. J'avois oublié de dire que le grenadier Joseph, qui devoit m'apporter le costume, étoit venu et avoit tenu sa promesse ; mais, à cause des nouveaux prisonniers installés dans la mansarde, je n'avois pu en profiter. Il partit dans l'espoir que j'étois parvenu à m'évader par d'autres moyens.

D'après les rapports du caporal qui avoit juré ma perte, nous eûmes encore, et au milieu de la nuit, la visite d'un officier qui, accompagné de plusieurs soldats, fit pour me trouver de nouvelles perquisitions, heureusement inutiles.

Mais l'instant arriva où je devois perdre à jamais mon

généreux ami, M. de Kerlerek. Il fut suivi au supplice par quatre autres de mes camarades. Ses adieux réveillèrent en moi presque la même douleur dont j'avois été déchiré par ceux de mes deux frères. Le roi perdoit en lui un sujet des plus fidèles, la marine un de ses officiers les plus distingués, et l'humanité le cœur le plus noble et le plus bienfaisant. Les Chouans dernièrement arrivés, et parmi lesquels se trouvoient deux femmes avec leurs maris, avoient été retirés de la mansarde. Peu de temps après, j'entends un feu de mousqueterie. Kerlerek et ceux qui restoient de mes camarades avoient expiré. Je restai seul! et plongé dans les angoisses les plus cruelles.

Quatre heures sont sonnées, et le geôlier ne vient pas me secourir. J'étois prêt à succomber. On ouvre enfin la porte de la prison. C'étoient nos bienfaitrices qui venoient retirer les effets qu'elles avoient prêtés à mes malheureux camarades : leurs soupirs et leurs sanglots les déceloient assez. Elles restèrent pendant une heure dans cette triste occupation, sans que j'osasse me découvrir : leur surprise auroit pu dévoiler mon secret.

Je reste encore seul en comptant les quarts et les minutes, jusqu'à huit heures..... J'étois entièrement épuisé, et respirois avec peine. Enfin, Dieu exauça mes prières. J'entends la voix du geôlier qui me dit : « Je » viens vous aider à sortir. » Je n'étois plus en état de le faire ; il me prêta son secours. Après trois jours et deux nuits de toute espèce de souffrances, tout mon corps étoit froissé; et, ne pouvant me soutenir sur mes jambes, je tombe sur un matelas. A minuit, le

geôlier devoit venir me prendre : il part, et me laisse encore en proie à mille tourmens. Seul de nouveau, je me vois environné du silence de la mort. Je n'avois plus d'amis ; ils avoient péri tous ; je répands des larmes à leur mémoire ; elle est à jamais gravée dans mon cœur.

Je périssois d'inanition quand, à minuit, la voix du geôlier m'appelle doucement par mon nom ; mais il ignoroit où il pourroit me cacher, et m'invite à rentrer encore dans la cloison ; mais je proteste que j'aurois plutôt préféré mille supplices. Il m'indique alors le seul asile qu'il pouvoit m'offrir ; une étable à cochon, dans laquelle une brute devoit partager avec moi sa demeure. Je connoissois les lieux, et m'y rendis avec précaution, tandis que le geôlier étoit en sentinelle pour prévenir tout sinistre accident.

Ce ne fut pas sans peine que je pus m'établir dans ma retraite, où j'eus à s'ouffrir des tourmens d'une nouvelle espèce, et essuyer des périls plus grands encore que ceux que j'avois courus déjà. D'abord, l'animal immonde dont je devois partager la demeure, me la disputa vivement, tandis qu'à demi étendu sur le fumier putride, je ne pouvois me tenir debout à cause du peu d'élévation du toit.

Je me vis forcé de me défendre de ses attaques réitérées avec une simple serviette, dont je m'étois muni pour m'envelopper la tête ; certain que, si je me livrois au repos, l'animal en fureur tenteroit de me dévorer. Le bruit qu'il faisoit me remplissoit d'alarmes : il pouvoit attirer du monde, qui m'eût aisément découvert ;

et cela, d'autant plus facilement que l'étable se trouvoit au-dessous d'un escalier de communication entre deux salles de discipline, encombrées de soldats républicains, et la porte de l'étable n'ayant d'autre serrure qu'une ficelle tournée autour d'un clou. Par bonheur, la geôlière, que son mari avoit mise dans notre confidence, retira le lendemain le cochon, si obstiné à défendre un endroit qu'il croyoit sa propriété particulière. Mon danger cependant ne diminua qu'en partie. Il ne m'étoit pas permis, pendant le jour, même de respirer. L'escalier voisin, les salles de discipline contiguës, portoient à chaque instant les soldats républicains prisonniers à se visiter réciproquement, à s'entretenir devant la porte de mon étable, à s'y appuyer même, tandis que je craignois, d'un instant à l'autre, d'être enfin découvert par l'un d'entre eux. Ils étoient si près de moi, que j'entendois leurs moindres mots, et je les apercevois par les fentes de ma chétive habitation, tandis qu'ils se tenoient parfois assis sur l'escalier; ils n'avoient eux-mêmes qu'à s'approcher de ces fentes, et j'étois perdu à jamais. La disparition du cochon, dont ils n'entendoient plus le grognement, auroit pu encore éveiller leurs soupçons. Pour éviter ce terrible inconvénient, il falloit que le geôlier, son ami Audran, ou la geôlière, fussent tour à tour en surveillance pour empêcher, sous quelque prétexte plausible, qu'aucun n'entrât dans l'étable, réfuge bien précaire d'un malheureux.

A ces alarmes continuelles se joignoit le malaise de ma situation intérieure. Le fumier entassé fermentoit,

de jour en jour, jusqu'à répandre une odeur méphitique qui ôtoit presque la respiration. Si, pendant le silence de la nuit, je tâchois de l'écarter par monceaux, je m'y trouvois alors comme enfoui, et prêt à en être suffoqué. La geôlière compatissante, qui, dès le lendemain, pourvut à ma nourriture, qu'elle m'apportoit au point du jour, trouva le moyen de me procurer un matelas : je ne réussis qu'avec bien de la peine à le placer de manière à n'être pas incommodé par le fumier, dont les exhalaisons devenoient intolérables. Cette odeur étouffante, la chaleur du mois d'août, l'impossibilité de changer de position, et de faire, durant tout le jour, le moindre mouvement; d'autres incommodités inévitables, produites par toutes ces différentes circonstances, et dont tous mes membres étoient lacérés; enfin, ces tourmens divers mettoient mon esprit et mon corps dans un tel état de souffrance qu'à peine un mortel pouvoit les souffrir. Je restai quinze jours dans une position si affreuse.

Dans cet intervalle, comme les terres manquoient absolument de laboureurs; et que, jusqu'à un temps déterminé, les Chouans devoient subir leur détention, on permettoit à ceux-ci d'aller s'occuper de ce travail depuis le matin jusqu'à sept heures, qu'on les ramenoit à la prison. Cependant plusieurs d'entre eux obtenoient souvent de passer la nuit dans leurs maisons respectives. Le meurtre des malheureux Émigrés avoit un peu assouvi la fureur des tyrans de la France, vis-à-vis desquels étoit devenu un crime l'intérêt que nous avions inspiré à nos vainqueurs eux-mêmes.

Tous les habitans de la ville et la garnison n'ignoroient pas que j'avois réussi à me sauver. Aucun des premiers, quoique instruits du véritable secret de ma délivrance, ne commit jamais la moindre indiscrétion, ce qui est le plus bel éloge des bons principes et des sentimens qui les animoient. Et, ainsi que je l'entendis moi-même par la conversation de plusieurs soldats qui causoient assis sur l'escalier sous lequel je me trouvois, la garnison étoit convaincue que je m'étois évadé par le secours de quelque grenadier, et sous ce même costume. J'ai été toujours dans la persuasion que les Chouans, détenus dans la prison, savoient où j'étois caché; mais, pour ne pas me compromettre, ils ne parloient pas eux-mêmes de ce fait ni avec les républicains ni dans leurs conversations particulières. Il n'y eut que la geôlière qui n'avoit pu taire mon secret à un de ses amis, ancien officier d'artillerie, garde-côte, et qui avoit donné dans la révolution. Cependant, loin de la blâmer, il lui dit : « Puisque vous » avez entrepris sa délivrance, il faut continuer jusqu'à » la parfaite réussite de votre ouvrage. »

Elle n'y manqua pas, et s'acquit avec son mari tous les droits à mon éternelle reconnoissance. Dans la nuit du quinzième jour, elle vint m'apporter une heureuse nouvelle. Le Chouan, ami du geôlier, et qui demeuroit près de la chambre de celui-ci, étoit en correspondance avec M^me^ la comtesse de Gouvello, qui habitoit son château de Kerantray. Il avoit envoyé le geôlier chez elle pour l'informer de ma déplorable situation. Cette excellente dame pensa aussitôt aux moyens

de m'en retirer le plus promptement possible; et, à cet effet, elle écrivit une lettre que la geôlière m'apportoit. Je ne pouvois pas la lire dans mon obscure retraite, où il étoit dangereux qu'on aperçût de la lumière. Elle me conseilla donc de passer dans la chambre d'Audran; ce conseil fut bientôt suivi; et, arrivé dans cette chambre, je trouvai le bon Chouan qui m'attendoit pour parler sur la lettre en question. « Elle manifes-» toit l'inquiétude que Mme de Gouvello éprouvoit sur » ce que je pouvois être découvert tôt ou tard; ses ins-» tances pour qu'on me fît sortir au plus tôt de ce lieu » de douleur, et ses craintes, si l'on différoit, qu'elle » ne pût me faire passer en Angleterre, l'escadre étant » sur le point de mettre à la voile. »

Tandis que nous discutions sur les moyens les plus plausibles pour seconder les officieuses instances de Mme de Gouvello, et que nous ne pouvions nous arrêter à aucun, je porte mes yeux sur un vieux coffre qui étoit dans un coin de la chambre, et servoit de mai. Malgré la hauteur de ma taille, je le choisis aussitôt comme le seul expédient qui me reste pour être transporté hors de la prison. Le projet est adopté, et on fixe pour mon départ le matin suivant, après l'appel, et lorsque tous les Chouans seroient partis pour vaquer à leurs travaux champêtres.

Cette nuit encore, je la passai dans mon étable; et au point du jour, et sans que personne eût pu m'apercevoir, je fus dans la chambre d'Audran, et bientôt enfermé dans le coffre. Quand tout le monde fut réveillé, quelques grenadiers entrent dans la chambre

d'Audran ; plusieurs d'entre eux s'asseient sur le coffre dans lequel je ne me permets de faire aucun mouvement. Enfin, les Chouans sont partis, et les grenadiers rendus à leur poste. Tout étoit convenu d'avance, entre Audran et le geôlier qui se tenoient dans la cour. Le premier prétend qu'il faut rendre la mai (ou coffre) au boulanger qui l'a prêtée et demandée : il le dit à haute voix et de sa croisée au geôlier, afin d'être entendu par les soldats. Celui-ci, après quelques difficultés simulées, y consent. Tous les deux emportent le coffre. Ils le posent dans la cour : j'entends autour de moi les voix, les pas des soldats et le cliquetis de leurs armes. On devoit passer ce coffre par une petite porte conduisant à une boulangerie limitrophe avec la prison. La geôlière se tenoit à cette porte, afin de l'ouvrir et de la refermer aussitôt que je l'aurois franchie, sous le prétexte de ne pas laisser sortir son cochon, où elle disoit l'avoir enfermé quand elle le retira de l'étable. On m'y transporte ; mais un seul instant alloit faire évanouir le fruit de tant de jours de souffrances. Le fond pourri du coffre se défonce du côté de ma tête : je puis apercevoir la sentinelle qui garde cette entrée : le geôlier tressaille, et pose son fardeau ; l'intrépide Audran, avec une présence d'esprit admirable, tire avec force le coffre du côté des pieds, le traîne jusqu'au milieu de la petite cour de la boulangerie, et de là dans une pièce étroite au rez-de-chaussée qui étoit l'emplacement du four, et la seule qui existât dans ce misérable bâtiment : ils partent ensuite en refermant la porte sur moi.

J'attendis deux heures, dans l'espoir qu'on viendroit me retirer de l'espèce de tombeau, où ma poitrine oppressée par le manque d'air, pouvoit respirer à peine. Me rappelant alors le défoncement du coffre, que j'avois oublié dans mon état de gêne, je réunis le peu de forces qui me restoient pour m'ouvrir un passage. Quelle fut ma surprise, quand, au premier mouvement, le couvercle se lève, et me fait voir que mes libérateurs avoient eu la précaution de l'ouvrir avant de me quitter!

Je rendis grâces à l'Éternel de ce nouveau trait de sa bonté, et je m'établis dans un petit grenier auquel on arrivoit par une échelle. De là, je distinguois par une ouverture qui séparoit la toiture du mur, une rue où étoit le corps-de-garde, non loin d'une des entrées de la prison. J'entendois les discours des soldats, dont le voisinage n'étoit pas fait pour me rassurer.

La geôlière ne m'avoit cependant pas oublié. Elle entra par la petite porte de la rue. Je ne saurois exprimer sa joie en me voyant en sûreté. Elle étoit enceinte; et, malgré les désagrémens de cet état, elle m'apportoit une paillasse à demi remplie, et dans laquelle je trouvai, outre quelques provisions, un grand chapeau rabattu à la forme du pays, et une capote d'uniforme qui avoit appartenu à un de mes infortunés camarades, et qu'un soldat lui avoit vendue. On y apercevoit les trous faits par les balles : cette vue m'attrista cruellement.

Je n'avois pas d'expressions pour lui témoigner ma reconnoissance, et il m'étoit pénible de partir sans dire

adieu à son mari ; mais je ne le pouvois sans nous compromettre réciproquement. J'aurois desiré avoir les richesses et le pouvoir d'un grand monarque pour les récompenser dignement... Comme je lui montrois mes regrets de ne pouvoir lui laisser aucun témoignage de ma gratitude, cette femme sensible me répondit : « Non, Monsieur; quoique pauvres, nous ne vous avons » pas rendu service par interêt : donnez-nous de vos » nouvelles; faites-nous savoir que vous êtes loin de » vos ennemis, voilà la seule récompense que nous de- » sirons de vous. » Après m'avoir habillé de la capote et du chapeau, et couvert à moitié la figure avec mes cheveux, elle partit en me disant qu'à neuf heures précises on viendroit me prendre pour sortir de la ville.

Le brave Audran fut exact. A neuf heures j'entendis qu'il mettoit la clef dans la serrure ; mais au même instant, une voix forte lui dit : « Que fais-tu là... ? » C'étoit un des grenadiers de garde qui se rendoit à son poste. Par bonheur, il étoit un ami d'Audran, qui termina vite la conversation, et mes craintes se dissipèrent. Resté seul, et ne pouvant parvenir à ouvrir la porte, Audran me dit de franchir la fenêtre qui, étant très-basse, ne m'offrit aucune difficulté. Avec quel plaisir je me vis près du moment de recouvrer ma liberté ! Cependant cette idée consolante étoit troublée par le souvenir de mes malheureux compagnons d'infortune, et je ne pus quitter ces lieux sans répandre des larmes de douleur.

Nous traversâmes la place où plusieurs militaires se promenoient pour respirer l'air du soir : à quelques

pas de là, nous nous arrêtâmes devant la porte d'une maison, qui s'ouvrit aussitôt. Introduits dans un vestibule, nous y trouvâmes plusieurs dames qui nous reçurent avec les marques d'un vif contentement. Malgré ma longue barbe, ma saleté repoussante et mon costume bizarre, elles m'embrassèrent, l'une après l'autre, en remerciant la Providence qu'elle eût veillé à ma conservation. Audran, dans la crainte que Mme la comtesse de Gouvello ne fût dans l'inquiétude en m'attendant, me pressa de partir. Je pris congé de ces dames, qui se séparèrent de moi en pleurant le sort de nos amis infortunés, et laissant gravée dans mon cœur l'image de leurs vertus.

Audran m'emmena dans le jardin de la maison : nous en escaladâmes les murs, et nous nous trouvâmes au milieu des champs. Entrés dans quelques touffes de bois, Audran me dit : « Ici, vous pouvez respirer à » votre aise ; vous n'y avez pas à craindre les *Bleus*. » Il y a des situations que l'on ne sauroit décrire, telle étoit la mienne : mes souffrances furent oubliées. Ce qui m'arrivoit me paroissoit un songe ; et, dans l'émotion de mes sentimens, ma reconnoissance étoit partagée entre l'Éternel et les âmes sensibles qui m'avoient rendu à la vie et à la liberté.

La soirée étoit des plus belles : nous n'avions que deux lieues à faire pour gagner le château de Kerantray, résidence de Mme de Gouvello. Ce château, d'une construction nouvelle, étoit l'un des plus beaux de la contrée. De ce superbe édifice, qui dominoit le pays,

on apercevoit une grande étendue de mer, et notamment toute la baie de Quiberon.

L'aboiement d'un chien, mais tel que l'instinct l'inspire à ces animaux quand ils semblent marquer leur contentement, nous apprit que nous étions non loin du château. « L'aboiement de cet animal, me dit Audran, » fera tressaillir le cœur de Mme de Gouvello : il lui » annonce l'arrivée d'un royaliste. » Ce discours me surprit; mais Audran m'assura que ce chien savoit distinguer, par l'odorat, un royaliste d'un républicain; et « vous l'auriez entendu aboyer autrement, si quelque *Bleu* se fût approché du château. »

Nous y arrivâmes, Mme la comtesse de Gouvello, ses enfans et son beau-père, qui nous attendoient assis sur un banc de l'avenue de leur château, accoururent au-devant de nous, et nous reçurent avec les témoignages de la joie la plus sincère. Mme de Gouvello avoit craint que ma fuite n'eût pu se réaliser; et mon arrivée dissipa ses alarmes. Je ne rendrai pas compte de toutes les prévenances dont elle usa à mon égard. Cette dame estimable avoit rendu d'importans services à la cause royale. Elle facilitoit la correspondance de terre avec l'escadre, celle de l'intérieur, et avoit concouru à faire rembarquer le petit nombre des prisonniers émigrés échappés des prisons de Vannes et d'Auray. Tous ceux de sa famille, en état de porter les armes, avoient émigré. Son mari et ses deux frères servoient en différens corps des armées royales : l'un de ces derniers étoit capitaine au régiment de *Rohan*, et mon frère cadet servoit dans sa compagnie. Un des enfans qui entou-

roient Mme de Gouvello étoit son fils : son valet de chambre lui-même avoit vaillamment combattu à Quiberon, d'où, après notre défaite, il avoit pu se sauver (1). J'eus aussi le plaisir de connoître chez elle son respectable beau-père. Elle avoit alors un garçon et deux filles en bas âge; enfans charmans qui, ayant tous le bon cœur de leur famille, sans être rebutés par ma longue barbe, mon misérable costume et ma mine exténuée, s'empressoient à l'envi de me caresser de leurs mains innocentes.

Le lendemain matin, le brave Audran me quitta pour se rendre à la prison. Il pensoit donner pour prétexte de son absence une indisposition subite qui l'avoit retenu chez sa femme. Je vis partir mon libérateur avec un chagrin que ma reconnoissance seule pouvoit égaler. Tous les paysans et paysannes des environs furent attirés dans le château par la curiosité de voir une des victimes de Quiberon dont la délivrance leur sembloit miraculeuse. Ils me regardoient, me touchoient, et ne pouvoient revenir de leur surprise. Je ne voyois néanmoins parmi eux que des femmes et des vieillards. Tous les autres habitans des campagnes étoient

(1) Parmi les Émigrés, il y en avoit six du nom de *Gouvello*. Le mari de madame de Gouvello étoit major en second au régiment de *Royal-Dragon*. Un de ses oncles servoit dans les gardes de Monsieur; les autres Gouvello étoient installés en différens régimens; l'oncle, officier des Gardes, existe encore : son petit-neveu le remplace dans le même corps en qualité d'adjudant-major, officier aussi distingué par ses talens militaires que par son dévoûment à l'auguste famille des Bourbons.

ou dans les prisons, ou cachés dans les bois, ou avoient péri dans les batailles.

Je jouis encore du beau spectacle qu'offroit l'escadre anglaise au milieu de la baie. On nous apporta le même jour, la nouvelle qu'elle alloit recevoir des renforts considérables.

En effet, montés sur un *belvédère*, nous découvrîmes plusieurs vaisseaux et bâtimens de transport qui voguoient majestueusement vers l'escadre. Le bruit courut que ces vaisseaux portoient vingt mille hommes de débarquement, de l'armée du prince de Condé; on pensa aussi que c'étoient quelques renforts que l'amiral Warren avoit demandés à son gouvernement. D'après l'avis même de Mme de Gouvello, il auroit fallu des forces formidables pour effacer la terreur que le pouvoir conventionnel avoit répandue dans la Bretagne.

Du reste, l'escadre que nous voyions voguer à pleines voiles étoit celle qui amenoit notre auguste prince Mgr comte d'Artois. Mais cette connoissance, je ne l'acquis qu'ensuite et par le commodore Warren.

Ne voulant pas perdre l'occasion propice qui s'offroit de me rembarquer, ce fut avec un véritable chagrin que je quittai Mme de Gouvello et son estimable famille. Avec un guide qu'elle m'avoit procuré, je devois me rendre à une petite ferme, peu éloignée du château, où je trouverois un ecclésiastique, qui me donneroit des instructions jusqu'à ce que je pusse rejoindre l'escadre anglaise.

Je me mis en marche sous le costume de paysan. Arrivés à une rivière, nous trouvâmes près du rivage

une barque prête à nous recevoir. Ayant mis pied à terre à l'autre rive, au bout de quelques minutes nous gagnâmes la ferme, où je trouvai deux femmes dans le costume du pays, assez semblable à celui des religieuses, et un paysan qui me complimenta sur mon arrivée, en très-bon français. J'en fus d'abord étonné, car cette langue n'étoit presque pas connue parmi les habitans de ces campagnes ; mais mon guide s'empressa de me dire que c'étoit là le digne ecclésiastique dont Mme de Gouvello m'avoit parlé. Il se cachoit sous ces habits pour échapper à la persécution, et venoit de confesser les deux femmes que j'avois vues. Ce bon pasteur m'offrit des rafraîchissemens ; et, quand la nuit arriva, il me donna pour guides, outre celui que j'avois déjà, les deux femmes, qui connoissoient parfaitement le pays. Je devois me rendre à une autre ferme pour me rapprocher du lieu de mon embarquement.

Toute la côte étoit remplie de postes militaires, à travers lesquels il nous falloit passer. Une des femmes marchoit en avant pour nous avertir en cas de danger ; l'autre formoit comme l'arrière-garde ; mon premier guide étoit toujours à mes côtés. Souvent celui-ci, dans les fréquentes stations que nous faisions pour n'être pas surpris, colloit son oreille contre terre pour s'assurer s'il entendoit les pas de quelque garde de nuit.

La Providence protégea notre marche. Nous parvînmes sans accident dans la nouvelle ferme. Une corde enduite de résine, et attachée à un bâton planté dans le sol, éclairoit une vaste cuisine. Tout le monde fai-

soit les prières du soir. Le maître, qui parloit un peu français, me fit un accueil amical. Après le souper, on me conduisit dans une étable à vache, car il n'osoit me garder dans la maison, à cause des visites domiciliaires que l'on pouvoit faire, à toute heure, dans ces temps de trouble et de terreur.

Je trouvai le matin, réunis dans la ferme, six hôtes de plus : c'étoit le fils de la maison avec cinq de ses amis, tous jeunes et robustes; ils s'étoient tous trouvés à notre malheureuse défaite, et avoient réussi à gagner l'escadre sur un chasse-marée.

D'après les détails que me donnèrent ces jeunes gens, aussitôt que le *fort Penthièvre* fut retombé au pouvoir de l'ennemi, le désordre se mit parmi les Chouans stationnés dans les autres points de la presqu'île. Une grande partie étoit accourue sur le rivage, où plusieurs chasse-marées (1) les reçurent pour les transporter à l'escadre, où régnoient également la confusion et la crainte de manquer de vivres pour tant de monde. Pour éviter en partie ces inconvéniens, on forma des réfugiés un petit camp dans l'île d'Ouwat, sous les ordres du comte Bozon de Périgord, mon lieutenant-colonel. On y faisoit un service pénible, afin de prévenir toute surprise de la part des troupes ennemies, qui se trouvoient à Belle-Isle-en-Mer. Mais ayant vu le peu d'avantage qu'on tiroit de ce camp, dont les soldats étoient

(1) C'est le nom qu'on donne en Bretagne aux bateaux-pêcheurs : ils sont pontés, font le cabotage le long des côtes, même sur celles d'Espagne.

trop peu nombreux pour former aucune entreprise, manquant de vivres, et ne trouvant pas même des coquillages dont ils avoient dépouillé tous les rochers, il fut dissous, et, à la demande des Chouans, on les les débarqua sur la côte. Ils n'osèrent cependant pas retourner dans leurs communes, sachant le sort de leurs compagnons.

Il se tenoient donc cachés en différens endroits, et un certain nombre d'entre eux servoient comme de facteurs à la correspondance établie entre les royalistes du pays et ceux de l'escadre anglaise. Des vieillards et des femmes occupés aux travaux des champs, placés de distance en distance, et en partant du point où se trouvoient les postes républicains, s'avertissoient de l'un à l'autre, par des signaux convenus, jusqu'à l'endroit où leurs amis se tenoient cachés, si quelque patrouille rôdoit dans la campagne.

Il ne se passa pas bien long-temps sans que nous reçussions cet avis, et je fus contraint de m'enfermer avec les autres dans une espèce de petit caveau pratiqué dans l'étable. On y parvenoit par une ouverture bouchée avec une pierre, que l'on cachoit avec du fumier des vaches, dont l'une étoit précisément placée vis-à-vis de l'entrée de cette ouverture. Elle n'étoit en réalité qu'une espèce de trou pratiqué dans la terre, et sur le sol duquel on avoit placé quelques planches couvertes d'une meule de paille. On n'y pouvoit entrer qu'en se traînant sur le fumier de l'étable, jusqu'à ce que les pieds eussent atteint l'ouverture où l'on se glissoit plutôt que l'on n'y descendoit. L'intérieur

pouvoit contenir sept à huit hommes couchés, ou pour mieux dire, à demi étendus, à la ronde et en forme de rayon. Tout mouvement y étoit presque interdit; la chaleur excessive et une odeur suffoquante permettoient à peine de respirer. Mon corps, affoibli par les souffrances que j'avois endurées, et dans la cloison de la mansarde, et dans l'étable à cochon, et dans la mai où l'on m'avoit enfermé pour sortir de la prison, et épuisé ensuite par de longues courses, ne pouvoit soutenir ce nouveau martyre.

Les soldats républicains, au nombre de quinze, arrivèrent à la ferme, parcoururent l'étable, et, ayant fait leur visite domiciliaire, nous les entendîmes se retirer. Bientôt après, un nouvel avis nous força encore à nous cacher; mais ce n'étoient que deux soldats maraudeurs qui venoient demander des subsistances, et partirent très-mécontens de l'accueil qu'on leur avoit fait. Cette fois-ci, je n'avois pas voulu consentir à me cacher dans l'incommode ouverture, et, au risque de tout hasarder, j'obtins par mes instances, du fermier, qu'il me plaçât dans sa grange, où je passai quelques heures du soir blotti dans la paille.

Au milieu de mon sommeil, je fus réveillé par le fermier, qui me dit : « Allons, Monsieur, il faut partir. » Je n'attendis pas une seconde invitation : je descends de la grange, et, entré dans la cuisine, j'y vis un homme armé jusqu'aux dents. J'appris bientôt que c'étoit un capitaine de chasse-marée, chargé de la correspondance qu'il distribua parmi les Chouans qui se trouvoient dans la ferme, afin qu'ils en fissent parvenir les lettres à

leurs adresses respectives. Le fermier lui avoit déjà remis la correspondance de terre qu'on avoit reçue l'avant-veille. Je fis vite connoissance avec le capitaine : il devoit me conduire à son bâtiment, pour de là me transporter à l'escadre anglaise. Je le priai et j'obtins qu'il partageât avec moi ses armes, et nous nous mîmes en marche au milieu de la nuit. J'avois forcé l'honnête fermier d'accepter le restant de la dernière guinée que j'avois changée. De quatre que m'avoit données l'ami de l'infortuné M. de Kerlerek, j'en avois rendu une à mes camarades pour de pressans besoins ; une autre, je l'avois perdue dans la cloison de la mansarde, et le reste je l'avois employé en des choses les plus nécessaires.

Je me mis en marche avec le capitaine, décidés, à toute rencontre, à mourir plutôt que céder nos armes. Arrivés sur la plage, nous entrâmes dans la mer, ayant l'eau jusqu'à la ceinture. Après avoir marché de la sorte pendant quelque temps, le capitaine donna un coup de sifflet : au bout de quelques instans, nous entendons un bruit de rames, et une chaloupe s'avance vers nous : c'étoit la sienne; et en y entrant, je la vis remplie de fusils et de munitions. Je prends un fusil, et ainsi armé, je ne suis plus l'homme abattu et sans défense, je redeviens militaire, et ne crains plus l'ennemi.

Nous abordâmes le chasse-marée, qui étoit arrêté à peu de distance, et avant le point du jour, il met à la voile; au bout d'une demi-heure, il jette l'ancre près de la frégate *la Galatée*. Il m'y conduit à sept

heures du matin. Mon étrange costume et le délabrement de ma personne attirent sur moi les regards de tout l'équipage. Le capitaine Keath, auquel mon conducteur me présente, m'examine depuis les pieds jusqu'à la tête, et ne sait sur quel ton il doit me parler. Il est tiré de cet embarras par MM. de Vauban et de Gouvello, qui m'appellent par mon nom, et se jettent dans mes bras. Je donne à ce dernier des nouvelles de son intéressante famille. Le capitaine Keath me demande alors le détail de mes souffrances, auquel il semble s'intéresser vivement (1).

Après le déjeuner, il a l'obligeance de me recevoir dans sa chaloupe pour me conduire auprès du commodore sir John Warren, dont je reçus un parfait accueil : il parloit fort bien le français, et s'offrit de me présenter lui-même à S. A. R. Mgr comte d'Artois, qui étoit à bord du *Jason*, et qui venoit d'arriver avec le dernier convoi. J'avois l'honneur d'être connu de cet auguste et aimable prince, et il me tardoit de jouir

(1) M. de Vauban, que j'avois beaucoup connu à Ath, m'ayant tiré à l'écart près de l'affut d'un canon, après m'avoir réitéré le plaisir qu'il éprouvait à me revoir, me dit : « Mon cher ami, » vous trouverez bien des changemens ici, chacun y juge nos » désastres à sa manière, les choses sont au point que le comte de » Puisaye et moi, ne pouvant plus y tenir, allons nous faire dé- » barquer de nouveau sur la côte. » Débarquement qui eut lieu peu de jours après. Il ne me fallut pas long-temps pour apprendre que, dans l'escadre comme en Bretagne, de graves accusations pesoient sur les opérations dirigées par ces officiers généraux, et dont les résultats nous avoient conduits à notre perte.

encore de ce bonheur. Le commodore et le capitaine Keath s'empressent de satisfaire à un si juste desir. Arrivés à bord du *Jason*, le premier va parler de suite à Son Altesse Royale; et un instant après, un des officiers du prince, M. le marquis de Rivière, vient prendre mon nom, m'introduit dans la grande chambre, et me présente à Son Altesse Royale.

Ma plume mal exercée ne sauroit peindre l'émotion de respect, de plaisir que j'éprouvai à la vue de ce prince si justement chéri. Je le trouvai debout et auprès d'une petite table. Le commodore Warren et le commandant des troupes de terre étoient dans la même pièce. Ceux qui connoissent l'affabilité de notre prince bien-aimé ne s'étonneront pas des bontés sans nombre qu'il eut à mon égard. Son Altesse Royale me reconnoît parfaitement, me tend les mains, et me demande des détails sur nos derniers désastres. Mon discours se ressent du trouble de mon cœur, où toutes mes plaies sont rouvertes : je ne puis pas même cacher les larmes qui coulent de mes yeux; je les répands au souvenir de mes frères et de mes camarades infortunés. Le prince, touché de mes peines, daigne changer de conversation, il daigne aussi s'enquérir du sort de mon père et de celui de mon oncle. Il avoit vu le premier à Coblentz, lorsqu'il lui fut présenté accompagné de sa nombreuse famille, et le second à Liège, lors du licenciement de l'armée de Mgr le duc de Bourbon, où mon oncle étoit major de l'avant-garde, sous les ordres du comte de La Châtre.

Je réponds donc à Son Altesse Royale que mon vieux père étoit à l'armée de Condé, et avoit l'honneur de servir sous les ordres de Mgr le duc de Berri (1), et que mon oncle (2) se trouvoit dans la même armée.

(1) Mgr le duc de Berri, dont les aimables qualités et la funeste catastrophe exciteront toujours l'amour et les regrets de tous les cœurs sensibles, commandoit à l'armée du prince de Condé le deuxième régiment de cavalerie noble, composé des anciens gardes du Roi. Ce prince, très-jeune encore, déploya à la tête de ce corps, un courage rare, et des dispositions heureuses qui décéloient en lui le guerrier intelligent et intrépide, et le digne rejeton de tant d'augustes rois. Son cœur étoit aussi généreux que brave, Avant d'entreprendre son voyage pour l'Italie, où il devoit traiter de son union avec une des princesses de Naples, union qui n'eut pas lieu dans ce moment, il fit don à ses compagnons d'armes de tout l'argent qu'il avoit disponible.

Mon père distribua parmi ses subordonnés la somme qu'il reçut du prince pour cet objet, sans en garder la part qui lui revenoit comme officier de son corps. Le comte de Monspay, commandant en second dans ce même corps, en fit part à Son Altesse Royale, qui en fut très-peinée. Je serois au désespoir, dit ce » bon prince après quelques momens de réflexion, d'avoir oublié » notre ancien et brave camarade; de grâce, mon cher Monspay, » courez chez... (en lui indiquant un officier), demandez-lui » vingt-cinq ducats pour moi. » Noble confiance qui honore à la fois celui qui est digne de la recevoir, et celui qui la motive. Ayant reçu cette somme, le prince, lui-même, court à mon père, l'embrasse et lui remet les vingt-cinq ducats. Qui ne reconnoîtroit pas dans cette belle action, et dans les circonstances qui l'accompagnent, le petit-fils d'Henri IV, le plus grand des Rois!

Après le licenciement de l'armée, mon père rentra en France: il étoit déjà âgé, et le doyen de la maison militaire de l'infortuné Louis XVI. Il n'eut pas la satisfaction de revoir le prince chéri,

Après cette enquête obligeante, qui me donna le temps de calmer ma première émotion, le prince

qu'une main atroce a enlevé à l'amour des Français, pour lesquels l'enfant auguste qu'il leur a laissé est devenu la consolation et l'espoir de la patrie. Je pourrois citer d'autres traits qui montreroient le beau caractère du prince que nous avons perdu; on peut en trouver le détail dans l'ouvrage intitulé : *Mémoires sur la vie et la mort de Monseigneur le duc de Berri*, rédigés par l'élégante plume de M. de Chateaubriand.

Le lecteur pardonnera au cœur d'un fils d'entrer dans quelques détails sur un père chéri et sur sa famille; détails qui prouveront que leurs sentimens ne se sont jamais écartés de cet amour qu'ils ont toujours conservé pour leurs souverains légitimes.

Mon père étoit entré en 1751 dans les gardes du corps. Deux de ses frères y etoient déjà : l'aîné avoit été blessé et avoit eu un cheval tué sous lui à la bataille de Fontenoy; le second se retira en 1788, lors de la révolution. Des trois frères, il ne restoit que mon père dans le corps des gardes, l'aîné étant mort à Versailles depuis plusieurs années.

A l'époque de la révolution, ce corps ayant suivi nos princes, mon père continua d'y servir jusqu'au licenciement de l'armée de Condé, en 1801; ce fut à cette occasion qu'il fut porté pour le grade de maréchal de camp.

Nos princes ayant autorisé les guerriers qui les avoient suivis à rentrer en France, mon père vint se réunir à son épouse et à ses deux filles, et partager leurs privations. Pendant qu'avec ses fils il combattoit pour la cause des descendans de Henri IV, ma mère et mes sœurs, enfermées dans le château de Beauregard (au Vivarais), y avoient appris la vente de tous les biens de la famille, sans qu'on eût eu aucun égard pour la dot de ma mère, ni pour la légitime de ceux de ses enfans qui n'avoient pas émigré. C'est aussi dans ce château, et tandis qu'elle, avec ses filles, n'existoit que des bienfaits de dignes parens et de quelques autres amis com-

voulut bien me demander mon avis sur l'esprit public qui régnoit alors en Bretagne; et si un débar-

patissans, que la révolution avoit un peu épargnés, qu'elle apprit bientôt la détention et les dangers que couroit à Nancy le plus jeune de ses enfans, et ensuite la fin tragique de ses deux fils aînés fusillés à Quiberon.

Ses maux furent un peu allégés par l'arrivée de mon père, après une absence de douze ans.

Malgré le triste souvenir des enfans qu'ils avoient perdus, la résignation de mon père servoit d'exemple à cette mère infortunée. Il donnoit une preuve non équivoque de cette résignation lorsque, en visitant les champs qui lui avoient appartenu, et où il avoit fait faire quelques plantations, il communiquoit lui-même, pour les faire prospérer, des instructions aux nouveaux propriétaires.

Cependant cet état de calme pénible fut troublé par le plus cruel des malheurs.

Au moment même que ma mère, aussi tendre épouse que chrétienne pieuse et charitable, suivoit le convoi d'un malheureux de la contrée, on préparoit le drap funéraire pour son époux chéri. Mon père étant allé en visite dans une maison qui lui avoit appartenu, le pied lui glissa sur un escalier; il tombe, roule jusqu'en bas, et se donne un coup si violent à la tête qu'il reste mort sur l'escalier. C'est auprès d'un cercueil que ma mère apprit cette funeste nouvelle, pour venir pleurer sur celui de son époux, que naguère elle avoit laissé plein de vie.

Elle survécut encore trois ans à cette fatale catastrophe, et elle les passa au pied des autels, au milieu des larmes, et sans que le sommeil approchât de ses paupières. Elle annonça le jour et l'heure de sa mort, et décéda en pardonnant à ses ennemis, et faisant des vœux pour le bonheur de sa patrie. Telle étoit l'opinion qu'elle laissoit de ses vertus, que tous les habitans vinrent entourer son corps inanimé, et voulurent à l'envi conserver quelques lambeaux de ses derniers vêtemens.

(2) Le général chevalier Deschabert, mon oncle, est peut-être

quement auroit pu avoir du succès. Comme la vérité n'est jamais plus sacrée que lorsqu'on l'énonce devant

un des militaires qui ont servi le plus activement son Roi et son pays.

Entré au régiment de *Guyenne* en 1755, et successivement dans ceux de *Dauphin* et du *Perche*, c'est avec ces différens corps qu'il fit toutes les campagnes du Canada, celles de Corse, et cinq campagnes de mer. Embarqué sur *le Souverain*, il s'est trouvé à tous les combats marquans, et y a reçu d'honorables blessures.

Émigré en 1791, il a fait toutes les campagnes dans lesquelles les Émigrés ont figuré, et occupant les grades les plus honorables; d'abord, à Ath, il eut le commandement des grenadiers qui émigroient sur ce point; ensuite il fut commandant des avant-postes; puis major de l'avant-garde de l'armée de Bourbon.

Après le licenciement de l'armée des princes, il s'étoit retiré à Dusseldorf avec un grand nombre de ses frères d'armes; ils vivoient tous des bienfaits de nos princes, à la distribution desquels présidoit M. le maréchal de Broglie, qui chargea M. Deschabert de la recherche des Émigrés dont la position exigeoit les secours les plus prompts.

Nos princes y avoient généreusement destiné tous leurs objets précieux, et Monsieur venoit d'envoyer jusqu'aux diamans qui ornoient l'épée qu'il avoit reçue de S. M. l'impératrice de toutes les Russies.

Les Émigrés desirant s'opposer à un aussi grand sacrifice, M. le maréchal de Broglie forma une députation d'officiers supérieurs, un de chaque grade, dont mon oncle faisoit partie, pour porter aux pieds de Son Altesse Royale l'expression de leurs sentimens, lorsqu'une lettre de ce prince vint annoncer à M. le maréchal que Sa Majesté l'impératrice seroit la première à applaudir à l'emploi qu'il faisoit de ses présens.

M. Deschabert fut bientôt après capitaine de la première com-

ceux qui sont nés près du trône, je ne tâchai nullement de la cacher sous de vaines formules, et je dis avec la franchise d'un soldat, « que l'esprit et les sentimens des habitans de la Bretagne, en faveur des Bourbons, ne pouvoient pas changer; mais que nos désastres et les nombreuses victimes perfidement immolées, avoient répandu la terreur dans toute la province; terreur qu'un gouvernement anarchique n'oublioit pas d'entretenir par des vexations de toute espèce. Aussi toutes les sociétés secrètes s'étoient dissoutes : ceux qui en faisoient partie étoient errans dans

pagnie de grenadiers du régiment de *Vioménil*, et ensuite officier fourrier-major d'une des compagnies nobles de l'armée de Condé; et ce magnanime prince saisissoit toutes les occasions de prouver à mon oncle le cas qu'il faisoit de ses services et de ses talens militaires. Il servit dans son armée jusqu'au licenciement définitif; alors, admis à la demi-solde anglaise, il se retira à Munich. Le roi de Bavière, que mon oncle avoit connu colonel du régiment d'*Alsace*, daigna l'accueillir comme un ancien compagnon d'armes, et, dans toutes les circonstances, lui donna des preuves de cette bonté qui distingue si éminemment le caractère de Sa Majesté. Obligé de quitter un séjour aussi agréable, lors de l'invasion des armées françaises, ce fut à Cracovie qu'il trouva un dernier asile : il y fut accueilli par tout ce qu'il y avoit de plus distingué; et ce n'est pas sans de vifs regrets qu'il y a quitté ses nombreux amis pour rentrer en France avec le Roi, qui a daigné le nommer maréchal de camp, en 1814.

Il compte, en résultat, soixante ans de services effectifs, vingt-deux campagnes; un grand nombre de blessures, reçues aux différentes extrémités du globe; quatre-vingt-quatre ans d'âge; son amour pour son Roi et son auguste famille est toujours la plus vive comme la plus recommandable de ses affections.

les prisons, cachés dans les bois, en des cavernes, sous terre même, en des espèces de tombeaux, comme celui où naguère j'avois été enfermé moi-même. »

Quant au débarquement, je répondis avec la même franchise : « Qu'afin qu'on pût en attendre une heureuse reussite, et ranimer les esprits abattus, il faudroit qu'il fût composé au moins de vingt mille hommes de troupes de ligne ; qu'ils auroient dû prendre aussitôt l'offensive, battre et poursuivre les républicains jusqu'à les chasser de la côte, et alors les Chouans se voyant soutenus par des troupes aguerries, et n'étant plus cernés par l'ennemi, reprendroient tout leur premier courage, et reviendroient en foule sous le drapeau royal. Et j'ajoutai enfin, que je croyois pouvoir affirmer à Son Altesse Royale que seulement un premier succès de la part des troupes de ligne pourroit dissiper la terreur qui enchaînoit le courage des Bretons, et les porter à reprendre les armes. »

Mgr comte d'Artois ne parut pas désapprouver les raisons que je venois de soumettre à ses lumières. En examinant mon misérable costume, il sembla compatir à mes souffrances passées : se tournant ensuite vers un de ses officiers, il lui dit de songer à me faire changer de linge, et ordonna à son valet de chambre de me pourvoir du linge dont se servoit le prince lui-même. Le commandant anglais demanda à Son Altesse Royale la permission de me fournir quelques habillemens, et j'eus l'honneur et la satisfaction de renouveler ma toilette dans le cabinet d'un prince français, et du frère de notre Roi légitime.

Quand je reparus à la salle du conseil, M. le marquis de Rivière me remit, de la part de Son Altesse Royale qui, dans ce momont, étoit sur les ponts, quatre guinées que d'abord je ne crus pas devoir accepter, attendu les pénibles circonstances où se trouvoient alors tous nos princes. Mais M. le marquis de Rivière, en reprenant la parole, me dit : « Vous con» noissez la bonté de Son Altesse Royale; elle est très» peinée de ne pouvoir pas vous offrir une plus forte » somme; et vous lui feriez beaucoup de peine si vous » la refusiez. » Vivement attendri, j'accepte alors la somme offerte, et M. de Rivière me conduit sur le pont. Le commandant anglais m'avoit fait donner une paire de ses culottes; mais je n'avois pas d'habit. Le prince, en m'apercevant, daigna s'approcher de moi, et toujours avec la même affabilité qui, sans diminuer leur respect, lui gagne l'amour de ceux qui l'entourent, alloit signifier l'ordre qu'on me donnât un de ses habits, c'est-à-dire le seul qu'il avoit fait apporter à bord pour lui servir de rechange.

Presque honteux de tant de bontés, j'osai faire observer à Son Altesse Royale qu'une partie des équipages de mon régiment devant se trouver à bord de l'escadre, il me seroit facile de me procurer un uniforme. Cependant le prince daigna encore me dire : « Archambaud ne peut pas tarder à venir; nous arran» gerons cela ensemble pour le mieux. »

Tous les officiers supérieurs des corps français à bord de l'escadre, vinrent faire leur cour à Son Altesse Royale. Parmi ceux-ci se trouvoit le comte Ar-

chambaud de Périgord. Il causoit alors avec le prince ; m'ayant aperçu, il court à moi, et m'embrasse avec la tendresse d'un frère. Le prince voulut bien me recommander à lui : cette recommandation ne pouvoit qu'ajouter à la bienveillance que le comte avoit pour moi. Au nombre des autres officiers supérieurs se trouvoient le prince de Léon, un des meilleurs et des plus aimables gentilshommes de la cour (1), MM. le comte de Saint-Blancard, de Gontaut-Biron (2), le duc de

(1) Le prince de Léon étoit père du jeune et intéressant prince de Rohan, qui a voulu entrer au séminaire de Saint-Sulpice pour y prendre les ordres sacrés.

La Maison de S. A. R. Mgr comte d'Artois étoit composée de MM. le comte d'Escars, colonel, capitaine des gardes; le comte de Puységur, colonel, capitaine des gardes; le chevalier de Rebourgueil, colonel, lieutenant des gardes; le duc de Maillé, capitaine, premier gentilhomme de la chambre; le vicomte de la Tour-du-Pin de la Charce, maréchal de camp, gentilhomme d'honneur, qui avoit son fils pour aide de camp; le chevalier de Grailly, colonel, écuyer commandant; le chevalier Duverne, colonel, écuyer *cavalcadour;* MM. de Belleville, capitaine et secrétaire général de Son Altesse Royale; l'abbé de Lastel, aumônier; de Forestier, médecin.

La Maison militaire du prince étoit composée de MM. le baron de Rollé, colonel, adjudant de Son Altesse Royale : le comte de Séran, colonel adjudant, le comte Étienne de Durfort, aide de camp de Son Altesse; le marquis de Rivière, aide de camp de Son Altesse Royale.

(2) M. de Gontaut est aujourd'hui lieutenant-général et cordon rouge, et son épouse occupe la place distinguée de gouvernante de LL. AA. RR. Mgr le duc de Bordeaux et de Mademoiselle, enfans de Mgr le duc de Berri.

Maillé, M. le marquis de Rivière, etc. Chacun de ces messieurs vint m'offrir ses services; je leur témoignai toute ma reconnoissance, et je pouvois exclusivement compter sur ceux du comte d'Archambaud, le plus généreux des chefs, comme le plus sensible des hommes.

Après le cercle, le comte de Périgord demanda au prince la permission de me conduire à son bord; en nous retirant, Son Altesse Royale daigna m'adresser de nouveau les paroles les plus obligeantes. Entrés dans la chaloupe, je racontai à mon colonel l'accueil flatteur que j'avois reçu du prince; il ne s'en étonna pas : il connoissoit de combien de grandeur d'âme et de qualités aimables étoit doué ce prince, l'orgueil des Français.

Le vaisseau où je trouvai M de Périgord, n'étoit qu'un simple paquebot, qui faisoit partie de la troisième expédition. J'y trouvai aussi le lieutenant-colonel de notre régiment, M. le comte de Bozon, qui avoit pu se sauver après la journée du 20 au 21 juillet; MM. le major Duprat, le comte de Meynard, Donnadei et de Fontange. Tous m'embrassèrent et me firent leurs complimens de félicitation d'avoir conservé la vie, et ne purent contenir leurs larmes au récit de mes malheurs. Je n'omis pas de leur raconter la noble conduite du comte de Lamoignon, qui revint trouver la mort après avoir sauvé son frère.

M. de Gouvello se présenta le même jour à notre bord; il m'apportoit un uniforme et des épaulettes. Ces effets avoient appartenu à mon malheureux frère puîné. On les avoit vendus à l'encan à l'île d'Ouwat

avec d'autres dépouilles des victimes immolées, pour procurer des vêtemens à nos camarades échappés aux massacres de Quiberon. La vue de cet uniforme oppressa mon cœur de manière que j'eus besoin de tous les secours de l'amitié. La présence du comte de Doléançon (1), mon ami, capitaine au régiment des hussards britanniques, calma un peu ma douleur. Il étoit stationné dans la petite île d'Ouwat, auprès de laquelle notre paquebot avoit mouillé.

Le comte de Doléançon, un des plus braves et un des plus beaux hommes de l'armée, étoit d'un caractère franc et jovial, et d'un courage à toute épreuve. Toujours dans les rangs des royalistes, il s'étoit distingué en plusieurs occasions, et notamment dans les belles charges qu'il avoit commandées pendant la retraite de Hollande, et celle, entre autres, qui eut lieu sur les glaces qui couvroient la Meuse.

Ayant le desir de voir l'île d'Ouwat, je m'y rendis avec lui. Auprès de cette île, il y en a encore une autre plus petite, que l'on nomme Edick; des rochers escarpés et à fleur d'eau l'entourent. Ces deux petites îles, et la presqu'île de Quiberon, forment la rade de ce nom une des plus belles et des plus sûres du royaume.

Le terrain d'Ouwat est si peu fertile, que je n'y pus

(1) Après la dissolution de l'armée, le comte de Doléançon étoit rentré en France pour être utile à la cause royale; mais il y fut arrêté et fusillé de suite, ainsi que le comte de Menard, beau-frère de Mad. la comtesse de Balbi, et frère du comte de Menard, aujourd'hui attaché à S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux.

découvrir qu'un seul arbre ; c'étoit un mûrier. Il se trouve au milieu du cimetière, où la tradition du pays a placé le tombeau du célèbre Abélard. Les habitans gémissent dans la plus affreuse misère. Je ne voyois que des vieillards, des femmes et des enfans ; les autres, tous marins, étoient employés au service de l'escadre ; quelques-uns s'occupoient de la pêche, sans compter ceux qui avoient partagé les désastres des royalistes. Il n'y a dans l'île qu'une seule commune, une église, et quelques maisons éparses çà et là, dans l'une desquelles je logeois avec le comte de Doléançon, où nous couchions dans une grange et sur la paille.

Le manque de vivres étoit général ; j'eus occasion de m'en convaincre les jours suivans. Stimulé par la faim, je parcourois les rochers pour y trouver des coquillages ; mais ils avoient presque tous été dévorés et par les habitans et par ceux de nos soldats qui se trouvoient dans l'île. Je m'entretenois de ces nouveaux malheurs avec le comte de Doléançon ; nous déplorions les erreurs commises, et celle surtout d'avoir partagé nos forces en trois expéditions, lorsque, réunis et secondés par les braves Chouans, nous aurions affronté l'ennemi avec l'espoir d'un succès presque certain, qui auroit ranimé les royalistes du Poitou et de la Normandie. Si au moins, disions-nous, l'on avoit su tirer parti de nos premières victoires, les nouveaux secours auroient pu encore porter à une heureuse fin le grand ouvrage que nous avions entrepris.

Je sus du comte de Doléançon, que les forces composant l'armée de Son Altesse Royale, et embarquées

à Stade, et dans les ports d'Angleterre, étoient de quatre mille cinq cents Anglais et de quinze cents Français, parmi lesquels il y avoit deux régimens de cavalerie, savoir : les hullands britanniques (1), commandés par le comte de Bouillé, et les hussards de Choiseul. Mais ces forces devenoient insuffisantes, et surtout au moment que l'enthousiasme du pays étoit comprimé par l'armée républicaine victorieuse, qui grossissoit de jour en jour, et dont de nombreux détachemens gardoient la côte. Il n'y avoit sans doute rien de plus cruel que de rester, par la force de ces circonstances, oisifs devant un prince, dont la seule présence nous auroit rendus invincibles : nous n'aurions eu qu'à imiter les exemples de cette bravoure si naturelle aux Bourbons.

Le lendemain du jour que je descendis à Ouwat, Mgr comte d'Artois y débarqua avec sa suite. Son Altesse Royale y avoit ordonné le service divin en mémoire des victimes de Quiberon.

Le recueillement de ce prince religieux rendit la cérémonie plus touchante encore qu'elle l'étoit déjà et par elle-même, et par nos tristes souvenirs. J'avois perdu deux frères, mais c'étoient aussi tous mes infortunés camarades que j'avois à pleurer. Les yeux de tous nos guerriers étoient humides de larmes, et surtout quand nous entonnâmes l'hymne *Dies iræ, dies*

(1) Ces corps avoient perdu les deux tiers de leurs chevaux, soit pendant le long trajet qu'ils venoient de faire par mer, soit depuis leur station dans la rade de Quiberon.

illa; la bravoure n'est pas incompatible avec la religion.

Son Altesse Royale, dont je ne puis me rappeler la bonté qu'avec les sentimens de la plus vive reconnoissance, étant sortie de l'église, et m'ayant aperçu, fit deux pas vers moi, me tendit la main, me dit encore les choses les plus obligeantes, et ajouta, en s'adressant aux officiers de sa suite : « *Voyez comme il* » *est bien mieux depuis qu'il a fait sa toilette ! Je suis* » *charmé de ce qu'il pourra encore me suivre dans* » *la nouvelle campagne que nous entreprendrons.* »

Si cet auguste prince jette les yeux sur ces pages, je lui demande les plus humbles excuses d'avoir transcrit ses paroles, mais, j'ose le dire, je m'en souviens et les trace avec orgueil.

Son Altesse Royale resta dans l'île trois heures, causant cordialement avec nous. Tous ces pauvres insulaires s'empressoient autour du prince ; heureux celui qui voyoit son auguste personne, plus heureux encore celui qui pouvoit toucher un pan de son habit ! Tous se ressentirent de ses bienfaits, et il reçut par eux la plus digne récompense d'un prince, les bénédictions du peuple. La présence de Monseigneur dissipa pour quelque temps, comme par un charme, la tristesse de ce lieu, qu'on pouvoit justement appeler une terre d'exil.

En effet, ce sentiment douloureux étoit peint sur toutes les figures. Tous étoient dévorés par la faim ; ce ne fut, ce jour-là, que par l'activité d'un de mes amis que nous pûmes trouver, chez une misérable

femme, quelques chétifs alimens. Les soldats (1), dont on avoit formé un camp dans ce parage stérile, seroient morts d'inanition, si on ne les avoit rembarqués au plus vîte.

J'étois décidé de retourner à l'escadre, quand je reçus l'avis du comte Archambaud de Périgord de m'y rendre au plus tôt, car elle alloit faire un mouvement; il me prévenoit en outre « que le paquebot qu'il montoit alloit mettre à la voile dans la journée, pour retourner, sur son lest, en Angleterre; que, en conséquence on nous avoit séparés et partagés en d'autres vaisseaux de transport : et que lui, le comte Bozon, son frère, le major Duprat, le comte de Menard, et M. Donnadei seroient dans un vaisseau, tandis que le comte de Fontange et deux sous-officiers du régiment et moi irions à bord du *Discobay*, le même vaisseau que nous avions déjà monté en nous rendant à Quiberon. »

Je me rendis sur *le Discobay*, que je trouva encombré des débris du régiment d'artillerie de *Rotalier*. Ils y étoient réduits à la très-petite ration de salaison. Le comte de Fontange et les deux sous-officiers s'étoient rendus, dès la matinée, dans ce vaisseau, où se trouvoit également un de mes compatriotes et ami de ma famille, M. Dumolard, major au régiment de *Rotalier*. Après notre défaite il avoit eu le bonheur de pouvoir se rembarquer.

(1) Le camp d'Ouwat étoit formé des débris de l'armée de Quiberon. Lorsque la cavalerie arriva à la troisième expédition, ce camp étoit déjà dissous.

Sur les quatre heures de l'après-midi, des signaux furent donnés pour louvoyer toutes les embarcations. Une heure après nous les vîmes remplies de troupes anglaises, escortées par des chaloupes canonnières, et se dirigeant sur la pointe de Carnac. Un feu de mousqueterie et quelques coups de canon, échangés de part et d'autre, nous firent d'abord présumer qu'il s'agissoit d'une descente. Les républicains s'étoient portés en force sur la côte; mais à la tombée de la nuit, nous vîmes retourner à l'escadre l'expédition, qui n'avoit fait qu'une fausse attaque, pour effectuer sans doute sa descente sur un autre point moins gardé.

Nos conjectures se réalisèrent. Le régiment anglais, qui l'avoit faite, réuni aux restes de notre armée, fit voile la nuit même pour l'île Dieu. Mgr comte d'Artois, qui y débarqua le premier, en prit possession au nom du Roi, et on y déploya en même temps l'étendard royal et celui de S. M. Britannique. Cette île est située à trois lieues de la côte du Poitou. Elle auroit été propre à servir d'entrepôt à l'armée d'expédition, pour venir au secours des Vendéens dès qu'ils auroient repris les armes. Le but qu'on s'étoit proposé en présentant nos forces sur leurs côtes, étoit celui d'activer leur levée, et de la rendre assez considérable pour qu'on pût opérer la descente. Mgr comte d'Artois avoit été conduit à l'île Dieu par le convoi qui l'avoit amené d'Angleterre.

A ce même effet, et au bout de trois jours qu'on eut pris possession de l'île, toute l'escadre anglaise fit voile de la baie de Quiberon, et vint jeter l'ancre dans celle de Noirmoutier, le plus près de terre que le fond le per-

mettoit. On envoya dans le pays des émissaires, pour connoître l'esprit des habitans : l'esprit étoit toujours le même ; mais, hélas! ainsi que dans la Bretagne, la terreur le comprimoit. Pendant notre station dans cette rade, nous ne vîmes sur la côte que les forces imposantes des républicains, et une tentative imprudente n'auroit fait que leur livrer de nouvelles victimes. Nous touchions en outre à l'équinoxe d'automne, et ayant à craindre pour l'escadre les plus grands désastres dans une rade d'un mouillage dangereux, et une des plus mauvaises de France, le conseil anglais arrêta que toute l'escadre retourneroit à la baie de Quiberon; et, au point du jour, le signal du départ est donné.

Les voiles furent à peine déployées quand, tout à coup, nous fûmes assaillis par une violente tempête ; tous les vents s'étoient déchaînés contre nous. Les républicains, toujours sur la côte, sembloient attendre que les élémens leur livrassent quelqu'un de nos vaisseaux. Ce ne fut pas sans peine que l'habile capitaine du *Thunder*, commodore du convoi, put enfin le réunir ; battu toute la journée par la tempête, il ne put que la nuit jeter l'ancre dans la baie de Quiberon.

La mer ne se calma, le lendemain, que pour s'agiter bientôt avec une nouvelle tempête qui dura trois jours. Je souffrois toujours sur mer, mais dans ces momens encore bien davantage. Après tous mes malheurs passés ces nouveaux désagrémens influoient sur ma santé, et mes amis s'en aperçurent. Je n'avois plus de destination : il ne restoit de mon régiment que cinq ou six soldats, qu'on avoit incorporés dans le régiment *Royal-*

Émigrant; je me trouvois sans aucune espèce d'équipement et effectivement malade. Toutes ces raisons portèrent mes amis à me donner le conseil de demander une permission, jusqu'à une nouvelle campagne, où ma présence auroit pu être de quelque utilité.

Je résistai long-temps, mais enfin je cédai à leur avis; et, quand le temps le permit, je fus demander mon congé à mon colonel, le comte de Périgord, qui, ainsi que son frère, M. le comte Bozon, agréèrent les motifs que je leur donnai pour rester quelque temps en Angleterre. Le premier me promit que le lendemain mon congé seroit expédié.

Je jouis ce même jour de la plus agréable surprise, en voyant paroître à notre bord un de nos camarades, M. de Pontpralin. Comme il étoit impossible de donner des places d'officiers à tous les aspirans, il n'étoit, malgré son âge, que simple cadet dans mon régiment. Il venoit d'échapper à nos ennemis par une heureuse prévoyance. Il étoit resté à Auray parmi les soldats de ce régiment; traduit devant la commission militaire, il s'étoit fait croire étranger et cocher d'un colonel royaliste. Il fut acquitté; mais, n'ayant pu regagner sa province, après avoir erré long-temps, il avoit trouvé le moyen de rejoindre l'escadre. Les détails récens qu'il nous donna sur la Bretagne, ôtoient tout espoir de pouvoir y opérer un débarquement : les forces républicaines se multiplioient de jour en jour; on n'y épargnoit que le simple paysan, et tout royaliste, en état de commander dix hommes, étoit de suite mis à mort.

Le lendemain je reçus mon congé; il me restoit à le

faire viser par le commodore ; j'attendis encore trois jours, arrêté par une troisième tempête non moins violente que les deux autres ; la mer s'étant un peu apaisée, j'obtins, avec beaucoup de difficulté, du capitaine du vaisseau de mettre à l'eau une chaloupe pour me conduire à bord du *Thunder*, que montoit le commodore. Je m'y embarquai avec MM. de Menard et de Pontpralin ; le premier avoit à parler à quelques personnes, et le second, comme le portoit l'ordre, devoit se présenter au commodore, ainsi que tout nouvel arrivé.

Presque à peine entrés dans la chaloupe, la tempête recommença avec plus de fureur ; à chaque instant nous croyions voir submerger notre frêle nacelle, tandis que le vent, nous éloignant de notre route, alloit nous jeter sur les rochers de l'île d'Édick. Au milieu de cette affreuse tourmente, et quand tout le monde étoit silencieux, M. de Pontpralin s'écrie : « Serions-nous venus » périr dans cette rade, après avoir échappé aux dé» sastres de Quiberon ? » Tous les officiers anglais étoient sur les ponts des vaisseaux, pour voir ce que nous allions devenir ; la chaloupe n'avoit pour la guider qu'un contre-maître et deux rameurs ; enfin, après avoir louvoyé et erré au gré des vagues, elles nous lancèrent vers *le Thunder*, d'où on nous jeta un câble, à l'aide duquel nous pûmes nous remorquer et monter à bord.

Le commodore, quoique naturellement très-honnête, me fit quelques reproches sur mon imprudence, qui avoit manqué faire périr trois marins anglais. Il s'a-

dressa à moi, peut-être parce que j'étois le plus téméraire. Peu accoutumé à être grondé, j'allois répondre, lorsque les officiers anglais nous entourèrent, et, nous amenant dans la chambre, nous firent apporter quelques rafraîchissemens; ils nous appeloient « les braves » de l'escadre; » car depuis deux jours, et malgré leurs signaux, aucun des agens de transports n'avoit osé se rendre à bord du commodore à cause du temps contraire. La mauvaise humeur du brave commodore étant passée, il reçut poliment M. de Pontpralin, visa ma permission, et me donna un ordre de passage sur un des transports prêts à retourner en Angleterre.

Nos amis du *Discobay*, qui avoient tremblé pour nos jours, nous félicitèrent d'avoir échappé au danger imminent qui avoit menacé notre chaloupe. Le lendemain, dans la matinée, je pris congé d'eux avec un véritable regret, et me rendis au vaisseau qui devoit me transporter en Angleterre; c'étoit un brick à deux mâts, nouvellement construit, où je trouvai une chambre très-commode et un capitaine aussi poli que jovial. Je ne restai cependant qu'un seul jour dans son brick; il devoit y recevoir trois matelots, dernièrement faits prisonniers sur un vaisseau marchand.

Il me conduisit lui-même dans mon nouveau transport; il étoit à trois mâts; et j'y trouvai d'autres matelots français, qui étoient jeunes et vigoureux. Le capitaine devant dîner à bord du *Discobay*, je le suivis, et eus encore le plaisir de voir mes camarades. Les vivres continuant à manquer, on ne leur distribuoit que le plus strict nécessaire. Ils croyoient qu'ils ne tarderoient pas

à me suivre, vu que les rapports de terre, reçus la veille, étoient toujours des plus affligeans; plus d'espoir d'aucun mouvement dans l'intérieur; la surveillance étoit trop exacte, et la frayeur à son comble : notre défaite avoit détruit tous les plans et intimidé tous les esprits.

Pour comble d'affliction, M. Dumolard de retour de l'île Dieu, où se trouvoit encore MONSIEUR, me dit qu'il avoit laissé ce prince plongé dans la plus morne tristesse. Il craignoit qu'on ne le fît éloigner de ces parages, où il laissoit tant de fidèles royalistes...; et avec quel regret ceux-ci n'auroient-ils pas vu le départ de ce prince bien-aimé, qu'ils avoient attendu avec tant de joie et d'espérance?.... Il étoit au désespoir des retards qu'il avoit éprouvés pour être mis sur la côte; il auroit desiré qu'on l'y déposât avec la poignée de braves qui l'accompagnoit, afin de combattre avec eux ou de périr à leur tête; mais tout le conseil, qui devoit rendre compte de ce précieux dépôt, s'étoit unanimement opposé à un projet qui auroit entraîné la perte certaine du prince. Le commodore, pour le tranquilliser, lui faisoit espérer que, d'un moment à l'autre, un mouvement pouvoit avoir lieu; mais il ne s'en flattoit pas lui-même, et n'attendoit qu'un vent favorable pour quitter la baie de Quiberon. Ainsi, le prince se voyoit enlevé de ces parages et de cette France, objet chéri de ses constantes sollicitudes.

Retourné à mon bord, et la mer étant assez tranquille, nous mîmes à la voile le jour suivant. Comme le mauvais temps n'avoit pas permis encore à notre

transport de mettre à la voile, il partit en même temps que l'escadre, et partageoit ses dangers. Presque toute débandée, elle avoit à redouter les plus grands malheurs. Un calme trompeur, qui succéda, fut comme l'annonce d'une tempête plus furieuse encore. Nous avions jeté toutes les ancres, même celle de l'espérance, dernier refuge des marins. Le jour après, notre vaisseau faisoit eau de toutes parts; il n'y avoit que cinq hommes d'équipage; les matelots français, qui n'avoient pas quitté notre bord, nous furent d'un grand secours. Il fallut recourir aux pompes; dans ce travail, nous épuisâmes toutes nos forces. Je me voyois encore sur le point de mourir; j'en présumai la certitude, quand nous nous trouvâmes entre les rochers d'Édick et ceux appelés les Cardinaux : nous n'étions éloignés de ces derniers que de deux cables, et aurions sans doute péri sur ces rochers; mais heureusement, sur les quatre heures de l'après-midi, le vent se calma peu à peu. Enfin, après quatre jours de peines inouïes, et pendant lesquels nous avions vu à chaque instant notre mort comme inévitable, nous pûmes doubler la hauteur de la baie de Falmouth; notre transport étoit en trop mauvais état pour continuer de suivre le convoi; et nous fûmes obligés de mouiller dans la rade, harassés de fatigue, et exténués de besoin. Le beau spectacle qui s'offrit devant mes yeux sembla adoucir les peines que j'avois souffertes. La rade de Falmouth est des plus pittoresques; elle est enclavée entre deux montagnes couvertes de bois très-rians, et qui offrent la plus belle perspective. Cette vue devenoit encore plus charmante

pour moi, qui venois d'une côte aride et hérissée de rochers plus arides encore. Deux chaloupes vinrent remorquer notre vaisseau délabré, on l'échoua à la côte, et près de la ville, pour y faire les réparations nécessaires.

Le capitaine avoit ordre de me transporter indistinctement sur un port d'Angleterre, et sa mission étoit finie. J'entrai donc dans la ville, où une famille française, établie depuis long-temps, me reçut avec la plus amicale obligeance : elle s'appeloit Legras, me pourvut d'argent pour continuer mon voyage, et me facilita un gîte à Exester, chez un de ses amis, M. Benfil, qui me combla de politesses. Dans le peu de jours que je demeurai à Falmouth, j'appris le départ de Son Altesse Royale de l'île Dieu, et son arrivée en Angleterre.

D'Exester je me rendis à Londres. Arrivé dans cette terre hospitalière, mon cœur trésaillit de joie. Je me rappelai, avec une tendre reconnoissance, tous ceux qui s'étoient intéressés à mon sort : l'image de nos bienfaitrices se présentoit devant mes yeux; je répétois en moi-même le nom de mes généreux libérateurs. J'avois conservé mes jours; mais, hélas! j'étois loin de ma patrie; j'y avois vu périr Sombreuil, Lamoignon, Kerlerek, mes deux frères.. .. presque tous mes compagnons d'infortune!..... Et mon Roi, mes princes chéris, cette vertueuse princesse, digne fille du Roi martyr, je les voyois dans la terre d'exil gémir, loin d'un trône perfidement renversé, sur les malheurs de la patrie, déchirée par tant d'atrocités différentes et des tyrans divers..... Mais le Ciel, toujours juste dans

ses décrets impénétrables, réservoit aux Français un dédommagement proportionné à tant de maux; les deux Louis étoient leurs médiateurs auprès de l'Être Suprême : l'anarchie succombe sous le poids de ses propres crimes; une puissance colossale, élevée sur ses débris, s'écroule : les Bourbons sont rendus à la France; la sûreté succède alors aux persécutions, la joie aux larmes, la paix à la guerre..... Le ciel ne s'obscurcit pour un moment que pour répandre une lumière et plus éclatante et plus pure : Louis XVIII se rassied encore sur le trône du bon Henri, et une voix semble partir du ciel pour dire, par la bouche de ce monarque auguste : « Français, vous êtes tous mes enfans; votre » Roi est votre père. »

Nota. La restauration et les grands événemens qui se sont succédé depuis lors, sont dus à tant de miracles, que j'espère toujours qu'il s'en opérera un pour me faire rentrer dans ma pension *acquise*, dont j'ai été dépouillé par un des actes ministériels les plus arbitraires; mes droits se trouvent consignés dans *le Moniteur* du 21 janvier 1819, à l'article *Chambre des Députés*.

NOTES.

(A) Le sanglant combat d'*Oberkamlach* fut livré en octobre 1796 par l'armée du prince de *Condé* et les Autrichiens contre l'armée républicaine.

La pièce de vers suivante fut composée immédiatement après l'action par M. de Godet, *chasseur noble dans l'armée de Condé*, *compagnie n°* 5. Cet officier fut blessé au bras, rentra en France, après le licenciement de l'armée de *Condé*, et mourut quelques années avant le retour de la Maison auguste des Bourbons à leur trône héréditaire, et pour lesquels il avoit si honorablement combattu. Son père, M. de Godet de Tuiley, fut blessé au bras, comme son frère, au même combat, et, rentré en France, eut à subir sous Buonaparte une longue détention. Il est actuellement chef de bataillon, et capitaine au 5e régiment d'infanterie de la garde royale.

OBERKAMLACH.

STANCES ÉLÉGIAQUES.

Environné de guerriers magnanimes,
On vit jadis le barde de Selma,
Consacrer, par des chants sublimes,
Les noms des héros qu'il aima :
Ainsi que lui, je veux à la mémoire
Faire passer les noms des chevaliers
Qui, sous les drapeaux de la gloire,
Ont succombé sur des lauriers.

Lorsque la mort, au milieu des ténèbres,
A moissonné les chevaliers français,
Muse, par des accens funèbres,
Viens éterniser nos regrets

Et vous, à qui tout mortel rend les armes,
Sexe adoré, qui captivez nos vœux,
Écoutez-moi, versez des larmes
Sur l'urne sanglante des preux.

De leurs aïeux suivant les nobles traces,
Souvent trahis, mais jamais abattus;
Orgueilleux même des disgrâces
Que leur suscitent leurs vertus,
Quand les Français, en semant l'épouvante,
Ont dévasté les plus riches États,
De leur cohorte triomphante
Des preux vont arrêter les pas.

Condé leur parle : ils agitent leurs armes;
Entre leurs mains brille un glaive vengeur;
Chacun veut, au sein des alarmes,
Cueillir les palmes de l'honneur.
Jour glorieux, enfin tu vas éclore,
Jour que desire et que craint leur valeur,
Où leur main va répandre encore
Un sang toujours cher à leur cœur.

Brûlant du feu qui toujours les anime,
Quand aux combats ils suivent les Bourbons,
Des aveugles soutiens du crime
Ils vont frapper les bataillons.
L'éclair a lui; la phalange intrépide
D'Oberkamlach repousse l'ennemi :
Ainsi fuit un troupeau timide
Devant un lion aguerri.

Mais de la nuit le voile encor trop sombre
Des ennemis nous cache les desseins,
Et, favorisés par son ombre,
Ils portent des coups plus certains.
Vifs et bouillans, les chevaliers s'élancent;
Leurs cris guerriers des airs troublent la paix :
Hélas! les premiers qui s'avancent
Tombent percés de mille traits.

Tel, emporté par un excès de zèle,
Près de Mansour, nos pères autrefois
Virent, sous le glaive infidèle,
Périr le triomphant d'Artois :
Le fer tomba de sa main défaillante....
Ainsi toujours des chevaliers français
L'intrépidité trop ardente
Fut un obstacle à leurs succès.

Loyal guerrier, toi dont la calomnie
Osa souvent noircir les sentimens,
O *du Goulet!* tu perds la vie
Sur tes frères d'armes mourans !
Mais, sans songer à la blessure affreuse,
Qui pour jamais va te fermer les yeux,
Ton âme noble et généreuse
Ne pense qu'au danger des preux.

J'ai vu tomber l'infortuné *Boussière*,
Vieillard blanchi sous les tentes de Mars,
Il a terminé sa carrière
Sous nos belliqueux étendards ;
Prêt à fermer sa mourante paupière,
Le vieux guerrier, en embrassant ses fils,
Leur dit : « Consolez votre mère,
Et vivez pour venger Louis. »

D'Anjou n'est plus, et *Galbiac* expire,
A ses côtés *Le Chauff* est étendu :
La mort, sur tout ce qui respire,
Exerce un pouvoir absolu :
Mucey, *Maisons*, *Thiérat*, *d'Amfreville*,
Chabot, *Monti*, *Lansalut*, *Saint-Germain*,
La Perelle, *Nollent*, *d'Orville*,
Subissent le même destin.

Toi qui, des bras d'une épouse chérie,
Sus t'arracher pour voler aux combats,

Quel coup frappera ton amie,
Quand elle apprendra ton trépas!
O *Vauquelin!* ton sublime génie
N'arrête pas la fureur d'Atropos,
Et le maître de l'harmonie
Tombe sur le lit des héros!

Comme le lis, ornement du bocage,
Se flétrit, meurt, au retour des hivers,
Tel, atteint au printemps de l'âge,
Par le souffle impur des pervers,
Du Bay périt: ses talens, sa jeunesse,
N'ont pu fléchir le destin rigoureux;
Pleurez, Naïades du Permesse,
Il ne chantera plus les preux.

Sous ce sapin, dont la triste verdure
Couvre des lieux plus lugubres encor,
Quels sont ces preux dont la nature
Et l'amitié pleurent le sort?
Je reconnois *Cumon*, *La Bertinière*,
Pannevinon, *Penneté*, *d'Hardeval;*
Et près d'eux *d'Estain* et *Navère*
Tombent atteints du plomb fatal.

Toi qui, couvert d'honorables blessures,
Guidois nos pas, valeureux *du Chilleau*,
Faut-il donc que des mains impures
Te précipitent au tombeau?
Des chevaliers en vain la voix t'appelle,
La pâle mort a glacé ton grand cœur:
Et ceint d'une palme immortelle,
Tu vas au séjour du bonheur.

Dans ces vallons que la Gardampe arrose,
Saules pleureurs, consacrés aux tombeaux,
Sur la pierre où *Tendau* repose,
Baissez vos flexibles rameaux;

Il a péri : sa veuve infortunée
Au Ciel en vain demande son retour ;
Tristes enfans ! cette journée
Enlève un père à votre amour.

Sous le héros si cher à la patrie,
Toi qui jadis a combattu sept ans,
Benusson, la Parque ennemie
N'épargne pas tes cheveux blancs !
O jour cruel ! ses fureurs implacables
Frappent, sans choix, l'esprit et les vertus !
Clio, Clio, brise tes tables :
Le savant *d'Arnaynot* n'est plus !

Mais quand ma voix, dans ce jour déplorable,
Par ses accens attendrit les échos,
De Condé la troupe indomptable
A déjà vengé les héros :
L'ennemi fuit à travers la campagne,
Il craint le bras de ses nombreux rivaux ;
Les lis brillent sur la montagne
Où flottoient de sanglans drapeaux.

Au haut des cieux Henri plane en silence,
Son cœur gémit du succès des guerriers,
Dont le plus pur sang de la France
Rougit les funestes lauriers.
Jour désastreux !.... Inutile victoire,
Qui fait couler des larmes de nos yeux !
Faut-il, hélas ! qu'un jour de gloire
Coûte la vie à tant de preux !

Ils ne sont plus !.... Ces illustres victimes
De leur amour, de leur fidélité,
Loin du séjour affreux des crimes,
Volent à l'immortalité ;
Et quand les traits des hordes effrénées
Les ont atteints dans ce jour de douleur,
Leurs vertus furent couronnées
Par un Dieu rémunérateur.

Ah ! si nos voix tendres et langoureuses
Peuvent percer les célestes lambris,
Ombres chères et glorieuses,
Daignez écouter vos amis !
Nous vous offrons, dans ces momens horribles,
Et nos soupirs et nos tristes sanglots :
L'hommage des âmes sensibles
Pourroit-il déplaire aux héros !

Vous tous, guerriers, de qui les cœurs fideles
Ont de la mort bravé toute l'horreur,
Vous, que le glaive des rebelles
Enlève à l'amour, à l'honneur ;
Ah, si ma lyre, et timide et tremblante,
N'a pu chanter votre mort, vos exploits,
Pardonnez : ma Muse est mourante,
Et la douleur éteint ma voix.

Sur ce tombeau, que la mélancolie
Vient d'entourer de sinistres cyprès,
Ah ! que le burin du génie
Grave vos noms et nos regrets;
Et quand Phébé, dans sa course nocturne,
Invitera les mortels au repos,
Nous viendrons tous pleurer sur l'urne
Où sont les cendres des héros.

Je crois ne devoir pas omettre d'ajouter au nom des chevaliers tués au combat d'*Oberkamlach*, et si éloquemment rappelés dans les stances précédentes, ceux de trois de mes anciens camarades, MM. *de Morteau*, *de Bois-Gisson*, et *de Bonnafoux*, du régiment du *Vivarais*, comme ceux de MM. les chevaliers *de Laval*, *de Saint-Pierre*, *de Pelletier*. Il me sera également permis de citer plusieurs autres officiers, presque tous encore vivans, parmi lesquels j'ai l'honneur de compter beaucoup de parens, d'alliés ou d'amis

intimes de ma famille, et qui eurent la gloire de combattre pour les Bourbons, et sous les yeux des princes de Condé.

Ces officiers sont :

MM. le marquis *de Viomènil*, commandant la cavalerie d'avant-garde sous Mgr le Duc d'Enghien, aujourd'hui maréchal, pair de France; — le marquis *d'Ecquevilly*, major-général de la cavalerie, aujourd'hui lieutenant-général, pair de France; — le marquis *de Bouthillier*, major-général de l'infanterie; — *de Solémi*, aide-major-général de l'infanterie, blessé grièvement; — le baron *de La Rochefoucault*, faisant fonctions de maréchal-général des logis, aujourd'hui lieutenant-général, pair de France; — le comte *de Jobal*, adjoint-major-général de la cavalerie, aujourd'hui lieutenant-général, major-général des gardes du corps du Roi; — le prince Amédée *de Broglie*, aide-maréchal-général des logis, aujourd'hui maréchal-de-camp, conseiller d'État, membre de la Chambre des Députés; — le marquis *de Monchal*, lieutenant des gardes du corps, aujourd'hui lieutenant général; — le comte et le vicomte *de Gain-Montagnac*, deux frères, dont l'un est actuellement lieutenant-général, attaché à la Maison de Monsieur, après l'avoir été longtemps à Mgr le Duc de Berri, qui lui avoit confié le commandement de son premier régiment de cavalerie noble; — le comte *de Villefort* (de l'Aveyron); — le marquis *de Monspey* et son fils : le père, lieutenant-général, commandant le 2e régiment de cavalerie noble; — *de Laborde-Lesgo*, maréchal-de-camp; ancien lieutenant-colonel du régiment du Perche, premier aide-major de l'infanterie noble de l'armée de *Condé*; — le vicomte *de Sartiges*, commandant en second le corps du génie à la même armée; — *de Nadal*, maréchal-de-camp, commandant de l'artillerie;

Villaret de Joyeuse, commandant en second de l'artillerie, aujourd'hui lieutenant-général : c'est le frère de l'amiral de ce nom; — *de La Tourette*, trois frères, dont l'aîné, le comte Portalès de La Tourette, est à présent lieutenant-général; — le vicomte *de Croismare*, officier des gardes du corps, aujourd'hui lieutenant-général; — le comte *du Hautoy*, ancien colonel du régiment d'Austrasie, depuis lieutenant-général; — le vicomte *de Clermont-Tonnerre*, commandant un régiment de son nom; — le comte *de Clermont-Toury*, officiers des gardes du corps, lieutenant-général; — le comte *Isselin de Lanan*, ancien colonel du régiment de son nom (dragons), aujourd'hui lieutenant-général; — le comte *d'Ortans*, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, aujourd'hui lieutenant-général; — le marquis *d'Advisart* (de Toulouse), ancien aide-de-camp de Mgr le prince de Condé; — le comte et le vicomte *d'Auteuil*, deux frères, dont l'un aussi aide-de-camp du prince; — le vidame et le marquis *de Vassé*, père et fils : le premier, aide-de-camp du même prince, lieutenant-général; — le comte *de Maccarthy*, maréchal-de-camp, aide-de-camp de Mgr le prince de Condé, ancien membre de la Chambre des Députés, pour le département de la Drôme; — *de Berthier de Sauvigny*, autre aide-de-camp du même prince, aujourd'hui maréchal-de-camp; — *Dupommier* frères : le premier, capitaine de cavalerie; le second, garde du Roi; — le baron *Séguier*, servant dans la légion de *Mirabeau*, aujourd'hui consul-général de France à Londres; — *Clausel de Coussergues*, chasseur noble, aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation, membre de la Chambre des Députés; — le comte *de Virieu* et ses deux fils; — *de Combremont*, ancien officier au régiment de *Lyonnais*, sous-aide-major de l'infanterie; — le marquis *de Bellescise*, dernièrement député de l'Isère; — le comte *de Pelissier*,

maréchal-de camp, député du Tarn en 1815; — le vicomte *de Bassompierre* (de Nancy), servant dans le corps des *chevaliers de la Couronne;* — le baron *de Tryon-Montalembert*, servant dans le régiment de *Hohenlohe*, aujourd'hui colonel, lieutenant de Roi à Abbeville; — le vicomte *de Bruc-Signy*, capitaine dans la légion de *Mirabeau*, aujourd'hui colonel en activité de service; le baron *de Coulanges*, chasseur noble, dernièrement lieutenant-colonel d'état-major de la 1ere division militaire; — le comte *de Saint-Astier*, officier des gardes du Roi; — le comte *de Boisseson*, oncle de M. de Boisseson, maire actuel de Castres; — *de Landrian*, adjudant-major au régiment *Dauphin;* — *de Soulier*, frère du député de ce nom; — le comte et le baron *de Tschoudi*, deux frères jumaux, alors octogénaires : l'un, ancien officier des gardes suisses; l'autre, capitaine au régiment des *Deux-Ponts;* — le vicomte *de Borne-d'Altier*, major du régiment de *Conti;* — le comte et le vicomte *de Thumery*, deux frères; — *de Plessis-Parscau*, officier de marine, capitaine de frégate; — *Drivet de Ladernade* (de Saint-Andéol); — le comte *Antoine de Marin* (de Tarascon); — *de Teyssonnier*, trois frères (de Valence); le chevalier *Hippolyte de Roux*, aujourd'hui marquis de Roux; — *de Cahusac*, gendre de M. le comte d'Haupoult, grièvement blessé; — *de Gironde*, chasseur noble, de la 2e compagnie; — le comte *de Joffre*, officier de dragons; — MM. *d'Elbée*, père et fils, parens du général vendéen fusillé à la prise de Noirmoutier, en 1793; — *de Clercy*, *de Saint-Simon*, *de La Pujade*, officiers de mon ancien régiment de *Vivarais;* — trois officiers de *Vivarais :* M. *de Fargues* et ses deux fils, dont l'un, nommé maire de Lyon depuis la restauration, seconda si honorablement M. le général Canuel et M. le comte de Chabrol dans les mesures prises contre les conspirateurs de 1816; — le baron

de Gelaisoncourt (de Nancy), *de Curçay*, le chevalier *de Laval Bonneville*, le chevalier *de Laage*, *de Laage Durivaux*, *de Vanel*, *de Féletz*, *de Canillac*, *du Bort de Chauchiergue*, *de Martel* (aujourd'hui commandant la garde nationale de Versailles), tous officiers au régiment de *Perche*; — *de Brunel de Barber*; le chevalier *de Puymerol*, *du Puis de Rame*, officiers au régiment d'*Angoulême*; — *d'Audron*, ancien capitaine au même régiment d'*Orléans*; — *d'Audron de Charpentier*, deux frères, neveux du précédent, officiers au même régiment; — *de Kerebart*, officier au régiment de *Brie*; — *d'Artan*, officier d'artillerie (de Roman); — *d'Elvaux*, officier au régiment de *Bretagne* (du Dauphiné); — le comte *de Serre*, aujourd'hui ambassadeur près la cour de Naples; — *de Tardy* (de la Voûte); — *de Lanciani* (d'Avignon); — le comte de *Saint-Mesme*, ancien capitaine de cavalerie (du Périgord); — le marquis *de Vaucaucourt*, *de La Bretèche*, *Desforges*, *de Vassens*, *de Belfont*, *de Tardy* (de la Voûte), *de Buor*, *de Sarran*, *de Blair*, *de Léautaud* frères, *de Lestrade*, *de Candé* frères, *d'Aguilcourt*, *de Lalande*, *de Chalopin*, officiers de différens corps; — *de Falconnay*, officier d'artillerie; — *de Vanel*, officier de marine; — le marquis *de Circourt*, officier au régiment de *Piémont*; — le marquis et le chevalier *de La Roche-Bousseau*, officier des gardes françaises; — *de Villemorge*, deux frères, dont l'un est actuellement maire d'Angers; — *d'Émery de Saint-Ferréol*, *de Marin*, *de Maureau*, gardes du Roi; — *de Bleau*, ancien major du régiment d'*Armagnac*; — *du Fay*, officier au régiment de *Brie*; — le comte *Dupont* (de Soyon), capitaine au régiment de *Lyonnais*; — d'Aleyrac (du Vivarais); *de Cachard*, officier au régiment de *Royal-Infanterie*; *de Parisot*, deux frères, officiers au régiment de *Champagne*; — *de Surville*, deux frères (*Voyez* dans la I^re^ partie de ces

Mémoires, la note au bas de la page 74); — le chevalier *de Crottat*, chasseur noble, aujourd'hui chef dans les bureaux de la guerre; — *de Frasans*, deux frères, anciens officiers au régiment de la *Sarre*, dont l'un aujourd'hui colonel, étoit chef de division dans les bureaux de la guerre, en 1815, 1816 et 1817, sous M. le duc de Feltre; — le chevalier *de Girard* (du Forez), ancien garde du corps, aujourd'hui chef d'escadron, maréchal-des-logis dans la compagnie de Noailles; — le chevalier *Henri de Faure-Deschabert*, mon oncle, maréchal-de-camp, ancien officier au régiment de *Perche;* — le chevalier *Alexis de Faure-Deschabert*, mon cousin-germain, ancien adjudant-major audit régiment; — *de Lachesserie*, tué à cette affaire; — enfin M. *de Villeneuve-Laroche-Barnaud*, mon père, ancien officier des gardes du corps, alors officier au 2e régiment de cavalerie noble de S. A. R. Mgr le Duc de Berri.

(B) Les anciennes histoires célèbrent le fameux combat dit *des Trente*, où figurent deux ancêtres de M. le chevalier de Tintigniac. — Le maréchal *de Beaumanoir*, irrité de ce que les Anglais, au mépris de la trève publiée, dévastoient les campagnes des paisibles Bretons, proposa au chef anglais, *Robert Brembro*, de vider leur querelle dans un combat de *trente contre trente*. Brembro accepta le défi, choisit trente champions; Beaumanoir en fit de même de son côté, et le combat fut livré entre Josselin et Ploërmel, à la *Mi-Voie*, le 27 mai 1351. Les Bretons furent vainqueurs; et ils élevèrent, pour en conserver le souvenir, et sur le même endroit, un monument qui a été détruit pendant les troubles révolutionnaires. Il portoit cette inscription :

« En-la-memoire-perpetuelle-de-la-bataille-des-trente-

» que-Mgr-le-mareschal-Beavmanoir-a-gaignée-dans-ce-lieu-
» l'an-1350. » (1351 , depuis la réforme du calendrier.)

Le conseil général du Morbihan obtint de S. M. Louis XVIII, qu'on érigeât un nouveau monument a la place que l'ancien occupoit, ce qui a été executé au moyen d'une souscription volontaire. Ce monument consiste en un obélisque de granit ayant, à chacun de ses quatre côtés, des inscriptions analogues. La première pierre fut posée, le 11 juillet 1819, par M. le comte *de Chazelles,* préfet du Morbihan, en présence de M. le lieutenant-général comte de Coutard, commandant la 13e division militaire, de Mgr de Bausset-Roquefort, alors évêque de Vannes, de toutes les autorités civiles et militaires du département, et de tous les habitans notables.

Noms des trente Bretons :

1. Robert de Beaumanoir.
2. Le sire de Tintiniac.
3. Guy de Rochefort.
4. Yves Charruel.
5. Guillaume de la Marche.
6. Robin Raguenel.
7. Huon de Saint-Yvon.
8. Caro de Rodegat.
9. Geoffroy du Bois.
10. Olivier Harrel.
11. Jean Rousselet.
12. Guillaume de Montauban.
13. Alain de Tintiniac.
14. Tristan de Pestivien.
15. Alain de Keranrais.
16. Olivier de Keranrais.
17. Louis de Goyon.
18. ..... de Fontenay.

19. Huguet Trapus.
20. Geoffroy de la Roche.
21. Geoffroy Poulard.
22. Maurice de Tronguidy.
23. Guyon de Pontblanc.
24. Maurice du Parc.
25. Jeoffroy de Beaucorps.
26. Jeoffroy de Mellon.
27. Jean de Serent.
28. Guillaume de La Lande.
29. Olivier de Monteville.
30. Simon Richard.

Noms des trente Anglais.

1. Robert Brembro.
2. Robert Knolles.
3. Hue de Caverlay.
4. ..... Croquart.
5. Hervé de Lexualen.
6. Jean Plesanton.
7. Richard Le Gaillard.
8. ..... Helcoq.
9. Jennequin Taillard.
10. ..... Repefort.
11. Richard de La Lande.
12. Thomelin Belifort.
13. Hucheton de Clamaban.
14. Jennequin de Betonchamp.
15. Jennequin Herouard.
16. Gaultier Lallemant.
17. Hubinete Vitart.
18. Hennequin Lemareschal.
19. Thommelin Houalton.
20. Robinet Melipart.
21. ..... Ysannay.
22. ..... Helichon.
23. Jean Troussel.

24. Robin Ades.
25. ..... Rango.
26. ..... Dagorne.
27. Perrot de Gannebon.
28. Guillemain de Gaillard.
29. Bioutet d'Aspremont.
30. ..... Dardaigne.

(C) Avant de donner la liste des royalistes fusillés après la capitulation conclue entre le brave Sombreuil et le général Hoche, je dois rappeler le pieux service que rendit aux restes de ces constans défenseurs de la légitimité M. l'abbé Deshayes, curé de la ville d'Auray, qui n'avoit cessé de veiller sur ces restes précieux. Ils avoient été enterrés, en 1795, près de cette ville, dans un pré que la voix publique appela *le Champ-des-Martyrs*. Peu après la restauration, en 1814, M. l'abbé Deshayes conçut le projet de recueillir tous les ossemens, de les inhumer dans un souterrain de la Chartreuse d'Auray, et il réunit ainsi, par la plus noble idée, les cendres des héros morts pour leur Roi, avec celles des anciens Bretons qui périrent, sur le même terrain, en combattant pour leur prince, en 1364.

Ce dernier combat eut lieu entre Charles de Blois qui disputoit la souveraineté à Jean V de Montfort, duc de Bretagne. Dugueselin, général de Charles V, à la tête des troupes françaises, soutenoit les prétentions de Charles; le duc Jean avoit pour alliés les Anglais, ces mêmes Anglais qui, treize ans auparavant, étoient les ennemis des Bretons. (*Voy.* la note, lettre B.) La victoire se déclara pour Jean V; Dugueselin fut blessé et fait prisonnier. Le duc fit construire un monument, situé à peu de distance de la ville, en l'honneur et pour la sépulture des guerriers morts dans cette bataille. Il donna ensuite ce monument à un ordre de cheva

lerie qu'il avoit institué. — Lors de la réunion de la Bretagne à la France, des Chartreux s'y établirent. La révolution les en dépossédа, et le couvent devint propriété nationale. Quelques années avant le retour de l'auguste famille des Bourbons, M. l'abbé Deshayes, secondé par la générosité de quelques estimables habitans d'Auray, la racheta, y forma plusieurs institutions de charité, et, entre autres, une école de sourds-muets, à l'instar de celle de Paris, et qui toutes sont parvenues, par sa bienfaisante direction, à un état de prospérité.

Mgr l'évêque de Vannes, et M. le comte de Floirac, alors préfet du Morbihan, approuvèrent le projet de M. l'abbé Deshayes; et, le 15 mai 1814, on procéda avec grande pompe, au milieu d'un concours innombrable d'habitans d'Auray et des communes d'alentour, qui formoient près de douze mille personnes, à la translation des ossemens de ces fidèles royalistes qui furent placés dans le souterrain du temple, où ils sont toujours regardés comme un objet de vénération. Les cercueils furent portés par d'anciens officiers et soldats chouans qui s'étoient trouvés à l'affaire de Quiberon, et parmi lesquels figuroit l'intrépide *Audran* qui avoit contribué si puissamment à me sauver la vie.

LISTE ALPHABÉTIQUE

Des Émigrés, et autres royalistes, fusillés, tant à Vannes qu'à Auray, après la capitulation du comte de Sombreuil, dans la presqu'île de Quiberon (1).

PREMIÈRES VICTIMES.

Mgr l'évêque de Dol (et les ecclésiastiques de sa suite), et le général, M. le comte de Sombreuil.

1 Albert Mivel (Charles d'), de Saint-Omer, Pas-de-Calais.

2 Allanie (Alex.), étudiant, de Loudéac, Côtes-du-Nord.

3 Allemand, (Pierre l'), domestique, de Dufein.

4 Alliaume (Pierre-Lo.-Nic.), soldat déserteur, de Gravelines, Nord.

5 Aloy (Louis-Joseph), de Menildoin, Pas-de-Calais.

6 Aloy (Antoine), de Menildoin, Pas-de-Calais.

7 Alys (Marie-Joachim), maçon, de Saint-Vaast, Nord.

8 Amelin (Joseph), soldat, de Saint-Symphorien, Vendée.

(1) Cette liste, imprimée à Brest, en 1814, a été dressée sur un relevé très-fidèle des registres tenus par les commissions militaires de Vannes et d'Auray : s'il y a des erreurs de noms ou de lieux, elles viennent de ces registres ; nous en avons rectifié quelques-unes.

9 Aquéré (Marc), cordonnier, de Souquenberg, Pas-de-Calais.

10 Arbou (Philippe), soldat, de Saint-Germain du B., Somme.

11 Arnoult (Pierre), praticien, de Calais, Pas-de-Calais.

12 Alserac (Louis d'), noble, de Paris, Seine.

13 Aubin (Jacques-Augus.), noble, de Vannes, Morbihan.

14 Aubry (Furcy), déserteur, de Monchylagac, Somme.

15 Audrein (Mathurin), déserteur de la réquisition, de Prenesai, Côtes-du-Nord.

16 Auffrey (François), déserteur de la réquisition, de Prenesai, Côtes-du-Nord.

17 Aulide Cibourd (P.-L.), de S.-P. trois Ch., Drôme.

18 Avarey (Armand-Louis), noble, de Paris, Seine.

19 Avril (René), domestique, de Lamballe, Côtes-du-Nord.

20 Bachelot (Michel), domestique, de Selliers, Jura.

21 Bachelot (Mathurin), laboureur, de Cadillon, Côtes-du-Nord.

22 Bailly (Jean-Pier.-Ray. de), noble, de Pont-Croix, Finistère.

23 Bans (Pierre), boucher, de Perpignan, Pyrénées-Orientales.

24 Baraudin (Louis de), noble, de Rochefort, Charente-Inférieure.

25 Barba (Jean-Joseph), de Fruges, Pas-de-Calais.

36 Baré (Yves), chirurgien, de Châteauneuf, Finistère.

27 Barre (François de la), noble, de Nantes, Loire-Inférieure.

28 Basson (François), bourrelier, de Perpignan, Pyrénées-Orientales.

29 Baudio (Joseph), musicien, de Nancy, Meurthe.

30 Baudot (Nicolas-Anne), noble, de Senvi, Seine-Inférieure.

31 Baudran (Louis-Charles), de Vigon, Calvados.

32 Banete de la Chenardière (Nicolas-Jacques), noble, de Nantes, Loire-Inférieure.

33 Baulavou (Gabriel), de Ser, Orne.

34 Baumay (Charles), étudiant, de Rouen, Seine-Inférieure.

35 Bauvillié (Jean de), noble, de Favrel, Indre.

36 Beaucorps (Jean-Jacques de), noble, de Chanier, Charente-Inférieure.

37 Beaufort (Jos.-Mar.-J.-Mi. de), noble, de Paris, Seine.

38 Beaumont (Joseph-Pascal de), de Périgueux, Dordogne.

39 Bauvais (Étienne), marchand, de Bruxelles, Brabant.

40 Bechillon (Charles-Sylvain de), noble, de Présée.

41 Béguin (Emmanuel), domestique, de Vuberquen, Nord.

42 Bellegarde (Jean-François de), noble, de Mauri, Dordogne.

43 Bellisson (Louis), de La Cambe, Calvados.

44 Bénard (Pierre-Joseph), maître clerc au parlement de Paris, aux Loges, Indre-et-Loire.

45 Benizet (Henri), laboureur, de Penhol, Morbihan.

46 Benoit (Sébastien-Joseph), de Petit-Quesnoi, Nord.

47 Berbrughe (Louis), étudiant, de Lille, Nord.

48 Bérienne (Jacques), meunier, de Pluvigné, Morbihan.

49 Bermond (Raymon de), noble, Beziers, Hérault.

50 Bernard (Charles), menuisier, de Curri, Rhône-et-Loire.

51 Bernard (Jean-Michel), faiseur de peignes, de Vannes, Morbihan.

52 Berney (Jean), de Bergerac, Dordogne.

53 Berthaud (Henri-François), étudiant, de Montaigu, Vendée.

54 Berthe (Joseph), noble, des Sables-d'Ologè, Vendée.

55 Berthelot (Jean), cultivateur, de Plaritat, Côtes-du-Nord.

56 Bertholot (Augustin), étudiant, d'Angers, Maine-et-Loire.

57 Bertrand (François), domestique, d'Aincourt, Moselle.

58 Bessen (Guillaume), de Vannes, Morbihan.

59 Betard (Pierre), noble, de Montbriez, Gironde.

60 Biar (Augustin), de Lomerban, Seine-Inf.

61 Bignon Dufresne (René-Barbe), capitaine, de Saint-Ouen-le-Brizon, Orne.

62 Billouard (Gabriel-Julien), étudiant, de Morlaix, Finistère.

63 Biot (Pierre), étudiant, de Peaulle, Morbihan.

64 Biot (Henri), de Peaulle, Morbihan.

65 Blaize (Louis), laboureur, de Kervillau, Morbihan.

66 Bocquet (Nicolas), jardinier, de Belu, Aisne.

67 Bocquet (Nicolas), jardinier, de Belleuf, Aisne.

68 Boissanger (Thomas), noble, de Quimperlé, Finistère.

69 Boisdugué (Michel), laboureur, armurier des insurgés, de Grand-Champ, Morbihan.

70 Boisende (Eudes), de Menil-Gondoin, Orne.

71 Boignet (Louis-Hector), étudiant, d'Angers, Maine-et-Loire.

72 Boisseteau (Jacques), domestique, de la Mer-la-Terre.

73 Bombart (André), négociant, de Quercy, Ain.

74 Bonard (Louis-Nicolas), journalier, d'Émi, Pas-de-Calais.

75 Bonasson (Maurice), domestique, de Milhau, Aveyron.

76 Bonge (Henri), journalier, de Lestres, Pas-de-Calais.

77 Bonge (Eustache), journalier, de Lestres, Pas-de-Calais.

78 Bonneville (Raphaël), horloger, de Saint-Benin, Nord.

79 Bonore (Louis de), garde du Roi, de Périgueux, Dordogne.

80 Boquet de Granval (Guillaume), de Metz, Moselle.

81 Boquet d'Arblade (J.-L.), noble, d'Arblade.

82 Borassol (Jean-Joach.-Ant.), noble, de Toulouse, Haute-Garonne.

83 Botherat (Henri de), noble, de La Chapelle, Ille-et-Vilaine.

84 Boucher (Franç.-Guillaume), journalier, de Dieppe, Seine-Inférieure.

85 Bouhier (Joseph-Alexandre), de Noirmoutier, Vendée.

86 Boulard (Nicolas), curé, de Tours, Indre-et-Loire.

87 Boulau (Jean), noble, de Fribourg, Brisgaw.

88 Boulé (Jacques), de Reclingan, Pas-de-Calais.

89 Boulefroy (Claude), d'Arenco, Somme.

90 Bourdon (Gabriel-Étienne), aspirant de marine, de Château-Gontier, Mayenne,

91 Bourdon Berit (Joseph), de Paris, Seine.

92 Boussineau (Pierre), bourgeois, de Nantes, Loire-Inférieure.

93 Bourguignon (François), soldat, de Racousse, Ain.

94 Bouvier (Jacques), laboureur, de Mélé, Mayenne.

95 Brehant (François), soldat déserteur, d'Auray, Morbihan.

96 Brébion (François), soldat déserteur, de Quistel, Pas-de-Calais.

97 Brée (Jean-M. M. de), noble, de Saint-Yriex-la-Perche, Haute-Vienne.

98 Breherec (Pierre-François), curé, de Le Rocet-Brico, Maine-et-Loire.

99 Breton (Jean-François), instructeur, de Saint-Quentin, Aisne.

100 Briche (Louis-Joseph), laboureur, de Lestres, Pas-de-Calais.

101 Brien (Pierre-Marie), marchand, d'Auray, Morbihan.

102 Brodier (Claude), domestique, de Chamoi, Aube.

103 Broglie (Joseph de), noble, de Paris, Seine.

104 Brohan (Jean), de Peaulle, Morbihan.

105 Brossard (Louis-Auguste), verrier, de Saint-Aubin.

106 Brossard (Charles-Claude), cultivateur, de Querzeau, Morbihan.

107 Buissy (Louis-François-Bon), noble, de Douai, Nord.

108 Buissy (Charles-Maxim.), noble, de Douai, Nord.

109 Bultet (Jacques), domestique, de Saint-Denis, Seine-Inférieure.

110 Burgaut de Montfort, noble, de Gacé, Orne.

111 Burnotte (Claude-Marie), écrivain, de Vannes, Morbihan.

112 Cabon (Joseph), de Lesneven, Finistère.

113 Cadart (Jacques), bourrelier, de Chaine, Pas-de-Calais.

114 Caqueray (François de), noble, de Blangi, Seine-Inférieure.

115 Caradec (L.-M.-T. de), noble, de Lannion, Côtes-du-Nord.

116 Carbonneau (Henri de), noble, de Vieille-Ville, Loire-Inférieure.

117 Cardon de Vidampier (Jean-Jos.-Ant.), noble, de Metz, Moselle.

118 Carlegnaie-Lagrange (P.-F.-A.), noble, de Genolhac, Gard.

119 Carmouche (Laurent), tanneur, de Void, Meuse.

120 Caron (A.-M.), domestique, de Vendôme, Pas-de-Calais.

121 Carpentier (Ign.-Jos.), de Vesquier, Nord.

122 La Carrière (François de), noble, d'Aurillac, Cantal.

123 Castin (François-Dom.), prêtre, de Detouche, Charente-Inférieure.

124 Caudou (François), matelot, de Ploërmel, Morbihan.

125 Cazaux (Charles), étudiant, de Muzil, Yonne.

126 Champ-Savoye (de), noble, de Baulon, Ille-et-Vilaine.

127 Chantilloy (Jean de), de Bussière, Haute-Vienne.

128 Chapelle (Pierre-Paul La), noble, capitaine dans le régiment Royal infanterie, d'Argentat, Corrèze.

129 Chapelle (Jacques-François), de Caufecont, Mont-Blanc.

130 Chapiteau (Salomon), noble, de Minsac, Charente.

131 Chapon (Jean-François), soldat déserteur, de Haunais, Seine-Inférieure.

132 Chardon (Jean-Baptiste), bourgeois, d'Argentan, Indre.

133 Chataigne (Jean), domestique, de Cossé, Mayenne.

134 Chataigny (Alexis), gentilhomme, de Beasin, Charente.

135 Chatel (Louis), de Jinbré, Calvados.

136 Chef-Lafontaine (Fortuné), noble, de Quimper, Finistère.

137 Chenu (Charles), capitaine au 9e régiment d'infanterie, d'Auxerre, Yonne.

138 Chevé (François), tisserand, de Vannes, Morbihan.

139 Chevreuse (Jean-Marc de), noble, de Vitrac, Charente.

140 Chevrier (Joseph), noble, de Martignais, Ille-et-Vilaine.

141 Chevrière (B.-R.-M. de la), noble, de Senones, Vosges.

142 Chevrière (J.-B.-G. de la), noble, de Martini.

148 Chollet (Jean-Baptiste), de Longeau, Meuse.

144 Chope (J.-B.), domestique, de Stenay, Meuse.

145 Chrétien (J.-M.), sellier, de Vannes, Morbihan.

146 Christon (Louis-François), noble, de Huissemau, Marne.

147 Cillard-Villeneuve (Étienne), noble, de Tréguier, Finistère.

148 Clinchamp (Jacques), noble, de Beaumont Sarthe.

149 Coatudovel (E. Leguy de), noble, de Brest, Finistère.

150. Cochois (Jacques), noble, d'Aumale, Seine-Inférieure.

151 Coeffron (Laurent), de Douai, nord.

152 Coetlosquet (F. J.-M.-M.), noble, de Morlaix, Finistère.

153 Coetlosquet (L.-M.-J.-F.), noble, de Morlaix, Finistère.

154 Colardin (Marie-Claude), de Vire, Calvados.

155 Colin (Pierre), de Loupie, Meuse.

156 Colinet (Jean-Baptiste), domestique, de Pierlet, Seine-et-Oise.

157 Collardeville (Anne-Jean de), noble, de Châlons, Marne.

158 Collibeaut (Th.-Hen.-Jul.), bourgeois, de Nantes, Loire-Inférieure.

159 Colin (Séraphin) noble, de Brest, Finistère.

160 Colombet (Joseph), noble, de Puy-en-Velai, Haute-Loire.

161 Comparot (F.), étudiant de Troyes, Aube.

162 Compreignac (Héritier), noble, de Limoges, Haute-Vienne.

163 Corday (Pierre-Jacques), noble, de Mélidaimbert, Calvados.

164 Corday (Charles), noble, de Mesny-Libert, Orne.

165 Costinie (François), cultivateur, de Lille en Flandre, Nord.

166 Cotel (Saturin), clerc de procureur, de Châteaubriant, Loire-Inférieure.

167 Cotet (François), domestique, de Rennes, Ille-et-Vilaine.

168 Cotte (Antoine), soldat, de Toulon, Var.

169 Couet (Louis), de Saint-Sauvin.

170 Coupet (Pierre), journalier, de Gueslin, Nord.

171 Courchon (François), noble, de Plouhat, Côtes-du-Nord.

172 Courcy (Paul-Pierre-Aug.-El.), de Pierlet.

173 Courreau (Alexandre), de Prorel.

174 Courson (François-Auguste), de Plérin, Côtes-du-Nord.

175 Courson (Charlemagne de), noble, de Moncontour, Côtes-du-Nord.

176 Cousterville (Daniel de), noble, de Parenti, Pas-de-Calais.

177 Coutaudon (François-Vincent), lieutenant de vaisseau, de Guipavas, Finistère.

178 Croissanville (Toussaint de), noble, de Vié, Calvados.

179 Crouillebois (Mathurin), domestique, de Châtillon-Sum., Mayenne.

180 Crousil (Jean-Baptiste de), chevalier, de Pau, Basses-Pyrénées.

181 Crusel (Pierre de), garde-du-corps, de Verfeuil, Aveyron.

182 Cumier (Charles), étudiant, de Valenciennes, Nord.

183 Dambois (Charles), de Maledasi, Arriège.

184 Dambois (François-Jean), de Maledasi, Arriège.

185 Damoiseau (François-J.), de Kos.

186 Daneau (Jean-Const.-Théo.), noble, de Toulouse, Haute-Garonne.

187 Danglard (Charles), noble, de Lacham, Charente-Inférieure.

188 Daniel (Laurent), de Guingamp, Côtes-du-Nord.

189 Daniel (François), laboureur, de Noyal-Musillac, Morbihan.

190 Dano (Isidore), laboureur, de Vannes, Morbihan.

191 Dapchier (Gilbert), marchand, de Ternaud, Puy-de-Dôme.

192 Daudebard (Pierre), noble, de Paris, Seine.

193 Debaupte (Louis-Charles), militaire, d'Ecrammeville, Calvados.

194 Debeaupoil (Marc-Antoine), noble, de Jonzac, Charente-Inférieure.

195 Debolinard-Desroches (Pierre-Joseph), de Rancou.

196 Debray (Henri-Maximilien), bourgeois, d'Amiens, Somme.

197 Debrevelley (Pierre), de Sainte-Hélène, Morbihan.

198 Debry (Thomas), gentilhomme, de Roche.

199 Déforges (Guy), noble, de Vannes, Morbihan.

200 Déguiquernaud (Anne-Claude), noble, de Landéda, Finistère.

201 Délage (Henri), noble, de Lannion, Côtes-du-Nord.

202 Delahaie (Gabriel), noble, de Beaulieu, Deux-Sèvres.

203 Delaitre (Louis-Florentin) praticien, d'Argenton.

204 Delbarte (Antoine), tisserand, de Maubaresse, Nord.

205 Delbeque (C.-L.), noble, de Bourgt, Nord.

206 Delcroix (Antoine-François), journalier, de Mainis-Doheut, Pas-de-Calais.

207 Delisles (Paul), noble, de Nantes, Loire-Inférieure.

208 Delonay (Jean), domestique, de Dam.-sur-Seine, Calvados.

209 Delorne (Joseph), laboureur, d'Asmetrin, Yonne.

210 Demotte (Jean-Pierre), tourneur, d'Auray, Morbihan.

211 Depelissiez (Joseph-Louis), de Simiant, Basses-Alpes.

212 Derval (Jos.-J.-M.-Hyac.), de Quimper, Finistère.

213 Desat (Jean), soldat déserteur, de Clermont, Puy-de-Dôme.

214 Desbrusly (François-Pierre), noble, de Brives-la-Gaillarde, Corrèze.

215 Déserdillé (Louis), domestique, de Gueret, Creuse.

216 Desfontaines (Hilarion), noble, du Goulet, Eure.

217 Detort (Emmanuel), de Duberquin, Nord.

218 Devassy (Alexandre), noble, de Bressé, Manche.

219 Devaud (Jean-Louis), noble, de Chamaillon, Haute-Loire.

220 Devenu (Jean-Baptiste), d'Eterre, Nord.

221 Doco (Antoine-Joseph), charron, de Gueulclein, Nord.

222 Dorigné (Charles), étudiant, de Saint-Quentin, Aisne.

223 Dorset (Pierre), de Sarzeau, Morbihan.

224 Doudman (Thomas), ouvrier, de Valiquerville, Seine-Inférieure.

225 Douroux (Jean-Antoine), de Saint-Neyan.

226 Draju (François), écolier, de Commercy, Meuse.

227 Dubocquet (Anastase-Joseph), praticien, de Laises, Pas-de-Calais.

228 Duboicetier (Jacques-Joseph), noble, d'Hennebon, Morbihan.

229 Dubois (Jacques-René), noble, de Jonc-du-Bois, Orne.

230 Dubois-Tennelin (Victor), praticien, de Bovin, Orne.

231 Dubois (François-Aug.-Mar.), noble, de Carreau, Morbihan.

232 Dubreuil (Amédée-Franç.), noble, de Brest, Finistère.

233 Dubuat (François), noble, de Condé, Nord.

234 Ducasse (François), perruquier, d'Amolin, Haute-Garonne.

235 Duclusel (Antoine-Robert), noble, de Périgueux, Dordogne.

236 Ducrozet de Reinode (Jean-Michel), noble, d'Aubiac, Puy-de-Dôme.

237 Dudibert (Jacques-Franç.), de Dammartin, Seine-et-Marne.

238 Dudrezi (Henri-Charles), noble, de Brest, Finistère.

239 Dufour (François), praticien, de Noyon, Oise.

240 Dufresnoy (Jean-Baptiste), garde-du-corps, de Sainte-Marie, Moselle.

241 Dugastre (François), d'Ancolin, Haute-Garonne.

242 Dugué (Frédéric-Gabriel), noble, de Rasoi, Aisne.

243 Duguégan (Louis-Joachim), de Beringh, Morbihan.

244 Duguesne (Alexis), journalier, de Coutière, Pas-de-Calais.

245 Duguet (François), de Beli, Seine-et-Oise.

246 Duhaffont (Jos.-Mar.-Guil.), noble, de Quimper, Finistère.

247 Dularcerz (Louis-Gabriel), prêtre, de Louargat, Côtes-du-Nord.

248 Dulaurent (Florentin), noble, de Quimper, Finistère.

249 Dulaurent (Fidèle), de Quimper, Finistère.

250 Dumasnadau (J.-F.), noble, de Saint-Bertrand, Guadeloupe.

251 Dumontais (François), garde-du-corps, de Saint-Julien, Haute-Vienne.

252 Dumoutier (Antoine-Jean), perruquier, de Pasin, Oise.

253 Duparcq (Gabriel), noble, de Kerouelle, Finistère.

254 Dupechier (Gilbert), marchand, de Ternaud, Puy-de-Dôme.

255 Dupléci (Louis-François), noble, de Sainte-Foix, Charente.

256 Duplessis (Pierre), soldat déserteur, de Saint-Aubin, Lot-et-Garonne.

257 Duplessis (Th.-B.), soldat déserteur, de Vertus, Marne.

258 Duplessis (Claude), soldat déserteur, de Vertus, Marne.

259 Dupont (Pierre-François), soldat déserteur, de Carpissac, Calvados.

260 Duportail (Jean-Louis), de Strasbourg, Bas-Rihn.

261 Duret (Charles), marchand, de Caignan, Côtes-du-Nord.

262 Duroché (Gabriel), de Broons, Côtes-du-Nord.

263 Durocher (Yves-François), étudiant, de Nantes, Loire-Inférieure.

264 Durocher (G.-P.-L.), de Bruzevele, Côtes-du-Nord.

265 Durocher du Guingo (Jean-Baptiste), noble, de Bruvil, Côtes-du-Nord.

266 Dury (Louis), volon. de la marine, de Donjon, Deux-Sèvres.

267 Dusaultoir (Florentin), laboureur, d'Acme, Pas-de-Calais.

268 Dutertre (Pierre), de Silli, Calvados.

269 Dutertry (Joseph), cultivateur, de Remortier, Pas-de-Calais.

270 Duval (Tranquille), coiffeur, de Gasseu, Orne.

271 Du Verne de Lantivy (J.-F.-G.-Achille), noble, de Jailly.

272 Duvigno jeune (L.-J.), noble, de La Rochelle, Charente-Inférieure.

273 Elec (Noël), laboureur, de Lomariaquer, Morbihan.

274 Essanot (Pierre), cultivateur, d'Ardeveine, Morbihan.

275 Etudelgos (Jacques-Joseph l'), noble, d'Argentat, Corrèze.

276 Evrard (Pierre), de Noyelle, Pas-de-Calais.

277 Faget (Constantin), bourgeois, de Selingnan, Pas-de-Calais.

278 Falleré (Joachim), canonnier, de Plaudrin, Morbihan.

279 Falvard (Jean), noble, de Perpesat, Puy-de-Dôme.

280 Fauconnier (Henri-Jacques), noble, de Picoville.

281 Faure (Bertrand), noble, d'Ille en Périgord, Dordogne.

282 Fauville (Antoine de), noble, de Surck, Pas-de-Calais.

283 Féletz (Antoine-Joseph de), officier au régiment de Champagne, du Gumon, Corrèze.

284 Félix (Michel), de Lizo, Calvados.

285 Fénélon (André-Emmanuel Salignac de), noble, de Selfroin, Charente.

286 Feraudière (L.-J.-Casimir la), noble, de Bar, Meuse.

287 Feret (Thomas), de Cormeilles, Eure.

288 Févenot (Mathurin), laboureur, de Grand-Champ, Morbihan.

289 Fiolet (Jacques-Joseph), tisserand, d'Avroult, Pas-de-Calais.

290 Flament (Michel), de Quimper, Finistère.

291 Flattin (François), prêtre, de Tual, Ille-et-Vilaine.

292 Flayelle (J.), noble, de Paris, Seine.

293 Florentin (Pierre), domestique, de Fourcerelle, Meuse.

294 Folmon de Prestal (Antoine), de Bagate.

295 Folte de Ventor (Mathurin), noble, de Limoges, Haute-Vienne.

296 Fontaine (Louis), maréchal-ferrant, de Cuvilly, Somme.

297 Foucault (Armand-Daniel de), noble, d'Ardre, Pas-de-Calais.

298 Fougeret (Antoine), meunier, de Gizu, Indre-et-Loire.

299 Fouquet (François-Paul), noble, de Thouars, Deux-Sèvres.

300 Fournier (Jean-Auguste), volontaire, de Saumur, Maine-et-Loire.

301 Fournier (Jean-Marie), soldat déserteur, de Montreuil, Meurthe.

302 Foutrouyé (Jean), de Foutrouyé, Lot-et-Garonne.

303 Frenardent (Cyprien), noble, de Geaubeau, Manche.

304 Freville (Jean-Pierre), noble, de La Haye-Routot, Eure.

305 Frogé (Louis), de Rochefort, Charente-Inférieure.

306 Frogé de l'Eguille (Hervé), de Rochefort, Charente-Inférieure.

307 Frogé (Charles-André), noble, de Laclisse, Charente-Inférieure.

308 Gabeau (Félix), déserteur, d'Isbergue, Pas-de-Calais.

309 Gallec (Gilles), journalier, du Surzu, Morbihan.

310 Garnier (Joseph), militaire, de Dol, Ille-et-Vilaine.

311 Garo (Pierre), de Chamber.

312 Gauthier (Jean), domestique, d'Épignac, Ille-et-Vilaine.

313 Gautier (Julien), prêtre, de Plelan, Ille-et-Vilaine.

314 Gegu (Louis), domestique, de Nantes, Loire-Inférieure.

315 Genhault (Charles), de Nyon, Suisse.

316 Genot (Edme), noble, de Nolet, Côtes-d'Or.

137 Gérard (Jean), curé, de Montauban, Ille-et-Vilaine.

318 Gigaud (Jean-François-Florentin), de Belfond, Manche.

319 Gillard-Largentel (R.-V.), prêtre, de Quimper, Finistère.

320 Gimel (Jacques), bourgeois, de Calviac, Dordogne.

321 Ginouvês de la Tour (Jean-Etienne), sergent au 64e, de Clermont, Hérault.

322 Giraud (Alexis), soldat déserteur, de Nismes, Gard.

323 Glay-du-Gagec (Jean-Marie), garde du comte d'Artois, de Quintin, Côtes-du-Nord.

324 Gochet (Louis-Henri), noble, de Rue, Somme.

325 Gontier (Jacques), de Verneuil, Nièvre.

326 Gony (Augustin), de Guelsen, Nord.

327 Gouesnon Thépault (Hervé), noble, de Bourg-Blanc, Finistère.

328 Gouiguet (J.-G.) de Quimperlé, Finistère.

329 Gouilleau Beaufort (Casimir), noble, de Rennes, Ille-et-Vilaine.

330 Goulaine (Charles de), noble, de Nantes, Loire-Inférieure.

331 Goulaine (Henri de), chevalier, de Nantes, Loire-Inférieure.

332 Gourot (Jacques-Pierre), curé, de Saint-Georges, Vendée.

333 Grandchamp (Antoine-G. de); noble, d'Aval, Haute-Vienne.

334 Gras (Dominique le) ancien officier des cuirassiers, de Saint-Audan, Ardèche.

335 Greillier (Charles), de Cousize.

336 Grela (Joseph), marin, de Riante, Morbihan.

337 Grenier (Nicaisse-Valent.), domestique, de Dourville, Seine-Inférieure.

338 Guegué (Jean-Baptiste), prêtre, de Guadvenir, Vendée.

339 Guenedal (Jean), laboureur, de Plesrin, Morbihan.

340 Guergelin (Marie), noble, d'Hennebon, Morbihan.

341 Guerroux (Jean-François), noble, de Nogent-le-Rotrou, Eure-et-Loir.

341 Guerry (Guilbert), chevalier de Malte, de Dompierre, Vendée.

343 Guerry (Charles), chevalier de Malte, de Dompierre, Vendée.

344 Guerry, chevalier de Malte, de Dompierre, Vendée.

345 Guicheteau (Jean), avocat, de Bréal, Ille-et-Vilaine.

346 Guihenau (Malo), noble, de Haunclin, Ille-et-Vilaine.

347 Guillemain (Henri), déserteur de la réquisition, de Gravé, Morbihan.

348 Guillemau Lebouche (Pierre), d'Arradon, Morbihan.

349 Guillerot (Jacques), meunier, de Sergur, Morbihan.

350 Guillont (Joseph de), de Stafort, Lot-et-Garonne.

351 Guinguenet (François), noble, de Langouet, Ille-et-Vilaine.

352 Gumevil (Charles), noble, de Lahaye, Calvados.

353 Gutière (François la), de Moréal, Gers.

354 Guyot (Vincent), noble, de Langres, Haute-Marne.

355 Haize (Louis-François), déserteur, du Hâvre-de-Grâce, Seine-Inférieure.

356 Hamon (Joseph), laboureur, de Guingamp, Côtes-du-Nord.

357 Hascouet (C.-J.-M.), noble, de Ploncha, Côtes-du-Nord.

358 Hébert (Alexis), gantier, de Caën, Calvados.

359 Helin (Ferdinand), cordonnier, de Marolles, Nord.

360 Hémery (Geoffroy), domestique, de S.-P.-le-Gouye, Ille-et-Vilaine.

361 Hersé (Urbain de), évêque de Dol, de Mayenne, Mayenne.

362 Hersé (François de), grand-vicaire de Dol, de Mayenne, Mayenne.

363 Hervec (Louis), domestique, de Landivi, Côtes-du-Nord.

364 Hochenac (Augustin), maçon, de Castres, Tarn.

365 Hochin (François), laboureur, de Biliberquels, Pas-de-Calais.

366 Houlier (Jean-Baptiste), domestique, de Quimberon, Pas-de-Calais.

367 Houssaye (Jean-Marie de la), vicomte, de Sevignan, Finistère.

368 Houssaye (Jean-Baptiste), noble, de Rennes, Ille-et-Vilaine.

369 Huby (Pierre), tisserand, de Trevé, Côtes-du-Nord.

370 Huchet (François), tisserand, de Valuon, Pas-de-Calais.

371 Hugon (Claude), noble, de Larzac, Corrèze.

372 Hyenis-Boision, de Morlaix, Finistère.

373 Imbert (Thomas), garde du corps, de Port-Marie, Lot-et-Garonne.

374 Imbert (Joseph), de Lauzerre, Lot.

375 Jacques (Louis), parfumeur, de Lunéville, Moselle.

376 Jacquet (François-L.-Mar.), de Saint-Pol-de-Léon, Finistère.

377 Jalès (Victor), de Fontenai, Vendée.

378 Jallet (Louis), employé aux aides, de Saint-Philibert, Vendée.

379 Jallet (Auguste), de Saint-Philibert, Vendée.

380 Javel, fils (Alexis), chirurgien, de Lyon, Rhône.

381 Javel (Antoine-Louis), médecin, chirurgien-major des armées et anciens hôpitaux militaires de France, de Moilau.

382 Jeannot (Antoine), laboureur, de Bignan, Morbihan.

383 Jéhanno (Julien), voltigeur de la soixante-et-unième demi-brigade, de Landevan, Morbihan.

384 Jehanot (Charles), apothicaire, de Vannes, Morbihan.

385 Jéril (Joseph), officier de marine, de Saint-Malo, Ille-et-Vilaine.

386 Jérôme (Claude-Nicolas), défricheur, de Nostende, Morbihan.

387 Jouan (Bernard-Marie), garde-côte, de Roscoff, Finistère.

388 Jouangay (Vincent), perruquier, de Vannes, Morbihan.

389 Jouanné (Jean-François), S. G. d'Hector, de Saudevart, Manche.

390 Joubert (Jacques), bourgeois, de La Chapelle, Vendée.

391 Jouvain (Julien), domestique, d'Yvandre, Manche.

392 Kerbelet (Mathurin), déserteur de la marine, de Landevan, Morbihan.

393 Kercasadec (H.-F.), de Lamau, Côtes-du-Nord.

394 Kergariou (Locmaria), de Ploubert, Finistère.

395 Kerleray (de).

396 Kermoysan (R.-G.-M.), noble, de Rennes, Ille-et-Vilaine.

397 Keroidier (J.-F.), perruquier, d'Auray, Morbihan.

398 Kervé (Jacques-Marie), de Guérande, Loire-Inférieure.

399 Kuigerel (Olivier de), de Pontcroix, Finistère.

400 Labarte (Joseph), noble, de Simares.

401 Labaste Terme (F.-L.), noble, de Mirande, Gers.

402 Labaume Vinel (Jos.-A.-Tertule), de Carpentras, Vaucluse.

403 Labrousse (Pierrre-Jacques), noble, gendarme, d'Argentac, Corrèze.

404 Labrousse (Jean), déserteur de la réquisition, de Prenesai, Côtes-du-Nord.

405 Laclochelerie (Louis), de Rochefort, Charente-Inférieure.

406 Lagarigue (J.-S.-M.), noble, de Rochefort, Charente-Inférieure.

407 Lagrange (Pierre), soldat déserteur, d'Ahtême, Dordogne.

408 Lagroy (Nicolas), étudiant, du Quesnoi, Nord.

409 Lahaye (Jean), noble, de Vannes, Morbihan.

410 Lahergne (François), jardinier, de Vannes, Morbihan.

411 Lainé (Michel), tapissier, d'Alençon, Orne.

412 Lairé (François), domestique, de Mont-Luçon, Allier.

413 Lalande (Adrien), verrier, de Beauvoir, Seine-Inférieure.

414 Lalandel (René), noble, de Vannes, Morbihan.

415 Lamberty (Pierre de), noble, de La Chapelle, Dordogne.

416 Lamoignon (Charles de), noble, de Paris, Seine.

417 Lamotte Guyomarate (Joseph), noble, de Lamballe, Côtes-du-Nord.

418 Lamotte (Prosper), de Mezuis, Haute-Garonne.

419 Lamotte (Pierre), d'Aurillac, Cantal.

420 Lamour (François), noble, de Rennes, Ille-et-Vilaine.

421 Lamy (François), domestique, de Sarguemines, Moselle.

422 Lanciens (Julien), laboureur, de Berri, Morbihan.

423 Langlais (François-Eugène), de Cassel, Nord.

424 Langle (Louis-Vinc.-M. de), noble.

425 Lanoue (César), noble, de Saint-Donau, Côtes-du-Nord.

426 Lantivy (Paul), noble, d'Auray, Morbihan.

427 Lantivy (René-Joseph), noble, élève de la marine, de Ploërmel, Morbihan.

428 Laporte (Jean-Baptiste), d'Exideuil, Dordogne.

429 Larcher (Louis-Joseph), fils de négociant, de Lille, Nord.

430 Larcyringlade (Henri-Pascal), noble, de Nismes, Gard.

431 Larget (Pierre-Fr.-Mart.), noble, de Lunargatte, Côtes-du-Nord.

432 Laroche Aimon de La Roussïe (Jacques), noble, maréchal-des-logis des gardes du corps, de Perigni, Dordogne.

433 Larochefoucault (R.-C. de), noble, d'Apremont, Vendée.

434 Laroussille (Joseph), noble, de Berteson, Puy-de-Dôme.

435 Laseinie (Pierre), chevalier de Malte, de Saint-Triel, Haute-Vienne.

436 Laseinie (Théodore), chevalier de Malte, de Saint-Triel, Haute-Vienne.

437 Laudu (Jean), domestique de La Houssaye, émigré, de Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord.

438 Laujamel (Alexandre), noble, de Pacé, Sarthe.

439 Lebarbier de la Bourd. (Jean-Jacques), noble, de Beaumont, Sarthe.

440 Lebeau (Sébastien), laboureur, de Noyal-Musillac, Morbihan.

441 Lebian (Louis), laboureur, de Brec, Morbihan.

442 Leblanc (Joseph), de Haut-Volé.

443 Lebleu (Pierre-Ant.-Jos.), de Pailly-Labouye, Pas-de-Calais.

444 Lebouchet (L.-E.-A.), de Saint-Maurice.

445 Lebreton (Guill.-René), de Perillers, Manche.

446 Lechauf (Fidèle), élève de la marine, de Pipriac, Ille-et-Vilaine.

447 Leclerc (Louis), bourgeois, de Tantigini, Brabant.

448 Lecul (Guillaume), chantre, de Tréguier, Côtes-du-Nord.

449 Lefebvre (Jacques), noble, de Bouset, Orne.

450 Lefebvre (Florent), journalier, d'Erni, Pas-de-Calais.

451 Lefletteur (Philippe), domestique, de Saint-Laix, Manche.

452 Lefort (Marie-Louis), de Saintes, Charente-Inférieure.

453 Lefranc (Mathurin), domestique, de Quédillac, Côtes-du-Nord.

454 Legal (L.-René-Patrice), prêtre, de Bréal, Ille-et-Vilaine.

455 Legnalès Delaisseau (Franç.-Ch.-M.), noble, de Morlaix, Finistère.

456 Légo (Charles), cordonnier, d'Auray, Morbihan.

457 Legrand (François), tisserand, de Lievain, Pas-de-Calais.

458 Legris (Jean-Nicolas), Sergent, d'Aulnay, Marne.

459 Lelargue (René-Anne), de Ploërmel, Morbihan.

460 Leleu (Nicolas), déserteur, de Magny, Nord.

461 Lelièvre (René), maître d'école, de Saint-Clément de C., Mayenne.

462 Lemagnet (Nicolas), tailleur, de Delagneau, Côtes-du-Nord.

463 Lemaire Duchamois (Louis-Charles), noble, de Villemontié, Loiret.

364 Lemaître (François), noble, de Melinouber, Manche.

465 Lemétayer (Remi), d'Ile-aux-Moin., Morbihan.

466 Lemoine, dit Adolphe (Jean-Denis), domestique, de Rosni-sur-Seine, Seine et Oise.

467 Lemouton Neou (Jacques), de Paris, Seine.

468 Lenormand de Garat (René), noble, d'Avranches, Manche.

469 Leprince (Simon), étudiant, de Dieppe, Seine-Inférieure.

470 Lequin (René), domestique, de Saint-Lormé, Ille-et-Vilaine.

471 Lerondes (André-Marie), noble, lieutenant de vaisseau, de Benoville, Calvados.

472 Leroux (Jean), laboureur, de Vosney, Morbihan.

473 Lesause (Jacques), marchand, d'Auray, Morbihan.

474 Lescuisio (Charles-Marie), noble, de Lunéville.

475 Letat (René), de Nevray, Mayenne.

476 Lethiec (Pierre), laboureur, de Marzan, Morbihan.

477 Letort (Louis), déserteur de la réquisition, de Prenesai, Côtes-du-Nord.

478 Letouze (Mathurin), tisserand, de Landevan, Morbihan.

479 Leti (Louis), marchand, d'Auray, Morbihan.

480 Levaillant (Paul), noble, de Douvres, Calvados.

481 Levassor (Etienne), domestique, de Morancy, Eure-et-Loire.

482 Lévêque (Jean), domestique, de Laudheu, Côtes-du-Nord.

483 Levicompte (Joseph), noble, de Morieux, Côtes-du-Nord.

484 Lezères (G.-T.), noble, de Crozon, Finistère.

485 Libraut (Jean-Baptiste), soldat déserteur, de Capelle, Lot.

486 Lombard (Louis-André-Joseph), noble, de Bordeaux, Gironde.

487 Lorrande (Othon-Benjamin de), noble, de Limoges, Haute-Vienne.

488 Louet (Georges-Noël), noble, d'Angers, Maine-et-Loire.

489 Lulbin (Jean), cordonnier, de Saint-Gomeri, Morbihan.

490 Luillier (Jacques), noble, de Rouvenat.

491 Lustrac (Jean-Joseph), capitaine au régiment d'Agé, de Lias, Gers.

492 Madec (Jean-Marie), déserteur de la réquisition, de Badeu, Morbihan.

493 Magro (Jean), domestique, de Thionville, Moselle.

494 Mailhau (François), soldat déserteur de la réquisition, de Saint-Guillaume, Côtes-du-Nord.

495 Maillet (Jean-Baptiste-Bernard de), noble, de Friardete, Calvados.

496 Malerbe (François), cuisinier, de Soulagi, Calvados.

497 Malerbe (Guillaume), soldat, de Brieberg, Manche.

498 Malvu de Brice (Charles-Joseph), noble, de Paris, Seine.

499 Mames (Antoine), cultivateur, de Quebec, Canada.

500 Manoite (Antoine), noble, de Blanc, Indre.

501 Many (Paul), noble, de Charmant, Charente.

502 Marché (J.), soldat déserteur), d'Arçon-le-Long, Aisne.

503 Maret (Félix), domestique, de Brehassart, Nord.

504 Marine (Michel.), laboureur, de Pluvigné, Morbihan.

505 Marion de la Meuvrie (P.-J.-S.), avocat, de Lille, Nord.

506 Mariotte (Nicolas), boucher, de Nancy, Meurthe.

507 Martin (François), étudiant, d'Ax, Arriège.

508 Martin (Joseph), bourgeois, d'Aignane, Hérault.

509 Martin (Antoine), soldat, d'Eussenan, Hérault.

510 Marquilier (L.), commissionnaire, de Mons, Jemmapes.

511 Mary (Joseph), d'Écau.

512 Masson (René), de Saint-Denis, Vendée.

513 Maubert (Mathurin), maréchal, de Pluvigné, Morbihan.

514 Maurice (Nicolas), domestique de la Houssaye, de Guingamp, Côtes-du-Nord.

515 Mellot (Césaire), noble, de Poiret, Vendée.

516 Menard (Joseph-Antoine), noble, de La Rochelle, Charente-Inférieure.

517 Mené (Charles), de Vironcheau, Somme.

518 Merdy de Quilien (J.-L.), noble, de Pleubain, Côtes-du-Nord.

419 Mignaux (Laurent), laboureur, de Kerkrait, Morbihan.

520 Milon (Pierre), noble, de Poitiers, Vienne.

521 Mocourt (François), de Stenay, Meuse.

522 Moiton (René-Louis), palefrenier, de Rosni-sur-Seine, Seine-et-Oise.

523 Molena (Henri), noble, d'Haravel, Lot.

524 Molgat (Jacques), de Théyze, Morbihan.

525 Mondion (Pierre), employé, de Limoges, Haute-Vienne.

526 Monroi (J.-M.), chevalier, de Gible.

527 Montarnel (François), noble, de Senerguer, Aveyron.

528 Moreau (Toussaint), ancien soldat, de Saint-Gilles-des-Bois, Loire-Inférieure.

529 Morisson (Charles), noble, de Saint-Jean-des-Landes, Vendée.

530 Moucheron (C.-H.-A.), noble, de Moutier, Nièvre.

531 Moucheron (Jean-Marie), noble, de Quimper, Finistère.

532 Moulais (N.), laboureur, de Mercelly.

533 Moulin (J.-G.), soldat de Paris, Seine.

534 Moureville (Hyppolite), de Carpentras, Vaucluse.

535 Mozel (Hyacinthe), praticien de Fougeray, Ille-et-Vilaine.

536 Navale (Charles), de Labadu, Pô.

537 Necheveux (Aug.-Marie-Henri de), noble, de Pleigne, Côtes-du-Nord.

538 Née (Pierre-Marie), domestique, de Ville-Crene, Cher-et-Loir.

539 Neuville (Laurent), noble, d'Aleye, Pas-de-Calais.

540 Noël (Nicolas-Joseph), ancien militaire, de Pont-à-Mousson, Meurthe.

541 Noël (Jean), armurier, de Perpignan, Pyrénées-Orientales.

542 Normand (René), d'Avranches, Manche.

543 Nourry (Jean-Baptiste-Pascal), de Seizval, Somme.

544 Ollier (Joseph), cultivateur, de Plolinois, Morbihan.

545 Omnes (Yves-Marie), maître d'école, de Landivis, Côtes-du-Nord.

546 Orvillée (François d'), île de Cayenne.

547 Ougeot (Mellé), laboureur, de Plaudrin, Morbihan.

548 Paillot de Gempré (A.-J.-L.), gendarme, de Caen, Calvados.

549 Palais (Jean-Baptiste), noble, de Saint-Jean-d'Angely, Charente-Inférieure.

550 Palespont (Jean-Baptiste), noble, de la Madeleine, Basses-Pyrénées.

551 Pallouet (Vincent), noble, de Nantes, Loire-Inférieure.

552 Panou Durbrouq (Joseph), négociant, de Nantes, Loire-Inférieure.

553 Panton (Guil.-Mar.-Jos.), de Vressy, Calvados.

554 Parfouru (Louis de), noble, de Rocancourt, Calvados.

555 Paris (Jacques), domestique, de Cajeune.

556 Pascal (Joseph), noble, de Roscoff, Finistère.

557 Passac (Pierre), bourgeois, de Calviac, Dordogne.

558 Paty (André-Raymond du), officier de marine, de Jalgon, Gironde.

559 Paty (Léonard du), noble, de Bordeaux, Gironde.

560 Paulin (Pierre), de Plangouenoël, Côtes-du-Nord.

561 Payen (Raoul), noble, d'Avranches, Manche.

562 Pedit (Maurice), déserteur, de Riom, Puy-de-Dôme.

563 Pelissier (Joseph-Auguste), noble, de Simiane, Bouches-du-Rhône.

564 Pelletier (Jean), domestique de la Loyère, Côte-d'Or.

565 Pennequin (Pierre-Joseph), bûcheron, d'Écluse Nord.

566 Peunevert (J.-F.-P.), noble, de Vannes, Morbihan.

567 Pintel (Dominique), journalier, de Menil-Dohen, Pas-de-Calais.

568 Pintel (Augustin), journalier, de Menil-Dohen, Pas-de-Calais.

569 Perdreville (Jean-David de), de Nonancourt, Eure.

570 Perigeaux (Mathurin), domestique, d'Iffendic, Ille-et-Vilaine.

571 Périon (Florimond-Marc), rentier, de Rostrenen, Côtes-du-Nord.

572 Peron (Pierre-Louis), cordonnier, de Noird-Becourt, Pas-de-Calais.

573 Peron (Jean), armurier, d'Avignon, Vaucluse.

574 Perraut (Vincent), cordonnier, de Vannes, Morbihan.

575 Persy (René-Charles), de Tonneville, Manche.

576 Pesel (Jean), cultivateur, de Plolinois, Morbihan.

577 Pet-Guyot (François), noble, d'Apremont, Haute-Somme.

578 Petit (René), de Champigny, Loir-et-Cher.

579 Petit (Marie-Charles), noble, de Chaudeffon, Vaucluse.

580 Pharaon (Guillaume), jardinier, de Renergatte, Finistère.

581 Pié (Guillaume de), noble, de Châteauneuf, Finistère.

582 Picolier (Antoine), de Cosac, Lot.

583 Pinet (François), noble, de Malauve, Côtes-du-nord.

584 Pinferet (Gabriel?) de Lesneven, Finistère.

585 Planche (Gilles de la), domestique, de Quipel, Ille-et-Vilaine.

586 Poche (Yves), domestique, de Peroquiret, Côtes-du-Nord.

587 Poulain (Jacques-Amable), d'Esteville, Seine-Inférieure.

588 Poulain (François), postillon, d'Hatté.

589 Poultier (Paul), étudiant, de Rouen, Seine-Inférieure.

590 Poussay (Jérôme du), noble, de Saint-Marc-Desp, Vendée.

591 Prejé de Kérébart (J.-R.), de Rennes, Ille-et-Vilaine.

592 Pressac (Thomas), noble, de Coutras, Gironde.

593 Prevault (Frédéric), noble, de Heuse, Orne.

594 Prevôt (Louis-André), noble, d'Argenteuil.

595 Priez (Jean-Baptiste), ouvrier, de Marville, Nord.

596 Pujouly (Louis), conducteur de voiture, de Nismes, Gard.

597 Puniet (Charles), noble, de Noncue, Lot.

598 Pynyot (Clair), noble, de Verbier, Vienne.

599 Quenec (Jean), domestique, de Morlaix, Finistère.

600 Quevolan (Paul-François), noble, d'Hennebon, Morbihan.

601 Quincarnon (Armand de), noble, de Pessil-Groan.

602 Rafrère (Jacob), boucher, de Vonaselm, Bas-Rhin.

603 Raoul (Joseph), noble, de Châtillon, Deux-Sèvres.

604 Rechin (Jean-Louis), domestique, de Montaigu, Vendée.

605 Reguidel (B.-M.), militaire, de Vannes, Morbihan.

606 Reignier (François), noble, de Poitiers, Vienne.

607 Remy (Jean-Baptiste), domestique, de Verdun, Meuse.

608 Renegot (Guillaume), cordonnier, de Vannes, Morbihan.

609 Renissec (François-Pierre), grand-vicaire, de Lyon, Rhône.

610 Reynard (Charles), noble, de Péronne, Somme.

611 Ribochon (Julien), laboureur, Grand-Camp, Morbihan.

612 Rio (J.-P.), laboureur, de Marsan, Morbihan.

613 Riout (Yves), domestique, de Guingamp, Côtes-du-Nord.

614 Robec (J.-M.-C.), noble, de Morlaix, Finistère.

615 Robert (Henri), noble, de Chalans, Vendée.

616 Robert (Étienne), domestique, de Sauves, Gard.

617 Robin (Joseph), tailleur, de Favret, Côtes-du-Nord.

618 Roche Loriac (Jean-Philippe de la), garde-du-corps, de Brain, Maine-et-Loire.

619 Roy de Mericourt (F.-M.), noble, de Boulogne, Pas-de-Calais.

620 Roig (Joseph), de Touire, Pyrénées-Orientales.

621 Roirou (Charles-Auguste), de Montaigu, Vendée.

622 Roland (J.-M.-M.), prêtre, de Plougueil, Côtes-du-Nord.

623 Roquefeuil (Pierre-François de), noble, de Valence, Drôme.

624 Roquefeuille (François de), de Datican.

625 Rossel (Louis-Christophe de), noble, de Sauze Yonne.

626 Rossel (Christophe-Colomb de), noble, de Sens, Yonne.

627 Rouceville (R.-C.-A.), noble, de Torigni, Manche.

628 Rouche (Pierre), de Cauche.

629 Royer (René-Fer.-Prud.), noble, de Saint-Nazaire, Loire-Inférieure.

630 Royon (Armand), noble, de Lannion, Côtes-du-Nord.

631 Royrand (C.-H.-C.), noble, de Montaigu, Vendée.

632 Russey (Pierre), bourgeois, de Beaune, Côte-d'Or.

633 Saint-Sauvan (Jean-Baptiste), noble, capitaine des chasseurs des Ardennes, de Lionnac, Allier.

634 Saint-Luc (Ange de), noble, de Quimper, Finistère.

635 Salouet (Raymond), praticien de Rodez, Aveyron.

636 Salvar (Jean-Jacques), greffier de Bernai, de Messan, Morbihan.

637 Salve (Hyppolite), aspirant de la marine, de Manosque, Basses-Alpes.

638 Salvert (Joseph), de Miliac, Vienne.

639 Saniter (Jean), tailleur, de Pentrat, Morbihan.

640 Sarret (Juste), bourgeois, d'Arbois, Jura.

641 Savatte de Guenouillé, noble, de Poitiers, Vienne.

642 Savatte de Guenouillé, noble, de Poitiers, Vienne.

643 Savignac (Joseph de), noble, de Jonchère, Haute-Vienne.

644 Savignac (Joseph de), noble, de Vau, Haute-Vienne.

645 Seiné (Louis), noble, de Balincourt, Pas-de-Calais.

646 Sevestre (Pierre), étudiant, de Tournai, Calvados.

647 Sexer (Pierre), imprimeur, de Vannes, Morbihan.

648 Sico (François), domestique, de Pont-l'Évêque, Calvados.

649 Sombreuil (Charles de), noble, ancien capitaine au régiment d'Esterhazy, hussards, de Limoges, Haute-Vienne.

650 Souin (Denis), de Reims, Haute-Marne.

651 Soulange (Claude-René-Pâris de), noble, de Montaigu, Vendée.

652 Sourisseau (Joseph), marin, de Toulon, Var.

653 Spiart (François de), noble, de Darmis, Côte-d'Or.

654 Talhouet (de).

655 Tapinois (Jean-Baptiste), chevalier de Saint-Louis, de Sarlat, Dordogne.

656 Tardivet (Jean-Baptiste), noble, de Saint-Léonard, Haute-Vienne.

657 Tassenne (Étienne), drapier, de Vannes, Morbihan.

658 Tassy (Auguste), de Marseille, Bouches-du-Rhône.

659 Tempié (Joseph), déserteur de la réquisition, de Mahon, Morbihan.

660 Tesselier (Jean-François), etudiant, de Herbé, Ille-et-Vilaine.

661 Thomas (Jean-Baptiste), domestique, de Valnou, Pas-de-Calais.

662 Thomassin (Jean), marin, de Saint-Mâlo, Ille-et-Vilaine.

663 Thomazeau (Michel), armurier, de Badenne, Morbihan.

664 Thomazeau (Jacques), maréchal, de Badenne, Morbihan.

665 Tessier (Jacques), menuisier, de Sarlande, Dordogne.

666 Thibault Marais (R.-F.-D.), de Martigni, Calvados.

667 Tissot (François), coiffeur, d'Aigui, Pas-de-Calais.

668 Tozel (Nicolas), lieutenant de vaisseau, de Lisieux, Calvados.

669 Travaillé (Guy), déserteur de la réquisition, de Prenesai, Côtes-du-Nord.

670 Trevon (Joseph de), noble, de Morlaix, Finistère.

671 Tronjoly (Franç.-Urb.-Oli. de), noble, d'Auray, Morbihan.

672 Urvoy-Portzampar (Louis-Hip.-M. de), noble, de Plounevez, Côtes-du-Nord.

673 Vaillant (Hubert), verrier, de Besancourt, Seine-Inférieure.

674 Vaillant (Charles-Éloi), ouvrier verrier, de Beaumont-le-Roger, Eure.

675 Vandeune (François), tisserand, d'Avroult, Pas-de-Calais.

676 Vanoche (Guilaume), de Saint-Omer, Pas-de-Calais.

677 Varin (Louis-Guillaume de), noble, de Bonneuil, Oise.

678 Varin (Pierre-Joseph), cultivateur, de Merville, Nord.

679 Vasconcelles (Louis de), noble, d'Autun, Eure-et-Loir.

680 Vassal (Armand-Auguste), de Pecodier.

681 Vasseur (Clotaire-François), meunier, de Verchin, Pas-de-Calais.

682 Vaucassel (Louis de), noble, d'Avesne, Nord.

683 Vauclin (Paul), noble, de Valogne, Manche.

684 Vauclin (François de), noble, de Dennevet, Manche.

685 Vaudin (François), domestique, de Brussière, Haute-Marne.

686 Vaugeoise (G.-F.), noble, Mayenne.

687 Vellard (Louis), étudiant, de Chause, Loiret.

688 Viard (Henri de), noble, marin, de Rochefort, Charente-Inférieure.

689 Viart (Charles de), noble, marin, d'Hussau, Haute-Vienne.

690 Viblain (Jean-Amb.-Isa.), noble, de Mailly-la-Ville Yonne.

691 Vido (François), de Limoges, Haute-Vienne.

692 Vielard (François), noble, officier dans le régiment de Castres, infanterie, de Schelestadt, Aveyron.

693 Villaviencio (C.-J. de la), noble, de Condini, Nord.

694 Villéon (Toussaint-Léon de la), major d'Anjou, de Lamballe, Côtes-du-Nord.

695 Villeneuve (Henri), de Lavaux, Loire-Inférieure.

696 Villeneuve-Laroche-Barnaud (J.-P.-A. de), noble, de Saint-Péray, Ardèche.

697 Villeneuve-Laroche-Barnaud (François de), noble, de Saint-Péray, Ardèche.

698 Villeneuve Veraisson, noble, de Lorgue, Var.

699 Villeolays (Louis la), noble, de Pontivy, Morbihan.

700 Ville-Volette (Jean-Baptiste de la), noble, de Sillac, Côtes-du-Nord.

701 Vilmer (Pierre), de Lauzanne, Léman.

702 Vir (Urbain-Claude), chirurgien, de Sedan, Ardennes.

703 Visdeloup (Hyppolite), étudiant, de Rennes, Ille-et-Vilaine.

704 Vissel (Pierre-Nicolas de), officier de marine, de Mericourt.

705 Volef (Jean-Nicolas), domestique, de Dieuze, Meurthe.

706 Voirin (Jean-Louis), brigadier, au 14^{e} régiment à cheval, de Piré, Doubs.

707 Voltays (Louis-Marie), noble, de Ploërmel, Morbihan.

708 Vulfrant Langlais (P.-A.), curé, de Neville, Seine-Inférieure.

709 Wamelle (J.-F.), soldat déserteur, de Vimoutier, Calvados.

710 Wibaux (Honoré), laboureur, d'Étarsoiny, Pas-de-Calais.

711 Yot (Pierre), de Ploërmel, Morbihan.

Nota. Une grande partie des Bretons, qui portoient les armes à cette époque, ayant été fusillés sur divers points et même à Auray, sans autre forme de procès, n'ont pu, par cette raison, figurer sur cette liste : pendant les premiers jours de leur détention, à chaque instant du jour, on en venoit prendre pour les conduire à la mort.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Epitre dédicatoire aux villes d'Auray et de Nancy. pag. v.

Préface. vij.

Introduction ou Notice historique et politique, sur l'Émigration de 1791, et sur les trois campagnes qui ont précédé l'expédition de Quiberon. 19.

MÉMOIRE SUR L'EXPÉDITION DE QUIBERON.

CHAPITRE PREMIER.

Coup d'œil sur l'état politique de l'Europe et sur la situation intérieure de la France, au commencement de l'année 1795. — Plusieurs des puissances coalisées font la paix avec la Convention. — Les Vendéens et les Chouans sont forcés de traiter aussi de la paix. — Alliance offensive et défensive entre l'empereur d'Autriche et le roi des îles Britanniques. — Reprise des hostilités dans nos départemens de l'Ouest. — Dispositions faites en Angleterre pour un débarquement sur les côtes de la France. — Départ d'une première flotte. — Le comte de Puisaye, le comte d'Hervilly, etc. 67.

CHAPITRE II.

Préparatifs, en Hanovre, pour l'embarquement des Émigrés reçus au service de Sa Majesté Britannique. — Le comte de Sombreuil se met à leur tête. — L'auteur et ses trois frères suivent la destination des corps auxquels ils sont attachés. — Revue générale à Stade : deux régimens restent dans cette ville. — Embarquement. — Départ du convoi pour l'Angleterre. — On jette l'ancre sur la rade de Spithead. — Nouvelle

de la mort du jeune roi Louis XVII. — Nouvelles de Bretagne et de la Vendée. — Nouvelles de la première division, partie d'Angleterre le 16 juin, et du combat naval livré par l'amiral Bridport, pour assurer son passage. — La flotte reprend le large, et se dirige vers la côte de France. — Arrivée dans la baie de Quiberon. pag. 96.

CHAPITRE III.

Débarquement des troupes de la première division, le 27 juin 1795. — Les Chouans accourent en foule, pour se réunir aux Émigrés. — L'avènement de Sa Majesté Louis XVIII au trône est annoncé à l'armée royale. — Les corps d'avant-garde, commandés par le chevalier de Tintiniac, le comte Dubois-Berthelot et le comte de Vauban, s'emparent des villes d'Auray et de Landevan. — Prise de la presqu'île de Quiberon. — L'alarme se répand parmi les républicains. — Effet que produit en Angleterre la nouvelle de ces premiers succès : lettre de S. A. R. Mgr comte d'Artois à Mgr le prince de Condé. 115.

CHAPITRE IV.

Hoche profite de l'inaction de deux jours, réunit des troupes, et sort de Rennes. Il reprend les places tombées au pouvoir des royalistes dans le Morbihan. — Combat des 3 et 4 juillet. — Les avant-gardes se retirent vers la mer, poursuivies par le général Hoche. — Combat du 7 juillet. — L'armée royale est forcée de se renfermer dans la presqu'île de Quiberon, où elle se trouve dans la situation la plus critique. — Camp républicain établi sur les hauteurs de Sainte-Barbe. — Sorties des 8, 9 et 11 juillet pour attaquer le camp ennemi. — Dispositions pour une attaque générale. — Elle a lieu le 16, le comte d'Hervilly est blessé à mort. — Désastres qui sont la suite de cette journée. Rapport du général Hoche à la Convention. 137.

CHAPITRE V.

Nouvelles des expéditions de Tintiniac, Jean-Jean et Vauban, qui ont un résultat funeste. — Mort du premier de ces géné-

raux. — Arrivée des troupes de la seconde division, sous les ordres du général Sombreuil, le 15 juillet. — Leur débarquement, le 17. — Désertion de plusieurs soldats du régiment d'*Hervilly*. — Tallien et Blad, commissaires de la Convention, arrivent le 19 au camp de Hoche. Des transfuges du régiment d'*Hervilly* proposent à ce général de lui livrer le fort *Penthièvre*. — Hoche, après avoir tenu un conseil de guerre, se décide à ce coup de main. — Attaque nocturne du fort, du 20 au 21. — Les républicains s'en emparent. — Carnage affreux qui s'ensuit. — La division Sombreuil sort de ses cantonnemens, et se dirige vers le fort *Penthièvre*. — Affaire du 21 juillet, où les royalistes sont entièrement défaits. 182.

CHAPITRE VI.

Évènemens qui suivirent la défaite du 20 au 21 juillet. — On nous conduit à Auray, et on nous enferme dans une église. — Nous y trouvons de nos camarades blessés. — Le général Sombreuil est avec nous. — Nous sommes transportés dans les prisons. — M. de Sombreuil va loger avec les généraux républicains. — Bienfaits que nous recevons des dames d'Auray. — Des officiers républicains viennent nous visiter. — Le comte de Sombreuil est reconduit en prison. — Il est défendu à nos bienfaitrices de venir nous apporter des secours. — On manque définitivement à la capitulation. — Premières victimes. — Commissions établies pour juger les royalistes. — Plusieurs d'entre eux, et mes deux frères, sont envoyés à la mort. — Quelques-uns de nous obtiennent un sursis. — Je suis de ce nombre. — Nous revoyons nos bienfaitrices. 233.

CHAPITRE VII.

Le nombre des prisonniers augmente dans notre prison. — Dissidence entre les commissions militaires de Quiberon. — Tentative pour s'évader de l'hôpital. — Sort précaire des prisonniers détenus à Vannes. Plusieurs d'entre nous obtiennent un sursis. — Nouvel espoir. — Calomnie de Tallien devant la Convention. — Nouveau trait de générosité de nos bienfai-

trices. — On nous accorde la permission de sortir pendant une journée. — Il arrive de Paris l'ordre de nous fusiller. — Vains projets de fuite. — Nous nous préparons à mourir. — Vivement pressé par mes camarades, je choisis un endroit où me cacher. — Leur généreux dévoûment. — On les conduit par détachemens au lieu du supplice. — Tortures cruelles que j'endure dans le réduit qui me cache aux recherches des soldats. — Trait inhumain d'un caporal. — Je suis transporté dans une étable à cochon. — Le geôlier, sa femme et un brave chouan, favorisent mon évasion. — Mon arrivée chez Mad. de Gonvello. — Mon départ, et mon arrivée à l'escadre anglaise, où je suis présenté à S. A. R. Mgr comte d'Artois. — Nous partons pour l'Ile Dieu. — Vaines tentatives. — Je demande une permission et pars pour l'Angleterre, où j'arrive après avoir été sur le point de périr. pag. 284.

Notes. 358.

Liste alphabétique des émigrés et autres royalistes fusillés, tant à Vannes qu'à Auray, après la capitulation du comte de Sombreuil, dans la presqu'île de Quiberon. 373.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

HF
V7
178651

Author Villeneuve-Larocha-Barnaud, L. Gabriel de

Title Mémoires sur l'expédition de Quiberon.